



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Document de synthèse

Site Natura 2000 « *FR7200766* » *Vallon du Clamondé*

Pyrénées-Atlantiques (64)

Version validée par le Comité de pilotage du 25/03/2021



MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200766 « Vallon du Clamondé »

Maître d'ouvrage

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques

Suivi de la démarche : HAMEL Clémence, ANTOINE Philippe

Structure porteuse

Etat - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Pyrénées-Atlantiques (DDTM 64)

Opérateur

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : MALRAISON Cécilia, SOURIAT Marion, chargées de mission CEN NA

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : CHAULIAC Christophe – ONF, GOURVIL Pierre-Yves, MALRAISON Cécilia, SOURIAT Marion – CEN NA

Contribution / Synthèse / Relecture : ANTOINE Philippe – DDTM 64, BOUET Natacha – CEN NA, DUMAITRE Alexandre – DREAL NA, MORERE Anaïs – CEN NA, SOULET David – CEN NA

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats : CHAULIAC Christophe – ONF (2014), compléments SOURIAT Marion et MALRAISON Cécilia (2020)

Inventaires : ONF, CEN NA, LPO

Crédits photographiques (couverture)

Tourbière, Cuivré des marais, Fadet des Laïches, CEN NA

Référence à utiliser

MALRAISON C., SOURIAT M., 2020 – *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200766 du Vallon du Clamondé, CEN NA, 211 pages* .

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

Liste des membres (telle que prévue à l'arrêté préfectoral n° 64.2021.03.18.00017 du 18 mars 2021 portant composition du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR7200766) :

Collège des administrations et établissements publics de l'État

- le préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement (DREAL) d'Aquitaine ou son représentant,
- le responsable du Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
- le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant,
- le directeur du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Aquitaine ou son représentant,
- le chef du service départemental des Pyrénées-Atlantiques de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ou son représentant.

Collège des collectivités territoriales

- un représentant élu du Conseil régional d'Aquitaine ou son suppléant,
- un représentant élu du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques ou son suppléant,
- un représentant élu de la Communauté de communes de Lacq-Orthez ou son suppléant,
- un représentant élu de la Commune d'Arthez-de-Béarn ou son suppléant,
- un représentant élu de la Commune de Mesplède ou son suppléant,
- un représentant élu du Syndicat mixte du Bassin versant du Gave de Pau.

Collège des représentants des propriétaires, exploitants et usagers

- un représentant de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques,
- un représentant de la Fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques,
- un représentant de la Fédération départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- un représentant de l'AAPPMA Intercantonale du Bassin des Baïses,
- un représentant de l'Agence d'attractivité et de développement touristique Béarn Pays basque,
- un représentant de la société ARKEMA,
- un représentant du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur DIEPSTRATEN Hendrikus,
- Madame PEDEGERT Geneviève,
- Monsieur FORSANS Jean-Pierre,
- Monsieur HAGET Michel,
- Monsieur NICOLAS Didier,
- Un représentant de l'EARL MAYSOUETTE,
- Un représentant de l'EARL PALLANNE,
- Un représentant de l'EARL de CAUBIN,
- Un représentant de l'EARL PEY,

Collège des associations de protection de la nature

- un représentant du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE Béarn),
- un représentant de la société pour d'étude, la protection et d'aménagement de la nature des Pyrénées-Atlantiques (SEPANSO),

Collège des organismes ou personnes qualifiées dans le domaine de la biodiversité

- un représentant du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA),
- un représentant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Aquitaine (CSRPN) ou son suppléant.

TABLE DES MATIERES

I - INTRODUCTION	9	4. Les espèces d'intérêt communautaire	53
1. Présentation générale du réseau Natura 2000.....	9	a) Définition.....	53
2. Présentation générale du site Natura 2000.....	11	b) Les espèces d'intérêt communautaire du Vallon du Clamondé.....	54
a) Fiche d'identité du site	11	c) Comparaison avec les espèces du FSD initial	60
b) Spécificités du site et enjeux vis-à-vis de Natura 2000	13	5. Autres espèces patrimoniales.....	61
c) Historique	14	a) Les espèces animales patrimoniales	62
d) Périmètre.....	15	b) Les espèces végétales patrimoniales	68
II - DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE	17	IV – OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE	71
1. Données administratives	17	1. Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	72
a) Données administratives et zonages environnementaux	17	2. Objectifs et enjeux transversaux.....	74
b) Situation des propriétés	21	3. Synthèse des objectifs de développement durable	75
2. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....	22	V – PROPOSITION DE PLAN D' ACTIONS	77
a) Occupation du sol.....	24	1. Proposition d'actions pour le site du Vallon du Clamondé	77
b) Agriculture	27	2. Les fiches action	83
c) Sylviculture	29	3. Les outils opérationnels	139
d) Gestion conservatoire	31	a) Les contrats Natura 2000	139
e) Urbanisme et infrastructures routières.....	33	b) Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).....	141
f) Tourisme et activités de loisirs	35	c) La Charte Natura 2000	143
g) Déchets / Industrialisation	37	4. Le budget prévisionnel	156
III - DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	39	VI - CONCLUSION.....	157
1. Données abiotiques générales	39	VII - BIBLIOGRAPHIE	158
2. Les grands milieux	40	VIII- ANNEXES.....	163
3. Les habitats d'intérêt communautaire	45		
a) Définition.....	45		
b) Habitats d'intérêt communautaire du Vallon du Clamondé.....	45		
c) Comparaison avec les habitats du FSD initial	52		
d) Evolution des habitats entre 2014 et 2020	52		

TABLE DES FIGURES

Figure n°1 : Tourbière, CEN NA.....	11	Figure n°17 : Damier de la Succise, SOULET D.	57
Figure n°2 : Fond de vallon, CEN NA.....	13	Figure n°18 : Cuivré des marais, BOUTELOUP R.....	57
Figure n°3 : Lande sèche, CEN NA	14	Figure n°19 : Cordulie à corps fin, GOURVIL P-Y.	58
Figure n°4 : Statuts des parcelles du site.....	21	Figure n°20 : Agrion de Mercure, GOURVIL P-Y.....	58
Figure n°5 : Occupation du sol	24	Figure n°21 : Grand capricorne, LE MOAL T.	58
Figure n°6 : Type de cultures	27	Figure n°22 : Lucane cerf-volant, BARTOLUCCI J-C.....	58
Figure n°7 : Types de boisements (Source : BD Topo Végétation).....	29	Figure n°23 : Pique-Prune, O. VINET (site inpn.mnhn.fr)	59
Figure n°8 : Pâturage équin en 2012	31	Figure n°24 : Lamproie de Planer, BRIAND M.	59
Figure n°9 : Zonages des PLU.....	33	Figure n°25 : Vison d'Europe, J. STEINMETZ (ONCFS, site inpn.mnhn.fr) ..	59
Figure n°10 : Evolution du nombre de dossiers dégâts de gibier sur les communes de Mesplède et Arthez-de-Béarn	35	Figure n°26 : Fauvette pitchou, D. VERGER.....	65
Figure n°11 : Prairie de fauche, ONF, 2014.....	47	Figure n°27 : Grenouille agile, C. MALRAISON	66
Figure n°12 : Lande mésophile, ONF, 2014.....	48	Figure n°28 : Azuré des Mouillères, D. SOULET.....	66
Figure n°13 : Buttes à sphaignes, CEN-NA, 2020.....	48	Figure n°29 : Narthécie des marais, ONF	69
Figure n°14 : Molinaie – Rhynchosporion – Lande tourbeuse, ONF, 2014	49	Figure n°30 : Sphagnum sp. et rossolis, CEN NA	69
Figure n°15 : Chênaie à Molinie, ONF, 2014.....	50	Figure n°31 : Pontes d'Azuré des mouillères sur Gentiane pneumonanthe, CEN NA	70
Figure n°16 : Fadet des Laïches, BOUTELOUP R.	57		

TABLE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Données administratives et zonages environnementaux.....	17
Tableau n°2 : Situation des propriétés du site.....	21
Tableau n°3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....	22
Tableau n°4 : Données abiotiques générales	39
Tableau n°5 : Grands milieux du site Natura 2000	40
Tableau n°6 : Habitats d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive 92/43.....	45
Tableau n°7 : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43	54
Tableau n°8 : Synthèse des espèces patrimoniales (autres que celles listées à l'annexe II de la directive Habitat).....	61
Tableau n°9 : Espèces animales d'intérêt patrimonial	62
Tableau n°10 : Espèces végétales d'intérêt patrimonial.....	68
Tableau n°11 : Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	72
Tableau n°12 : Objectifs et enjeux transversaux	74
Tableau n°13 : Synthèse des objectifs de développement durable	75
Tableau n°14 : Synthèse des actions	78
Tableau n°15 : Liste des mesures types nationales visées dans les fiches actions du DOCOB du Vallon du Clamondé	140
Tableau n°16 : Liste des TO visés dans les fiches action du DOCOB du Vallon du Clamondé	142
Tableau n°17 : Budget prévisionnel DOCOB pour 5 ans	156

TABLE DES CARTES

Carte n°1 : Localisation du site	12
Carte n°2 : Evolution du périmètre du site Natura 2000	16
Carte n°3 : Contexte global inventaires et zonages	19
Carte n°4 : Occupation du sol	25
Carte n°5 : Evolution des paysages entre 1948 et 2012	26
Carte n°6 : Types de cultures déclarées par les exploitants agricoles en 2019	28
Carte n°7 : Types de boisements et forêts anciennes	30
Carte n°8 : Enclos de pâturage du CEN NA	32
Carte n°9 : Zonages des Plans locaux d'Urbanisme	34
Carte n°10 : Activités de loisirs	36
Carte n°11 : Localisation des zones de décharges	38
Carte n°12 : Habitats naturels	44
Carte n°13 : Habitats d'intérêt communautaire	51

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Représentation schématique des formations végétales sur 2 secteurs du Vallon du Clamondé	163
ANNEXE 2 : Fiches habitats et espèces.....	165
ANNEXE 3 : Comparatif entre habitats d'intérêt communautaire observés en 2014 et FSD compilé en 1995	201
ANNEXE 4 : Abréviations et acronymes.....	202
ANNEXE 5 : Glossaire.....	203
ANNEXE 6 : Codes FSD.....	210

I - INTRODUCTION

1. Présentation générale du réseau Natura 2000

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives « Oiseaux » (1) et « Habitats faune flore » (2), est double :

- la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels ;
- la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

(1) Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (reprenant la Directive initiale du 2 avril 1979)

(2) Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Natura 2000 dans l'Union Européenne

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 29 298 sites pour les deux directives (actualisation 1 juillet 2018) :

- 23 726 sites au titre de la directive « Habitats faune flore », appelés Zones Spéciales de Conservation ou ZSC ;
- 5 572 sites au titre de la directive « Oiseaux », appelées Zones de Protection Spéciale ou ZPS ;
- Soit 18,15 % de la surface terrestre du territoire de l'Union européenne et 6 % de la surface marine des eaux européennes.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 776 sites (actualisation 1 juillet 2018) :

- 1 374 sites désignés au titre de la Directive « Habitats faune flore » (ZSC),
- 402 sites désignés au titre de la Directive « Oiseaux » (ZPS),
- Ils représentent 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine (7 millions d'hectares) et 33 % de la surface marine de la zone économique exclusive (12 millions d'hectares).

Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, 273 sites ont été désignés au titre de Natura 2000, 12 sites sont marins, 24 sites sont mixtes (terrestres et marins) les autres étant exclusivement terrestres. Ils traduisent la diversité des milieux naturels de cette région et la richesse de sa faune et de sa flore. C'est la région française qui compte le plus grand nombre de sites Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 terrestre couvre 12,7 % du territoire régional, soit 10 786 km². Il comporte :

- 217 sites désignés au titre de la Directive « Habitats faune flore » (ZSC),
- 57 sites désignés au titre de la Directive « Oiseaux » (ZPS).

Plusieurs territoires sont reconnus au titre des deux directives, notamment sur le littoral, en mer et dans les Pyrénées.

Natura 2000 en Pyrénées-Atlantiques

En Pyrénées-Atlantiques, 52 sites sont désignés au titre de Natura 2000, sur une surface terrestre de 230 000 ha qui correspond à 30% de la superficie du Département :

- 37 sites désignés au titre de la Directive « Habitats faune flore » (ZSC), dont :
 - o 16 sites s'étendant sur des massifs montagneux,
 - o 11 sites constitués par des cours d'eau,
 - o 4 sites situés en mer ou entre mer et littoral,
 - o 3 sites de zones humides (dont le Vallon du Clamondé),
 - o 1 site constitué de coteaux secs,
 - o 1 site désigné pour les chiroptères,
 - o 1 site désigné pour les insectes saproxyliques.
- 15 sites désignés au titre de la Directive « Oiseaux » (ZPS), positionnées essentiellement en montagne, sur des cols de migration, ainsi que sur des cours d'eau ou en mer. Ils sont pour la plupart superposés à des ZSC.

2. Présentation générale du site Natura 2000

a) Fiche d'identité du site

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Vallon du Clamondé

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 7200766

Date de l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC : 27 mai 2009

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Localisation du site Natura 2000 : Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Pyrénées-Atlantiques

Communes : Arthez-de-Béarn et Mesplède

Superficie initiale du site (2009-2020) : 267 ha

Superficie du périmètre proposé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB (validé par le Comité de pilotage le 17 septembre 2020) : 291 ha

Préfet coordinateur : Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Structure porteuse : Etat

Opérateur : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine



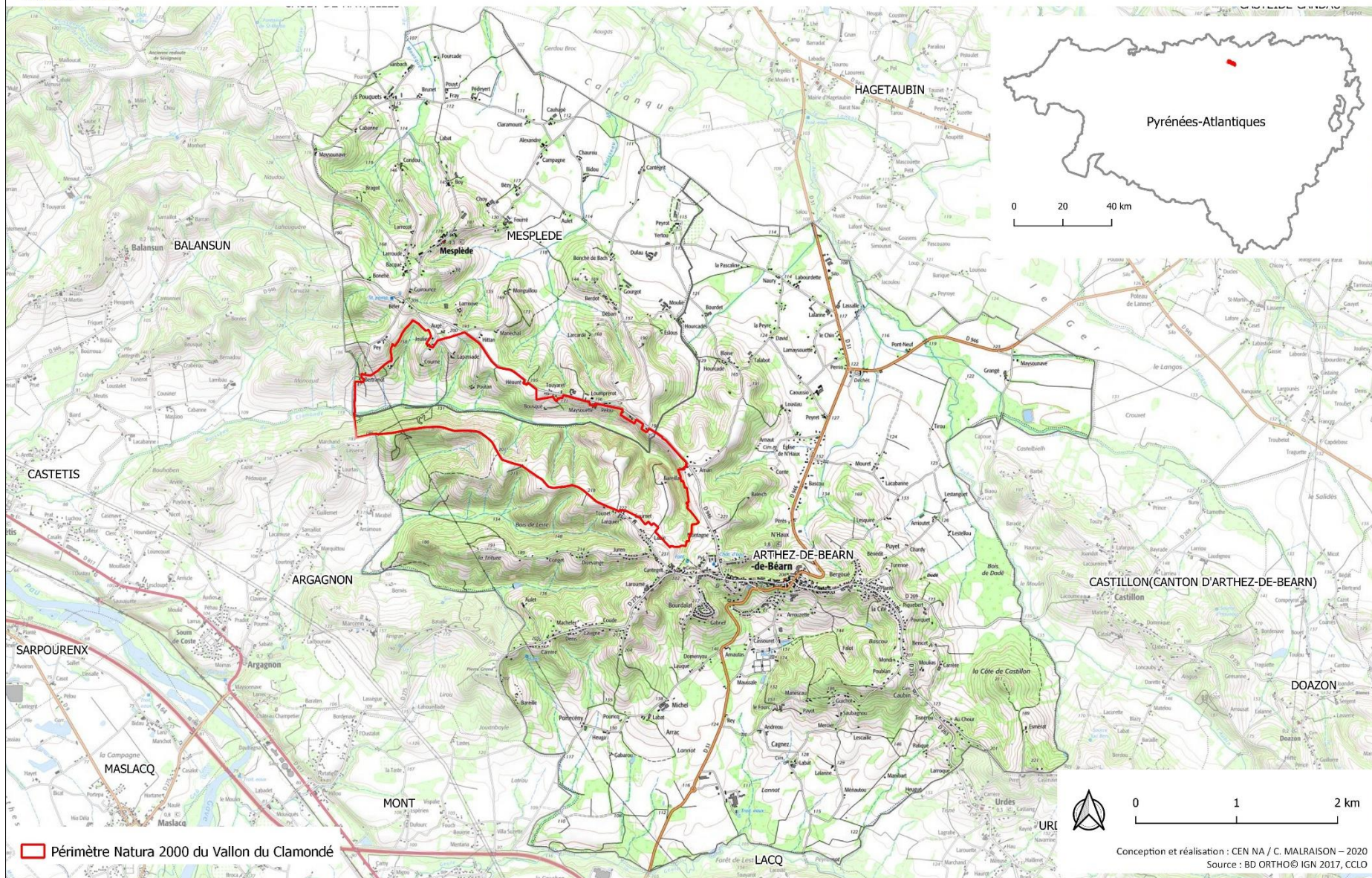
Figure n°1 : Tourbière, CEN NA

Carte n°1 : Localisation du site



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

LOCALISATION DU SITE



b) Spécificités du site et enjeux vis-à-vis de Natura 2000

Le site Natura 2000 « Vallon du Clamondé » se caractérise comme un vallon de coteau molassique orienté Est – Ouest, localisé au Nord des gaves. Le ruisseau du Clamondé, qui prend sa source à Arthez-de-Béarn et alimente le Gave de Pau au niveau du Parc ornithologique de la Saligue aux Oiseaux (commune de Castétis), constitue le fond de vallon du site Natura 2000.

La spécificité du site repose sur la présence d'une mosaïque d'habitats à forte valeur patrimoniale, en particulier les landes humides et tourbières, habitats devenus rares dans les contextes de plaines des Pyrénées-Atlantiques. Le vallon constitue par ailleurs une unité paysagère cohérente et facilement lisible, dans laquelle s'inscrivent des usages et des évolutions de l'espace spécifiques à ce type de paysages.

Le site comprend 7 habitats d'intérêt communautaire (HIC), dont 2 prioritaires (marqués d'un*) relevant de la Directive Européenne 92/43/CEE « Habitats Faune Flore » (*code Natura 2000 en italique*), et témoignant d'une vocation agro-pastorale :

- Prairies maigres de fauche - *6510*,
- Landes sèches - *4030*,
- Prairies humides - *6410*,
- Landes humides - *4020** imbriquées avec Tourbière haute active - *7110**,
- Dépressions tourbeuses - *7150*,
- Vieilles chênaies acidophiles - *9190*.

Le vallon abrite également 10 espèces faunistiques d'intérêt communautaire (EIC) relevant de cette même Directive (*code Natura 2000 en italique*) :

- Le Grand Capricorne – *Cerambyx cerdo* - *1088*,
- Le Lucane Cerf-volant - *Lucanus cervus* - *1083*,
- Le Pique prune – *Osmoderma eremita* - *1084**,
- Le Damier de la Succise - *Euphydryas aurinia* - *1065*,
- Le Cuivré des Marais – *Lycanea dispar* - *1060*,
- L'Œdipe ou Fadet des Laiches – *Coenonympha oedippus* - *1071*,
- L'Agrion de Mercure – *Coenagrion mercuriale* - *1044*,
- La Cordulie à corps fin – *Oxygastra curtisii* - *1041*,
- La Lamproie de Planer – *Lampetra planeri* – *1096*,
- Le Vison d'Europe – *Mustela lutreola* – *1356*.



Figure n°2 : Fond de vallon, CEN NA



Figure n°3 : Lande sèche, CEN NA

Il n'y a pas d'espèces floristiques d'intérêt communautaire connue sur le site à ce jour.

D'autres espèces remarquables, rares et/ou protégées ont pu être identifiées : la Narthécie des marais, la Drosera à feuilles rondes, la Drosera à feuilles intermédiaires, le Laser de Dufour, une diversité de sphaignes, de reptiles et d'amphibiens (Grenouille agile, Lézard vivipare), la Pipistrelle de Kuhl, ou encore un cortège diversifié et important d'oiseaux. Toutes ces espèces sont principalement inféodées aux landes, aux milieux humides et aux complexes tourbeux, ce qui démontre l'enjeu majeur de ces espaces au sein du Vallon.

Les principales menaces qui pèsent sur les habitats et les espèces sont la déprise agricole qui engendre la fermeture de ces espaces (surtout observée sur les landes sèches) et la destruction directe de l'habitat (conversion ou intensification des prairies).

c) Historique

Historiquement, le vallon du Clamondé a fait l'objet d'une attention particulière depuis la fin des années 1980, notamment en réaction à un projet de création de centre de stockage de déchets dangereux sur le site. L'association de défense du Val de Leire et du Clamondé a été créée à cette époque pour s'opposer à ce projet et proposer un contre-projet de valorisation du site. Elle a fait notamment appel au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN, désormais Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, ou CEN NA) pour réaliser un inventaire de la faune, de la flore et des habitats du site en 1995.

Différentes études ont suivi (inventaire des sites tourbeux des Pyrénées-Atlantiques par la DIREN Aquitaine, Etude de protection et de valorisation du Val de Leire et du Clamondé à l'échelle du district d'Arthez-de-Béarn) confirmant l'intérêt écologique du site ; celui-ci a été intégré au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département des Pyrénées-Atlantiques, et classé en 2000 au titre des Sites Régionaux d'Intérêt Prioritaire par le CEN Aquitaine. En 2003, 350 ha ont été identifiés dans le pré-inventaire Natura 2000, pour aboutir en 2009 à l'arrêté portant désignation du site Natura 2000. Trois plans de gestion quinquennaux ont été par ailleurs validés et mis en œuvre par le CEN et ses partenaires depuis 2005 jusqu'à aujourd'hui.

d) Périmètre

Le périmètre initial du site, issu de sa désignation en 2009, est de 267 ha. Le diagnostic écologique, réalisé par l'ONF en 2014, a été effectué sur un périmètre plus large (320 ha) de manière à prendre en compte l'ensemble des habitats et des habitats d'espèces susceptibles d'être présents dans le vallon en proche périphérie du site. Le diagnostic socio-économique du site a également été réalisé à l'échelle de ce périmètre élargi. Le croisement entre les données écologiques collectées et les données du diagnostic socio-économique a permis de proposer un nouveau périmètre plus adapté aux enjeux du site.

Le nouveau périmètre du site, présenté et validé par le comité de pilotage du 17 septembre 2020, prend en compte les ajustements suivants (par rapport au périmètre initial) :

- ajustements du périmètre sur des limites visibles et si possible sur des limites cadastrales ;
- intégration de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaires identifiés dans le diagnostic écologique (extension au niveau de la limite Nord du site, hors zones urbanisées) ;
- intégration des parcelles situées à proximité des ruisseaux en partie amont (extension du site au Sud-Est) ;
- intégration des lits des ruisseaux initialement intégrés dans le périmètre du site Natura 2000 FR7200781 « Gave de Pau ».

Pour ce qui concerne les lits des ruisseaux (partie amont du ruisseau du Clamondé et ses affluents), initialement intégrés dans le site « Gave de Pau » sous forme de bandes étroites imbriquées avec le site « Vallon du Clamondé », les membres du COPIL ont estimé qu'il serait plus simple, en termes de lisibilité et de cohérence pour la gestion des habitats et des espèces, que ceux-ci soient intégrés au sein du seul site Natura 2000 « Vallon du Clamondé ».

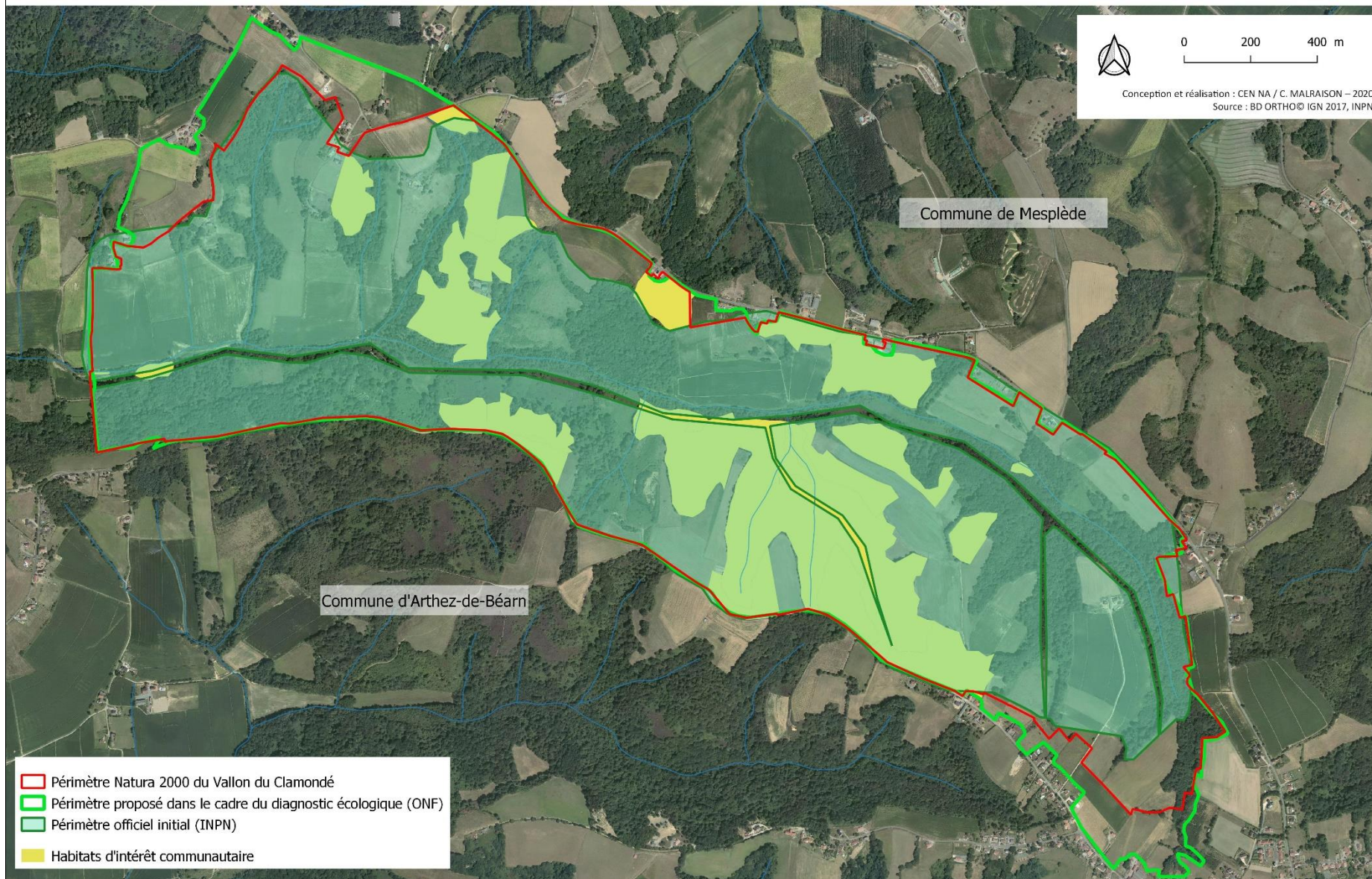
Le nouveau périmètre du site couvre ainsi une surface de 291 ha.

Carte n°2 : Evolution du périmètre du site Natura 2000



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

PÉRIMÈTRES



II - DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. Données administratives

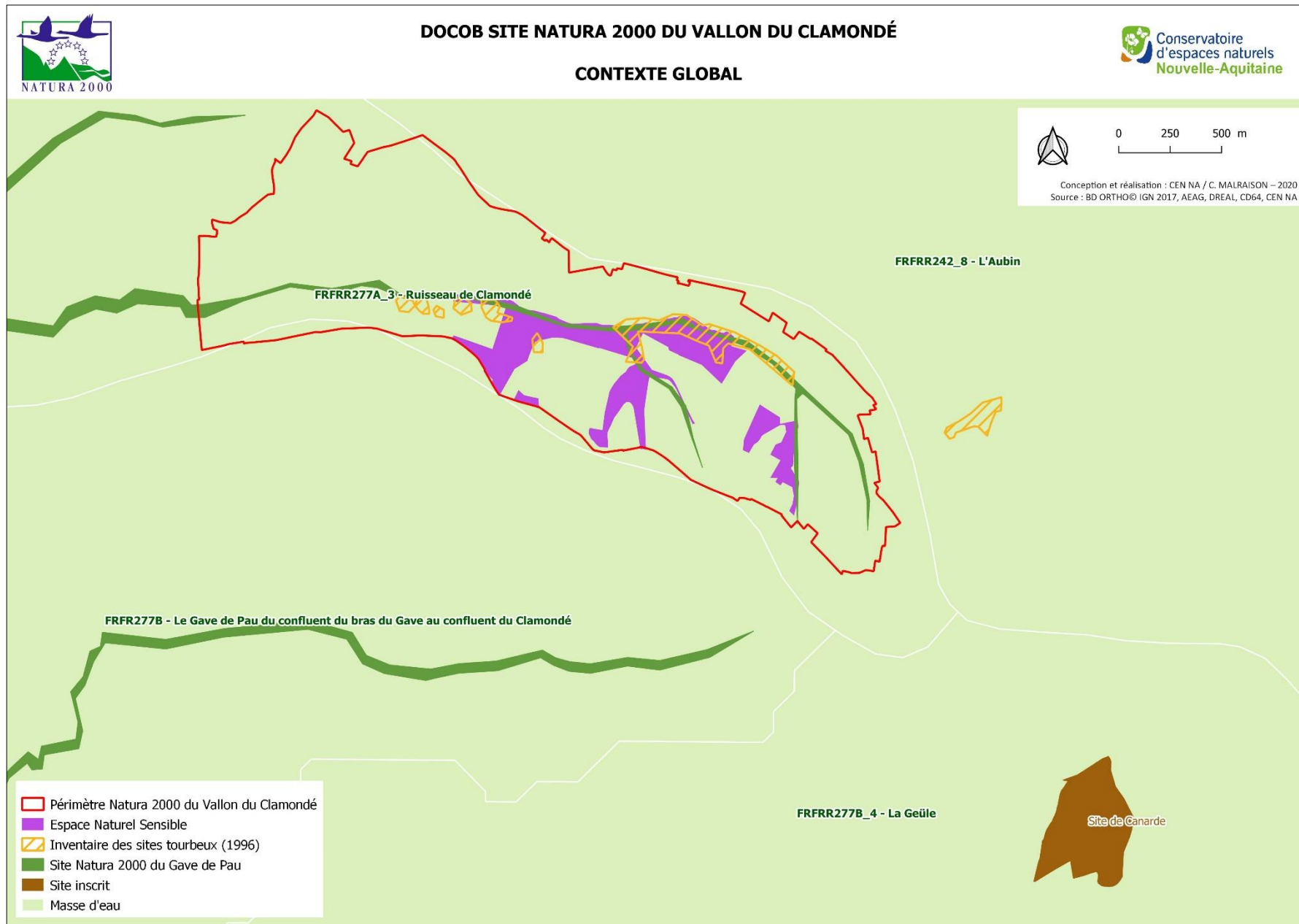
a) Données administratives et zonages environnementaux

Tableau n°1 : Données administratives et zonages environnementaux

Données administratives	Quantification	Qualification	Commentaires / Enjeux par rapport au site Natura 2000 « Vallon du Clamondé »	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Nouvelle-Aquitaine	0,03 % des sites Natura 2000 en Région	DREAL Nouvelle Aquitaine (2018) INSEE (2016)
Départements	1	Pyrénées-Atlantiques	Seul site Natura 2000 dédié aux zones humides et aux landes du nord du département	
Communes	2	Arthez-de-Béarn et Mesplède	161,24 ha de la commune d'Arthez-de-Béarn inclus dans la ZSC (soit 6 % de la commune) 129,93 ha de la commune de Mesplède inclus dans la ZSC (soit 13 % de la commune)	
Communautés de communes	1	Communauté de communes Lacq-Orthez		
Habitants	2 241 habitants	1 875 habitants à Arthez de Béarn 366 habitants à Mesplède		
Autres sites Natura 2000	1	Site Natura 2000 FR7200781 "Gave de Pau"	Site Natura 2000 du Gave de Pau limitrophe (intègre les lits des ruisseaux dont celui du Clamondé, en aval du site du Vallon du Clamondé)	DDTM64 (2019)
ENS	1	Tourbières du vallon du Clamondé (n°130) : 52,1 ha	Inclus entièrement dans la ZSC ; milieux naturels à fort enjeu : zones humides, landes sèches	CD64 (2005)
Inventaires Sites tourbeux	1	Vallon du Clamondé identifié : 10,6 ha	Inclus entièrement dans la ZSC ; correspond aux milieux naturels humides du site	Conseil Départemental Pyrénées-Atlantiques (A. ROYAUD, 1996)
Sites classés	Proche (2,6 km)	Commanderie de Caubin ou Chapelle de Caubin à Arthez-de-Béarn 1913/09/02 : classé MH partiellement	Intérêt social, éducatif, culturel et touristique de la commune d'Arthez de Béarn	DREAL Nouvelle-Aquitaine
SDAGE	1	SDAGE 2016-2021 Adour Garonne		SDAGE Adour Garonne 2016 - 2021

Données administratives	Quantification	Qualification	Commentaires / Enjeux par rapport au site Natura 2000 « Vallon du Clamondé »	Origine des données Structures ressources
Bassin Hydrographique	1	Adour-Garonne		SIE Agence de l'Eau Adour-Garonne (2016)
Sous Bassin	1	Les Gaves		
Masse d'eau	1	FRFR277A Ruisseau du Clamondé (13,97 km ²)	la ZSC occupe 0,2 % du bassin versant de la masse d'eau, et est située sur la tête de bassin. Etat Biologique de la qualité eau : MOYEN / Obj DCE Bon état 2027 Etat Chimique de la qualité eau : BON / Obj DCE Bon état 2015 Facteur déclassant : Pression diffuse pesticides et Prélèvement d'eau	SIE Agence de l'Eau Adour-Garonne (2016)
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	1	Compétence de la CdC Lacq-Orthez puis déléguée au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau	Lancement d'une étude et projet de réalisation d'Un Plan Pluri-annuel de Gestion du Ruisseau du Clamondé (PPG) en 2020. Les éléments de diagnostic du DOCOB seront intégrés au PPG.	CdC Lacq-Orthez (2018) SMBGP (2019)
Etat des lieux des continuités écologiques régionales d'Aquitaine (en l'absence de SRCE validé)	1	Site identifié comme corridor écologique et réservoir de biodiversité	Tout le site est englobé dans le réservoir de biodiversité "milieux humides " et le corridor écologique "Boisements de feuillus et forêts mixtes"	DREAL Nouvelle-Aquitaine (2017)
Trame Verte et Bleue	1	Trame verte et bleue de la Communauté de communes de Lacq-Orthez	Diagnostic réalisé en 2019 par le CEN NA Plan d'action en cours d'élaboration	CEN NA (2020)
Zones vulnérables	2	Les communes de Mesplède et Arthez-de-Béarn sont classées en zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates	Elargissement du classement depuis 2018 à tout le site	Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Carte n°3 : Contexte global inventaires et zonages



Le site Natura 2000 du Vallon du Clamondé est un petit site en surface, qui concerne seulement 2 communes et une communauté de communes, ce qui favorise une appropriation des enjeux par les acteurs locaux. A l'échelle du département des Pyrénées Atlantiques, la majorité des sites Natura 2000 intègrent des enjeux de préservation des milieux montagnards, mais également des cours d'eau et coteaux calcaires ; le Vallon du Clamondé constitue une certaine originalité du réseau Natura 2000 départemental avec la prise en compte d'une mosaïque de milieux d'un vallon et notamment de milieux humides, en contexte de plaine du Département.

Le Vallon du Clamondé est identifié comme espace à enjeux au travers de différents zonages ou programmes environnementaux (Espace naturel Sensible, Inventaire des sites tourbeux, site d'intérêt prioritaire du Conservatoire d'espaces naturels), et bénéficie ainsi de leviers favorables à sa préservation et à sa gestion.

Une coordination sera à construire avec le site Natura 2000 du Gave de Pau dont le DOCOB n'a pas encore été rédigé à ce jour. A terme, une nécessaire synergie sera à trouver dans la mise en œuvre des mesures de gestion pour assurer une cohérence d'ensemble de préservation des habitats et des espèces.

b) Situation des propriétés

Tableau n°2 : Situation des propriétés du site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Origine des données Structures ressources Communauté de communes de Lacq-Orthez
Propriétés de la commune de Mesplède	0,02 % de la surface du site ZSC		1 parcelle de 585 a	
Propriétés de la commune d'Arthez-de-Béarn	1,2 % de la surface du site ZSC		3 parcelles de 3,6 ha	
Propriétés de la commune d'Abos	0,7 % de la surface du site ZSC		3 parcelles de 2,1 ha	
Propriétés du CEN NA	12,8 % de la surface du site ZSC	Plus grand propriétaire en surface du site	23 parcelles de 36,7 ha	
Propriétés de l'Entreprise ARKEMA	0,9 % de la surface du site ZSC		6 parcelles de 2,6 ha	
Grandes propriétés privées > 10 ha	56 % de la surface du site ZSC	9 propriétaires		
Petites propriétés privées < 10 ha	44 % de la surface du site ZSC	71 propriétaires		

Le site Natura 2000 du Vallon du Clamondé est composé de 403 parcelles appartenant à 80 propriétaires. La majorité des parcelles sont privées (98%). Le CEN NA est le plus important propriétaire du site avec près de 13% de la surface ; les propriétés des communes représentent quant à elles 2% de la surface.

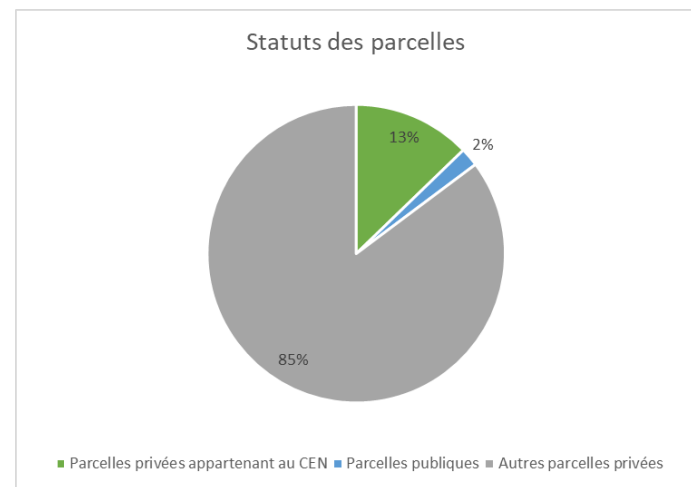


Figure n°4 : Statuts des parcelles du site

2. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Tableau n°3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités *	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100 – 102 – 140 - 170	112,12 ha de SAU (38,5 % de la ZSC) 13 exploitants agricoles : 7 EARL, 1 SCEA, 5 individuels Prairies permanentes 34% de la SAU Maïs grain et ensilage 22 % de la SAU Prairies temporaires 18% de la SAU Gel 13 % de la SAU Prairies et Jachères (gels) occupent 72,4 ha soit 65 % de la SAU	Aucune exploitation en Agriculture biologique Aucune exploitation en certification AREA (certification environnementale des exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine) Surfaces en herbe dominante dans le Vallon (cumul prairies permanentes et prairies temporaires)	RPG 2019 - DDTM 64 (diagnostic agro-pastoral RUBAN L., 2016)
Activité sylvicole	160	132,7 ha de milieux forestiers (45% de la ZSC) (hors landes ligneuses et vergers) 120,3 ha de forêt fermée de feuillus (milieu majoritaire) 4 ha de forêt ouverte 4,6 ha de forêt mixte 2,8 ha de haies 22 ha de Forêts présumées anciennes (sol forestier depuis 1866 a minima)	Gestion sylvicole très minoritaire, uniquement récolte de bois de chauffage Aucun Plan simple de Gestion	BD TOPO - Végétation - IGN (2015) BD Forêt V2 (consultation WMS) - IGN (2006)
Urbanisation	401	2 PLU communaux : PLU Arthez-de-Béarn en date de 2009 (format non Grenelle) PLU de Mesplède en date de 2013 (format Grenelle) 99,8 % de la surface de la ZSC est non constructible : 80,4 % de la ZSC est en zonage "Naturel" et 19,4 % de la ZSC est en zonage "Agricole"	Fort niveau de protection du vallon au niveau urbanisme avec la transcription de zonages non constructibles sur presque la totalité de la ZSC	PLU Arthez de Béarn, 2009 PLU Mesplède, 2013

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD *	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Tourisme	501 - 622	Randonnées : 1 itinéraire de randonnées dans la ZSC : Tour de Mesplède (n°35 du PLR Lacq-Orthez) 2 itinéraires de randonnées proches de la ZSC : Vallon du Clamondé (n°23 du PLR Lacq-Orthez) et Les trois Chapelles (n°26 du PLR Lacq-Orthez) 1 GR65 en bordure du site utilisé comme chemin de Saint Jacques de Compostelle (La voie du Puy-en-Velay)	Forte fréquentation du chemin de Saint Jacques de Compostelle à pied "La voie du Puy-en-Velay" qui est la voie la plus empruntée de France (estimation 2018 : 3028 personnes / an)	PLR Lacq-Orthez (2018) Ad Sancti Jacobi Limina Peregrinatio (2018)
		ZSC à équidistance de 3 antennes des Offices de Tourisme de Cœur Béarn Orthez-Monein (Orthez et Monein) et du Syndicat du Tourisme du Nord Est Béarn (Arzacq)		Sites internet des offices de tourisme
Loisirs	230 - 976	2 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) : ACCA de Mesplède ACCA d'Arthez-de-Béarn 1 Fédération Départementale de Chasse des Pyrénées-Atlantiques	Dégâts de gibier relevés sur les cultures 2 palombières localisées sur le site	Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques DDTM64
	220	1 Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique : L'inter cantonales du bassin des Baïses 1 Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques	Ruisseau de Clamondé : 1 ^{ère} catégorie piscicole du domaine privé ; peu de fréquentation pour la pêche à la truite fario	Fédération de Pêche et APPMA
Industrialisation	420 - 422	4 décharges référencées	AQI6400107 Décharge de résidus de distillation, de déchets industriels AQI6400035 Décharge de résidus de distillation, de déchets industriels AQI6402114 Décharge d'ordures ménagères ; dépotoir L'ensemble des décharges concerne 9 parcelles pour une surface de 9 ha	Site du BRGM Fiches Basias
		9 points de forages	Décharge d'ARKEMA : 9 forages dont 7 inclus dans la ZSC	Site du BRGM

* Nomenclature FSD en annexe n°5

a) Occupation du sol

Le site Natura 2000 du Vallon du Clamondé est occupé majoritairement par des terres agricoles : les terres arables occupent 22 %, les prairies 21% et les landes respectivement 10 % de la surface du site (cf. carte n°4). Les boisements occupent près de 45 % du site. Les autres milieux (urbain, infrastructures) occupent une place minoritaire avec moins de 2% du site.

Même si les milieux ouverts (prairies, terres arables et landes) sont encore majoritaires sur le site, on constate une fermeture des paysages. Ainsi, entre 1948 et 1998, les boisements ont connu une augmentation de 77 % (donnée issue du diaporama présenté en réunion d'information le 16 juin 2006 par le CEN). Les forêts représentaient en 1948 une surface approchant les 15% alors que l'ensemble des autres milieux était voué à l'activité agricole. Cette évolution fait suite à la déprise agricole et aux changements de pratiques. L'agrandissement des parcelles agricoles et la perte de réseaux de haies sont d'autres faits marquants de cette évolution (cf. carte n°5).

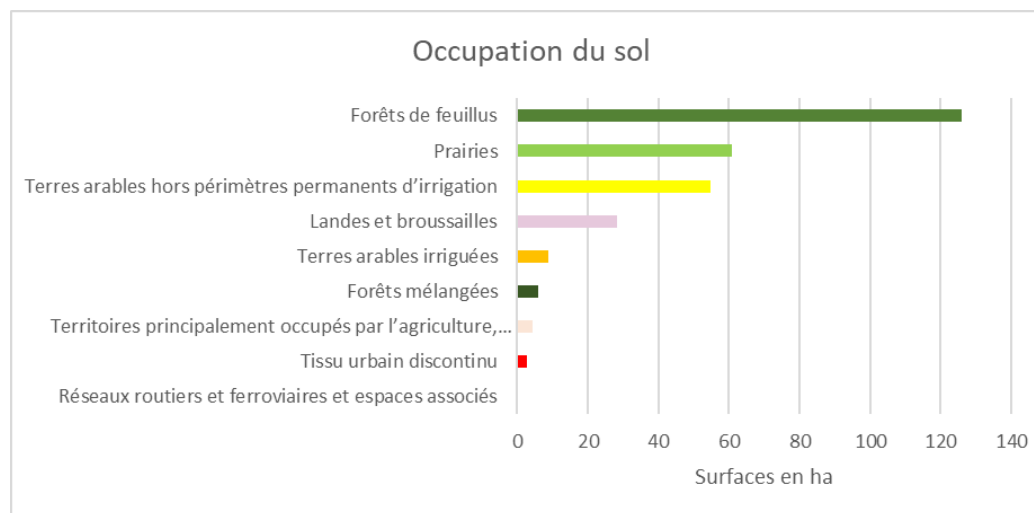
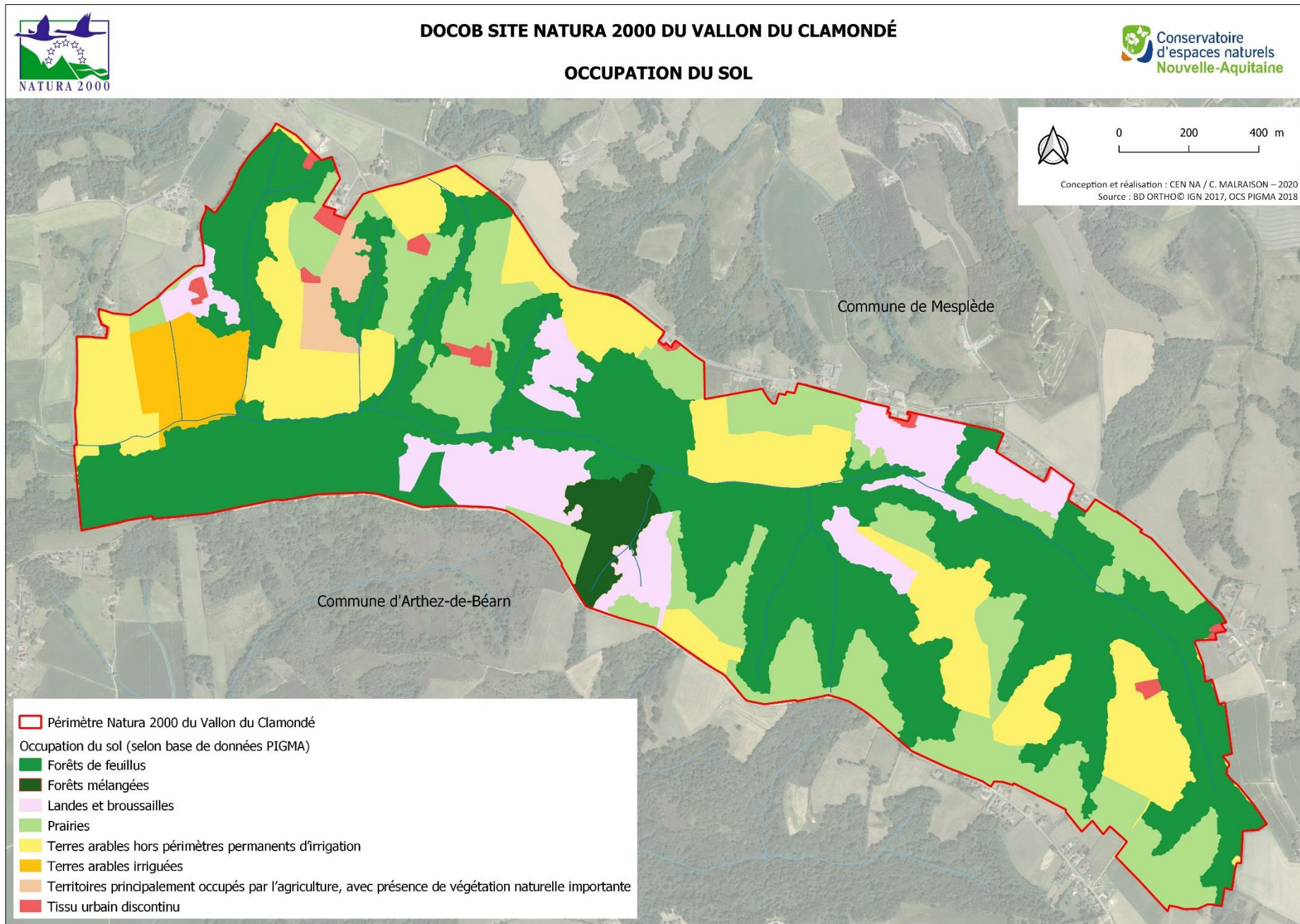
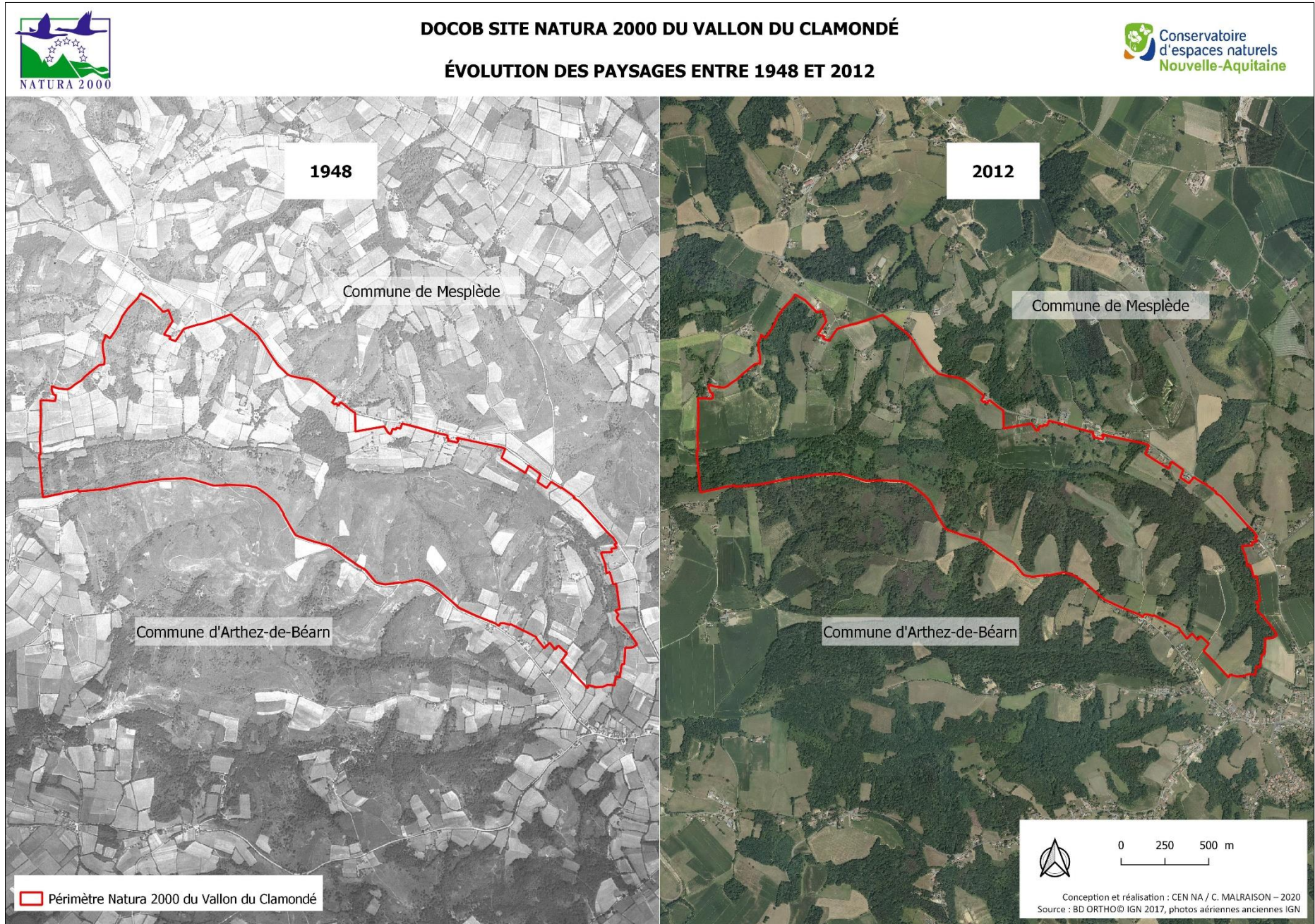


Figure n°5 : Occupation du sol

Carte n°4 : Occupation du sol



Carte n°5 : Evolution des paysages entre 1948 et 2012



b) Agriculture

Le site Natura 2000 concerne 13 exploitations agricoles (dont 2 pour des surfaces négligeables). On recense 112 ha de Surface Agricole Utile, avec une majorité de surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) recouvrant près de 60 ha (RPG 2019). Même si la ressource en herbe est abondante sur le site, elle n'est que peu exploitée dans les systèmes d'exploitation. En effet, les ateliers d'élevage, autrefois courants (vaches laitières ou viande essentiellement), ont régressé du fait d'une diminution de la main d'œuvre familiale et d'un contexte économique défavorable. L'apparition d'élevages hors-sol, en plus des difficultés d'exploitation des zones de pente du site, ont conduit à un abandon (ou à une conversion en cultures) de pâtures et de prairies de fauche. Les surfaces importantes de jachères (14 ha) et de prairies non exploitées économiquement témoignent d'une déprise agricole sur le site. Les cultures annuelles quant à elles couvrent près de 40 ha, avec une prédominance du maïs (24 ha). Elles sont cultivées avec utilisation de fertilisants et de traitements phytosanitaires, certaines drainées et/ou irriguées. A noter que le chaulage des parcelles est une pratique courante sur les cultures et quelques prairies pour corriger l'acidité et augmenter les rendements.

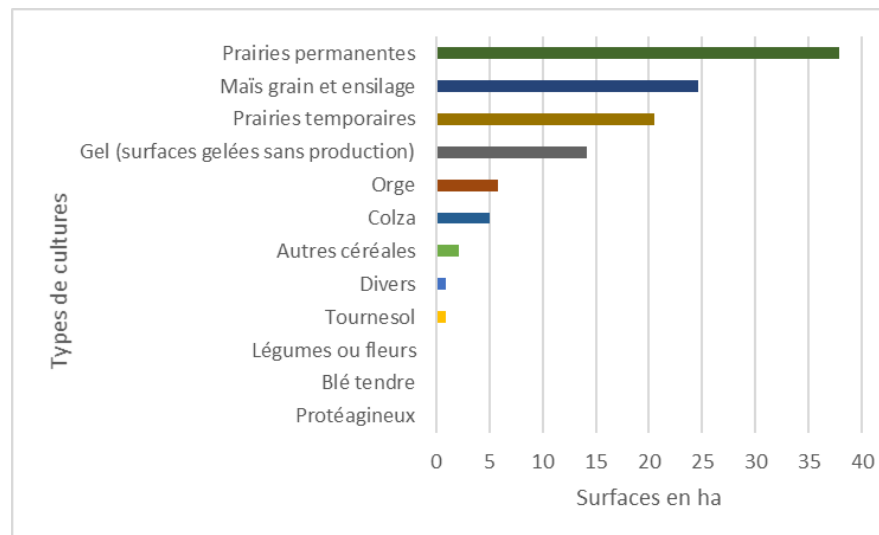
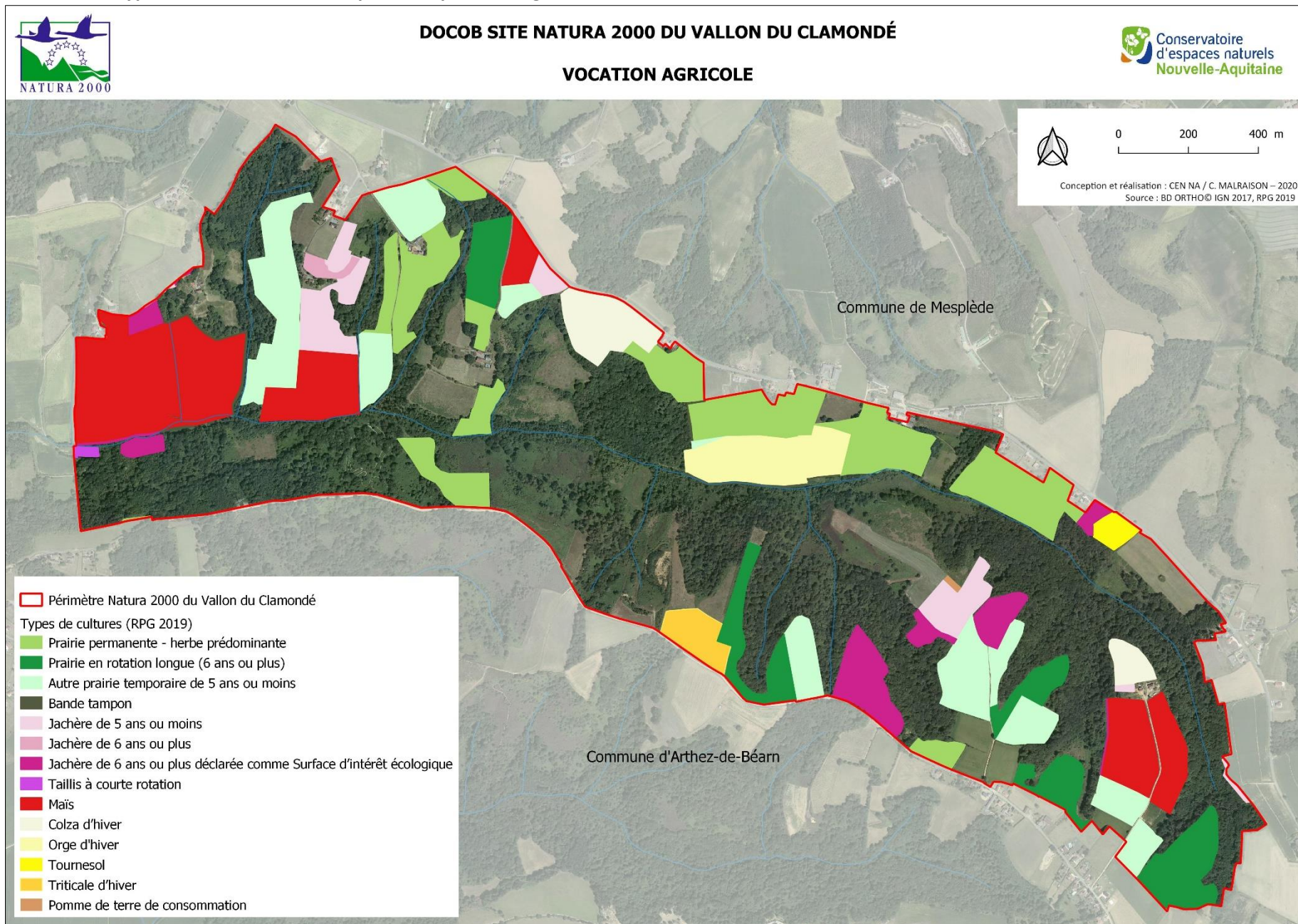


Figure n°6 : Type de cultures

Depuis 2018, la totalité du site est passée en Zones Vulnérables au titre de la Directive Nitrates (une partie du site était classé Zones Vulnérables jusqu'en 2015 sur la commune de Mesplède). Par ailleurs, la nouvelle délimitation en mars 2019 des Zones Défavorisées Simples (dénommées aujourd'hui Zones Soumises à des Contraintes Spécifiques ZSCS) a été défavorable à de nombreux agriculteurs. Afin de palier la perte d'aides aux agriculteurs exploitants des zones difficiles des coteaux (aide mobilisée : ICHN = Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels), la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques a mis en place un plan de soutien pour les éleveurs avec notamment la possibilité de contractualiser des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatique) polyculture-élevage et localisées, sur le territoire du PAEC « Coteaux du Gave de Pau et Ger » (Projet Agro-Environnemental et Climatique).

Les zones agricoles en déprise et en friche sont aujourd'hui colonisées par des espèces à fort pouvoir concurrentiel (ronces, fougères aigle, ajoncs, ...), faisant évoluer des milieux de pelouses et de landes vers des milieux de plus faibles valeurs écologiques et moins diversifiés. Le maintien d'une activité de fauche et/ou de pâture est un des grands enjeux de conservation des habitats naturels du site.

Carte n°6 : Types de cultures déclarées par les exploitants agricoles en 2019



c) Sylviculture

Les boisements et végétations associées (landes ligneuses et vergers) occupent près de 159 ha sur le site, avec en majorité des forêts fermées de feuillus (76 %). La dominance de chênaies – châtaigneraies constitue un stade transitoire caractérisant une forêt relativement jeune, liée à la déprise agricole notamment. La forte présence de landes ligneuses (15%) témoigne également de cette évolution. Il existe cependant aussi des forêts présumées anciennes (existant sur les cartes d'Etat-major de 1866), notamment situées sur les pentes, pour une surface de 22 ha. Certaines forêts ont également pu être identifiées en forêts « à potentiel » dans le cadre d'un travail sur les vieilles forêts (réalisé par le CEN NA en 2020). Ces zones pourraient à terme faire l'objet d'attention particulière.

Il n'y a pas de grandes propriétés forestières, ni de Plans Simples de Gestion (PSG). La très grande majorité des boisements est privée, avec un fort morcellement parcellaire. 70 propriétaires se partagent les 159 ha, avec en moyenne 2,2 ha de forêt par propriétaire. Les 7 plus importants propriétaires forestiers (en surface) possèdent la moitié des forêts du vallon, dont le plus important est le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (avec 34 ha). Seuls 2,1 ha sont en forêt communale et appartiennent à la commune d'Abos (dans le cadre de mesures compensatoires liées à la création d'une gravière) ; ces boisements (plantation de chênes sessiles il y a moins de 5 ans) sont gérés par l'ONF. Les difficultés d'accès et les terrains en pente n'ont pas permis de grandes exploitations de la forêt ; seules quelques coupes de bois de chauffage ont lieu occasionnellement.

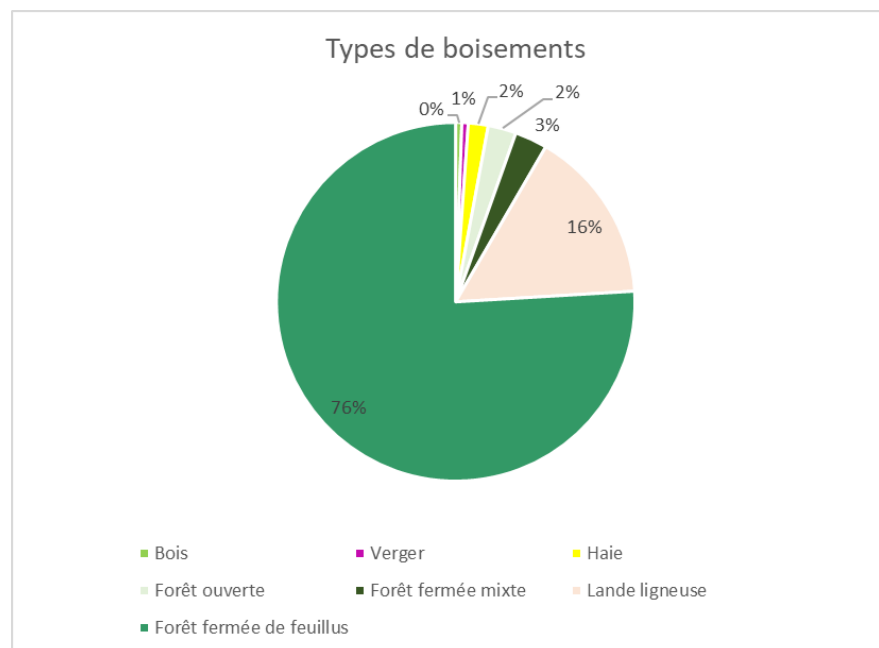


Figure n°7 : Types de boisements (Source : BD Topo Végétation)

La maturation des plus anciens boisements et de ceux définis à potentiel permettrait d'accroître la valeur écologique des milieux, et de conserver voire développer des habitats propices aux espèces inféodées aux vieux boisements (dont des espèces d'intérêt communautaire telles que le Pique-Prune ou le Grand Capricorne).

Carte n°7 : Types de boisements et forêts anciennes



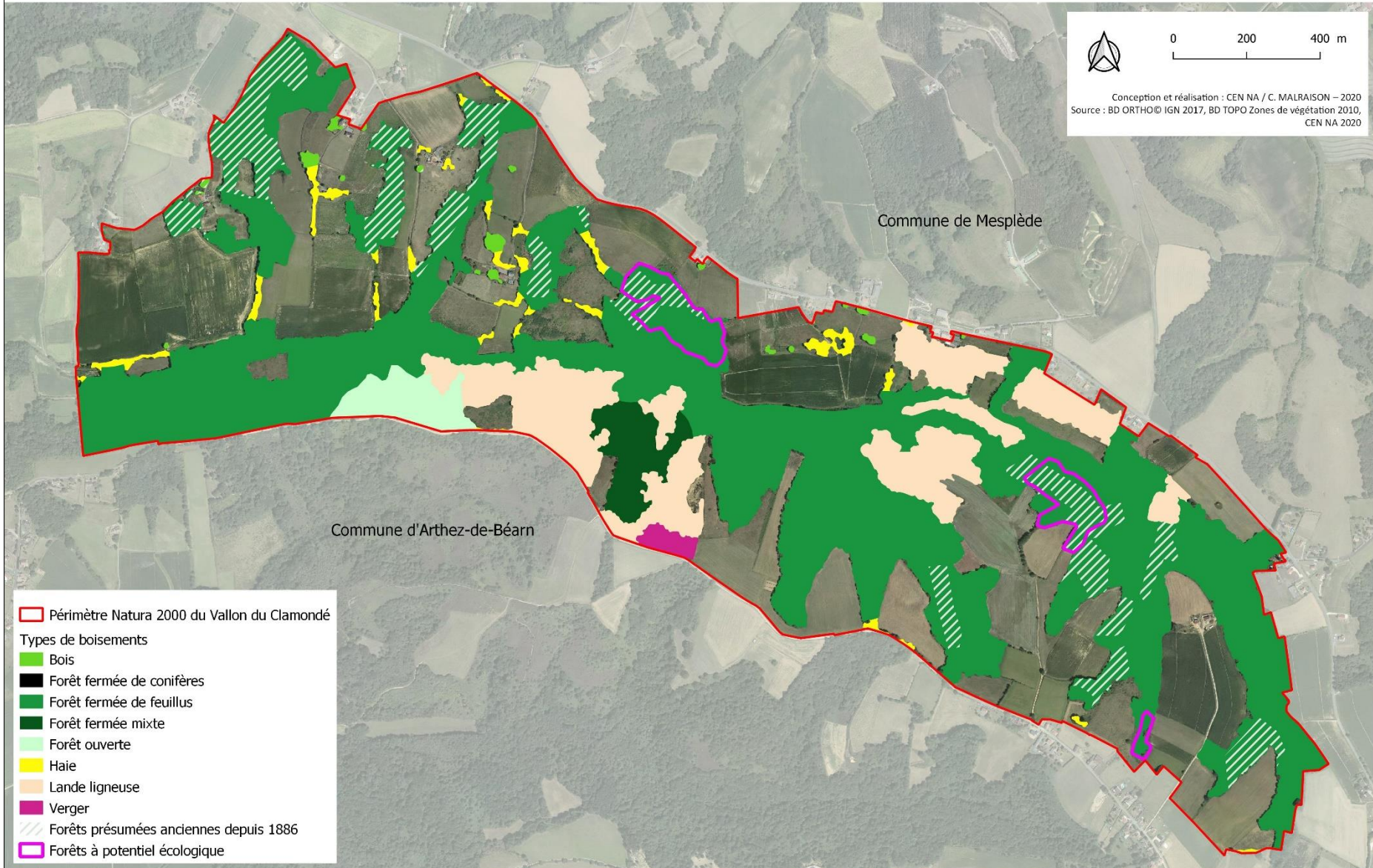
DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

VOCATION SYLVICOLE



0 200 400 m

Conception et réalisation : CEN NA / C. MALRAISON – 2020
Source : BD ORTHO© IGN 2017, BD TOPO Zones de végétation 2010, CEN NA 2020



- ▭ Périmètre Natura 2000 du Vallon du Clamondé
- Types de boisements
- ▭ Bois
- ▭ Forêt fermée de conifères
- ▭ Forêt fermée de feuillus
- ▭ Forêt fermée mixte
- ▭ Forêt ouverte
- ▭ Haie
- ▭ Lande ligneuse
- ▭ Verger
- ▨ Forêts présumées anciennes depuis 1886
- ▭ Forêts à potentiel écologique

d) Gestion conservatoire

La gestion conservatoire consiste, au travers d'acquisitions foncières ou de conventions avec les propriétaires, à mettre en place des actions de gestion favorables au maintien ou à la restauration de milieux naturels remarquables ou d'habitats d'espèces. Depuis les premiers inventaires des années 1990 mettant en avant les richesses écologiques du vallon du Clamondé, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (aujourd'hui CEN NA, anciennement CREN Aquitaine) a porté une attention particulière sur ce site. Ainsi les premières acquisitions de parcelles ont eu lieu en 2004, et le premier plan de gestion a été validé en 2005. Depuis, 3 plans de gestion quinquennaux se sont succédés ; le CEN NA est propriétaire de plus de 36 ha (notamment sur les zones les plus sensibles, à savoir les landes humides et tourbières), et 10 autres ha sont en conventionnement avec des propriétaires.

Afin de permettre un entretien par pâturage, et ainsi maintenir les habitats ouverts, 4 enclos ont été créés (cf. carte n°9). Plusieurs expériences successives de pâturage par des bovins, équins, ou ovins ont eu lieu, complétées par des opérations de broyage (pour freiner la colonisation par la fougère). Des partenariats avec des éleveurs locaux ou des associations restent à conforter aujourd'hui pour pérenniser le bénéfice du pâturage sur les milieux.

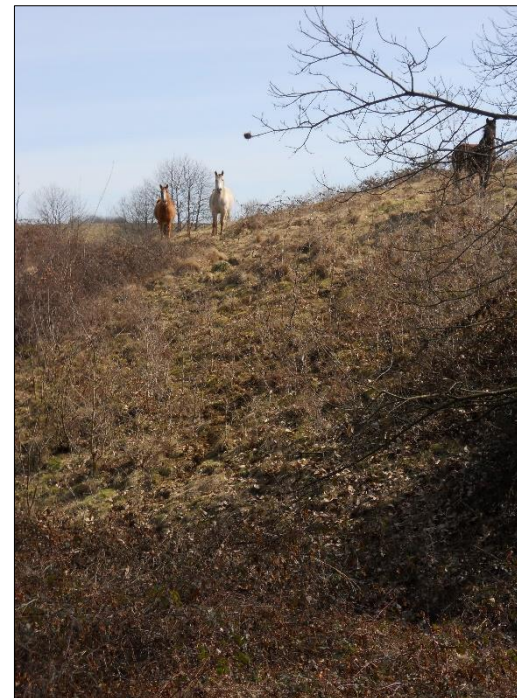
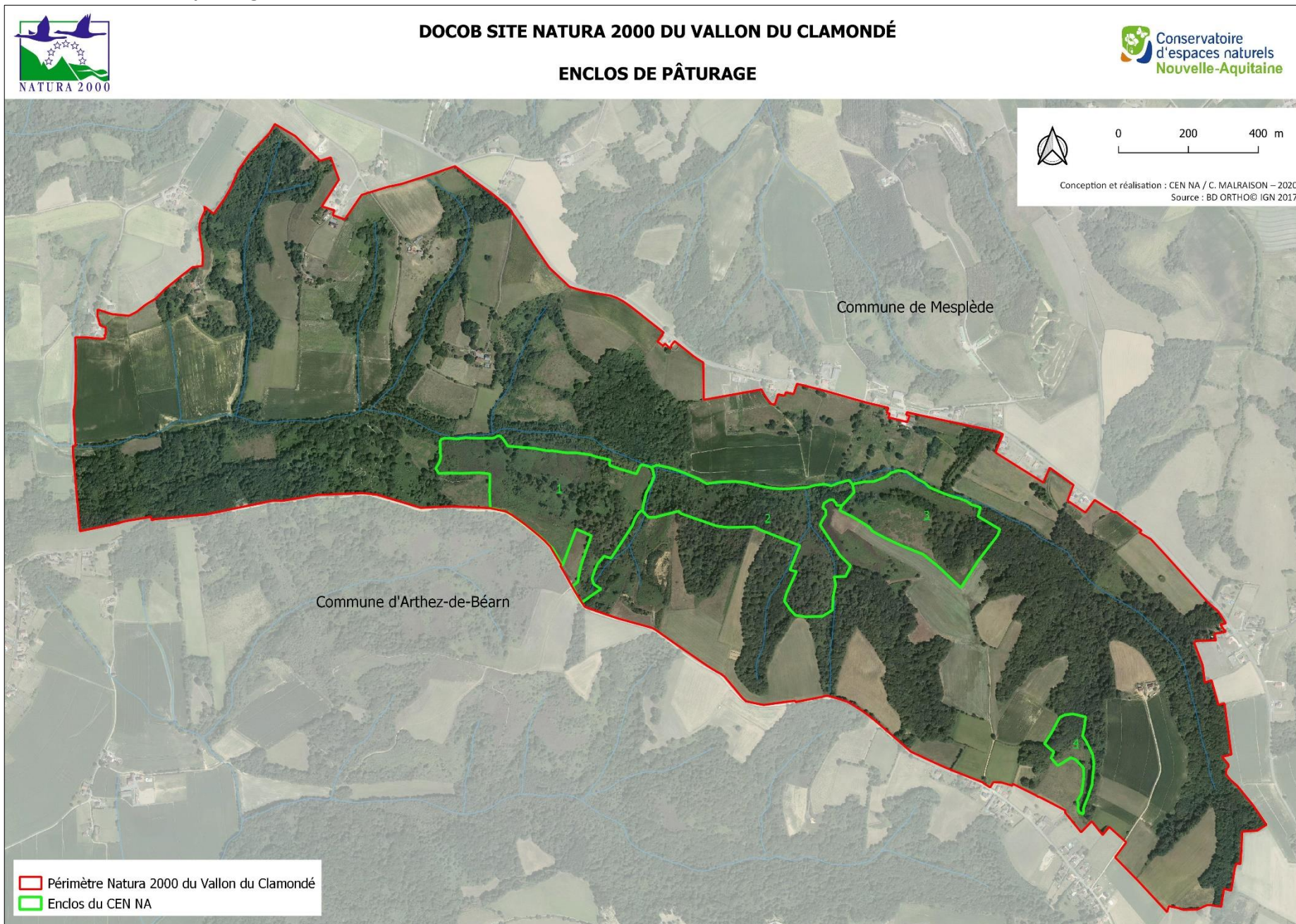


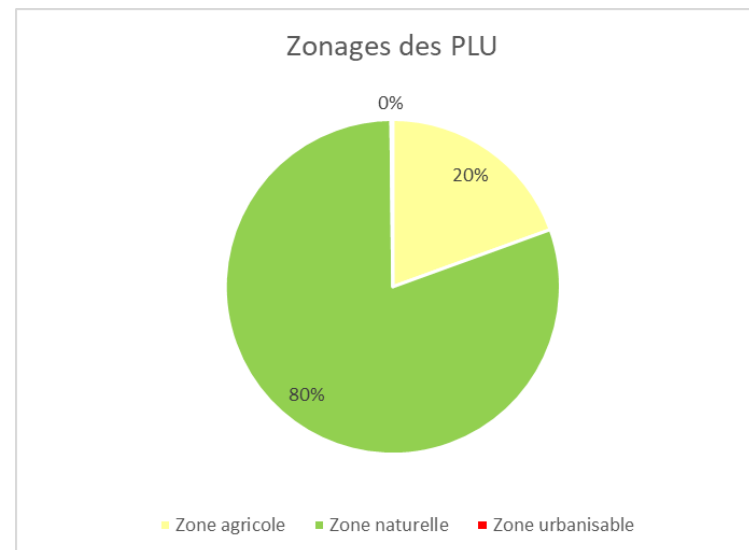
Figure n°8 : Pâturage équin en 2012



e) Urbanisme et infrastructures routières

Les deux communes concernées par le site Natura 2000 disposent de PLU (Plan Local d'Urbanisme) : Arthez-de-Béarn 2009, et Mesplède 2013. La majeure partie (80,4%) du site est classée en zone naturelle, viennent ensuite les zones agricoles pour 19,4%. Seuls 0,2% du site sont en zones urbanisables.

La route départementale D946, entre Arthez-de-Béarn et Mesplède, constitue en partie la limite nord du site Natura 2000. Le débit de véhicules est estimé à 2672 véhicules en moyenne par jour, dans les 2 sens (données de 2015, Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques), dont une soixantaine de poids lourds.





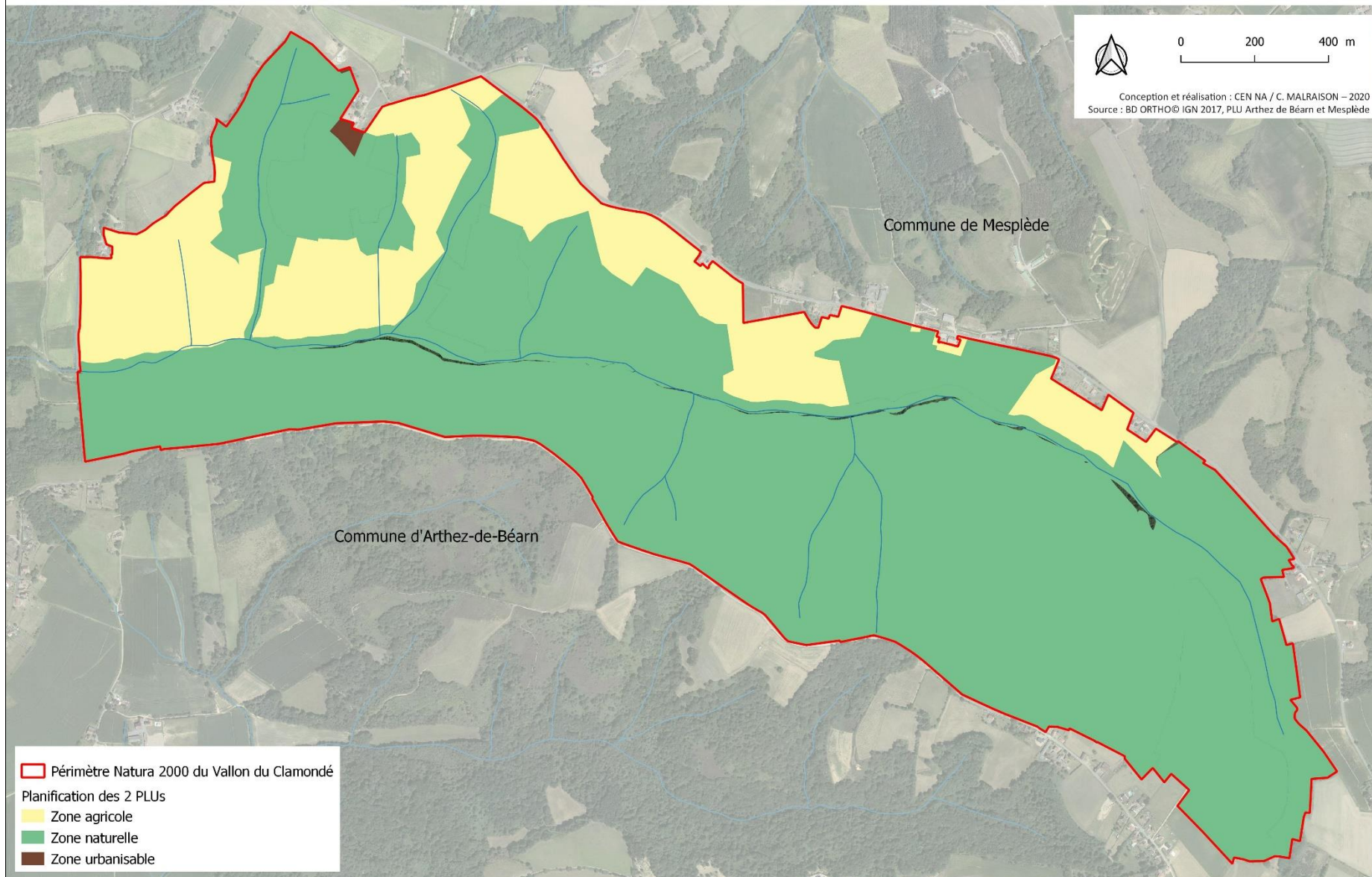
DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

URBANISME



0 200 400 m

Conception et réalisation : CEN NA / C. MALRAISON – 2020
Source : BD ORTHO© IGN 2017, PLU Arthez de Béarn et Mesplède



f) Tourisme et activités de loisirs

Le site Natura 2000 est situé sur le territoire d'intervention de l'office de tourisme Cœur de Béarn Orthez-Monein, avec des antennes à Monein et Orthez, à égale distance du vallon du Clamondé. Le secteur des coteaux est propice aux randonnées : une boucle de randonnée traverse le site (« Tour de Mesplède » - n°35) et deux autres boucles passent à proximité (« Vallon du Clamondé » - n°23 et « Les Trois Chapelles » - n°26). Par ailleurs, le GR65 passe sur le chemin constituant la limite sud du site, et est utilisé comme chemin de Saint-Jacques de Compostelle par la Voie du Puy-en-Velay. Cette voie étant la plus empruntée de France, on estime la fréquentation à plus de 3000 personnes par an. Le site est par ailleurs parcouru occasionnellement par les cueilleurs de champignons et de muguet sauvage (même si le Val de Leire proche serait plus fréquenté). Enfin, les espaces naturels servent de support à des animations, notamment menées par le CPIE Béarn (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

La chasse est pratiquée sur le site, les fourrés, landes, et zones embroussaillées servant de refuge à la faune sauvage. Deux ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) sont présentes sur le site : ACCA de Mesplède et ACCA d'Arthez, avec respectivement 53 et 140 adhérentes en 2019. Les espèces chassées sont le renard, le lapin, le lièvre, le faisán, la bécasse, la perdrix, la palombe, le sanglier et le chevreuil. Les types de chasse pratiqués sont l'affut et l'approche (pour le sanglier et le chevreuil), la chasse devant soi avec ou sans chien d'arrêt (pour le gibier à plumes) et les battues au sanglier et au chevreuil (environ 20 par saison) (informations issues d'une réunion le 16 février 2010 associant les différents acteurs du site pour la cohabitation de l'activité pastorale et des activités cynégétiques). Deux palombières sont localisées à l'intérieur du site.

L'évaluation des dégâts de gibier, via le nombre de dossiers d'indemnisation instruits et les surfaces détruites, montre une pression non négligeable sur les cultures des communes d'Arthez-de-Béarn et de Mesplède. Ainsi, en moyenne sur la période 2013 – 2019, ce sont 3 ha de cultures pour 11 dossiers d'indemnisation recensés. L'évolution sur cette même période montre un accroissement des demandes d'indemnisation depuis 2015, même si le niveau de la saison 2013-2014 n'est pas atteint. Les surfaces détruites varient selon les années et avoisinent au maximum les 5 ha (à l'échelle des 2 communes), sans dégager de tendance à l'augmentation depuis 2013.

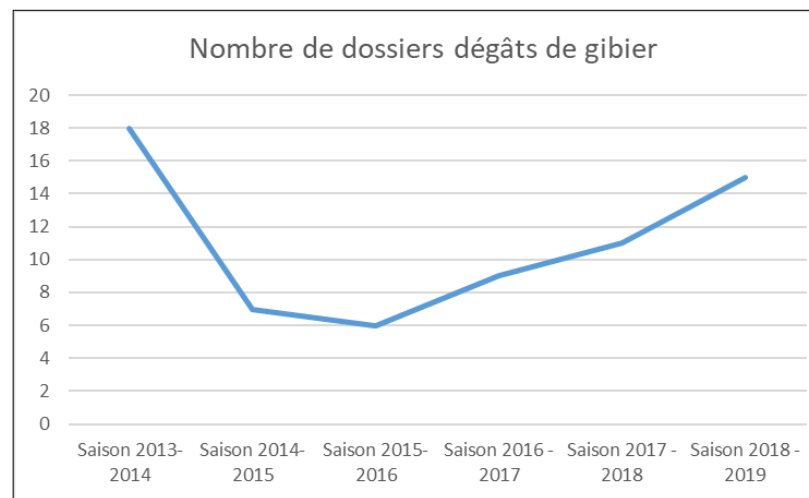


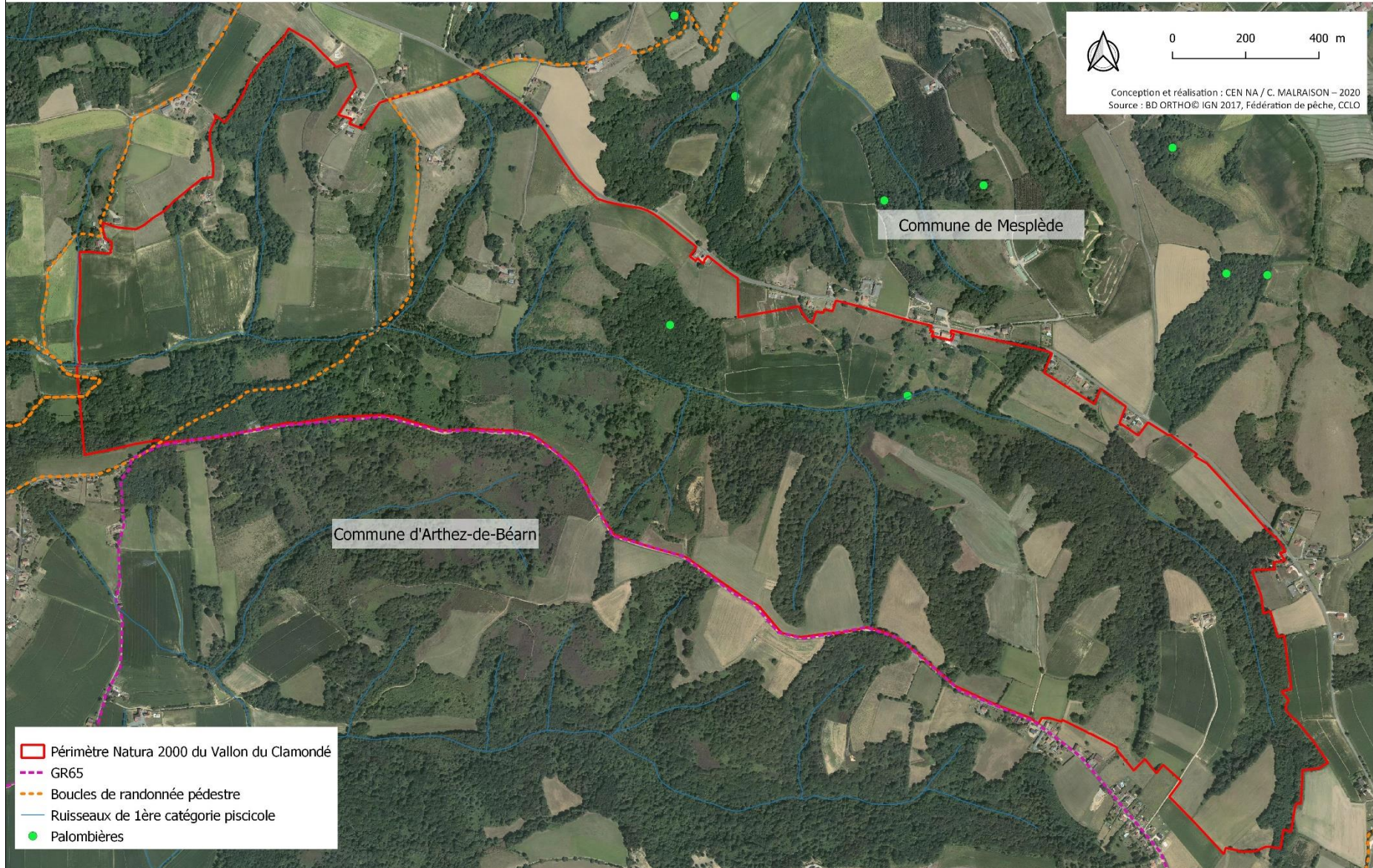
Figure n°10 : Evolution du nombre de dossiers dégâts de gibier sur les communes de Mesplède et Arthez-de-Béarn

Concernant l'activité pêche, l'AAPPMA concernée (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) est l'Intercantonale du Bassin des Baïses. Le ruisseau étant classé en première catégorie piscicole, la réglementation n'autorise qu'une seule ligne montée sur canne munie de deux hameçons ou de trois mouches artificielles au plus. Cependant, le ruisseau étant peu large et peu accessible, la fréquentation par les pêcheurs, essentiellement pour la truite fario, est négligeable sur le site (plus active en aval). L'AAPPMA réalise chaque année sur le ruisseau des alevinages en truite fario.



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

ACTIVITÉS DE LOISIRS



g) Déchets / Industrialisation

Il existe sur le site Natura 2000 plusieurs zones de stockage de déchets, qui ne sont plus en activité aujourd'hui.

Il s'agit d'une part de 2 décharges de résidus de distillation et de déchets industriels de la société ARKEMA, l'une fermée en 1986, l'autre fermée en 1994. Ces 2 décharges ont reçu des dépôts de goudrons sulfuriques (40%), des résidus de fabrication du lactame (40%) et des boues de station d'épuration (20%) des eaux usées de l'Usine ATOCHEM de Mont (64). La quantité de déchets stockée est d'environ 6300 tonnes pour l'une et 7800 tonnes pour l'autre, pour des surfaces de respectivement 4 345 m² et 10 100 m².

La réhabilitation des décharges après exploitation a consisté à recouvrir les alvéoles d'argile et de terre arable ; des visites régulières de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) après réhabilitation ont mis en évidence des problèmes d'affaissement, des remontées de goudron par endroits, des risques de glissement, et une imperméabilité insuffisante de la seconde décharge (source : Basol). Le niveau de réhabilitation des décharges n'étant pas pleinement satisfaisant, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a imposé par arrêté préfectoral du 20/01/2009 de nouvelles mesures. Les travaux, réalisés en 2010, ont permis d'améliorer l'étanchéité de la couverture et la stabilité des terrains, et d'empêcher le ruissellement et la stagnation des eaux pluviales vers les aires de stockage. Un dispositif de surveillance a été mis en place, avec 6 piézomètres et 4 points de mesure d'inclinaison des talus, suivis annuellement. En cas de présence d'eau dans les piézomètres, des analyses de qualité physico-chimique sont réalisées. Les dernières données disponibles datant de 2012-2013 (source : Basol) montrent des résultats satisfaisants et aucune substance susceptible de fuir depuis les alvéoles de stockage des déchets n'a été détectée.

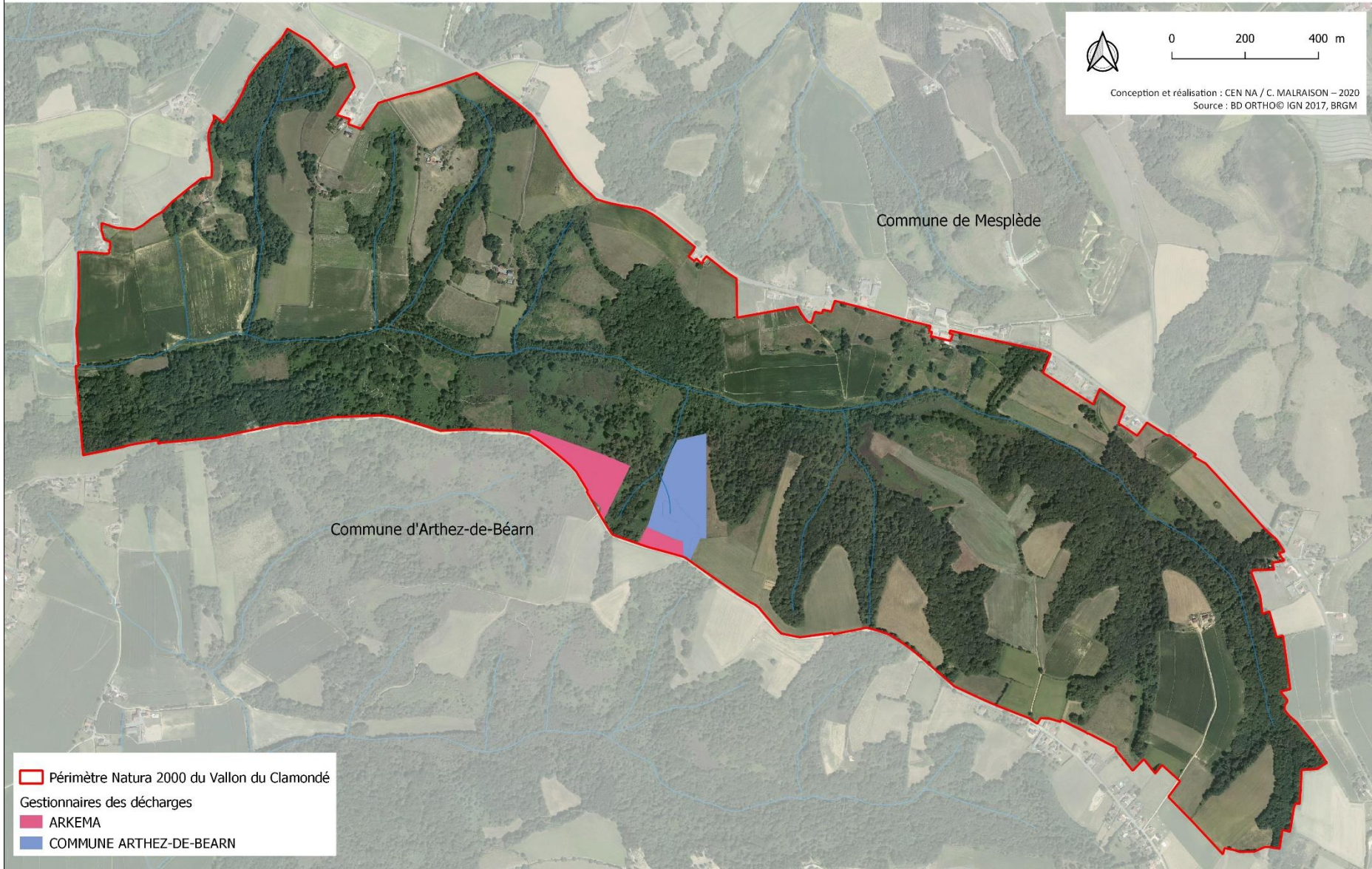
D'autre part, le site a aussi accueilli l'ancienne décharge communale d'Arthez-de-Béarn pour les dépôts d'ordures ménagères. Cette décharge est fermée depuis 1963. La réhabilitation de la décharge a consisté en une couverture de terre argileuse d'étanchéité ; une source située sous le tas de déchets a été busée afin d'éviter le contact entre le massif des déchets et l'eau provenant de la source. Des analyses de la qualité de l'eau réalisées par l'Etablissement Public des Laboratoires Départementaux des Pyrénées Atlantiques en 2002 ont montré une absence de toxicité des eaux en sortie de l'ancienne décharge, mais des températures élevées et des teneurs en oxygène dissous faibles ; ces valeurs sont limitantes pour la vie aquatique du petit ruisseau récepteur, et potentiellement impactantes sur le ruisseau du Clamondé (source : Etude hydro-géomorphologique et pédologique du Clamondé, R. DUPERE, 2009).

Carte n°11 : Localisation des zones de décharges



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

ZONES DE DÉCHARGES



2. Les grands milieux

Tableau n°5 : Grands milieux du site Natura 2000

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Prairies de fauche et pâturages	40,6 ha / 14 %	6510-3 : Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	Chiroptères Oiseaux : Aigle botté, Busard Saint-Martin, Faucon hobereau, Elanion blanc, Alouette lulu Lépidoptères Odonates	Destruction directe pour mise en culture ou urbanisation. Pression de pâturage trop importante. Techniques de fauche peu favorables : Fauche précoce, hauteur de coupe basse, parcours de fauche et absence de bandes refuges. Faible diversité floristique des prairies en lien avec les semences utilisées et les pratiques agricoles.	ONF (2014) CEN NA (2020)
Cultures	91,8 ha / 32 %	-	Oiseaux : Busard Saint-Martin, Elanion blanc		ONF (2014)
Landes et fourrés	15,2 ha / 5 %	4020*-1 : Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles 7110*-1 : Tourbières hautes actives 4030-8 : Landes atlantiques fraîches méridionales	Chiroptères Oiseaux : Busard Saint-Martin, Bruant jaune, Fauvette pitchou, Alouette lulu Lépidoptères Odonates Reptiles	Absence d'entretien par fauche ou pâturage entraînant une évolution naturelle des landes vers des stades boisés.	ONF (2014)
Zones humides	3,9 ha / 1 %	7150 : Dépressions sur substrats tourbeux du Rynchosporion 6410-9 : Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	Lépidoptères Odonates Amphibiens Reptiles	Drainage direct et indirect. Evolution de la végétation vers fourrés et boisements (en lien avec fonctionnement hydrologique). Piétinement trop important.	ONF (2014)

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Ourlets et mégaphorbiaies	20,9 ha / 7 %	-	Chiroptères Oiseaux : Bruant jaune, Fauvette pitchou Lépidoptères : Cuivré des marais Odonates Amphibiens Reptiles	Evolution naturelle entraînant une évolution vers des stades boisés. Modification du régime hydrologique pour les mégaphorbiaies humides en lien avec pression de drainage et changement climatique entraînant une modification du cortège floristique. Développement d'espèces exotiques envahissantes.	ONF (2014)
Haies	2 500 m	-	Chiroptères Oiseaux : Bruant jaune Amphibiens Reptiles	Destruction directe des haies. Entretien trop intensif à de mauvaises périodes. Haies peu diversifiées et essences non autochtones.	CEN NA (2020)
Plantations arborées	2 ha / 1 %	-	-	-	ONF (2014)
Forêts	114,5 ha / 39 %	9190-1 : Chênaies pédonculées à Molinie bleue	Chiroptères Oiseaux : Aigle botté, Bondrée apivore, Milan noir, Alouette lulu, Engoulevent d'Europe Coléoptères : Grand Capricorne, Pique-Prune Amphibiens	Diminution des vieux arbres et arbres morts sur pied. Gestion intensive des lisières et sous-bois : entretiens trop réguliers Plantation d'espèces exogènes et développement d'essences envahissantes	ONF (2014)
Ruisseaux	2,3 km (linéaire principal du Clamondé)	-	Poissons : Lamproie de Planer Odonates : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin Chiroptères	Etiages trop réguliers en lien avec drainage des parcelles limitrophes et changement climatique. Artificialisation des berges. Apports organiques ou chimiques en lien avec les activités limitrophes.	CEN NA (2020)
Plans d'eau	1 mare (sud du site, en rive gauche du Clamondé)	-	Odonates Amphibiens	Comblement progressif de la mare. Modification du régime hydrologique en lien avec les pressions de drainages et changement climatique. Développement d'espèces exotiques envahissantes.	CEN NA (2020)
Zones urbanisées	1,8 ha / 1 %	-	Chiroptères		ONF (2014)

Le site du Vallon du Clamondé est majoritairement un site à vocation agricole, représentant 51 % (prairies, cultures et landes comprises) du territoire et dominé par les **grandes cultures**. Certaines parcelles agricoles présentent un intérêt écologique majeur, et notamment les **prairies de fauche**. Les prairies fauchées depuis de nombreuses années et peu amendées développent un cortège floristique particulier et diversifié attirant ainsi de nombreuses espèces animales pour la reproduction ou l'alimentation : de nombreux insectes dont les Lépidoptères et Odonates, les Chiroptères ou encore les Oiseaux. L'itinéraire de fauche est très important et va déterminer le cortège floristique et faunistique que pourra abriter la parcelle. Ainsi, les dates, fréquences, hauteur et parcours de fauche sont des éléments à prendre en compte dans les préconisations de gestion. Les haies sont un élément du paysage agricole du site du vallon du Clamondé, avec 2,5 km de linéaire encore présent à l'échelle du site. **Les haies** diversifiées en strates et en essences sont un atout agricole et écologique. Elles favorisent l'installation d'un cortège d'espèces auxiliaire aux cultures (pollinisation, lutte contre les ravageurs), améliorent la fertilité des parcelles, ont une action coupe-vent, freinent l'érosion, régulent localement le climat. Elles abritent une biodiversité importante, dont plusieurs espèces patrimoniales utilisant les haies comme site de reproduction, d'alimentation et/ou corridor de déplacement.

Les landes et fourrés représentent 5 % du site du Vallon du Clamondé. La présence de ces habitats est dépendante de pratiques agro-pastorales permettant leur maintien. De nombreuses surfaces de landes ont disparu suite à l'abandon de ces pratiques ou pour une mise en culture. Les landes mésophiles et landes humides présentes sur le site sont donc des reliques d'une activité traditionnelle autrefois bien plus présente. Les landes abritent également un cortège floristique et faunistique très spécifique et dépendant des pratiques de gestion mises en œuvre. Ainsi certaines espèces vont préférer des landes hautes très peu gérées, alors que d'autres nécessiteront des entretiens réguliers pour maintenir une végétation basse plus adaptée à leur cycle de vie. Les landes humides, souvent imbriquées dans les complexes humides (avec les prairies à Molinies notamment), contiennent des zones tourbeuses composées de buttes à sphaignes, et constituent un enjeu majeur du site.

Les zones humides du vallon du Clamondé sont composées essentiellement de prairies à Molinie, ainsi que de petites zones de dépression ou de gouilles, représentant au total 1 % de la surface du site. Malgré cette faible surface, les zones humides, ajoutées aux landes humides, abritent sans doute la majorité des enjeux du site. Plusieurs espèces à enjeux sont inféodées à ce type d'habitat, comme le Fadet des Laîches (*Coenonympha oedippus*), l'Azuré des Mouillères (*Phengaris alcon*), la Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*) ou encore les rossolis (*Drosera intermedia* et *D. rotundifolia*). Les zones humides sont des milieux fragiles, dépendant du régime hydrique. Une modification de ce régime entraîne une modification rapide et parfois irréversible de l'habitat. Le drainage des parcelles limitrophes ainsi que les opérations de recalibrage et/ou reprofilage des ruisseaux, ont une incidence sur l'état de conservation des zones humides. Celles-ci peuvent évoluer, en s'asséchant progressivement, vers des habitats méso-hygrophiles où les ligneux (Ajoncs, Bourdaine, etc.) se développent, constituant un premier stade d'évolution vers le boisement. Il est nécessaire de limiter l'abaissement de la nappe pour conserver les conditions spécifiques de ces milieux. Par ailleurs, des mesures d'entretien par débroussaillage, fauche ou pâturage permettent de maintenir le milieu ouvert et de préserver le cortège floristique et faunistique associé.

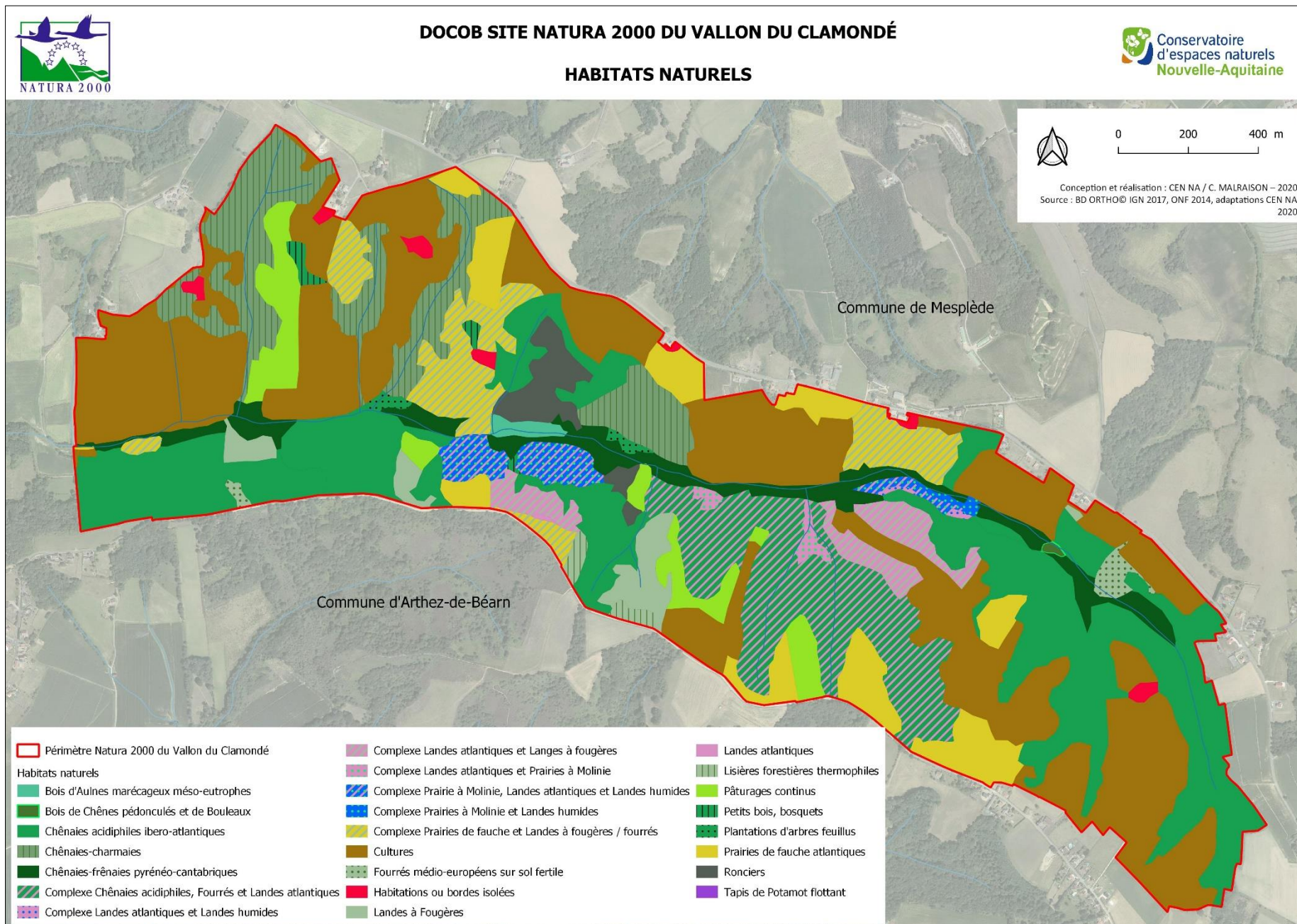
Les ourlets et mégaphorbiaies (ou lisières et friches humides) sont présents sur 7 % de la surface du site. Ces habitats transitoires entre habitats ouverts et habitats boisés, constituent des zones refuges importantes pour de nombreuses espèces. Ils sont utilisés autant par des espèces liées aux milieux boisés que par des espèces liées aux milieux ouverts, que ce soit pour l'alimentation, la reproduction ou le déplacement. Ces habitats jouent donc un rôle écologique majeur à l'échelle du site. Cependant, les ourlets et mégaphorbiaies sont dépendants des modalités de leur entretien qui, soit est absent et entraîne son évolution en boisement, soit est trop intensif et limite son intérêt écologique. De plus, ce type d'habitat est plus propice à l'installation et au développement d'espèces exotiques envahissantes telles que le Buddleia de David (*Buddleja davidii*) ou la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) par exemple.

La **forêt** est également bien présente sur le site du Vallon du Clamondé, avec 39 % de la surface totale. Plusieurs types de forêts sont présents, entre les forêts humides essentiellement localisées en bordure du Clamondé, et les forêts mésophiles composées essentiellement de chênaies-charmaies ou de chênaies-frênaies. Un habitat boisé d'intérêt communautaire est recensé sur le site (vieille chênaie acidophile). La présence d'arbres morts au sol ou sur pieds, d'arbres âgés abritant des cavités ou des abris permet aux boisements du vallon du Clamondé d'accueillir de nombreuses espèces d'insectes (Coléoptères notamment), d'oiseaux et de Chiroptères. Cependant leur densité reste encore limitée à l'échelle du vallon en raison du « jeune » âge de certaines parcelles boisées ou de l'entretien et des coupes qui ont pu être réalisées.

Le site du Vallon du Clamondé constitue la tête du bassin versant **du ruisseau du Clamondé**. Le long des 2,3 km de cours d'eau inclus dans le périmètre, différents faciès d'écoulements et d'habitats rivulaires ont permis à plusieurs espèces d'intérêt de s'installer. C'est le cas par exemple de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) qui remonte via le Gave de Pau dans le Clamondé pour se reproduire dans les secteurs lenticules en tête de bassin versant sur un substrat sablo-limoneux. Les activités présentes sur les parcelles riveraines et sur le bassin versant du ruisseau sont susceptibles de causer des perturbations au ruisseau, tant sur l'aspect qualitatif (apports organiques et chimiques liés aux pratiques de fertilisation, traitements phytosanitaires et chaulages des cultures et prairies), que sur l'aspect quantitatif (drainage accentuant les périodes d'étiages), limitant ainsi la qualité du cours d'eau et son intérêt pour les espèces patrimoniales présentes. La restauration de zones « tampons » naturelles, comme les boisements rivulaires ou les landes humides en bordure du ruisseau peuvent permettre de limiter ces impacts.

Une représentation schématique des formations végétales retrouvées sur le site du Vallon du Clamondé a été réalisée par l'ONF lors du diagnostic écologique et est présentée en **annexe 1**.

La répartition des habitats naturels est présentée sur la **carte n°12** ci-après.



3. Les habitats d'intérêt communautaire

a) Définition

Natura 2000 a défini des habitats dits « d'intérêt communautaire » comme des habitats naturels ou semi naturels qui, soit sont en danger de disparition (dans leur aire de répartition naturelle), soit ont une aire de répartition naturelle réduite, soit constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des régions biogéographiques de l'Europe (ici, la région biogéographique atlantique). Un habitat d'intérêt communautaire est donc un habitat naturel particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature.

b) Habitats d'intérêt communautaire du Vallon du Clamondé

Tableau n°6 : Habitats d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire (habitat générique et élémentaire)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel (générique et élémentaire)	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	Degré de conservation à l'issue de l'inventaire **	État de conservation à l'échelle biogéographique ***	Niveau de responsabilité **	Origine des données / Structures ressources
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	6510 6510-3	25,9 ha – 8,9 %	Prairies mésophiles, sur sols acides à neutre, moyennement ou fortement amendés ; végétation typique de prairie, riche en hémicryptophytes et géophytes. Prairies entretenues principalement par fauche. Régression de l'habitat par mise en culture ou conversion en prairie temporaire (entre 2014 et 2020).	Bon correct	Défavorable mauvais	Modéré	ONF, CEN NA, INPN
Landes sèches européennes Landes atlantiques fraîches méridionales	4030 4030-8	5,7 ha – 1,9 %	Végétation basse structurée par les bruyères et les ajoncs, sur sol maigre et acide (espèce caractéristique bruyère ciliée). Habitat fortement colonisé par les fougères.	Altéré	Défavorable inadéquat	Modéré	
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (idem pour l'habitat élémentaire)	4020* 4020*-1	0,8 ha – 0,3 %	Lande rase structurée par les bruyères et ajoncs, sur sols pauvres et acides, avec une hydromorphie peu profonde (espèces caractéristiques Bruyère à quatre angles et Bruyère ciliée). Forte imbrication avec les molinaies à jonc acutiflore (représentant un stade de dégradation de la lande), et avec les buttes à sphaigne.	Bon correct	Défavorable inadéquat	Fort	

Habitats naturels d'intérêt communautaire (habitat générique et élémentaire)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel (générique et élémentaire)	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	Degré de conservation à l'issue de l'inventaire **	État de conservation à l'échelle biogéographique ***	Niveau de responsabilité **	Origine des données / Structures ressources
Tourbières hautes actives (idem pour l'habitat élémentaire)	7110* 7110*-1	Rattaché à l'habitat 4020*	Végétation constituée d'une alternance de buttes à sphaignes et d'éricacées, acidophile, occupant les dépressions inondées en permanence dans les tourbières de pente. Habitat de très petite surface et imbriqué : rattaché à l'habitat de landes humides 4020*. Bonne conservation générale de ces habitats sur le site, forte valeur écologique.	Bon correct	Défavorable mauvais	Fort	ONF, CEN NA, INPN
Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	6410 6410-6	0,12 ha – 0,04%	Gouilles de dépression de la molinaie, caractérisées par la présence du Mouron délicat et le Scirpe à nombreuses tiges. Habitat de très petite surface, inclus dans le complexe de zones humides de la prairie à molinie.	Bon correct	Défavorable mauvais	Fort	
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) Molinaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	6410 6410-9	3,05 ha – 1,1%	Prairies structurées par la Molinie bleue qui peut former des touradons, sur sols acides, hygrophile à méso-hygrophile ; originalité du site : molinaie riche en choin noirâtre. Cortège floristique assez pauvre, mais rôle important dans le complexe des zones humides, et en tant qu'habitat d'espèce.	Bon correct	Défavorable mauvais	Modéré	
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150	0,8 ha – 0,3 %	Végétation pionnière hygrophile, colonisant des sols mis à nu, sur substrats acides oligo-mésotrophes. Habitat occupant une surface très réduite, inclus dans le complexe de zones humides de la prairie à molinie.	Bon correct	Défavorable inadéquat	Fort	
Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur Chênaies pédonculées à Molinie bleue	9190 9190-1	0,2 ha – 0,1 %	Boisement relativement ouvert de chêne pédonculé installé sur un tapis herbacé structuré par la Molinie bleue. Habitat occupant une faible surface, dans une zone de dépression concentrant les eaux de ruissellement ; en continuité des autres formations rivulaires et marécageuses du site.	Altéré	Défavorable mauvais	Fort	

* Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

** D'après le diagnostic écologique du site, ONF, 2014.

*** D'après MNHN, 2019, Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces.

Le degré de conservation des habitats sur le site du Vallon du Clamondé a été évalué (lors du diagnostic écologique réalisé en 2014 par l'ONF) grâce à plusieurs indicateurs, rassemblés sous 3 critères : les caractéristiques du cortège floristique, la structure et le fonctionnement de l'écosystème, et les dégradations portant atteintes aux habitats et/ou aux espèces. Le niveau de responsabilité a été évalué notamment au regard de la valeur régionale de l'habitat, du niveau de sensibilité de l'habitat, de sa rareté et de sa valeur intrinsèque (flore d'intérêt patrimonial).

Au total, 7 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 habitats d'intérêt communautaire prioritaire (occupant 0,76 ha) ont été inventoriés sur le site du Vallon du Clamondé. Ils totalisent une surface de 36,4 ha soit 12,5 % de la surface du site. Ils sont présentés succinctement ci-dessous.

- **Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique (6510-3)**

Parmi les prairies du site, la gestion historique par fauche a permis l'installation d'un habitat d'intérêt communautaire : la **Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique** (code 6510-3). Cet habitat est dispersé en bordure nord et sud et à l'ouest du site du Vallon du Clamondé et occupe 25,9 ha. Il représente 8,9 % de la surface du site, et constitue l'habitat d'intérêt communautaire le mieux représenté. Cependant, cet habitat peut évoluer rapidement avec le temps, voire disparaître, en fonction des pratiques agricoles menées sur ces parcelles : retournements pour mise en culture ou conversion en prairie temporaire essentiellement. Ainsi, entre le diagnostic écologique de 2014 et l'élaboration du présent document, l'habitat a perdu 10 ha de sa surface (estimation basée sur les RPG de 2016 à 2019). Ce réajustement cartographique nécessite une validation de terrain, et l'habitat de prairie de fauche mérite un suivi particulier.



Figure n°11 : Prairie de fauche, ONF, 2014



- **Lande atlantique fraîche méridionale (4030-8)**

Les landes sèches, caractérisées par les bruyères et les ajoncs, occupent les hauts de versant du vallon. L'habitat d'intérêt communautaire **Lande atlantique fraîche méridionale** (code 4030-8) s'étend sur 5,7 ha et représente 1,9 % du site.

Les landes atlantiques fraîches s'inscrivent dans la continuité des landes humides, et sont en lien avec les fourrés de fougères et les pinèdes. La colonisation importante par la Fougère suite à l'abandon de pratiques agricoles sur ces espaces reste la principale menace d'altération de cet habitat.

Figure n°12 : Lande mésophile, ONF, 2014

- **Complexe de landes humides (4020*-1, 7110*-1, 7150, 6410)**

Les zones humides concentrent les 4 autres habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires, sur une petite surface de 4,7 ha. Ces habitats sont localisés en rive gauche du ruisseau du Clamondé et sont fortement liés les uns avec les autres, en constituant des mosaïques. L'habitat prioritaire **Tourbière haute active** (code 7110*-1) est étroitement imbriqué avec l'habitat **Lande humide atlantique tempérée à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*** (code 4020*-1), également prioritaire ; ces 2 habitats imbriqués couvrent une petite surface d'à peine 1 ha. Bien qu'en bon état global de conservation, ces milieux subissent une colonisation par les ligneux, et un risque d'évolution du cortège floristique par assèchement de la nappe. Le suivi de piézomètres installés dans le complexe tourbeux depuis 2012 montre une tendance à la baisse du niveau de la nappe (de l'ordre de 5 cm). Sur certains espaces mis à nu, on retrouve des communautés végétales pionnières en contexte tourbeux, c'est le cas de l'habitat **Dépression sur substrats tourbeux du *Rynhcosporion*** (code 7150), qui occupe 0,8 ha sur le site, imbriqué lui aussi avec les autres habitats de tourbière. Sans intervention, cet habitat évolue naturellement vers la lande tourbeuse. Les tourbières et landes tourbeuses abritent des communautés végétales rares et menacées et leur préservation représente un enjeu fort sur le site.



Figure n°13 : Buttes à sphaignes, CEN-NA, 2020

Un dernier habitat est inféodé aux milieux humides : la **Prairie à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)** (code 6410), occupant une surface de 3,2 ha et structurant le paysage du bas-fond du vallon. Même si le cortège floristique de cet habitat est généralement pauvre, la Molinaie joue un rôle important en tant qu'habitat de nombreuses espèces animales patrimoniales (c'est le cas par exemple de l'Azuré des Mouillères). Cet habitat se décline en 2 habitats élémentaires : d'une part, la **Molinaie hygrophile acidiphile atlantique** (code 6410-9) caractérisée par des touradons de Molinie, qui occupe la majeure partie des surfaces de l'habitat de prairie à Molinie ; d'autre part, les **Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques** (6410-6), localisés dans des zones de micro-dépressions de la molinaie et caractérisés par la présence du Mouron délicat. Ce second habitat élémentaire occupe une très faible surface rendant impossible toute cartographie précise ; de ce fait, il est inclus dans le complexe de zones humides de la prairie à Molinie.



Figure n°14 : Molinaie – Rhynchosporion – Lande tourbeuse, ONF, 2014

- **Chênaie pédonculée à Molinie bleue**

Un seul habitat forestier d'intérêt communautaire a été identifié sur le site du Vallon du Clamondé : il s'agit d'une **Chênaie pédonculée à Molinie bleue** (code 9190-1). Elle occupe une petite surface (0,17 ha) au nord-est du site, en rive gauche du ruisseau du Clamondé. Cet habitat représente 0,06 % de la surface du site, et s'inscrit en continuité des autres formations rivulaires et marécageuses du site (aulnaies marécageuses, chênaies – frênaies et chênaies fraîches).



Figure n°15 : Chênaie à Molinie, ONF, 2014

- Voir les fiches habitats en **annexe 2**.
- Voir la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire (**carte n°13**).

Avertissement – lecture de la carte :

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site étant très souvent imbriqués les uns avec les autres, ils sont symbolisés dans des complexes d'habitats. Ils ne couvrent pas la totalité de la surface des polygones identifiés.

Carte n°13 : Habitats d'intérêt communautaire



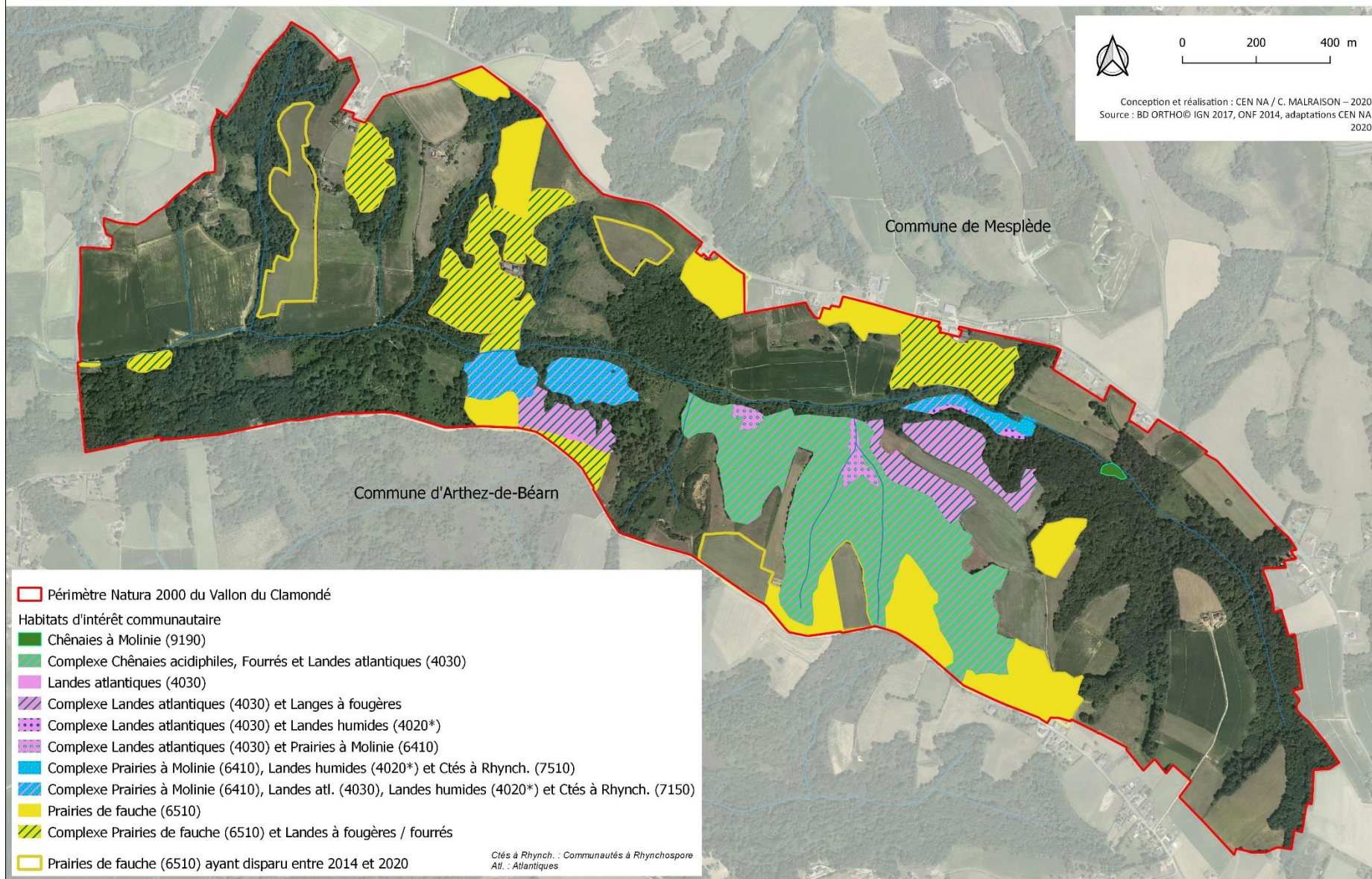
DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



0 200 400 m

Conception et réalisation : CEN NA / C. MALRAISON – 2020
Source : BD ORTHO© IGN 2017, ONF 2014, adaptations CEN NA 2020



- Périmètre Natura 2000 du Vallon du Clamondé
 - Habitats d'intérêt communautaire
 - Chênaies à Molinie (9190)
 - Complexe Chênaies acidiphiles, Fourrés et Landes atlantiques (4030)
 - Landes atlantiques (4030)
 - Complexe Landes atlantiques (4030) et Langes à fougères
 - Complexe Landes atlantiques (4030) et Landes humides (4020*)
 - Complexe Landes atlantiques (4030) et Prairies à Molinie (6410)
 - Complexe Prairies à Molinie (6410), Landes humides (4020*) et Ctés à Rhynch. (7510)
 - Complexe Prairies à Molinie (6410), Landes atl. (4030), Landes humides (4020*) et Ctés à Rhynch. (7150)
 - Prairies de fauche (6510)
 - Complexe Prairies de fauche (6510) et Landes à fougères / fourrés
 - Prairies de fauche (6510) ayant disparu entre 2014 et 2020
- Ctés à Rhynch. : Communautés à Rhynchospora
Atl. : Atlantiques

c) Comparaison avec les habitats du FSD initial

Initialement (compilation de données réalisée en 1995), 200 ha du vallon ont été estimés d'intérêt communautaire (source : FSD), contre 36,4 aujourd'hui. Par ailleurs, seuls 3 habitats d'intérêt communautaire relevés lors du diagnostic écologique de 2014 étaient mentionnés au FSD. Un tableau comparatif est présent en annexe 2. Ces différences importantes peuvent s'expliquer de diverses manières :

- Une erreur de codification d'habitats naturels lors de la compilation des données de 1995 (notamment les châtaigneraies, classées en Habitat d'Intérêt Communautaire 9260 alors que celui-ci n'existe pas dans le domaine atlantique).
- Un rattachement discutable, en 1995, des forêts fraîches bordant les ruisseaux à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire de Forêts alluviales (91E0) ; or la micro-topographie du vallon et le faible dimensionnement du cours d'eau excluent la présence d'aulnaies-frênaies de ce type sur ce site. Par ailleurs, les relevés phytosociologiques réalisés en 2014 indiquent bien un rattachement de ces forêts à la chênaie pédonculée – frênaie (non communautaire).
- Un rattachement discutable, en 1995, des forêts de chênes, aujourd'hui décrites en chênaies acidiphiles, à un habitat d'intérêt communautaire (codé 9230) ; cet habitat correspond à un stade pionnier de la chênaie acidiphile, et doit être riche en Chêne tauzin (*Quercus Pyrenaica*). Au regard de la jeunesse des peuplements forestiers, et de la présence de Chênes tauzin (mais en faible importance), on peut envisager qu'une partie de cet habitat ait pu correspondre à l'époque à l'habitat communautaire de Chênaies Galicio-portugaises, et qu'il ait évolué naturellement vers la chênaie acidiphile (non communautaire).
- Une évolution des milieux ouverts liées aux modifications des pratiques agricoles (et notamment la déprise agricole ou la conversion), pouvant expliquer une régression de certains habitats (notamment des landes humides) voire une apparition de nouveaux habitats (cas des prairies pâturées non communautaires, ayant laissé la place aux prairies de fauche communautaires).

d) Evolution des habitats entre 2014 et 2020

Depuis la réalisation du diagnostic écologique en 2014, les habitats du vallon du Clamondé ont évolué. En l'absence de temps dédié pour une mise à jour complète des habitats, des ajustements sont proposés seulement sur l'habitat de prairies de fauche pour 2020. En effet, au regard des données des Registres Parcellaires Graphiques de 2016 à 2019, il semblerait que certaines parcelles jusqu'alors dédiées à la fauche aient été converties en prairies temporaires ou en cultures. Ces évolutions entraînent de fait l'exclusion de ces parcelles de l'habitat de prairies de fauche. Il sera nécessaire, au cours de l'animation du DOCOB, de préciser la répartition de cet habitat, avec des inventaires de terrain et des relevés phytosociologiques.

4. Les espèces d'intérêt communautaire

a) Définition

Les espèces d'intérêt communautaire sont des espèces en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée, soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation telles que celle du Vallon du Clamondé, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire. Le présent paragraphe ne traite que des espèces d'intérêt communautaire listées à l'annexe II, qui sont celles qui peuvent justifier de la désignation d'un site Natura 2000, et qui pourront faire l'objet d'objectifs de conservation.

b) Les espèces d'intérêt communautaire du Vallon du Clamondé

Tableau n°7 : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Groupe	Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Estimation de la population	Isolement	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire*	État de conservation à l'échelle biogéographique**	Niveau de responsabilité*	Origine des données
Lépidoptères	<i>Coenonympha oedippus</i> (Fabricius, 1787)	Fadet des Laïches	1071	5 imagos observés en 2016 Espèce très rare	Population isolée et en marge de son aire de répartition	Petite population potentiellement isolée. Populations les plus proches situées au nord d'Orthez. Landes humides à molinie. Dernière observation en juillet 2016.	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat en 2013 Bon correct en 2019	Exceptionnel	ONF CEN NA
	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais	1060	10 - 20 imagos Espèce rare	Population non isolée	Petite population installée (présence avérée depuis 2009). Potentiellement plusieurs sites de reproduction correspondant aux prairies humides riches en rumex. Les autres habitats ouverts sont utilisés comme sites de déplacement et d'alimentation. Relation avec les populations d'Arthez-de-Béarn (est et sud de la commune). Prairies et friches humides à Rumex avec présence de ressources floricoles à proximité. Dernière observation juillet 2020.	Favorable	Favorable en 2013 Défavorable inadéquat en 2019	Fort	ONF CEN NA
	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise	1065	A préciser Espèce présente	Population non isolée (mais peu de stations connues sur le secteur, donc risque d'isolement)	Dizaine d'imagos en 2006. Revu en 2019. Statut à vérifier sur le site. Plante-hôte présente. Espèce occasionnelle ? Population présente en dehors du site (Est du bourg d'Arthez-de-Béarn). Prairies humides, lisières, clairières et landes humides riches en pieds de <i>Succisa pratensis</i> , avec présence de ressources floricoles à proximité.	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais (2013 et 2019)	Modéré	ONF CEN NA, LPO (consultation du site faune-aquitaine.org)

Groupe	Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Estimation de la population	Isolement	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire*	État de conservation à l'échelle biogéographique**	Niveau de responsabilité	Origine des données
Odonates	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	1041	A préciser Espèce présente	Population non isolée	Présence avérée sur la commune en 2007. Espèce très occasionnelle sur le site. Présence d'habitats favorables sur le Clamondé + habitat d'alimentation. Cours d'eau à ripisylve boisée (Aulnes notamment) présentant des faciès lentiques et des systèmes racinaires d'Aulne immergés.	Favorable	Favorable (2013 et 2019)	Modéré	ONF CEN NA
	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	1044	A préciser Espèce présente	Population non isolée	Très petite population. Présence régulière de l'espèce entre 2005 et 2012. Présence avérée autour du périmètre Natura2000. Petits cours d'eau végétalisés, berges herbacées.	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat (2013 et 2019)	Modéré	ONF CEN NA
Coléoptères	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Pique-prune	1084	A préciser Espèce présente	Population isolée	Présence non avérée. Détecté en 2008 dans un boisement à l'est du site. Bocage, arbres têtards ou à cavités (feuillus).	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais (2013 et 2019)	Fort	ONF CEN NA
	<i>Cerambyx cerdo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Capricorne	1088	A préciser Espèce présente	Population non isolée	Présence avérée (2016). Vieux boisements feuillus.	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat (2013 et 2019)	Modéré	ONF CEN NA
	<i>Lucanus cervus</i> , (Linnaeus, 1758)	Lucane Cerf-volant	1083	A préciser Espèce présente	Population non isolée	Présence avérée sur le site (2018). Vieux arbres et bois morts.	Favorable	Favorable	Faible	ONF, CEN NA
	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer	1096	A préciser Espèce présente	Population non isolée	Présence avérée sur le cours d'eau du Clamondé (2014). Population en relation avec le Gave de Pau. Secteurs lentiques présentant un substrat sablo-limoneux en tête de bassin versant.	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Modéré	ONF OAFS
	<i>Mustela lutreola</i> (Linnaeus, 1760)	Vison d'Europe	1356	Aucune donnée Présence à confirmer	Aucune donnée	Espèce mentionnée au FSD (version de 1995) Aucun contact sur le site ni à proximité	Inconnu	Défavorable mauvais	Inconnu	PNA Vison, INPN

En gras : seules les espèces en gras étaient mentionnées au FSD initial (1995).

* D'après le diagnostic écologique du site, ONF, 2014 ; mise à jour CEN NA, 2020.

** D'après MNHN, 2019 et 2013, Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces.

L'état de conservation à l'échelle du site est évalué au regard de 3 indicateurs (renseignés à dire d'expert): l'état des connectivités existantes ou potentielles entre les populations, les tendances d'évolution de la population de l'espèce, et la représentation spatiale de l'habitat d'espèce dans son optimum. Le niveau de responsabilité a été évalué notamment au regard de la responsabilité de la région vis-à-vis de la conservation de l'espèce, du niveau de sensibilité de l'espèce et de sa rareté dans son aire de répartition et sur le site. L'absence de données concernant le Vison d'Europe, ne permet pas d'évaluer l'état de conservation, ni le niveau de responsabilité du site pour la conservation de l'espèce.

La synthèse des observations faunistiques du site du Vallon du Clamondé met en évidence trois grands types d'enjeux :

- Les espèces liées aux landes et prairies humides : Damier de la Succise, Cuivré des marais, Fadet des Laïches.
- Les espèces liées aux vieux boisements feuillus : Grand Capricorne, Pique-prune.
- Les espèces liées aux cours d'eau : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Vison d'Europe et Lamproie de Planer.

La connaissance concernant la répartition et l'utilisation des habitats du Vallon du Clamondé pour ces espèces est variable. Des inventaires ciblés sur la recherche des sites de reproduction et l'estimation des tailles de populations sont à réaliser pour le Damier de la Succise, le Cuivré des marais et la Cordulie à corps fin. Enfin, pour certaines espèces, une vérification de leur présence est nécessaire. C'est le cas pour la Lamproie de Planer, l'Agrion de Mercure, le Pique-prune et le Vison d'Europe.

La présence d'habitats favorables et leur gestion par le CEN NA a permis le maintien d'espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire. Cependant, des améliorations sont nécessaires pour assurer la viabilité des populations. Cette viabilité passe par l'agrandissement de leurs habitats (reproduction et alimentation) et par la connexion avec d'autres habitats favorables présents à proximité, limitant ainsi les risques de diminution des effectifs ou de disparition des stations liées à des perturbations indirectes et extérieures au site.

Parmi les espèces à enjeux présentes dans le vallon du Clamondé, 6 espèces font l'objet d'un Plan National d'actions (PNA), dont 5 avec des déclinaisons régionales :

- Plan National d'Actions en faveur du Vison d'Europe ;
- Plan Régional d'Actions en faveur des papillons de jour : Damier de la Succise, Cuivré des marais, Fadet des Laïches ;
- Plan Régional d'Actions en faveur des odonates : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure.

La présence d'espèces prioritaires d'un Plan National d'Actions rajoute un intérêt particulier au site du vallon du Clamondé. Il serait souhaitable d'intégrer les préconisations des PNA et d'échanger avec les coordinateurs des Plans d'Actions lors de la mise en œuvre des actions en faveur de ces espèces.

L'intégration et la préservation de ces espèces d'intérêt communautaire passent par 2 grands type d'actions :

- Préservation et restauration des habitats favorables ;
- Préservation de la connectivité entre les habitats vitaux (reproduction, alimentation, etc.) et entre les populations.



Figure n°16 : Fadet des Laïches,
BOUTELOUP R.

Le Fadet des Laïches (*Coenonympha oedippus*) est sans doute l'espèce ayant le plus fort enjeu sur le site du Vallon du Clamondé. La Nouvelle-Aquitaine abrite les principales populations françaises et même européenne de l'espèce, essentiellement localisées dans le triangle landais (Landes et Gironde). La région a donc une forte responsabilité vis-à-vis du Fadet des Laïches. Les populations des Pyrénées-Atlantiques sont situées en limite d'aire de répartition. En l'état actuel des connaissances, seuls 3 noyaux de populations, qui n'ont aucune connexion entre eux, sont connus dans ce département : Le Camp de Ger dont une grande partie est dans le département des Hautes-Pyrénées, Ahetze dans le Pays Basque qui abrite une très petite population et les landes d'Orthez constituées d'un réseau de petites landes humides avec des effectifs réduits de l'espèce. Le site du Vallon du Clamondé se situe dans la continuité de la population des landes d'Orthez, même si la distance avec le premier site connu reste importante (3,5 km à vol d'oiseaux). La population du Vallon du Clamondé semble isolée et donc d'autant plus fragile face aux perturbations directes ou indirectes infligées aux landes humides à molinie. Une des priorités d'actions serait donc de maintenir une gestion favorable sur les landes humides, tout en favorisant le déplacement des individus entre les différentes zones humides du vallon mais aussi vers les populations extérieures au vallon, par la restauration d'habitats ouverts (prairies, landes) le long du cours d'eau.

Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) présente deux écotypes selon l'habitat de reproduction utilisé : milieux ouverts humides ou thermophiles. On parle ici de l'écotype *aurinia* lié aux milieux humides, qui pond sur la Succise des prés (*Succisa pratensis*). Cet écotype est plus rare en ex-Aquitaine car dépendant de la présence de milieux humides ouverts, dont la surface a fortement régressé. Les populations de cet écotype dans le Béarn restent localisées, notamment dans le secteur d'Arthez-de-Béarn où les populations se concentrent autour de Lacq et Maslacq. Les autres populations connues les plus proches sont éloignées de plus de 10 km au nord vers Morlanne et au sud vers Ogenne-Camptort (consultation <http://si-faune.oafs.fr/> du 17/03/2020). Les populations d'Arthez-de-Béarn sont potentiellement isolées et leur maintien sur le site du vallon du Clamondé doit donc passer par une restauration d'habitats favorables assurant le développement et la diversité génétique nécessaire à leur survie. La réouverture de landes et prairies humides à proximité de pieds de Succise des prés déjà présents, devrait



Figure n°17 : Damier de la Succise, SOULET D.

permettre de favoriser le développement de cette plante-hôte. Une fois les pieds de Succise installés, la mise en place d'un pâturage extensif est à privilégier. Une fauche tardive (septembre) haute (20 cm) avec des bandes refuges peut également être mise en place.



Figure n°18 : Cuivré des marais,
BOUTELOUP R.

Le Cuivré des marais (*Lycanea dispar*) semble bien installé sur le site du vallon du Clamondé et potentiellement en relation avec les autres populations connues dans le secteur d'Arthez-de-Béarn. Le principal objectif du site du Vallon du Clamondé est le maintien de prairies et friches humides riches en Rumex, de préférence via un pâturage extensif. La fauche ou le broyage même tardif est à limiter, cette pratique n'étant pas favorable aux Rumex.

La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) est présente sur le cours d'eau du Clamondé, mais peut-être de manière occasionnelle. Cette espèce est liée aux ripisylves riches en aulnes et dont la morphologie du lit mineur permet la présence de zones lenticules plus profondes où se développent des racines d'aulne immergées. La Cordulie à corps fin, même si elle se rencontre sur de nombreux cours d'eau du Béarn, reste souvent en faibles effectifs. La présence de milieux ouverts diversifiés assure aux imagos une ressource alimentaire suffisante. La préservation et la restauration de ces habitats doit donc être prioritaire pour le site du vallon du Clamondé.

Figure n°19 : Cordulie à corps fin, GOURVIL P-Y.



L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) semble localisé et en faibles effectifs sur le site du Vallon du Clamondé. Les petits cours d'eau présentant une végétation aquatique développée sont restreints sur le site. La préservation des landes et prairies humides en bordure des cours d'eau devrait favoriser l'espèce sur le site.

Figure n°20 : Agrion de Mercure, GOURVIL P-Y.

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) est un coléoptère lié aux vieux arbres feuillus (chênes notamment). Sa présence sur le site du vallon du Clamondé est donc le signe que des arbres âgés sont présents. Afin d'assurer sa présence sur le site, il est nécessaire de laisser vieillir des arbres isolés, dans les boisements clairs ou en lisière.



Figure n°21 : Grand capricorne, LE MOAL T.



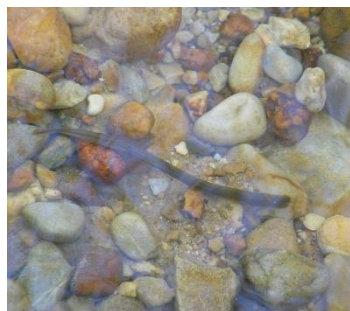
Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) est également un coléoptère lié aux vieux arbres et au bois mort, présent en forêt mais également dans les bocages et parcs urbains. L'espèce a été contactée sur le site en 2014 puis 2018, attestant de la présence d'habitats favorables sur le site et à proximité. Sa préservation passe par le vieillissement des boisements, la conservation des bois morts, et par la préservation ou la création de haies.

Figure n°22 : Lucane cerf-volant, BARTOLUCCI J-C.

Le Pique-Prune (*Osmoderma eremita*) est aussi un coléoptère lié aux vieux arbres, à condition que ceux-ci présentent des cavités riches en terreau indispensables à sa reproduction. Les anciens bocages (notamment avec des arbres têtards), les parcs ou les anciennes futaies constituent ses habitats préférés. L'espèce n'a pas été contactée sur le site du vallon du Clamondé depuis 2008, mais sa présence à proximité permet d'envisager la possibilité qu'une population y soit présente. Dans tous les cas, la préservation des arbres à cavités est une priorité pour cette espèce et la création de cavités favorables, par exemple via la coupe de type têtard de certains arbres, pourrait permettre de favoriser la présence de l'espèce.



Figure n°23 : Pique-Prune, O. VINET (site inpn.mnhn.fr)



La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) est présente dans le cours d'eau du Clamondé, où elle retrouve les conditions nécessaires à sa reproduction : secteurs lenticules avec un substrat sablo-limoneux en tête de bassin versant. La population du Clamondé est sans doute connectée aux autres populations du Gave de Pau. La préservation d'habitats naturels en bordure du cours d'eau devrait permettre de maintenir une qualité d'eau et des habitats aquatiques suffisante pour le maintien de l'espèce sur le site.

Figure n°24 : Lamproie de Planer, BRIAND M.

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est un mustélidé inféodé aux zones humides. L'espèce est mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (version 1995), mais n'a pas été contactée depuis. Dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) en faveur du Vison d'Europe, une campagne d'actualisation des connaissances sur la répartition de l'espèce est actuellement conduite à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Les campagnes déjà réalisées n'ont pour l'instant pas permis de recueillir de nouvelles données sur le Vison d'Europe sur le secteur du site du Clamondé. Néanmoins, au regard de sa discrétion et des difficultés de détection, cela ne signifie pas que l'espèce est absente. En attendant le futur PNA (2021) qui devrait étudier la question de l'évolution de l'aire de répartition du Vison, l'espèce doit ainsi toujours être considérée comme potentiellement présente. La préservation des zones humides et la transparence écologique sont des enjeux pour la conservation d'habitats favorables à l'espèce.



Figure n°25 : Vison d'Europe, J. STEINMETZ (ONCFS, site inpn.mnhn.fr)

➤ **Description et localisation des espèces : voir les fiches espèces en annexe 2.**

c) Comparaison avec les espèces du FSD initial

Comme présenté dans le tableau n°7, seules 4 espèces d'intérêt communautaire ont été relevées lors de la compilation des données en 1995 et mentionnées au FSD, contre 10 aujourd'hui : il s'agit de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), du Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*), du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), et du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*).

Cette différence peut s'expliquer en grande partie par l'effort d'inventaires naturalistes menés sur ce site depuis 1995, notamment en lien avec la volonté des acteurs locaux de s'opposer au projet de création d'un centre de stockage de déchets dangereux, mais également suite à l'intégration du site dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles, et au classement au titre des sites régionaux d'intérêt prioritaire du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine.

5. Autres espèces patrimoniales

Les espèces patrimoniales sont l'ensemble des espèces protégées, des espèces menacées (liste rouge) et des espèces rares, ainsi que parfois des espèces ayant un intérêt scientifique ou symbolique. Les objectifs de gestion déclinés dans le présent DOCOB ne visent que les habitats et les espèces des annexes I et II de la directive Habitat, mais la préservation et/ou la restauration de ces habitats et espèces pourra également être favorable aux autres espèces patrimoniales. Ces espèces apportent un intérêt supplémentaire au site, et leur présence sera prise en compte dans la définition des opérations de gestion.

Tableau n°8 : Synthèse des espèces patrimoniales (autres que celles listées à l'annexe II de la directive Habitat)

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	8	8 espèces nicheuses ou sédentaires sur le site, présence avérée ou à confirmer Cortège d'oiseaux lié aux landes	ONF, CEN NA, LPO
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	6	6 espèces (3 reptiles, 1 amphibien, 1 chiroptère et 1 oiseau), présence à confirmer Liées aux landes humides, aux boisements mésophiles et aux lisières	ONF, CEN NA
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	4	4 espèces de sphaignes inféodées aux zones tourbeuses	ONF
Les autres espèces animales	11	11 espèces animales patrimoniales, présence avérée ou à confirmer Liées aux paysages bocagers et aux landes humides	CEN NA
Les autres espèces végétales	23	23 espèces végétales patrimoniales, dont 19 inféodées aux zones humides et complexes tourbeux	ONF

Les tableaux n°9 et 10 détaillent les espèces patrimoniales animales et végétales présentes sur le site, et les enjeux par rapport à Natura 2000.

a) Les espèces animales patrimoniales

Tableau n°9 : Espèces animales d'intérêt patrimonial

Groupe	Nom de l'espèce	Nom commun de l'espèce	Directives concernées / Listes rouges / Protection nationale*	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire **	Etat de conservation***	Origine des données/ Structures ressources
Oiseaux	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin	Annexe I Dir. Oiseaux / LR Mo (LC), Eu (NT), Fr (LC) / Art. 3	1 couple	Reproduction certaine. Première observation 1999. 1 couple nicheur revu régulièrement jusqu'en 2016. Landes sèches à humides. Nécessite une zone de quiétude pour la reproduction.	Défavorable mauvais	En déclin	CEN NA, LPO consultation site faune-aquitaine.org
	<i>Elanus caeruleus</i> (Desfontaines, 1789)	Elanion blanc	Annexe I Dir. Oiseaux / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (VU) / Art. 3	1 couple	Reproduction certaine. Prairies, friches, landes, cultures avec présence d'arbres isolés ou petits boisements.	Favorable	En amélioration	
	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Aigle botté	Annexe I Dir. Oiseaux / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (NT) / Art. 3	A préciser	Reproduction possible (occasionnelle ?), territoire de chasse. 1 adulte observé en période de reproduction en 2016. Boisements feuillus, prairies, bocage. Nécessite une zone de quiétude pour la reproduction.	Défavorable mauvais	Stable	
	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Annexe I Dir. Oiseaux / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC) / Art.3	A préciser	Reproduction possible, territoire de chasse. Adultes observés régulièrement en période de reproduction. Boisements feuillus à proximité de prairies et cultures.	Favorable	Stable	
	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Annexe I Dir. Oiseaux / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC) / Art. 3	A préciser	Reproduction possible, territoire de chasse. Adultes observés régulièrement en période de reproduction. Boisements, Ripisylve feuillus à proximité d'habitats ouverts (prairies, landes).	Favorable	En amélioration	
	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	Annexe I Dir. Oiseaux / LR Mo (NT), Eu (NT), Fr (EN) / Art. 3	A préciser	Reproduction possible à probable en 2006, 2010 et 2013. Pas revu en période de reproduction depuis. Landes arbustives à ajoncs, bruyères.	Défavorable mauvais	Inconnue	
	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Annexe I Dir. Oiseaux / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC) / Art. 3	A préciser	Présence possible sur site. Reproduction possible à proximité en 2010. Boisements résineux entourés des landes et prairies.	Défavorable mauvais	Stable	
	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	Annexe I Dir. Oiseaux / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC) / Art. 3	A préciser	Présence possible sur site. Présent à proximité (Est) en 2014 en période de reproduction. Landes en mosaïques avec des boisements clairsemés.	Défavorable mauvais	En déclin	

Groupe	Nom de l'espèce	Nom commun de l'espèce	Directives concernées / Listes rouges / Protection nationale*	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire **	Etat de conservation ***	Origine des données/ Structures ressources
Oiseaux	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC) / Art. 3	1 couple	Habitat de reproduction et d'alimentation présents Alimentation : Landes humides, prairies diversifiées, étangs. Reproduction : Ancien nid de corneille ou de rapace dans arbre isolé, grands arbres en lisière de boisements ou de haies à proximité des sites d'alimentation.	Favorable	Favorable	CEN NA, LPO
	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (VU) / Art. 3	1 à 2 couples	Au moins un couple reproducteur dans le vallon du Clamondé en 2016 et 2018. Bocage, landes.	Défavorable mauvais	Espèce localisée en plaine du Béarn et en régression.	
Chiroptères	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Annexe IV Dir Habitats / LR MO (LC), Eu (LC), FR (LC) / Art. 2	Inconnue	Inconnu. 1 individu retrouvé mort. Gîtes potentiels sur le site et à proximité.	Inconnu	Favorable	ONF
Reptiles et amphibiens	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	Annexe IV Dir. Habitats / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC), Aq (LC) / Art.2	Inconnue	Habitats favorables présents. Landes, prairies, boisements clairsemés, haies, etc.	Favorable	Défavorable inadéquat (2013 et 2019)	CEN NA
	<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	Couleuvre d'Esculape	Annexe IV Dir. Habitats / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC), Aq (NT) / Art. 2	Inconnue	Habitats favorables présents. Lisières de boisements, haies, boisements clairsemés, landes, milieux ouverts thermophiles, etc.	Favorable	Favorable en 2013 Défavorable mauvais en 2019	
	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique	LR Fr (LC), Aq (LC)	Inconnue	Espèce observée sur le site. Milieux humides ouverts ou semi-ouverts.	Favorable	Espèce présente en Béarn mais souvent faibles effectifs.	
	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC), Aq (LC) / Art. 3	Inconnue	Espèce observée sur le site. Landes humides.	Favorable	Espèce localisée et en déclin en plaine du Béarn.	
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Annexe IV Dir. Habitats / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC), Aq (LC) / Art. 2	Inconnue	Habitats favorables présents. Reproduction avérée. Milieux ouverts, lisières de haies ou de boisements, boisements clairsemés, parcs, jardins, habitations, etc.	Favorable	Favorable (2013 et 2019)	

Groupe	Nom de l'espèce	Nom commun de l'espèce	Directives concernées / Listes rouges / Protection nationale*	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire **	Etat de conservation ***	
Reptiles et amphibiens	<i>Rana dalmatina</i> <i>Fitzinger in Bonaparte, 1838</i>	Grenouille agile	Annexe IV Dir. Habitats / LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC), Aq (LC) / Art. 2	Inconnue	Habitats de reproduction et d'hivernage présents Reproduction ; Plans d'eau, fossés, etc. Hivernage : boisements	Favorable	Favorable en 2013 Défavorable inadéquat en 2019	CEN NA
	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC), Aq (LC) / Art. 3	Inconnue	Présence avérée. Habitat de reproduction et d'hivernage présent. Reproduction : mares, fossés végétalisés. Hivernage : Boisements	Favorable	Localisée en secteur de plaine du Béarn	
	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	LR Mo (LC), Eu (LC), Fr (LC), Aq (LC) / Art. 3	Inconnue	Présence avérée. Habitat de reproduction et d'hivernage présent. Reproduction : mares, fossés, ornières, etc. Hivernage : Boisements	Favorable	Localisée en secteur de plaine du Béarn	
	<i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	Crapaud épineux	LR Fr (LC), Aq (LC)	Inconnue	Espèce observée sur le site. Reproduction : Plans d'eau, fossés, ornières. Hivernage : Boisements, habitations, murets, pierres.	Favorable	Espèce régulièrement présente en Béarn	
Papillons et Odonates	<i>Phengaris alcon</i> écotype <i>alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Azuré des mouillères	LR Fr (NT), Aq (VU) / Art. 3	175 œufs en 2018 / 5-10 imagos	Population très isolée, faibles effectifs. Landes humides avec présence de <i>Gentiane pneumonanthe</i> (<i>Gentiana pneumonanthe</i>) et fourmis du genre <i>Myrmica</i> .	Défavorable mauvais	En Danger à l'échelle du Béarn	
	<i>Violaphotia molothina</i> (Esper, 1789)	Noctuelle de la Callune	LR (Non évalué)	Inconnue	1 observation en 2017 Landes à Callune	Inconnu	Espèce localisée et peu contactée lors d'inventaires nocturnes dans les PA.	
	<i>Saturnia pyri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Grand Paon de nuit	LR (Non évalué)	Inconnue	Espèce observée sur le site. Bocage, haies, vieux arbres.	Défavorable mauvais	Espèce localisée en plaine du Béarn, souvent avec de faibles effectifs.	
	<i>Somatochlora flavomaculata</i> (Vander linden, 1825)	Cordulie à taches jaunes	LR Fr (LC), Aq (LC)	Occasionnelle	Espèce observée en 2007. Non revue depuis. Présence occasionnelle ou pression d'observation insuffisante.	Défavorable inadéquat	Espèce localisée, souvent avec de faibles effectifs. Surtout dans le Triangle landais.	
	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander linden, 1825)	Cordulie métallique	LR Fr (LC), Aq (NT)	Occasionnelle	Espèce observée en 2008. Non revue depuis. Présence occasionnelle ou pression d'observation insuffisante.	Défavorable inadéquat	Espèce localisée, souvent avec de faibles effectifs.	

Catégories Liste rouge (LR) Aq (Aquitaine) Fr (France) Eu (Europe) et Mo (Monde) : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable

PA : Pyrénées-Atlantiques

*Protection nationale : Oiseaux : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 / Mammifères et insectes : Arrêtés ministériels du 23 avril 2007 / Reptiles – amphibiens : Arrêté ministériel du 19 novembre 2007

A dire d'expert. *Pour les espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux, évaluation d'après site INPN, évaluation directive Oiseaux, 2013. Pour les espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats, évaluation d'après MNHN, 2019 et 2013, Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces. Pour les autres espèces, évaluation à dire d'expert.

Le site du Vallon du Clamondé n'étant pas classé en Zone de Protection Spéciale, les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ne sont pas prioritaires. Cependant, **la présence d'un cortège d'oiseaux liés aux landes est à mettre en avant**. C'est le cas du **Busard Saint-Martin**, dont les couples nicheurs en Béarn sont très localisés avec une sensible contraction de son aire de répartition dans l'est des Pyrénées-Atlantiques depuis les années 1980 (Canevet F., 2015. Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus*, in Theillout A. & collectif faune-aquitaine.org, 2015). La présence d'un couple depuis au moins 1999, est donc un enjeu à prendre en compte dans la gestion des sites du vallon, afin de maintenir des zones de quiétude dans les landes pour assurer la reproduction de l'espèce et la présence de prairies et friches diversifiées pour les zones d'alimentation. La **Fauvette pitchou** a été contactée en période de reproduction en 2006, 2010 et 2013 sur le site, et en 2017 à proximité du site. Cette espèce liée aux landes arbustives à bruyère est classée EN (En Danger) dans la Liste Rouge des Oiseaux nicheurs de France. La restauration de landes arbustives et peu gérées serait à privilégier pour espérer revoir se reproduire l'espèce dans le vallon du Clamondé. **L'Engoulevent d'Europe** n'a pas encore été détecté dans le périmètre du site Natura2000, même si sa présence a été avérée en 2014 en période de reproduction à l'est du site. Cette espèce est liée aux landes ouvertes en tant que territoire de chasse et aux boisements clairsemés pour la reproduction. Ces habitats sont présents sur le site du vallon du Clamondé et une gestion favorable des landes pourrait permettre à l'espèce de s'installer. Les couples nicheurs sont très rares dans le Béarn, la majorité de la population néo-aquitaine étant localisée dans le triangle landais (Couzi L. & Barbaro L., 2015, in Theillout A. & collectif faune-aquitaine.org, 2015). Son statut européen étant jugé défavorable, la restauration de sites de reproduction est donc une priorité pour améliorer son état de conservation. **Le Faucon hoberau (*Falco subbuteo*)** : Tout comme les autres espèces d'oiseaux d'intérêt européen référencées sur le site du vallon du Clamondé, le Faucon hoberau affectionne les landes et les habitats en contexte plutôt humide. La présence de grands arbres favorables à la nidification permet à ce rapace de se reproduire et de s'alimenter dans le vallon du Clamondé. La présence du Faucon hoberau est étroitement liée à celle des libellules, coléoptères et hirondelles qui constituent la majorité de son régime alimentaire. Il s'agit donc d'un indicateur de la bonne fonctionnalité du vallon et de la diversité des habitats ouverts (landes, prairies, friches). **Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)** est lié aux paysages bocagers et notamment aux haies diversifiées et aux secteurs buissonnants. Classé Vulnérable par la Liste Rouge des Oiseaux nicheurs de France, le Bruant jaune est en déclin un peu partout en France, en lien avec la disparition des haies et des prairies diversifiées. Les couples nicheurs restent rares en zone de plaine dans le Béarn (Barbaro L., 2015, in Theillout A. & collectif faune-aquitaine.org, 2015). La gestion des landes, prairies et lisières doit donc prendre en considération l'écologie de cette espèce afin de permettre son maintien sur le site.



Figure n°26 : Fauvette pitchou, D. VERGER

Les Chiroptères n'ont pas fait l'objet d'inventaire particulier à l'échelle du vallon du Clamondé. Pour l'instant, il n'existe qu'une seule donnée de **Pipistrelle de Kühl** sur le site. Cependant, au regard des habitats présents, l'enjeu chiroptères ne doit pas être oublié avec plusieurs espèces classées annexe II potentiellement présentes. En effet, la présence de cavités dans les arbres peut servir de gîte pour la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ou le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*). De plus les boisements et la mosaïque d'habitats (landes, prairies, haies, etc.) constituent des habitats d'alimentation favorables pour toutes les espèces de chauves-souris. La présence de bâtiments peut également servir de gîte pour le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ou le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). Des inventaires sont donc nécessaires pour évaluer les enjeux chiroptères du site du vallon du Clamondé qui, au vu des habitats présents pourrait abriter plusieurs espèces patrimoniales. Des mesures favorables pour le cortège des Chiroptères peuvent d'ores et déjà être menées, comme la préservation et la restauration de linéaires de haies et de prairies (matrice bocagère)

ou la préservation de vieux arbres. Comme pour les papillons de jour et les odonates, un PNA en faveur des chiroptères est décliné en région Nouvelle-Aquitaine. Une coordination avec le PRA est à privilégier pour mieux intégrer les enjeux chiroptères.



Figure n°27 : Grenouille agile, C. MALRAISON

Quatre espèces d'amphibiens et cinq espèces de reptiles ont été recensées sur le site du Vallon du Clamondé. Ce site constitue un refuge pour ces espèces, en permettant la réalisation de l'ensemble de leur cycle de vie grâce à la présence pour les amphibiens de boisements mésophiles à humides pour l'hivernage et de points d'eau pour la reproduction ainsi que des landes et lisières favorables aux reptiles. La préservation de l'ensemble de ces éléments est indispensable pour maintenir le cortège d'amphibiens et de reptiles utilisant le site du vallon du Clamondé.

En complément des papillons d'intérêt communautaire, d'autres espèces présentes sur le site ont une forte valeur patrimoniale et doivent être prises en compte dans la définition des actions de gestion à mener. C'est le cas notamment de **l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*)**. Ce papillon de jour, protégé au niveau national, fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA en faveur des papillons de jour), décliné en région. Classé Vulnérable par la Liste Rouge des papillons de jour d'Aquitaine (OAFS coord., 2019), l'Azuré des mouillères est principalement présent dans le piémont pyrénéen (basque et béarnais) et dans le sud de la Gironde. Ailleurs et notamment dans la plaine du Béarn, les populations sont limitées et très dispersées. Le Vallon du Clamondé abrite une population de cet azuré dans les secteurs où se développe la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), plante-hôte du papillon. En l'état actuel des connaissances, la population du vallon du Clamondé semble isolée. La présence de l'Azuré des mouillères est liée à des formations herbacées hygrophiles, telles que des prairies et landes humides à *Erica tetralix*, ou des tourbières. De par son isolement et son enjeu régional, des mesures de gestion et de restauration d'habitat doivent être menées pour assurer la pérennité de la population du site.



Figure n°28 : Azuré des Mouillères, D. SOULET

Deux espèces de papillons de nuit peuvent également être mises en avant : **Le Grand Paon de nuit (*Saturnia pyri*)** est lié aux vieux arbres fruitiers et aux secteurs bocagers. Ce grand papillon semble en voie de régression un peu partout en France et les secteurs de plaine du Béarn ne font pas exception. En plus de la pollution lumineuse, la destruction des haies et la diminution des vieux arbres constituent les principales menaces pour l'espèce. **La Noctuelle de la Callune (*Violaphotia molothina*)** est une espèce principalement présente dans l'Ouest de la France où elle reste localisée (Robineau R. & collectif, 2011). Elle

n'a d'ailleurs pas été revue depuis 1980 dans de nombreux départements (Lepinet.fr, consultation du 18 mars 2020). Il s'agit d'une espèce typique des landes riches en Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*), son unique plante-hôte connue. Malgré la grande répartition de sa plante-hôte, la Noctuelle de la Callune est rarement observée dans le Béarn et semble donc liée à une certaine qualité d'habitat. Les papillons de nuit restent mal connus sur le site du vallon du Clamondé (62 espèces recensées sur les 768 espèces de macro-hétérocères connues dans le département au 18/03/2020 - comm. pers. Gourvil P-Y.). Des inventaires complémentaires permettraient d'améliorer cette connaissance et de faire ressortir d'autres espèces à enjeux.

Parmi les autres groupes d'espèces, on peut citer l'**Ecrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*), dont la présence était avérée en 1999. Malgré des recherches sur le cours d'eau du Clamondé par le bureau d'études Biotope en 2014, l'espèce n'a pas été contactée. En 2016, de nouvelles prospections ont été menées par la Fédération de Pêche, sans succès également. Il est probable que l'Ecrevisse à pattes blanche ait disparu du Clamondé.

Enfin, concernant la **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*), cette espèce est présente en dehors du site du Vallon du Clamondé, au niveau du Gave de Pau. Certains habitats humides (forêts riveraines et mares végétalisées) pourraient constituer des habitats d'hivernage pour l'espèce. Cependant, en l'état actuel des connaissances, les observations de Cistude d'Europe correspondant à des sites d'estivation, semblent trop éloignées du site du vallon du Clamondé (>4 km), considérant que la distance de déplacement entre les sites couramment effectuée par l'espèce est de 2 à 3 kilomètres (Cistude Nature, Priol P. 2009). De plus, des habitats favorables à l'hivernage ou la reproduction sont présents à proximité, et seront donc privilégiés par l'espèce.

b) Les espèces végétales patrimoniales

Tableau n°10 : Espèces végétales d'intérêt patrimonial

Noms des espèces végétales patrimoniales	Nom vernaculaire	Statut de protection* / Classement listes rouges / Annexe V directive habitats	Enjeux associés	Niveau de responsabilité **	Origine des données
<i>Laserpitium prutenicum</i> subsp. <i>Dufourianum</i> (Rouy & E.G.Camus) BraunBlanq., 1929	Laser de Dufour	Liste rouge régionale (LC)	(Données à confirmer) Limite orientale de l'aire répartition	Très fort	ONF
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Rossolis intermédiaire	Protection nationale Art.2 & 3 Liste rouge européenne Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux	Fort	
<i>Hypericum elodes</i> L., 1759	Millepertuis des marais	Liste rouge mondiale Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux	Fort	
<i>Lobelia urens</i> L., 1753	Lobélie brûlante	Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux	Fort	
<i>Pinguicula lusitanica</i> L., 1753	Grassette du Portugal	Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux	Fort	
<i>Sphagnum palustre</i> L.		Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux	Fort	
<i>Sphagnum auriculatum</i> Schimp.		Annexe V Directive Habitat	Zones humides et complexes tourbeux	Fort	
<i>Sphagnum subnitens</i> Russow & Warnst.		Annexe V Directive Habitat	Zones humides et complexes tourbeux	Fort	
<i>Sphagnum rubellum</i> Wilson		Annexe V Directive Habitat	Zones humides et complexes tourbeux	Fort	
<i>Sphagnum flexuosum</i> Dozy & Molk.		Annexe V Directive Habitat	Zones humides et complexes tourbeux	Fort	
<i>Ulex gallii</i> Planch., 1849	Ajonc de Gall	Liste rouge régionale (LC)	(Données à confirmer) Limite orientale de l'aire répartition	Fort	
<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles	Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux	Modéré	
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	Liste rouge régionale (NT)	Zones humides et complexes tourbeux Plante-hôte de l'Azuré des mouillères	Modéré	
<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762	Narthécie des marais	Protection régionale Art.1 Liste rouge régionale (NT)	Zones humides et complexes tourbeux	Modéré	
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère des prés	Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux	Modéré	
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés	Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux Plante-hôte du Damier de la Succise	Modéré	

<i>Simethis mattiazzii</i> (Vand.) G. Lopez & Jarvis, 1984	Simethis à feuilles aplaties	Liste rouge régionale (LC)	Rare	Modéré	
<i>Carex hostiana</i> DC., 1813	Laïche blonde	Liste rouge régionale (VU)	Zones humides et complexes tourbeux	Faible	
<i>Convallaria majalis</i> L., 1753	Muguet	Liste rouge régionale (LC)	Fréquentation du site pour cueillette ?	Faible	
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rosolis à feuilles rondes	Protection nationale Art.2 & 3 Liste rouge régionale (NT)	Zones humides et complexes tourbeux	Faible	
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale	Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux	Faible	
<i>Schoenus nigricans</i> L., 1753	Choin noirâtre	Liste rouge régionale (LC)	Zones humides et complexes tourbeux	Faible	

Catégories Liste rouge : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable

*Statut de protection : Protection nationale : Arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 / Protection régionale : Arrêté ministériel du 8 mars 2002

** D'après le diagnostic écologique du site, ONF, 2014.

La flore inventoriée est une flore globalement acidiphile à tonalité atlantique marquée. D'une manière globale, la flore des coteaux (caractère oligotrophe marqué) est de moindre diversité par rapport à celle des fonds de vallon, installée sur des matériaux alluvionnaires (tendance eutrophile). Les forêts riveraines et les berges boisées du Clamondé constituent les milieux de plus haute diversité sur le plan de la flore vasculaire ; alors qu'à l'inverse, les chênaies acidiphiles, les landes et les zones humides et aquatiques présentent un cortège floristique relativement réduit, limité par le contexte acidophile du sol.

L'originalité du site est sans aucun doute liée aux zones tourbeuses où de nombreuses espèces patrimoniales sont inféodées à ces écosystèmes particuliers. Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été recensée, on retrouve cependant 3 espèces protégées :

- La Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum* Huds., 1762), espèce protégée sur l'ensemble de la région Aquitaine, caractéristique des tourbières basses holarctiques, compte de très belles populations sur l'ensemble du site.



- Les Rosolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia* L., 1753) et à feuilles intermédiaires (*Drosera intermedia* Hayne, 1798), espèces protégées sur le territoire métropolitain, relique des dernières périodes glaciaires, ne se rencontrent qu'au sein de zones humides.



Figure n°29 : Narthécie des marais, ONF

Figure n°30 : Sphagnum sp. et rosolis, CEN NA

Les autres espèces patrimoniales le sont du fait de leur rareté sur le site ou en marge de leurs aires de répartition (Cf. Tableau n°10). C'est le cas notamment de l'Ajonc de Gall et du Laser de Dufour ; ce dernier est une espèce sub-endémique du Sud-Ouest de la France, rare dans le Département, et caractéristique des prairies méso-hygrophiles et para tourbeuses. D'autres espèces enfin, la Succise des prés et la Gentiane des marais sont des plantes-hôtes de Lépidoptères d'intérêt communautaire (Damier de la Succise) ou protégé (Azuré des mouillères).

Il faut également noter la présence d'espèces exotiques envahissantes, telles que la Renouée du Japon (plutôt en bord de chemin) ou du Raisin d'Amérique (notamment relevé sur la partie sud-est du site), qui a tendance à coloniser les prairies et les complexes de landes et fougères. Des stations d'Herbe de la Pampa ont par ailleurs été observées à proximité immédiate du site.



Figure n°31 : Pontes d'Azuré des mouillères sur Gentiane pneumonanthe, CEN NA

IV – OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Directive Habitats a pour objectifs d'« assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable (...) tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

Sur le site Natura 2000 du Vallon du Clamondé, au regard des diagnostics écologiques et socio-économiques établis, les enjeux principaux pour la conservation des habitats et des espèces se définissent comme suit :

- Le maintien des milieux ouverts, notamment par une activité agro-pastorale ;
- La préservation des milieux humides remarquables ;
- L'accroissement de la biodiversité des habitats forestiers.

Deux niveaux d'objectifs sont détaillés ci-après :

- Les objectifs de développement durable (ODD), que l'on cherche à atteindre à long terme pour la conservation des habitats et des espèces ;
- Les objectifs opérationnels (OO), qui déclinent les ODD et permettent d'orienter l'action pour la définition des mesures.

Les tableaux suivants présentent les OOD et les OO correspondants et sont scindés en 2 parties : l'une concerne les objectifs liés aux habitats et aux espèces, en lien avec les activités présentes sur le site, l'autre relève d'objectifs transversaux.

1. Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Tableau n°11 : Objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés par ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A. Préserver et restaurer les milieux ouverts	OO1. Restaurer et diversifier les habitats du complexe de zones humides	Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées sociales Création de micro-habitats favorables à un rajeunissement des milieux humides	4020*, 6410, 7110*, 7150	Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Vison d'Europe	Agriculture
	OO2. Restaurer et diversifier les habitats de landes atlantiques et de prairies de fauche	Restauration des landes atlantiques Restauration et amélioration du cortège floristique des prairies de fauche Limitation de l'expansion des plantes invasives	4030, 6510	Damier de la Succise, Cuivré des marais	Agriculture Chasse Gestion espaces verts / voirie
	OO3. Maintenir et développer des pratiques agricoles favorables aux habitats et aux espèces	Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou broyage Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif	4020*, 4030, 6410, 6510, 7110*, 7150	Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Cuivré des marais	Agriculture Chasse Pêche
B. Préserver et restaurer les habitats d'espèces des zones humides et des ruisseaux	OO4. Préserver les habitats d'espèces	Mise en défens de zones sensibles Assurer la non destruction des habitats Adaptation des modes de gestion aux cycles des espèces à forte valeur patrimoniale	4020*, 6410, 7110*, 7150	Agrion de Mercure, Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Vison d'Europe	Toutes
	OO5. Restaurer et diversifier les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Réouverture de zones humides et de corridors pour favoriser les déplacements du Fadet des Laïches Mise en lumière de linéaires favorables à l'Agrion de Mercure	4020*, 6410, 7110*, 7150	Fadet des Laïches, Agrion de Mercure	Agriculture Chasse Pêche
	OO6. Préserver la qualité du ruisseau du Clamondé	Identification des sources potentielles de pollution du ruisseau du Clamondé et de ses affluents Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires Gestion de la ripisylve et des embâcles	Tous	Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Vison d'Europe	Anciennes décharges Agriculture Sylviculture

Objectifs de développement durable classés par ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
C. Améliorer les habitats des espèces forestières	OO7. Conserver et améliorer les capacités d'accueil des insectes saproxyliques	Développement de bois sénescents Travaux de taille favorables aux insectes saproxyliques Restauration et entretien de haies et d'arbres isolés	9190	Pique-Prune, Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant	Sylviculture Agriculture

2. Objectifs et enjeux transversaux

Tableau n°12 : Objectifs et enjeux transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
D. Améliorer la connaissance des habitats et des espèces, et leur état de conservation	OO8. Mieux évaluer l'état de conservation des habitats	Actualisation de la cartographie des habitats et évaluation de leur état de conservation Etude hydromorphologique du ruisseau du Clamondé	Tous	Toutes	Toutes
	OO9. Mieux connaître les populations d'espèces à forte valeur patrimoniale et évaluer leur état de conservation	Réalisation d'inventaires et de suivis ciblés sur les espèces pour mieux définir l'état des populations			
	OO10. Poursuivre la veille écologique	Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation			
E. Assurer l'animation du DOCOB	OO11. Favoriser l'engagement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du DOCOB et concilier les différents usages	Animation du DOCOB	Tous	Toutes	Toutes
	OO12. Favoriser la coordination avec les autres programmes ou autres sites				
F. Sensibiliser le public à la préservation des habitats et des espèces et valoriser les richesses du site	OO13. Sensibiliser le public à la préservation des habitats et des espèces	Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs	Tous	Toutes	Toutes
	OO14. Valoriser les richesses du site	Valorisation du site via différents supports			
G. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB	OO15. Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion sur les habitats et les espèces	Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation	Tous	Toutes	Toutes
	OO16. Suivre la mise en œuvre du DOCOB	Animation du DOCOB			
	OO17. Actualiser ou réviser le DOCOB				

3. Synthèse des objectifs de développement durable

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des objectifs par grand ensemble d'habitats et leur niveau de priorité. Ils sont classés par type : protéger, entretenir, restaurer et communiquer.

Tableau n°13 : Synthèse des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer
Habitats des milieux ouverts	A	Préserver et restaurer les milieux ouverts	***	X	X	X	
Habitats des milieux humides	B	Préserver et restaurer les habitats d'espèces des zones humides et des ruisseaux	***	X	X	X	
Habitats forestiers	C	Améliorer les habitats des espèces forestières	**	X	X	X	
Objectifs transversaux	D	Améliorer la connaissance des habitats et des espèces, et leur état de conservation	***	X			X
	E	Assurer l'animation du DOCOB	***	X			X
	F	Sensibiliser le public à la préservation des habitats et des espèces et valoriser les richesses du site	**				X
	G	Evaluer la mise en œuvre du DOCOB	**				X

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible

Synthèse :

Les habitats des milieux ouverts correspondent à des surfaces autrefois utilisées par une activité agro-pastorale. La diversité des milieux induite par les caractéristiques propres au vallon (pentes, fond humide, zones de sources, etc.) a été maintenue grâce à des pratiques extensives adaptées aux différents contextes. Prairies de fauche sur les plateaux, landes sur les pentes, habitats humides et tourbeux en fond de vallon, offrent une mosaïque remarquable d'habitats ouverts. Avec les profonds changements d'après-guerre qu'a subi l'agriculture, la déprise agricole de certains espaces d'une part et l'intensification d'autres espaces d'autre part remettent en cause aujourd'hui le maintien de ces habitats ouverts, et la conservation en l'état des communautés floristiques et faunistiques associées. **L'enjeu principal du site est donc de préserver et restaurer les milieux ouverts**, grâce à des opérations de gestion spécifiques aux différents habitats, ainsi qu'au développement d'une activité à vocation agro-pastorale adaptée.

La spécificité du site relève par ailleurs de la présence de milieux humides remarquables, dont les surfaces à l'échelle locale voire régionale, ne cessent de se réduire. Ces espaces fragiles remplissent une multitude de fonctions et de services pour la société (ressource en eau, stockage du carbone, épuration ...) et abritent des cortèges faunistiques et floristiques rares. Des espèces telles que le Cuivré des marais, le Damier de la Succise et le Fadet des Laïches ne se retrouvent que sur ces milieux particuliers, allouant au site une forte responsabilité quant à leur préservation, notamment pour le Fadet des Laïches dont les populations à l'échelle européenne sont en déclin important. Ces habitats de milieux humides sont en relatif bon état de conservation, mais des tendances de fond d'abaissement de la nappe font craindre une dynamique d'assèchement de ces milieux, déjà mis en évidence par des colonisations importantes d'herbacées sociales comme les molinies ou les fougères. **Le second enjeu du site est donc la préservation et la restauration des habitats d'espèces des zones humides et des ruisseaux.**

Enfin, le vallon est couvert par une grande surface de boisements, et même si ceux-ci sont relativement jeunes (et liés en partie à la déprise agricole), des espèces liées aux vieux arbres et au bois morts y ont trouvé refuge. C'est le cas du Lucane Cerf-volant, du Grand Capricorne et surtout du Pique-Prune, pour lequel le site a une forte responsabilité quant à sa conservation. **Le dernier enjeu lié aux habitats et aux espèces est donc l'amélioration des habitats liées aux espèces forestières**, pour préserver et accroître les capacités d'accueil des insectes saproxyliques. Cet enjeu pourra néanmoins intégrer les objectifs de conservation des chiroptères, lorsque ceux-ci auront fait l'objet d'inventaires pour caractériser leurs populations sur le site.

Concernant les **enjeux transversaux**, la priorité est **l'amélioration des connaissances** et la mise à jour de l'état de conservation des habitats et des espèces, afin d'adapter au mieux les opérations de gestion envisagées. Les enjeux strictement aquatiques méritent une attention particulière, le diagnostic écologique de 2014 n'ayant pas pris en compte ce compartiment du site. **L'animation du DOCOB** reste le point central des objectifs transversaux, pour permettre la mise en place d'une dynamique sur le vallon en faveur de la préservation des habitats et des espèces, favoriser l'appropriation par les acteurs locaux, et développer **une sensibilisation et une valorisation des richesses naturelles** du site. Enfin, **l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des différentes actions** menées est un fil conducteur à suivre, pour aboutir à une actualisation ou une révision du DOCOB le cas échéant.

V – PROPOSITION DE PLAN D' ACTIONS

Les objectifs de développement durable déclinés en objectifs opérationnels aboutissent à la définition d'actions qui doivent y répondre. Les mesures de gestion sont mises en place par des propriétaires ou ayant droit volontaires. En effet, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature d'outils opérationnels : Contrats Natura 2000, MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) pour les exploitants agricoles et Charte Natura 2000.

1. Proposition d'actions pour le site du Vallon du Clamondé

Les actions proposées sont classées et codées selon différents types :

- Mesures de gestion : code G
- Mesures de suivi : code S
- Mesures de valorisation : code V
- Mesures d'animation : code A

Les actions sont présentées de manière synthétique dans le tableau ci-dessous, leur contenu est détaillé dans les fiches action qui suivent.

Tableau n°14 : Synthèse des actions

ODD	Objectif opérationnel concerné	Intitulé de l'action	Outils opérationnels *	Description de l'action **	Maître d'ouvrage potentiel
A. Préserver et restaurer les milieux ouverts	OO1. Restaurer et diversifier les habitats du complexe de zones humides	G1. Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées sociales	Contrat Natura 2000 (N01Pi, N05R) MAEC (OUVERT01)	Broyage, débroussaillage, bûcheronnage, ouverture de milieux, arasement touradons	Propriétaires Agriculteurs
		G2. Création de micro-habitats favorables à un rajeunissement des milieux humides	Contrat Natura 2000 (N07P)	Etrépage, décapage	Propriétaires
	OO2. Restaurer et diversifier les habitats de landes atlantiques et de prairies de fauche	G3. Restauration des landes atlantiques	Contrat Natura 2000 (N01Pi, N05R) MAEC (OUVERT01)	Broyage, débroussaillage, déboisement, ouverture de milieux, battage fougères	Propriétaires Agriculteurs
		G4. Restauration et amélioration du cortège floristique des prairies de fauche	Contrat Natura 2000 (N05R) MAEC (COUVER06)	Fauche tardive, broyage Amélioration du cortège floristique par épandage de foin Conversion de cultures en prairies avec semis d'espèces locales	Agriculteurs
		G5. Limitation de l'expansion des plantes exotiques envahissantes	Contrat Natura 2000 (N20 P et R)	Arrachage manuel ou mécanique	Agriculteurs Propriétaires Communes ou intercommunalités
	OO3. Maintenir et développer des pratiques agricoles favorables aux habitats et aux espèces	G6. Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou broyage	Contrat Natura 2000 (N04R, N05R) MAEC (OUVERT02, OUVERT04, HERBE03, HERBE06, HERBE07)	Broyage, fauche manuelle ou mécanique, débroussaillage, bûcheronnage Retard de fauche et absence fertilisation Battage fougères	Agriculteurs Propriétaires
		G7. Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif	Contrat Natura 2000 (N03Pi, N03Ri) MAEC (HERBE03, HERBE04, HERBE06, HERBE07, HERBE09)	Gestion pastorale, adaptation du chargement, périodes de pâturage, absence fertilisation, équipements	Agriculteurs Propriétaires

* Les codes indiqués correspondent aux codes des cahiers des charges nationaux pour les Contrats Natura 2000 et aux Types d'Opérations mobilisables pour les MAEC.

** Le détail des actions est présenté dans les fiches actions ci-dessous.

ODD	Objectif opérationnel concerné	Intitulé de l'action	Outils opérationnels *	Description de l'action **	Maître d'ouvrage potentiel
B. Préserver et restaurer les habitats d'espèces des zones humides et des ruisseaux	OO4. Préserver les habitats d'espèces	G8. Mise en défens de zones sensibles	Contrat Natura 2000 (N24Pi) MAEC (MILIEU01)	Mise en place de clôtures autour d'habitats sensibles ou d'habitats d'espèces	Agriculteurs Propriétaires
		A1. Assurer la non destruction des habitats	Animation	Sensibilisation Animation foncière Maîtrise foncière ou d'usage	Structure animatrice
		A2. Adaptation des modes de gestion aux cycles des espèces à forte valeur patrimoniale	Animation	Sensibilisation Sollicitation d'écologues spécialisés (animateurs des PRA/PNA) Rédaction de notes d'itinéraires techniques adaptés aux espèces	Structure animatrice
	OO5. Restaurer et diversifier les habitats d'espèces d'intérêt communautaire	G9. Réouverture de zones humides et de corridors pour favoriser les déplacements du Fadet des Laïches	Contrat Natura 2000 (N01Pi, N05R) MAEC (OUVERT01)	Ouverture de corridors pour favoriser le déplacement d'espèces : bûcheronnage, broyage, dessouchage de ligneux	Agriculteurs Propriétaires
		G10. Mise en lumière de linéaires favorables à l'Agriion de Mercure	Contrat Natura 200 (N11Pi et R)	Bûcheronnage, débroussaillage, broyage, fauche	Agriculteurs Propriétaires Communes ou intercommunalités
	OO6. Préserver la qualité du ruisseau du Clamondé	A3. Identification des sources potentielles de pollution du ruisseau du Clamondé et de ses affluents	Animation	Récolte données décharges, recensement drains, enquête des pratiques agricoles	Structure animatrice
		G11. Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires	MAEC (PHYTO_02, PHYTO_03)	Absence d'utilisation de produits phytosanitaires	Agriculteurs
		G12. Gestion de la ripisylve et des embâcles	Contrat Natura 2000 (N11Pi et R, F06i) MAEC (LINEA03)	Bûcheronnage, débroussaillage, enlèvement raisonné des embâcles, trouées de mise en lumière	Agriculteurs Propriétaires Communes ou intercommunalités

* Les codes indiqués correspondent aux codes des cahiers des charges nationaux pour les Contrats Natura 2000 et aux Types d'Opérations mobilisables pour les MAEC.

** Le détail des actions est présenté dans les fiches actions ci-dessous.

ODD	Objectif opérationnel concerné	Intitulé de l'action	Outils opérationnels *	Description de l'action **	Maître d'ouvrage potentiel
C. Améliorer les habitats des espèces forestières	OO7. Conserver et améliorer les capacités d'accueil des insectes saproxyliques	G13. Développement de bois sénescents	Contrat Natura 2000 (F12i, F14i)	Maintien sur pieds d'arbres sénescents (isolés ou en îlots)	Propriétaires
		G14. Travaux de taille favorables aux insectes saproxyliques	Contrat Natura 2000 (F05)	Bûcheronnage, élagage, taille en têtard	Propriétaires
		G15. Restauration et entretien de haies et d'arbres isolés	Contrat Natura 2000 (N06Pi et N06R) MAEC (LINEA01, LINEA02)	Reconstitution de haies, taille, protection, entretien	Agriculteurs Propriétaires Communes ou intercommunalités
ODD	Objectifs opérationnels	Intitulé de l'action	Outils opérationnels*	Description de l'action**	Maître d'ouvrage potentiel
D. Améliorer la connaissance des habitats et des espèces, et leur état de conservation	OO8. Mieux évaluer l'état de conservation des habitats	S1. Actualisation de la cartographie des habitats et évaluation de leur état de conservation	Animation	Relevés phytosociologiques, caractérisation des habitats et cartographie. Evaluation de l'état de conservation des habitats. Priorité à l'habitat de prairie de fauche	Structure animatrice
		S2. Etude hydromorphologique du ruisseau du Clamondé	Animation	Prospection du linéaire et évaluation des caractéristiques hydromorphologiques, profils en long et en travers, relevés topographiques	Structure animatrice
	OO9. Mieux connaître les populations d'espèces à forte valeur patrimoniale et évaluer leur état de conservation	S3. Réalisation d'inventaires et de suivis ciblés sur les espèces pour mieux définir l'état des populations	Animation	Inventaires, évaluation état de conservation et suivis Réalisation d'inventaires complémentaires sur groupes non étudiés (notamment les chiroptères) Intégration des données de prospections du PNA Vison afin de définir le statut de l'espèce	Structure animatrice
	OO10. Poursuivre la veille écologique	S4. Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation	Animation	Définition et mise en œuvre de protocoles de suivi et d'indicateurs Suivis piézométriques, suivis hydrologiques, physico-chimiques	Structure animatrice

* Les codes indiqués correspondent aux codes des cahiers des charges nationaux pour les Contrats Natura 2000 et aux Types d'Opérations mobilisables pour les MAEC.

** Le détail des mesures est présenté dans les fiches actions ci-dessous.

ODD	Objectifs opérationnels	Intitulé de l'action	Outils opérationnels*	Description de l'action**	Maître d'ouvrage potentiel
E. Assurer l'animation du DOCOB	OO11. Favoriser l'engagement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du DOCOB et concilier les différents usages	A4. Animation du DOCOB	Animation	Mise en œuvre des mesures contractuelles (Contrats, MAEC) et non contractuelles Mis en œuvre de la Charte Mise en œuvre et coordination des suivis scientifiques	Structure animatrice
	OO12. Favoriser la coordination avec les autres programmes ou autres sites	A4. Animation du DOCOB	Animation	Communication et sensibilisation Suivi des politiques publiques Suivi administratif et financier	Structure animatrice
F. Sensibiliser le public à la préservation des habitats et des espèces et valoriser les richesses du site	OO13. Sensibiliser le public à la préservation des habitats et des espèces	V1. Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs	Animation	Visites, sorties thématiques, conférences Animations avec les établissements scolaires Chantiers bénévoles Organisation d'un concours prairies fleuries	Structure animatrice
	OO14. Valoriser les richesses du site	V2. Valorisation du site via différents supports	Animation	Conception de supports Prise en compte du site dans le Plan Local de Randonnée Création d'un site internet dédié Réflexions pour la création d'un sentier d'interprétation	Structure animatrice
G. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB	OO15. Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion sur les habitats et les espèces	S4. Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation	Animation	Définition et mise en œuvre de protocoles et d'indicateurs Suivis piézométriques, suivis hydrologiques, physico-chimiques	Structure animatrice
	OO16. Suivre la mise en œuvre du DOCOB	A4. Animation du DOCOB	Animation	Mise en œuvre des mesures contractuelles (Contrats, MAEC) et non contractuelles Mis en œuvre de la Charte Mise en œuvre et coordination des suivis scientifiques	Structure animatrice
	OO17. Actualiser ou réviser le DOCOB	A4. Animation du DOCOB	Animation	Communication et sensibilisation Suivi des politiques publiques Suivi administratif et financier	Structure animatrice

* Les codes indiqués correspondent aux codes des cahiers des charges nationaux pour les Contrats Natura 2000 et aux Types d'Opérations mobilisables pour les MAEC.

** Le détail des actions est présenté dans les fiches actions ci-dessous.

SYNTHESE

Le plan d'actions met l'accent sur les **milieux ouverts à vocation agro-pastorale** et sur les **milieux humides remarquables** en particulier. Dans un contexte de plaines dédiées en grande partie à la culture de maïs, le site du Vallon du Clamondé revêt une responsabilité forte dans la préservation d'une mosaïque de milieux naturels, tant du point de vue de la biodiversité que des paysages. Les mesures de gestion ont été définies pour répondre aux enjeux du site et pour s'adapter aux acteurs locaux. La surface relativement faible du site (267 ha) comparée à d'autres sites Natura 2000 facilite la mobilisation des propriétaires et exploitants des parcelles pour la préservation des habitats et des espèces. Les opérations relatives à l'activité agro-pastorale ne pourront être pérennisées que si elles sont intégrées aux systèmes d'exploitation des agriculteurs présents sur place. La proportion importante des forêts sur le site permet en outre d'envisager un accroissement de la biodiversité globale du site en laissant **vieillir les boisements**.

Pour toutes les actions de restauration ou d'entretien engagées, une attention particulière sera apportée à **l'adaptation des pratiques aux espèces** présentes et à leurs exigences écologiques. En effet, par exemple, des travaux d'arasement de touradons peuvent être très bénéfiques pour les milieux humides pour abaisser les hauteurs de végétation et freiner les dynamiques d'assèchement, or ces opérations peuvent être défavorables au Fadet des Laïches. Une spatialisation des actions, la conservation de zones refuges, un échelonnage des interventions dans le temps peuvent permettre de concilier différents objectifs.

La proximité du site avec des villages et en premier lieu des bourgs d'Arthez-de-Béarn et de Mesplède, lui permet d'être le support de visites, découvertes, animations, pour différents publics. **L'appropriation de cet espace par les habitants et les élus locaux** est un enjeu important, la préservation passant d'abord par une meilleure connaissance.

Même s'il est de petite surface, le Vallon du Clamondé fait partie d'un réseau de sites naturels pris en compte à une échelle plus large dans des documents d'état des lieux et d'intégration de la biodiversité dans les projets de territoire, et notamment **la Trame verte et bleue** (portée par la Communauté de communes Lacq-Orthez). Cette connaissance est essentielle pour évaluer les possibilités de déplacements des espèces, et leurs éventuelles relations avec d'autres populations hors du site Natura 2000.

Par ailleurs, le site du Vallon du Clamondé est limitrophe du **site Natura 2000 du Gave de Pau**, lequel intègre le ruisseau en aval du site du Clamondé. Le DOCOB étant en cours d'élaboration sur le site du Gave de Pau, il sera recherché une cohérence et une complémentarité des actions, notamment sur les enjeux aquatiques.

Enfin, une partie du Vallon du Clamondé est classé **Espace Naturel Sensible** du Département des Pyrénées-Atlantiques ; à ce titre, les plans de gestion qui sont mis en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine depuis 2006 doivent être cohérents avec les orientations du DOCOB. Le futur plan de gestion renouvelé en 2021 pour 5 ans intégrera les objectifs et mesures définies dans le cadre de Natura 2000.

Les différentes actions proposées nécessitent une **animation** dédiée pour leur mise en œuvre et leur suivi. L'animation permet d'impulser une dynamique, de suivre l'évolution des milieux, de mobiliser les partenaires locaux et financiers, de concilier les différents usages, d'assurer la cohérence d'ensemble des missions portées par différentes structures, etc.

2. Les fiches action

Les fiches actions sont présentées ci-dessous ; une grille de lecture est proposée en préambule pour aider à la compréhension des fiches.

GRILLE DE LECTURE DES FICHES ACTIONS			
Code action	G mesure de gestion A mesure d'animation S mesure de suivi V mesure de valorisation	Libellé action	Intitulé de l'action
Priorité	Niveau de priorité : *** élevé, ** moyen, * faible	Objectif opérationnel	Objectif(s) opérationnel(s) visé(s)
Habitats d'intérêt communautaire visés	En gras : Habitats d'intérêt communautaire visés en priorité par l'action <i>En italique : Autres habitats d'intérêt communautaire pouvant justifier l'action</i>	Espèces d'intérêt communautaire visées	En gras : Espèces d'intérêt communautaire visées en priorité par l'action <i>En italique : Autres espèces d'intérêt communautaire pouvant justifier l'action</i>
Description de l'action			
Contexte	Rappel du contexte pour justifier de la mise en place de la mesure		
Objectifs	Résultats attendus		
Nature de l'action et prescriptions techniques	Description des opérations envisagées Prescriptions techniques à respecter		

Maîtres d'ouvrage potentiels	Porteur de projet envisagé	Intervenants potentiels	Intervenant mandaté par le porteur de projet
Partenaires à associer	Partenaires techniques ou institutionnels à associer CDA : Chambre d'agriculture / CBNSA : Conservatoire Botanique Sud-Atlantique / SMBGP : Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau	Opérations associées	Mesures du DOCOB complémentaires à la mesure considérée

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif				
Surface / linéaire concernés Zones géographiques concernées par l'opération (surfaces et linéaires éligibles) Carte de localisation	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	Quantité estimative / an	Objectifs de réalisation par an				
	Montant estimatif / an	Estimation financière basée sur la bibliographie ou les retours d'expériences.				
	Total sur 5 ans	Pour faciliter le calcul, l'estimation est faite fictivement pour des travaux sous prestation ou en régie par la structure animatrice, sans recours aux MAEC. La mobilisation de MAEC sera bien entendu encouragée ; les montants des rémunérations liées aux MAEC seront calculées sur la base des barèmes régionaux en vigueur.				
	Outils financiers	Codes et intitulés des contrats Natura 2000 Codes et intitulés des types d'opérations (TO) pour la mobilisation de MAEC (Mesures agro-environnementales)				
	Financeurs potentiels					
<i>NB : les outils financiers présentés ici renvoient aux dispositifs liés à Natura 2000 (Contrats Natura 2000, MAEC) ; d'autres financements peuvent être mobilisés et seront à rechercher par la structure animatrice (Appels à projets, financements régionaux ou départementaux, Agence de l'Eau ...)</i>						

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Indicateurs rendant compte de l'efficacité des opérations
Mise en œuvre de la mesure	Indicateurs rendant compte de la réalisation des opérations
Informations complémentaires	
Toute information complémentaire nécessaire à la bonne compréhension ou articulation de la mesure avec d'autres dispositions	

Code action	G1	Libellé action	Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées sociales
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO1. Restaurer et diversifier les habitats du complexe de zones humides

Habitats d'intérêt communautaire visés	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (4020*) Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) Tourbières hautes actives (7110*) Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (7150)	Espèces d'intérêt communautaire visées	Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Cuivré des marais <i>Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Lamproie de Planer, Vison d'Europe</i>
---	--	---	---

Description de l'action	
Contexte	La colonisation des milieux humides par les ligneux (bourdaines, saules, ...), les fougères ou la Molinie (formation de touradons) contribue à leur assèchement et à la banalisation des habitats et du cortège floristique associé. Bien que l'état de conservation de ces milieux soit jugé globalement bon (diagnostic datant de 2014), on constate une tendance à l'abaissement de la nappe, constituant une menace à terme sur les habitats.
Objectifs	L'objectif de l'action est de freiner la dynamique de colonisation par les ligneux, fougères et Molinie afin de limiter l'assèchement du milieu, et favoriser l'expression et la diversité des cortèges floristiques spécifiques des habitats humides et favorables à certaines espèces d'intérêt communautaire.
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Pour les herbacées, opérations de fauche, débroussaillage manuel ou mécanique, de gyrobroyage, d'arasement de touradons. Pour les ligneux, opérations de débroussaillage, bûcheronnage, d'arrachage ou dessouchage (utilisation de treuil ou débardage en traction animale).</p> <p>Exporter les rémanents hors de la zone humide. Privilégier les débouchés locaux pour le devenir des produits de coupe et des matériaux extraits (litière, paillage, compost, bois de chauffe...). Si l'évacuation n'est pas possible (ou économiquement non rentable pour de faibles volumes), stocker sur place en dehors des zones sensibles.</p> <p>Intervenir hors sève pour les ligneux (automne-hiver), et dans tous les cas hors des périodes sensibles pour les espèces, entre le 15 septembre et le 15 mars (période indicative), en fonction des conditions de portance des sols.</p> <p>En cas d'intervention mécanisée, privilégier l'utilisation de matériel léger, de pneumatiques basse pression ou de systèmes chenillés.</p> <p>Adapter les opérations en fonction des espèces d'intérêt communautaire : il pourra être demandé la conservation de zones refuge, une spatialisation et/ou un échelonnage des opérations. Certaines opérations (notamment arasement de touradons et gyrobroyage) peuvent être défavorables au Fadet des Laïches.</p> <p>Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention. Cette mesure concerne une étape de restauration qui doit être complétée par des opérations d'entretien (fauche et/ou pâturage) afin de maintenir le milieu ouvert et de pérenniser le bénéfice des travaux de restauration (cf. mesures G6 et G7).</p>

Maîtres d'ouvrage potentiels	Agriculteurs Propriétaires	Intervenants potentiels	Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers Communes et communauté de communes DREAL / DDTM Structures naturalistes, CDA	Opérations associées	G2, G3, G6, G7, G8, G9, G10, G12, A1, A2, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Milieux humides : 6,97 ha	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	1,5 ha	1,5 ha			
		Montant estimatif / an	6 000,00 €	6 000,00 €			
		Total sur 5 ans	12 000,00 €				
		Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N01Pi (Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage), N05R (Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger) MAEC : OUVERT01 (Ouverture d'un milieu en déprise)				
	Financeurs potentiels	FEADER / Etat					

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Diminution des surfaces occupées par la Molinie, les fougères et les ligneux Stabilisation du niveau de la nappe
Mise en œuvre de la mesure	Surface concernée Nombre de chantiers

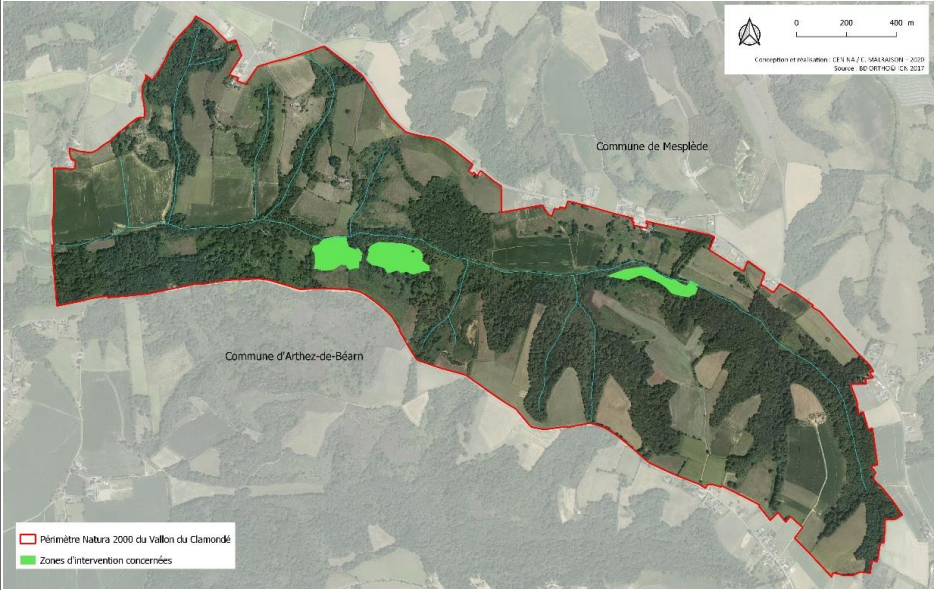
Informations complémentaires

Code action	G2	Libellé action	Création de micro-habitats favorables à un rajeunissement des milieux humides
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO1. Restaurer et diversifier les habitats du complexe de zones humides

Habitats d'intérêt communautaire visés	<p>Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (4020*)</p> <p>Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)</p> <p>Tourbières hautes actives (7110*)</p> <p>Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (7150)</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire visées</p> <p>Damier de la Succise, Cuivré des marais <i>Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Fadet des Laiches, Lamproie de Planer, Vison d'Europe</i></p>
---	---	---

Description de l'action	
Contexte	La mosaïque d'habitats au sein des milieux humides abrite notamment des formations de végétations pionnières s'installant sur les sols tourbeux nus. Les espèces végétales caractéristiques sont inféodées à ces milieux particuliers, mais en l'absence de perturbation remettant les sols à nu, sont rapidement supplantées par des espèces moins exigeantes et à plus faible valeur patrimoniale.
Objectifs	L'objectif de l'action est de rajeunir les milieux humides en retirant la couche superficielle de sol tourbeux sur de petites zones afin de favoriser l'expression d'habitats particuliers et la réinstallation de stades pionniers de végétation. L'abaissement du niveau du sol permet également une augmentation relative du niveau de la nappe.
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Opérations de décapage, d'étrépage manuel ou mécanique.</p> <p>L'étrépage doit être réalisé sur une faible profondeur pour conserver la banque de graines contenue dans le sol et permettre son expression. Pour atteindre un horizon plus minéral et relever le niveau de la nappe, un décapage plus en profondeur peut être effectué.</p> <p>En préalable au décapage ou étrépage, élimination du couvert végétal (bûcheronnage, arrachage de souches ou de touradons, ...).</p> <p>Exporter la couche extraite hors zone sensible.</p> <p>Pour de petites surfaces (quelques dizaines de m²), privilégier une intervention manuelle. Pour de plus grandes surfaces, le recours à du matériel adapté peut s'avérer nécessaire : mini-pelle, tractopelle, dameuse ... Dans ce cas, le matériel doit être léger, ou à défaut, muni de pneumatiques basse-pression ou de systèmes chenillés.</p> <p>Intervenir hors des périodes sensibles pour les espèces, entre le 15 septembre et le 15 mars (période indicative), en conditions aussi sèches que possible. Une intervention avant le printemps permettra une germination des semences de la banque de graines avant l'hiver suivant, mais les conditions d'engorgement des sols peuvent empêcher la réalisation des travaux.</p> <p>Réaliser cette action sur de petites zones à choisir en concertation avec la structure animatrice.</p> <p>Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.</p>

Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires	Intervenants potentiels	Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers DREAL / DDTM Communes et communauté de communes Structures naturalistes	Opérations associées	G1, G6, G7, G8, G11, A1, A2, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Milieus les plus humides : 5,87 ha	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	50 m ²	50 m ²	50 m ²	50 m ²	50 m ²
		Montant estimatif / an	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Total sur 5 ans	2 500,00 €				
		Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N07P (Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides)				
	Financeurs potentiels	FEADER / Etat					

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Installation de végétations pionnières Relèvement du niveau de la nappe
Mise en œuvre de la mesure	Surface concernée Nombre de chantiers
Informations complémentaires	

Code action	G3	Libellé action	Restauration de landes atlantiques
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO2. Restaurer et diversifier les habitats de landes atlantiques et de prairie de fauche

Habitats d'intérêt communautaire visés	Landes sèches européennes (4030)	Espèces d'intérêt communautaire visées	<i>Damier de la Succise, Cuivré des marais</i>
---	---	---	--

Description de l'action	
Contexte	Les landes occupent les hauts de versant du vallon jusqu'aux secteurs de fonds de vallon où elles sont imbriquées avec des formations végétales plus humides. L'abandon de pratiques agricoles sur ces espaces conduit à une colonisation progressive de la lande par la fougère, les ronciers et les ligneux. Cet enrichissement participe à un enrichissement du milieu favorable à une évolution des milieux ouverts vers des fourrés et forêts.
Objectifs	L'objectif de l'action est de lutter contre la colonisation des landes par les herbacées sociales (et notamment les fougères), les ronciers et les ligneux. Il s'agit également de maintenir un milieu pauvre en nutriments et de limiter le vieillissement des Ericacées, tout en conservant une diversité des strates.
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Selon l'état des landes, de leur degré de maturité, et du recouvrement par les espèces colonisatrices, il convient d'adapter l'itinéraire technique à appliquer sur la parcelle. Dans tous les cas, la mosaïque de strates doit être recherchée pour accroître la biodiversité de ces formations végétales.</p> <p>Pour des landes présentant une colonisation arborée ou des faciès d'embroussalement : opérations de bûcheronnage, débroussaillage manuel ou mécanique, de gyrobroyage, d'arrachage ou dessouchage de ligneux.</p> <p>Pour les landes présentant des colonisations par la fougère : coupe des frondes par débroussaillage mécanique ou manuel ou broyage ; battage des fougères (au moyen de rouleaux brise-fougère en traction animale ou motorisée).</p> <p>Pour des landes âgées à sénescentes, il est déconseillé de procéder à une coupe de rajeunissement (risque de mort des chaméphytes). Il peut être procédé à un arrachage et à un décapage du sol pour enlever la matière organique (feutrage) et permettre l'apparition de nouvelles formations de landes rajeunies. Exporter les rémanents dès que possible. Privilégier les débouchés locaux pour le devenir des produits de coupe et des matériaux extraits (litière, paillage, ou sous-paillage notamment lorsque qu'il y a beaucoup d'ajoncs).</p> <p>Pour les opérations de broyage : intervenir en fin d'été, en conditions aussi sèches que possible.</p> <p>Pour les opérations de lutte contre l'envahissement par les fougères par battage ou brise-fougères, 2 passages en pleine saison de végétation. Pour la coupe des fougères, intervenir précocement (juin).</p> <p>Adapter les opérations en fonction des espèces d'intérêt communautaire : il pourra être demandé la conservation de zones refuge, une spatialisation et/ou un échelonnage des opérations.</p> <p>Respecter différents stades dynamiques de la formation végétales (hauteur de végétation diversifiée).</p> <p>Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.</p> <p>Cette mesure concerne une étape de restauration qui doit être complétée par des opérations d'entretien (fauche et/ou pâturage) afin de maintenir le milieu ouvert et de pérenniser le bénéfice des travaux de restauration (cf. mesures G6 et G7).</p>

Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires Agriculteurs	Intervenants potentiels	Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers DREAL / DDTM Communes et communauté de communes Structures naturalistes, CDA	Opérations associées	G1, G5, G6, G7, A2, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Surfaces présentant des habitats de landes : 39,13 ha	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	5 ha brise-fougère + 1 ha broyage / débroussaillage	5 ha brise-fougère + 1 ha broyage / débroussaillage	5 ha brise-fougère + 1 ha broyage / débroussaillage		
		Montant estimatif / an	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €		
		Total sur 5 ans	13 500,00 €				
	Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N01Pi (Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage) , N05R (Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger) MAEC : OUVERT01 (Ouverture d'un milieu en déprise)					
Financeurs potentiels	FEADER / Etat						

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Diminution des surfaces occupées par la fougère et les ligneux Rajeunissement des landes (abaissement des hauteurs de végétation)
Mise en œuvre de la mesure	Surface concernée Nombre de chantiers Nombre d'agriculteurs engagés

Informations complémentaires	

Code action	G4	Libellé action	Restauration et amélioration du cortège floristique des prairies de fauche
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO2. Restaurer et diversifier les habitats de landes atlantiques et de prairie de fauche

Habitats d'intérêt communautaire visés	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)	Espèces d'intérêt communautaire visées	<i>Damier de la Succise, Cuivré des marais</i>
---	--	---	--

Description de l'action	
Contexte	Les prairies de fauche constituent l'habitat d'intérêt communautaire le mieux représenté sur ce site. Cependant, elles restent menacées par la déprise agricole d'une part (avec un risque d'embroussaillage), et par une modification des pratiques d'autre part (retournement de prairies, mise en culture, pâturage intensif, fertilisation), qui vont appauvrir la diversité floristique et la valeur patrimoniale de l'habitat. Dans un contexte de cultures intensives de maïs, il est important de préserver et restaurer ces habitats, en adaptant les méthodes de gestion, voire d'accroître leurs surfaces.
Objectifs	L'objectif de l'action est d'améliorer et diversifier les cortèges floristiques des prairies de fauche dégradées.
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Pour la plupart des prairies de fauche dégradées, une gestion par fauche éventuellement combinée à un pâturage extensif pourront permettre une diversification du cortège floristique (1). Pour certaines prairies avec des faciès d'embroussaillage, il sera nécessaire de passer par une opération de broyage (1). Pour d'autres prairies pour lesquelles les cortèges floristiques sont appauvris, il peut être envisageable de réaliser un ensemencement par épandage de foin provenant de prairies de fauche proches en bon état de conservation (2). Enfin, la conversion de cultures en prairies (3) permettrait d'augmenter les surfaces de prairies de fauche et ainsi accroître la biodiversité du vallon.</p> <p>Le diagnostic préalable des parcelles amènera à définir l'opération la plus adaptée, en fonction de l'état de conservation des prairies.</p> <p>1. Opérations de fauche, débroussaillage manuel ou mécanique, broyage. Export des rémanents. Privilégier les débouchés locaux pour le devenir des produits de fauche ou de broyage. Maintien si possible d'une mosaïque de secteurs fauchés et non-fauchés (zones refuges ou îlots). Fauche tardive à privilégier.</p> <p>2. Amélioration du cortège floristique par épandage de foin Cette opération se déroule en plusieurs étapes : fauche d'une parcelle riche en espèces indicatrices de l'habitat (au moment où le maximum de plantes indicatrices sont montées en graine), déplacement du foin (non séché) sur la parcelle cible et épandage sur 3 à 8 cm. Pour récolter un cortège floristique le plus complet possible, il peut être envisagé de récolter le foin sur la parcelle source sur des bandes à plusieurs périodes de végétation. La parcelle cible doit avoir été fauchée ras au préalable.</p>

Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>3. Conversion de cultures en prairies</p> <p>Utilisation de semences locales (composition et provenance à définir avec l'animateur) : filière "végétal local" ou semences issues de prairie de fauche du vallon, soit par fauche d'une parcelle source puis épandage de foin sur la parcelle cible, soit par moisson de prairies (prévoir une densité de semences de l'ordre de 50 kg/ha) sur la parcelle source puis semis sur la parcelle cible.</p> <p>Semis à réaliser au printemps ou en fin d'été.</p> <p>Dans tous les cas (1, 2 et 3), proscrire les fertilisants.</p> <p>Cette mesure (comportant différents types d'opérations) concerne une étape de restauration qui doit être complétée par des opérations d'entretien (fauche et/ou pâturage) afin de maintenir le milieu ouvert et de pérenniser le bénéfice des travaux de restauration (cf. mesures G6 et G7).</p>	
Maîtres d'ouvrage potentiels	Agriculteurs Propriétaires	Intervenants potentiels Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires, exploitants agricoles et usagers Communes et communauté de communes - DREAL/DDTM Structures naturalistes, CBNSA, CDA	Opérations associées G5, G6, G7, G11, A2, A4

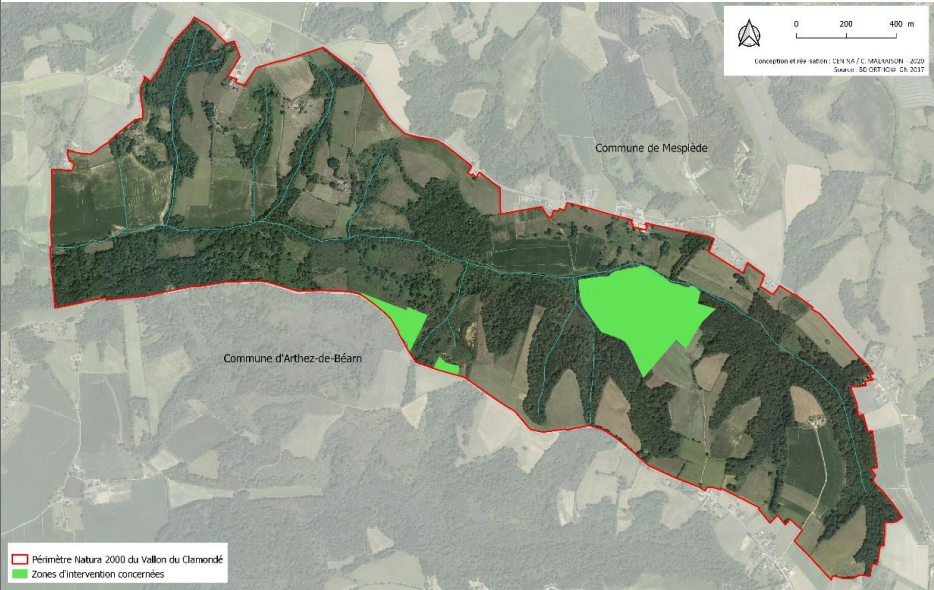
Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Prairies de fauche dégradées (selon diagnostic de 2014) : 13,84 ha / autres prairies de fauche (définir l'état de conservation) : 18,63 ha	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	Surfaces de cultures potentielles à convertir : 32,84 ha						
<p>Commune de Mesplède</p> <p>Commune d'Arthez-de-Béarn</p> <p> <input type="checkbox"/> Périmètre Natura 2000 du Vallon du Clamondé <input type="checkbox"/> Intervention prioritaire (prairies de fauche dégradées selon diagnostic 2014) <input type="checkbox"/> Intervention potentielle (état de conservation à définir) <input type="checkbox"/> Surfaces en culture éligibles à la conversion en prairies </p>		Quantité estimative / an	4 ha	4 ha	4 ha	4 ha	4 ha
		Montant estimatif / an	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
		Total sur 5 ans	12 000,00 €				
		Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N05R (Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger) MAEC : COUVERT06 (Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées))				
Financeurs potentiels	FEADER / Etat						
Indicateurs de suivi							
Efficacité de la mesure	Amélioration / diversification du cortège floristique - Amélioration de l'état de conservation des habitats Accroissement surfaces prairies						
Mise en œuvre de la mesure	Surfaces concernées Nombre de chantiers - Nombre d'agriculteurs engagés						
Informations complémentaires							

Code action	G5	Libellé action	Limitation de l'expansion des plantes exotiques envahissantes
Priorité	**	Objectif opérationnel	OO2. Restaurer et diversifier les habitats de landes atlantiques et de prairie de fauche

Habitats d'intérêt communautaire visés	Landes sèches européennes (4030) Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) (6510)	Espèces d'intérêt communautaire visées	<i>Damier de la Succise, Cuivré des marais</i>
---	---	---	--

Description de l'action	
Contexte	Le Vallon du Clamondé est actuellement relativement protégé de la colonisation de ses espaces naturels par les plantes exotiques envahissantes. Cependant, on constate des implantations ponctuelles de certaines espèces, tels que des massifs de renouées du Japon, et des pieds de raisins d'Amérique. Des pieds d'Herbes de la Pampa ont par ailleurs été observés à proximité du site. Ces espèces, de par leur forte capacité d'expansion, menacent la biodiversité, et le cortège floristique des landes et prairies en particulier. Il est important d'agir dès à présent afin d'éviter toute implantation incontrôlable.
Objectifs	L'objectif de l'action est d'éviter la propagation de ces espèces et l'altération à moyen terme des habitats en appauvrissant la diversité biologique. Il s'agit d'intervenir le plus en amont possible, pour accroître l'efficacité de l'opération, et limiter les coûts.
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Chantiers d'élimination ou de limitation de plantes exotiques envahissantes.</p> <p>Pour le raisin d'Amérique : arrachage manuel à l'aide de bèches ou de pioches à lame large ; s'il n'est pas possible d'arracher la totalité de la racine pivot profondément ancrée dans le sol, couper en-dessous du collet porteur des tiges et bourgeons. Séchage puis incinération de la plante. Intervenir hors période de fructification de la plante. Si celle-ci est en cours, récupérer toutes les grappes, les faire sécher puis les incinérer. Suivi nécessaire des parcelles les années suivantes et arrachage manuel des jeunes pieds.</p> <p>Pour la renouée du Japon : arrachage manuel des pieds. Récupérer tous les morceaux de rhizomes pour éviter leurs repousses. Séchage puis incinération de la plante. Suivi nécessaire les années suivantes pour arracher les repousses. Pour des massifs plus importants, fauche 6 à 8 fois par an (tous les 15 jours pendant la saison végétative). Il peut être intéressant également de poser un géotextile pour limiter la repousse et épuiser le rhizome (l'implanter sur une surface supérieure d'au moins 2 mètres de chaque côté).</p> <p>Pour l'Herbe de la pampa, arrachage mécanique ou manuel pour emporter le maximum de racines ; il peut être nécessaire d'avoir recours à un tractopelle pour éliminer la souche. Suivi nécessaire sur la parcelle les années suivantes et arrachage manuel des jeunes pieds.</p> <p>Pour toutes les espèces : Export (en sacs bien fermés) et transfert des produits de coupe (méthode et lieu de destination à adapter à l'espèce pour éviter toute contamination d'autres espaces). Proscrire les traitements chimiques. Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.</p>

Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires Communes ou intercommunalités	Intervenants potentiels	Entreprises, chantiers d'insertion Equipes communales ou intercommunales d'entretien des espaces verts
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers DREAL/DDTM Communes et communauté de communes Structures naturalistes	Opérations associées	G3, G4, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Tout le site mais prioritairement prairies et landes, bords de chemin ou route (la cartographie met en évidence les secteurs où des massifs ont été relevés) : 15,41 ha	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	2 jours arrachage manuel + 1 jour pelle	2 jours arrachage manuel + 1 jour pelle	1 jour veille / arrachage	1 jour veille / arrachage	1 jour veille / arrachage
		Montant estimatif / an	2 000,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Total sur 5 ans	5 500,00 €				
		Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N20P et R (Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable)				
	Financeurs potentiels	FEADER / Etat					

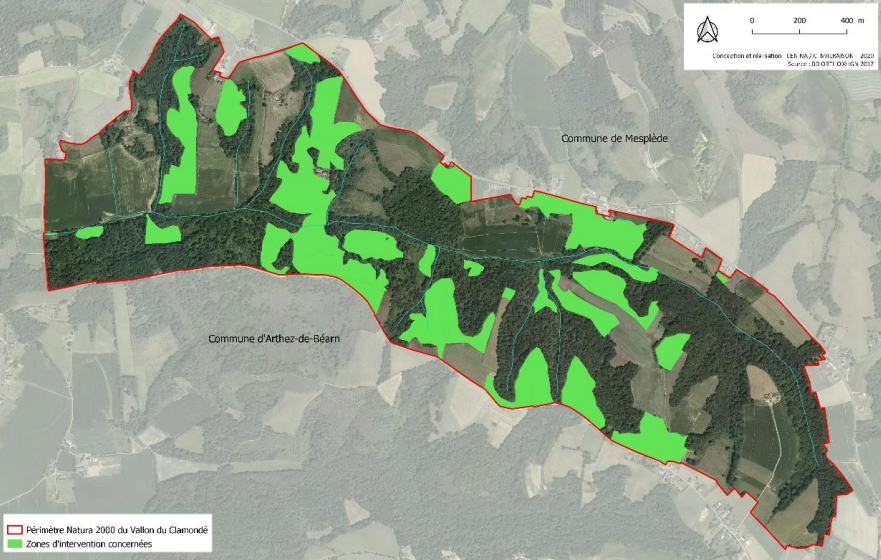
Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Elimination des foyers de colonisation d'espèces exotiques envahissantes
Mise en œuvre de la mesure	Surfaces / linéaires concernés Nombre de chantiers

Informations complémentaires

Code action	G6	Libellé action	Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou broyage
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO3. Maintenir et développer des pratiques agricoles favorables aux habitats et aux espèces
Habitats d'intérêt communautaire visés	Landes humides atlantiques tempérées (4020*) Landes sèches européennes (4030) Prairies à Molinia (6410) Prairies maigres de fauche (6510) Tourbières hautes actives (7110*) Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (7150)	Espèces d'intérêt communautaire visées	Fadet des Laiches, Damier de la Succise, Cuivré des marais <i>Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Lamproie de Planer, Vison d'Europe</i>
Description de l'action			
Contexte	Les milieux ouverts constituent la richesse du site, en tant qu'habitats d'intérêt communautaire, mais également en tant qu'habitats d'espèces. Les mosaïques d'habitats du vallon et ses cortèges floristiques diversifiés attirent en effet de nombreuses espèces pour accomplir tout ou partie de leur cycle de vie. Sans une gestion adaptée, ces milieux sont soumis à des dynamiques d'embroussaillage qui engendrent une diminution de la biodiversité et de leur capacité d'accueil pour les espèces animales.		
Objectifs	L'objectif de l'action est de maintenir les milieux ouverts et de lutter contre leur embroussaillage, afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Il s'agit d'opérations de fauche, mécanique ou manuelle, ou de broyage d'entretien, dans le cadre d'une pratique agricole ou non, avec export des produits de coupe. Les itinéraires techniques sont à adapter aux types de milieux.</p> <p>- Pour les milieux humides : prévoir une fauche en fin d'été en fonction de la portance des sols. Renouveler tous les 2 à 5 ans (adapter la périodicité à la dynamique végétale). La portance des sols, la hauteur de végétation et/ou la présence de touradons peuvent rendre difficiles l'accès du matériel de fauche aux parcelles. Il est important d'adapter le matériel (pneumatiques basse pression, roues jumelées, systèmes chenillés). Des opérations de broyage ou débroussaillage sont parfois nécessaires en amont (cf. mesure G1). Une gestion combinée pâturage / fauche peut être intéressante sur ces milieux (cf. G7).</p> <p>- Pour les landes : fauche tardive (septembre) pour maintenir le milieu à un stade dynamique. La fauche est à répéter tous les 5 ou 6 ans. Il est intéressant de conserver une mosaïque en effectuant des rotations de fauche sur des parcelles assez réduites. Selon la hauteur de végétation et le degré d'embroussaillage de la lande, il peut être nécessaire de passer d'abord par une phase de restauration (cf. mesure G3).</p> <p>- Pour les prairies : fauche tardive à privilégier (juillet). Au besoin (notamment pour les prairies riches en graminées sociales), il est possible d'effectuer une seconde fauche ou un pâturage de regain à l'automne (cf. G7). Deux fauches dans l'année permettent de maintenir la diversité floristique en limitant l'enrichissement du sol. Après des opérations de restauration de prairies (semis ou épandage de foin), retarder encore la fauche (septembre) pour la première année.</p>		

Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Pour tous milieux, respecter un sens de fauche qui ne piège pas les espèces (de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle), et une hauteur minimale suffisante. Proscrire les fertilisants.</p> <p>En cas d'embroussaillage d'une surface limitée, ou de refus de pâturage, il peut être nécessaire d'effectuer des opérations de broyage ou gyrobroyage, avec export des rémanents.</p> <p>Privilégier les débouchés locaux pour le devenir des produits de coupe (foin) et des matériaux extraits (litière, paillage, compost, bois de chauffe...). Si l'évacuation n'est pas possible (ou économiquement non rentable pour de faibles volumes), stocker sur place en dehors des zones sensibles.</p> <p>Pour la préservation de certaines espèces, il pourra être demandé une spatialisation et/ou un échelonnage des opérations, et la conservation de zones refuge.</p> <p>Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.</p>
---	--

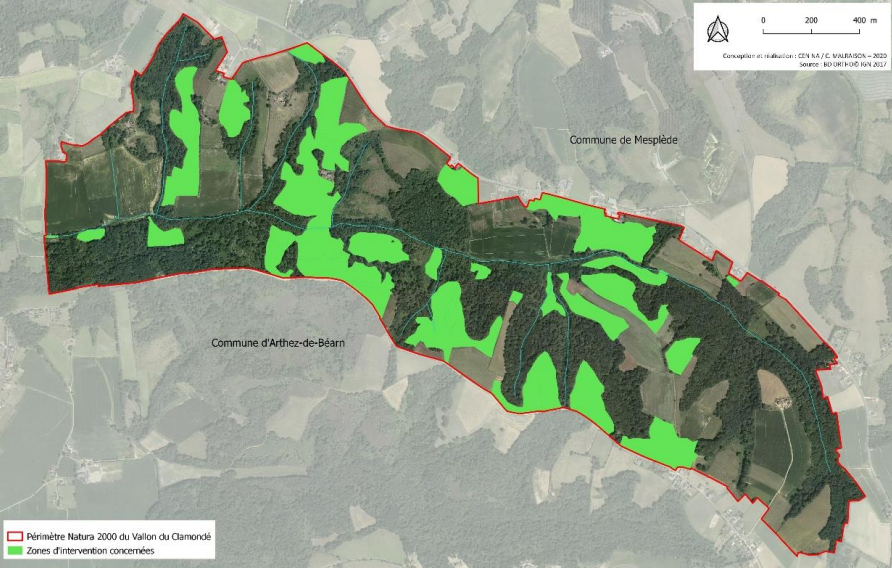
Maîtres d'ouvrage potentiels	Agriculteurs Propriétaires	Intervenants potentiels	Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers DREAL/DDTM Communes et communauté de communes Structures naturalistes, CDA	Opérations associées	G1, G3, G4, G7, A2, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Tous milieux ouverts : 62,20 ha	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	3 ha	3 ha	3 ha	3 ha	3 ha
		Montant estimatif / an	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
		Total sur 5 ans	6 000,00 €				
		Outils financiers	<p>Contrat Natura 2000 : N04R (Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts), N05R (Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger)</p> <p>MAEC : OUVERT02 (Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables), OUVERT04 (Entretien des landes atlantiques par l'adaptation des fréquences de fauche), HERBE03 (Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables), HERBE06 (Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables), HERBE07 (Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle)</p>				
	Financeurs potentiels	FEADER / Etat					

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Maintien des milieux ouverts Amélioration de l'état de conservation des habitats
Mise en œuvre de la mesure	Surfaces concernées Nombre de chantiers Nombre d'agriculteurs engagés
Informations complémentaires	

Code action	G7	Libellé action	Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO3. Maintenir et développer des pratiques agricoles favorables aux habitats et aux espèces
Habitats d'intérêt communautaire visés	Landes humides atlantiques tempérées (4020*) Landes sèches européennes (4030) Prairies à Molinia (6410) <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)</i> Tourbières hautes actives (7110*) Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (7150)	Espèces d'intérêt communautaire visées	Fadet des Laiches, Damier de la Succise, Cuivré des marais <i>Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Lamproie de Planer, Vison d'Europe</i>
Description de l'action			
Contexte	Les milieux ouverts constituent la richesse du site, en tant qu'habitats d'intérêt communautaire, mais également en tant qu'habitats d'espèces. Les mosaïques d'habitats du vallon et ses cortèges floristiques diversifiés attirent en effet de nombreuses espèces pour accomplir tout ou partie de leur cycle de vie. Sans une gestion adaptée, ces milieux sont soumis à des dynamiques d'embroussaillage qui engendrent une diminution de la biodiversité et de leur capacité d'accueil pour les espèces animales.		
Objectifs	L'objectif de l'action est de maintenir les milieux ouverts et de lutter contre leur embroussaillage, afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Il s'agit d'opérations de gestion pastorale, dans le cadre d'une activité agricole ou non. Cela comprend le gardiennage, le déplacement et la surveillance des troupeaux, le suivi vétérinaire, l'acquisition et l'entretien d'équipements pastoraux (clôtures, systèmes d'abreuvement, abris, affouragement, etc.). Les itinéraires techniques sont à adapter aux types des milieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les milieux tourbeux : le pâturage est à cantonner aux secteurs les plus portants, avec un chargement instantané faible (<0,5 UGB/ha) et une mise à l'herbe de courte durée en conditions sèches. Les secteurs particulièrement sensibles seront mis en défens (cf. mesure G8). - Pour les autres milieux humides : pâturage estival ou automnal extensif (chargement entre 0,5 et 0,8 UGB/ha/an). L'effet combiné de l'abroussissement et du piétinement permet de limiter le développement des ligneux et des herbacées sociales telles que la Molinie. - Pour les landes : pâturage estival et automnal. Veiller à éviter un déséquilibre sur la parcelle entre des secteurs surexploités qui peuvent évoluer vers des formations plus prairiales, et un enrichissement du sol, et d'autres secteurs sous-exploités voire négligés. Il peut être intéressant de réaliser un pâturage tournant sur de petites parcelles pour augmenter le chargement sur de courtes périodes, et ainsi favoriser l'implantation d'espèces pionnières de landes. Des fauches et/ou broyages peuvent compléter la gestion (cf. G6). - Pour les prairies : le pâturage peut venir en complément des opérations de gestion des prairies par fauche (cf. G6), sur le regain. Eviter les mises à l'herbe prolongées qui aboutiraient à une perte de la diversité biologique par enrichissement du sol et limitation des espèces floristiques sensibles au piétinement. 		

Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Pour tous les milieux, selon les exigences écologiques et les cycles de vie des espèces d'intérêt communautaire ou protégées, les modalités de pâturage seront adaptées. Le type de bêtes est un paramètre important à prendre en compte, privilégier les animaux peu exigeants. Il est intéressant d'avoir une complémentarité des différents herbivores pour bénéficier de leurs actions spécifiques sur les milieux. Par exemple, les bovins vont avoir une action intéressante pour déstructurer les touradons, les caprins pour ingérer les espèces ligneuses, les chevaux pour consommer les jeunes ajoncs, et les ovins pour abrotir les bruyères et graminées dans les landes à condition qu'elles soient basses. L'adaptation du troupeau à la valeur fourragère (souvent faible dans les landes et milieux hygrophiles) des végétaux des parcelles à pâturer est indispensable.</p> <p>Il peut être nécessaire de coupler la gestion par pâturage avec des opérations de fauche / broyage des refus.</p> <p>Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.</p>		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Agriculteurs Propriétaires	Intervenants potentiels	Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles Usagers (et notamment chasseurs) Communes et communauté de communes DREAL/DDTM Structures naturalistes, CDA	Opérations associées	G1, G3, G4, G6, G8, A2, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée Tous milieux ouverts : 62,20 ha 	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
		Quantité estimative / an	4 ha	4 ha	4 ha	4 ha	4 ha
		Montant estimatif / an	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
		Total sur 5 ans	20 000,00 €				
		Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N03Ri (Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique), N03Pi (Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique) MAEC : HERBE03 (Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables), HERBE04 (Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)), HERBE06 (Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables), HERBE07 (Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle), HERBE09 (Gestion pastorale)				
Financeurs potentiels	FEADER / Etat						
Indicateurs de suivi							
Efficacité de la mesure	Maintien des milieux ouverts Amélioration de l'état de conservation des habitats						
Mise en œuvre de la mesure	Surfaces concernées Nombre de chantiers - Nombre d'agriculteurs engagés						
Informations complémentaires							

Code action	G8	Libellé action	Mise en défens de zones sensibles
Priorité	**	Objectif opérationnel	OO4. Préserver les habitats d'espèces
Habitats d'intérêt communautaire visés	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (4020*) Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) Tourbières hautes actives (7110*) Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (7150)	Espèces d'intérêt communautaire visées	Agrion de Mercure, Fadet des Laiches, Damier de la Succise, Cuivré des marais
Description de l'action			
Contexte	Certains habitats, notamment les habitats des milieux humides, peuvent être sensibles au piétinement, pendant des périodes particulières (sols gorgés d'eau par exemple). Par ailleurs, certaines espèces sont également sensibles au dérangement, au piétinement ou à l'abrutissement, selon les périodes de leur cycle de vie.		
Objectifs	L'objectif de l'action est de protéger les habitats ou espèces pendant des périodes particulières.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	Acquisition et pose de clôtures sur de petites surfaces, pour mettre en défens des zones sensibles au piétinement (zones à sphaignes par exemple). Entretien des équipements. Dépose saisonnière des équipements le cas échéant. Il peut être envisagé de varier annuellement la localisation des zones de mise en défens. Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Agriculteurs Propriétaires	Intervenants potentiels	Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers DREAL/DDTM Communes et communauté de communes Structures naturalistes, CDA	Opérations associées	G1, G2, G7, A1, A2, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Milieux humides : 6,97 ha	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	200 ml		200 ml		
		Montant estimatif / an	1 600,00 €		1 600,00 €		
		Total sur 5 ans	3 200,00 €				
		Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N24Pi (Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès) MAEC : MILIEU01 (Mise en défens temporaire de milieux remarquables)				
Financeurs potentiels	FEADER / Etat						
Indicateurs de suivi							
Efficacité de la mesure	Préservation des habitats et des espèces Amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces						
Mise en œuvre de la mesure	Surfaces concernées Nombre de chantiers Nombre d'agriculteurs engagés						
Informations complémentaires							

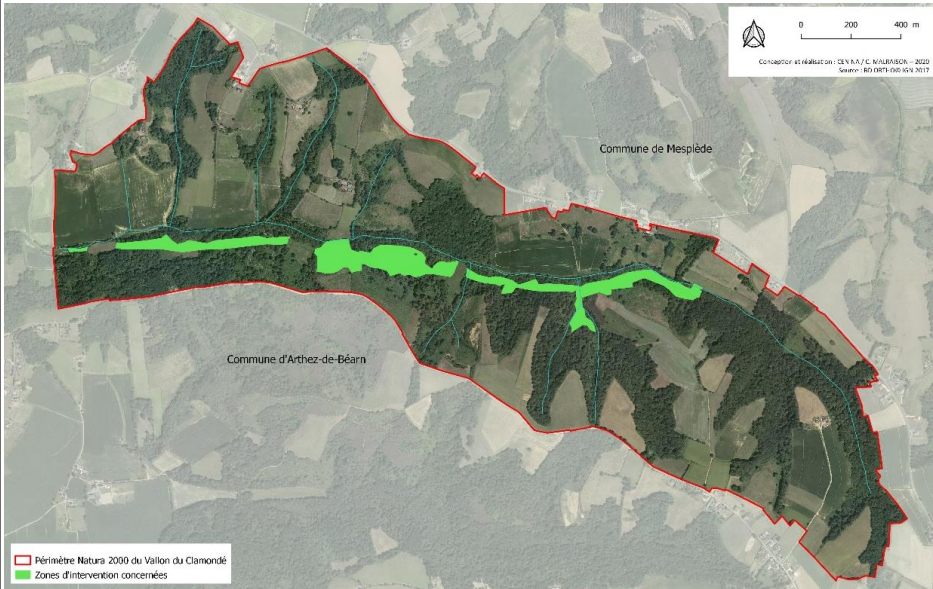
Code action	G9	Libellé action	Réouverture de zones humides et de corridors pour favoriser les déplacements du Fadet des Laïches
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO5. Restaurer et diversifier les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire visés	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (4020*) Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) Tourbières hautes actives (7110*) Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (7150)	Espèces d'intérêt communautaire visées	Fadet des Laïches <i>Agrion de Mercure</i> , <i>Cordulie à corps fin</i> , <i>Damier de la Succise</i> , <i>Cuivré des marais</i> , <i>Vison d'Europe</i>
---	--	---	---

Description de l'action	
Contexte	Le Fadet des Laïches est l'espèce ayant le plus fort enjeu sur le site. En effet, la petite population du vallon du Clamondé constitue l'une des dernières présentes dans le Département des Pyrénées-Atlantiques. Elle s'inscrit dans la continuité des populations présente sur un réseau de petites landes à proximité d'Orthez. Les principales populations françaises et même européennes sont concentrées dans le triangle landais, la population du Clamondé se trouvant en limite de son aire de répartition. Le Fadet des Laïches ayant des capacités de déplacement limitées, il est important de maintenir une gestion favorable à son maintien sur le site, mais également de favoriser ses déplacements vers d'autres habitats favorables et vers des populations extérieures au site.
Objectifs	L'objectif de l'action est de favoriser les déplacements du Fadet des Laïches entre les zones humides du vallon, mais également vers les populations extérieures du Vallon (landes d'Orthez), par la réouverture de prairies et landes en mosaïque le long du Clamondé.
Nature de l'action et prescriptions techniques	Opérations de bûcheronnage, débroussaillage manuel ou mécanique, de gyrobroyage, d'arrachage ou dessouchage de ligneux, avec export des rémanents. Rouvrir de petites surface, en préservant la diversité des milieux et en recherchant une connexion entre les différents habitats favorables à l'espèce. Privilégier les surfaces présentant des faciès favorables au Fadet, même dégradés (landes, moliniaie). Intervenir hors des périodes sensibles pour les espèces, entre le 15 septembre et le 15 mars (période indicative), en conditions aussi sèches que possible. Adapter les opérations en fonction des autres espèces d'intérêt communautaire : il pourra être demandé la conservation de zones refuge, une spatialisation et/ou un échelonnage des opérations. Ces opérations sont à réaliser après une mise à jour de l'état de conservation du Fadet des Laïches, afin de définir précisément les secteurs les plus favorables à son expansion. Le maintien des espaces ouverts est primordial pour garantir l'efficacité de la reconnexion des habitats (cf. mesures de gestion G6, G7). Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.

Maîtres d'ouvrage potentiels	Agriculteurs Propriétaires	Intervenants potentiels	Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers DREAL/DDTM Communes et communauté de communes Structures naturalistes, CDA	Opérations associées	G1, G6, G7, G8, A1, A2, A4

Périmètre de la mesure	Calendrier et budget estimatif				
------------------------	--------------------------------	--	--	--	--

Surface concernée	Corridor du Clamondé : 12,19 ha					
	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	Quantité estimative / an			1 ha	1 ha	1 ha
	Montant estimatif / an			4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
	Total sur 5 ans	12 000,00 €				

Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N01Pi (Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage), N05R (Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger) MAEC : OUVERT01 (Ouverture d'un milieu en déprise)
Financeurs potentiels	FEADER / Etat

Indicateurs de suivi	
----------------------	--

Efficacité de la mesure	Reconnexion d'habitats favorables au Fadet des Laïches Maintien et accroissement de la population de Fadet des Laïches sur le site Amélioration de l'état de conservation de l'espèce
Mise en œuvre de la mesure	Surfaces concernées Nombre de chantiers Nombre d'agriculteurs engagés

Informations complémentaires


Code action	G10	Libellé action	Mise en lumière de linéaires favorables à l'Agrion de Mercure
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO5. Restaurer et diversifier les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Agrion de Mercure <i>Lamproie de Planer</i>
---	---	---

Description de l'action

Contexte	L'Agrion de Mercure semble en faibles effectifs mais a régulièrement été observé sur le site. L'espèce a besoin de petits cours d'eau végétalisés mais bien ensoleillés et de berges herbacées. Le ruisseau du Clamondé est en grande partie boisé, mais certains de ses affluents, voire de petits ruisselets s'écoulant en zones humides pourraient être intéressants pour l'espèce.
Objectifs	L'objectif de l'action est de favoriser la reproduction de l'Agrion de Mercure en augmentant les linéaires favorables à l'espèce. Il s'agit de remettre en lumière des secteurs de ruisseaux et ruisselets.
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Opérations de bûcheronnage, débroussaillage manuel ou mécanique, de fauche, de gyrobroyage sur les berges, avec export des rémanents. Privilégier les interventions de mise en lumière par "trouées" en conservant des zones d'ombre pour le bon équilibre du milieu aquatique. Une intervention alternée sur une seule berge permet également de préserver une certaine biodiversité, en veillant à respecter l'équilibre des ripisylves.</p> <p>Intervenir hors des périodes sensibles pour les espèces, entre le 15 septembre et le 15 mars (période indicative), en conditions aussi sèches que possible. Si l'opération concerne un secteur propice à la reproduction de Truites fario ou de Lamproies de Planer, éviter l'intervention directement dans le lit. Adapter les opérations en fonction des espèces d'intérêt communautaire : il pourra être demandé la conservation de zones refuge, une spatialisation et/ou un échelonnage des opérations.</p> <p>L'opération peut être échelonnée sur plusieurs années du contrat. L'entretien de ces réouvertures peut aussi être réalisée via les mesures d'entretien des milieux humides (G6 et G7) ; une mise en défens des linéaires rouverts pourra s'avérer nécessaire (G7 ou G8). Un diagnostic préalable des linéaires sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.</p>

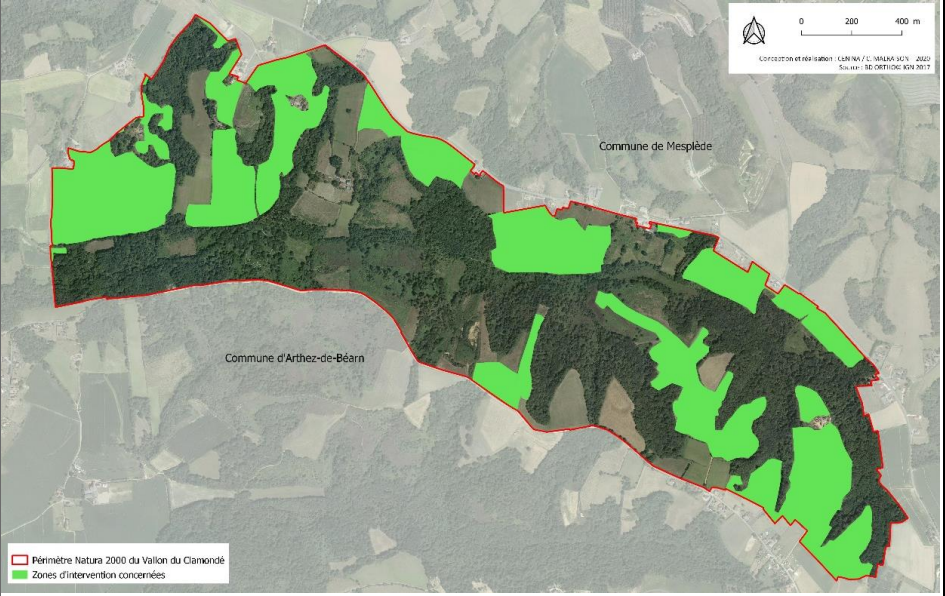
Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires	Intervenants potentiels	Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers DREAL / DDTM Communes et communauté de communes Structures naturalistes Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	G1, G6, G7, G12, A2, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif				
Surface concernée Tous les linéaires de ruisseaux et ruisselets (ne figurent ici que les linéaires cartographiés mais sous-estimés) : 8,5 km 	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	Quantité estimative / an		200 ml	200 ml	200 ml	
	Montant estimatif / an		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
	Total sur 5 ans	3 000,00 €				
	Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N11Pi (Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles), N11R (Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles)				
	Financeurs potentiels	FEADER / Etat				

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Accroissement des populations d'Agrion de Mercure sur le site Amélioration de l'état de conservation de l'espèce
Mise en œuvre de la mesure	Linéaires concernés Nombre de chantiers

Informations complémentaires
Il est rappelé qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

Code action	G11	Libellé action	 limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO6. Préserver la qualité du ruisseau du Clamondé
Habitats d'intérêt communautaire visés		Espèces d'intérêt communautaire visées	Lamproie de Planer <i>Vison d'Europe</i>
Description de l'action			
Contexte	Le long du ruisseau du Clamondé et de ses affluents, des parcelles sont cultivées en cultures, avec utilisation de fertilisants et produits phytosanitaires. Certaines espèces étant sensibles à la qualité physico-chimique de l'eau, notamment la Lamproie de Planer, il est nécessaire de limiter leur utilisation.		
Objectifs	L'objectif est de diminuer les utilisation de produits phytosanitaires afin de préserver une qualité de milieu compatible avec les exigences écologiques des espèces.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	Mise en place de stratégie de protection des cultures alternatives aux traitements phytosanitaires. Absence d'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur les parcelles engagées. Priorité aux surfaces limitrophes d'éléments du réseau hydrographique (ruisseau ou affluents, fossés). Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Agriculteurs	Intervenants potentiels	Agriculteurs
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers DREAL / DDTM Chambre d'agriculture Structures naturalistes Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	A3, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Les surfaces en cultures : 91,8 ha	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an		1 ha	1 ha		
		Montant estimatif / an		cf. MAEC	cf. MAEC		
		Total sur 5 ans					
		Outils financiers	MAEC : PHYTO_02 (Absence de traitement herbicide de synthèse), PHYTO_03 (Absence de traitement phytosanitaire de synthèse)				
Financiers potentiels	FEADER / Etat						
Indicateurs de suivi							
Efficacité de la mesure	Amélioration de la qualité du ruisseau du Clamondé et de ses affluents						
Mise en œuvre de la mesure	Surfaces concernées Nombre de chantiers Nombre d'agriculteurs engagés						
Informations complémentaires							

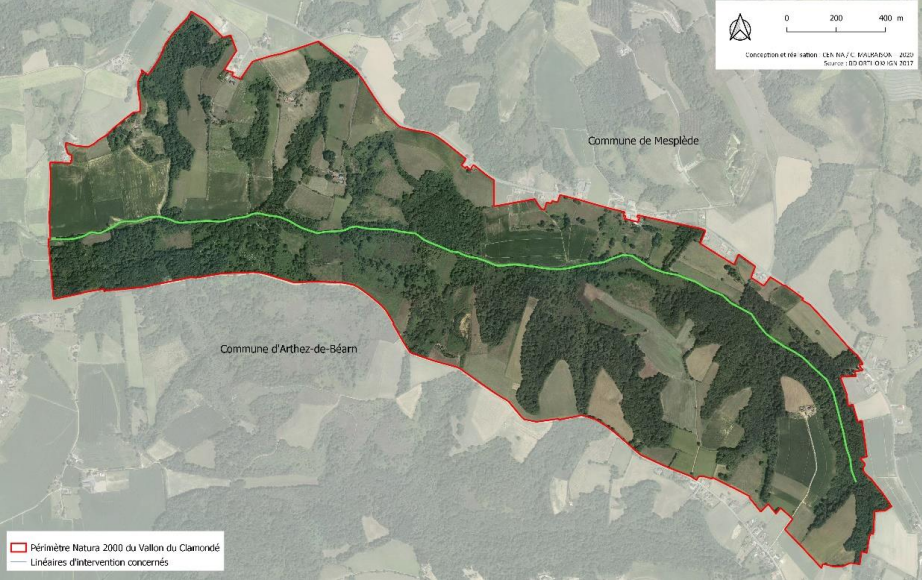
Code action	G12	Libellé action	Gestion de la ripisylve et des embâcles
Priorité	**	Objectif opérationnel	OO6. Préserver la qualité du ruisseau du Clamondé

Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Lamproie de Planer, Vison d'Europe
---	---	--

Description de l'action

Contexte	Le ruisseau du Clamondé est majoritairement boisé ; il présente une ripisylve diversifiée, parfois dense sous forme de tunnel de végétation, avec peu d'accès à la lumière. Une ripisylve équilibrée et diversifiée offre de multiples fonctions au cours d'eau et aux espèces inféodées au milieu aquatique (micro-habitats, abri, nourriture, maintien des berges, préservation de la qualité physico-chimique, etc.). De la même manière, les embâcles (branches et troncs tombés et bloqués dans le lit) assurent des fonctions essentielles pour la bonne santé des cours d'eau, mais peuvent devenir parfois préjudiciables (blocage des sédiments et des migration des espèces). Il est à noter qu'un Plan Pluriannuel de Gestion du ruisseau du Clamondé est en cours d'élaboration par le Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau, structure compétente pour la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI).
Objectifs	L'objectif de l'action est de diversifier la ripisylve et de renforcer ses fonctions pour le milieu aquatique et les espèces.
Nature de l'action et prescriptions techniques	Opérations de bûcheronnage, débroussaillage manuel ou mécanique, sur les berges, avec export des rémanents. Enlèvement raisonné et sélectif des embâcles préjudiciables, ou façonnage des embâcles (étêtage, remplacement pour protection de berges, ...). Proscrire les interventions systématiques et uniformes sur de longs linéaires. Veiller à respecter l'équilibre de la ripisylve et l'alternance ombre - lumière. Intervenir hors des périodes sensibles pour les espèces, entre le 15 septembre et le 15 mars (période indicative), en conditions aussi sèches que possible. Si l'opération concerne un secteur propice à la reproduction de Truites fario ou de Lamproies de Planer, éviter l'intervention directement dans le lit, ou alors éviter la période novembre-mars. Il pourra être préconisé une intervention de restauration puis des opérations d'entretien échelonnées dans le temps. Un diagnostic préalable des linéaires sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.

Maîtres d'ouvrage potentiels	Agriculteurs Propriétaires Collectivité compétente GEMAPI	Intervenants potentiels	Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers Communes et communauté de communes DREAL / DDTM Structures naturalistes, CDA Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	G10, A2, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif				
Surface concernée Linéaire principal du ruisseau du Clamondé : 3,8 km 	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	Quantité estimative / an		1,5 km (restauration)		1,5 km (entretien)	
	Montant estimatif / an		7 500,00 €		7 500,00 €	
	Total sur 5 ans	15 000,00 €				
	Outils financiers	Contrat Natura 2000 : N11Pi (Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles), N11R (Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles), F06i (Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact) MAEC : LINEA03 (Entretien des ripisylves)				
Financeurs potentiels	FEADER / Etat					

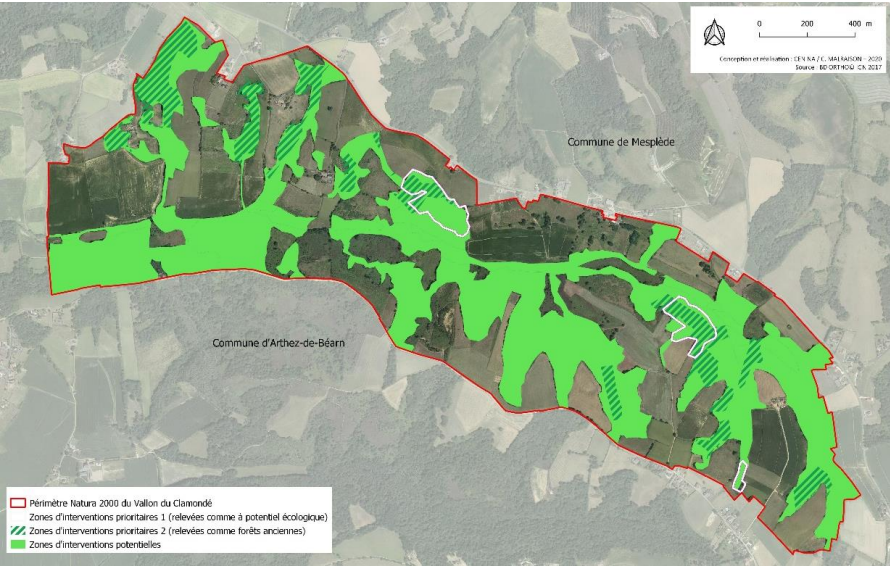
Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Diversification de la structure de la ripisylve Amélioration de l'état de conservation des espèces aquatiques ou inféodées au milieu aquatique
Mise en œuvre de la mesure	Linéaires concernés Nombre de chantiers Nombre d'agriculteurs engagés

Informations complémentaires

Il est rappelé qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

Code action	G13	Libellé action	Développement de bois sénescents
Priorité	**	Objectif opérationnel	O07. Conserver et améliorer les capacités d'accueil du site pour les insectes saproxyliques
Habitats d'intérêt communautaire visés	Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Quercus robur (9190)	Espèces d'intérêt communautaire visées	Pique-Prune, Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant
Description de l'action			
Contexte	Trois insectes saproxyliques d'intérêt communautaire ont été contactés sur le site, et notamment le Scarabée Pique-Prune, dont le mauvais état de conservation à l'échelle biogéographique et locale confère une forte responsabilité au site. Le Scarabée Pique -Prune a été détecté en 2008 dans un boisement à l'Est du site, mais il n'a pas fait l'objet d'inventaire spécifique depuis. L'habitat de cette espèce correspond à de vieux arbres présentant de profondes cavités, en pleine forêt, ou sur des haies ou arbres isolés travaillés par l'homme (milieu bocager, arbres têtards). La faible représentation d'arbres de gros diamètres, et la relative jeunesse des boisements du vallon limitent les capacités d'accueil du site pour cette espèce, mais également pour les autres espèces, le Grand Capricorne et le Lucane Cerf-Volant.		
Objectifs	L'objectif de l'action est de maintenir sur pieds des arbres morts ou sénescents, afin d'accroître les capacités d'accueil des espèces liées aux vieux arbres.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>La mesure concerne soit le maintien d'arbres sénescents isolés, soit le maintien d'îlots de sénescence.</p> <p>'Maintien sur pied pendant 30 ans d'arbres isolés, sans opération de sylviculture. Les arbres concernés présentent des cavités, fissures, branches mortes, ... Les arbres choisis doivent présenter un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité (se référer à l'arrêté du préfet de région du 25 juin 2012), sauf par dérogation s'ils présentent des cavités intéressantes pour les espèces (notamment le Pique-Prune).</p> <p>Maintien d'îlots de sénescence pendant 30 ans, sans opérations de sylviculture, sur une surface minimale de 0,5 ha, présentent au minimum 10 tiges par hectare. Les arbres de l'îlots présentent soit des signes de sénescence (cavités, fissures, branches mortes...), soit des diamètres à 1,30 m supérieur ou égal au diamètre moyen d'exploitabilité (se référer au Schéma Régional de Gestion Sylvicole, révisé en 2021).</p> <p>Les parcelles non exploitables ne sont pas éligibles (se référer à l'arrêté préfectoral du 25 juin 2012 relatif aux financements des investissements forestiers ou des actions forestières destinés à la protection de la biodiversité en site Natura 2000 : « les parcelles non desservies par un réseau de desserte existant ou prévu dans le document de gestion en vigueur sont inéligibles (réseau de desserte à plus de 500 m) »).</p> <p>La mesure est associée à une mesure d'information à destination des usagers de la forêt, avec la conception et la pose de panneaux d'information.</p> <p>Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les arbres et/ou îlots intéressants à contractualiser.</p>		

Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires	Intervenants potentiels	Propriétaires Exploitants forestiers
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers Communes et communauté de communes DREAL / DDTM - Structures naturalistes Structures de gestion forestières, Syndicats de propriétaires forestiers	Opérations associées	G14, G15, A4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Boisements à potentiel écologique (priorité 1) : 6,6 ha Forêts anciennes (priorité 2) : 15,4 ha Autres milieux forestiers : 105 ha	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
 <p>Commune de Mesplède</p> <p>Commune d'Arthez-de-Béarn</p> <p>0 200 400 m</p> <p>Conception et réalisation : CEVNA / C. MATHIAS / 2020 Source : BD Carthage - IGN</p> <p> Périmètre Natura 2000 du Vallon du Clamondé Zones d'interventions prioritaires 1 (relevées comme à potentiel écologique) Zones d'interventions prioritaires 2 (relevées comme forêts anciennes) Zones d'interventions potentielles </p>	Quantité estimative / an	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha	
	Montant estimatif / an	selon barème					
	Total sur 5 ans						
	Outils financiers	Contrat Natura 2000 : F12i (Dispositif favorisant le développement de bois sénescents) + F14i (Investissements visant à informer les usagers de la forêt)					
Financeurs potentiels	FEADER / Etat						

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Accroissement des âges et des diamètres des arbres sur pieds Amélioration de la capacité d'accueil (dendromicrohabitats)
Mise en œuvre de la mesure	Nombres d'arbres - surfaces d'îlots Nombre de propriétaires concernés

Informations complémentaires

Code action	G14	Libellé action	Travaux de taille favorables aux insectes saproxyliques
Priorité	**	Objectif opérationnel	007. Conserver et améliorer les capacités d'accueil du site pour les insectes saproxyliques

Habitats d'intérêt communautaire visés	Espèces d'intérêt communautaire visées	Pique-Prune, Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant
---	---	--

Description de l'action

Contexte Trois insectes saproxyliques d'intérêt communautaire ont été contactés sur le site, et notamment le Scarabée Pique-Prune, dont le mauvais état de conservation à l'échelle biogéographique et locale confère une forte responsabilité au site. Le Scarabée Pique -Prune a été détecté en 2008 dans un boisement à l'Est du site, mais il n'a pas fait l'objet d'inventaire spécifique depuis. L'habitat de cette espèce correspond à de vieux arbres présentant de profondes cavités, en pleine forêt, ou sur des haies ou arbres isolés travaillés par l'homme (milieu bocager, arbres têtards). La faible représentation d'arbres de gros diamètres, et la relative jeunesse des boisements du vallon limitent les capacités d'accueil du site pour cette espèce, mais également pour les autres espèces, le Grand Capricorne et le Lucane Cerf-Volant.

Objectifs L'objectif de l'action est d'améliorer les habitats favorables aux insectes saproxyliques, en développant des pratiques favorables de taille d'arbres.

Nature de l'action et prescriptions techniques

Emondage, taille en têtard, coupe d'arbres, sans objectif de production.

Il sera porté une attention particulière aux arbres présentant déjà des cavités propices au Pique-Prune, pour éventuellement définir des travaux d'éclaircie à réaliser autour, et des travaux de taille sur des sujets proches.

L'opération est à réaliser après la mise à jour de l'état de conservation des espèces, afin de mieux définir la localisation des tailles.
Intervenir hors périodes sensibles pour les espèces, entre le 15 septembre et le 15 mars (période indicative).

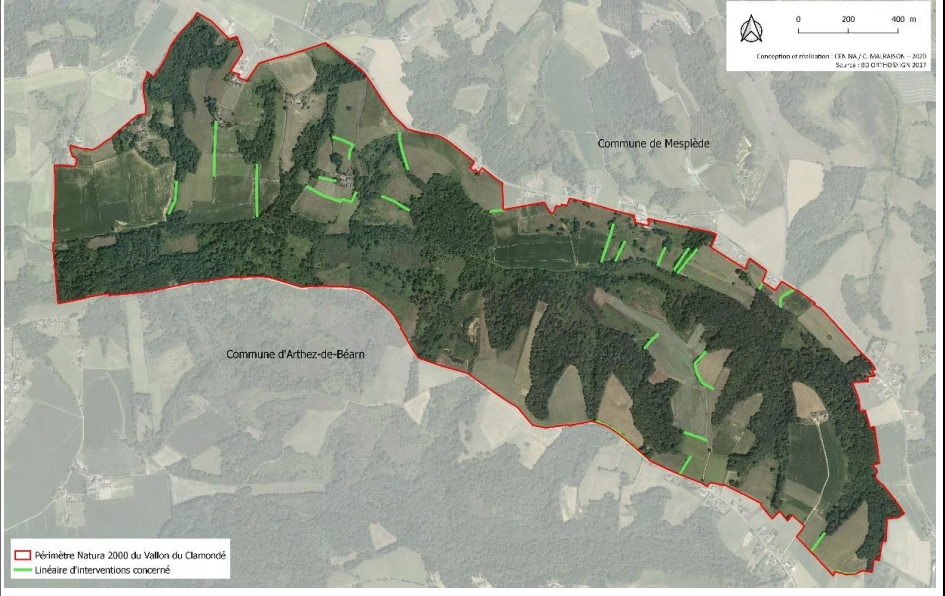
Un diagnostic préalable des parcelles sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les zones d'intervention.

Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires	Intervenants potentiels	Propriétaires Exploitants forestiers
-------------------------------------	---------------	--------------------------------	---

Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers Communes et communauté de communes DREAL / DDTM Structures naturalistes Structures de gestion forestières, Syndicats de propriétaires forestiers	Opérations associées	G13, G15, A4, S3
-------------------------------	--	-----------------------------	------------------

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée Boisements à potentiel écologique (priorité 1) : 6,6 ha Forêts anciennes (priorité 2) : 15,4 ha Autres milieux forestiers : 105 ha		Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an		0,5 ha	0,5 ha	0,5 ha	0,5 ha
		Montant estimatif / an		1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €
		Total sur 5 ans	7 000,00 €				
		Outils financiers	Contrat Natura 2000 : F05 (Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production)				
Financeurs potentiels	FEADER / Etat						
Indicateurs de suivi							
Efficacité de la mesure	Amélioration de la capacité d'accueil (dendromicrohabitats)						
Mise en œuvre de la mesure	Nombre d'arbres Nombre de propriétaires concernés						
Informations complémentaires							

Code action	G15	Libellé action	Restauration et entretien de haies et d'arbres isolés	
Priorité	**	Objectif opérationnel	007. Conserver et améliorer les capacités d'accueil du site pour les insectes saproxyliques	
Habitats d'intérêt communautaire visés		Espèces d'intérêt communautaire visées		
		Pique-Prune, Grand Capricorne, Lucane Cerf-volant		
Description de l'action				
Contexte	Les haies ou arbres isolés offrent des habitats favorables aux insectes saproxyliques, notamment lorsqu'ils ont subi des tailles de formation régulières, liées à des usages locaux du bois. Ces milieux peuvent également favoriser le déplacement des espèces au sein du site, si leur réseau est suffisamment important et connecté. La reprise ou la poursuite de travaux de taille, et notamment en têtard, peut participer à accroître la capacité d'accueil du site pour ces espèces.			
Objectifs	L'objectif de l'action est d'accroître le réseau d'habitats favorables aux insectes saproxyliques, et de faciliter leurs déplacements.			
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Le mesure concerne les travaux de taille de la haie, et de renforcement par plantation de sujets manquants.</p> <p>Taille de haie, élagage, recépage, taille en têtard. Intervention manuelle à privilégier. Proscrire les entretiens à l'épareuse qui blessent les arbres.</p> <p>Export des rémanents et produits de coupe.</p> <p>Il peut être intéressant, pour minimiser l'impact des taille sur les espèces, d'échelonner les interventions sur un même linéaire de haie.</p> <p>Une taille par contrat paraît nécessaire (temps de retour des interventions sur haie > 10 ans).</p> <p>Intervenir hors périodes sensibles pour les espèces, entre le 15 septembre et le 15 mars (période indicative).</p> <p>Renforcement des haies existantes par plantation d'arbres manquants (travaux de plantation, paillage et protection). Les essences seront choisies en concertation avec l'animateur, leur provenance locale sera privilégiée.</p> <p>Ces opérations doivent faire suite à la mise à jour de l'état de conservation des espèces saproxyliques, afin de déterminer les haies prioritaires à restaurer et à entretenir, et favoriser les connexions avec les boisements favorables.</p> <p>Un diagnostic préalable des haies et arbres isolés sera réalisé par la structure animatrice pour définir précisément les modalités d'intervention.</p>			
Maîtres d'ouvrage potentiels	Agriculteurs Propriétaires Communes ou intercommunalités		Intervenants potentiels Agriculteurs Entreprises, chantiers d'insertion Equipes communales ou intercommunales d'entretien des espaces verts	
Partenaires à associer	Propriétaires et exploitants agricoles, usagers DREAL / DDTM Communes et communauté de communes Structures naturalistes, CDA		Opérations associées	G13, G14, A4, S3

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Linéaire de haies : 2,8 km	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an		500 ml	500 ml	500 ml	500 ml
		Montant estimatif / an		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
		Total sur 5 ans	6 000,00 €				
Outils financiers		Contrat Natura 2000 : N06Pi (Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets), N06R (Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets) MAEC : LINEA01 (Entretien de haies localisées de manière pertinente), LINEA02 (Entretien d'arbres isolés ou en alignements)					
Financiers potentiels		FEADER / Etat					
Indicateurs de suivi							
Efficacité de la mesure	Accroissement du linéaire favorable aux insectes saproxyliques Amélioration de la capacité d'accueil (dendromicrohabitats) Amélioration de l'état de conservation des espèces						
Mise en œuvre de la mesure	Linéaire de haies, nombres d'arbres isolés Nombre de chantiers Nombre d'agriculteurs concernés						
Informations complémentaires							

Code action	A1	Libellé action	Assurer la non-destruction des habitats
Priorité	***	Objectifs opérationnels	OO4. Préserver les habitats d'espèces
Habitats d'intérêt communautaire visés	Tous	Espèces d'intérêt communautaire visées	Toutes
Description de l'action			
Contexte	La richesse du Vallon du Clamondé confère au site une responsabilité vis-à-vis de la préservation de certains habitats et certaines espèces. La connaissance fine du territoire, de ses acteurs et des activités développées doit permettre de mettre en place une dynamique de préservation du Vallon, en mobilisant différents outils. La maîtrise foncière ou d'usage, déjà bien développée par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, fait partie de l'un d'eux.		
Objectifs	L'objectif de l'action est d'éviter la perte d'habitats sur le Vallon.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	Maîtrise foncière et/ou d'usage des parcelles par des structures collectives compétentes. Mobilisation des propriétaires et usagers des parcelles du Vallon, via la signature de la Charte et/ou les engagements contractuels. Sensibilisation des différents publics. Cette mesure est rattachée à la mesure générale d'animation du DOCOB et au budget animation.		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataire
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	Toutes
Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif	
Surface concernée	Tout le site	Renvoi à la fiche animation A4	
		Outils financiers	Budget animation
		Financeurs potentiels	FEADER / Etat
Indicateurs de suivi			
Efficacité de la mesure	Maintien des surfaces d'habitats		
Mise en œuvre de la mesure	Surfaces en maîtrise foncière ou d'usage Nombre de chartes et de contrats Natura 2000 engagés Nombre de propriétaires / usagers concernés		
Informations complémentaires			

Code action	A2	Libellé action	Adaptation des modes de gestion aux cycles des espèces à forte valeur patrimoniale
Priorité	***	Objectifs opérationnels	OO4. Préserver les habitats d'espèces
Habitats d'intérêt communautaire visés	Tous	Espèces d'intérêt communautaire visées	Damier de la Succise, Cuivré des marais, Fadet des Laïches, Vison d'Europe
Description de l'action			
Contexte	La richesse du Vallon du Clamondé confère au site une responsabilité vis-à-vis de la préservation de certaines espèces. Celles-ci peuvent avoir des exigences écologiques diverses, et parfois contradictoires ; le pâturage peut par exemple être favorable au Cuivré des marais mais être défavorable au Fadet des Laïches. La connaissance des spécificités et préférences de chaque espèce doit permettre d'adapter les modalités de gestion des parcelles, et de maintenir la mosaïque d'habitats.		
Objectifs	L'objectif de l'action est de préserver les espèces, et d'améliorer leur état de conservation.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	Sollicitation d'écologues spécialistes des espèces concernées (exemple : animateurs des Plans Nationaux ou Régionaux d'Action des espèces concernées). Prise en compte des spécificités des espèces dans les contractualisations. Rédaction de notes d'itinéraires techniques pour la prise en compte des espèces. Cette mesure est rattachée à la mesure générale d'animation du DOCOB et au budget animation.		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataire
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes, Animateurs des PNR / PRA DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	Toutes
Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif	
Surface concernée	Tout le site	Renvoi à la fiche animation A4	
		Outils financiers	Budget animation
		Financeurs potentiels	FEADER / Etat
Indicateurs de suivi			
Efficacité de la mesure	Maintien des espèces et amélioration de leur état de conservation		
Mise en œuvre de la mesure	Nombre de sollicitation des animateurs PNA / PRA ; Nombre de chartes et de contrats Natura 2000 engagés Nombre de propriétaires / usagers concernés		
Informations complémentaires			

Code action	A3	Libellé action	Identification des sources potentielles de pollution du ruisseau du Clamondé et de ses affluents
Priorité	***	Objectifs opérationnels	OO6. Préserver la qualité du ruisseau du Clamondé
Habitats d'intérêt communautaire visés		Espèces d'intérêt communautaire visées	Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Lamproie de Planer, Vison d'Europe
Description de l'action			
Contexte	Le ruisseau du Clamondé abrite des espèces d'intérêt communautaire, qui sont sensibles à la qualité physico-chimique des eaux (notamment la Lamproie de Planer). L'analyse des activités socio-économiques du site et de l'occupation du sol a amené à identifier des sources potentielles de pollution diffuse (liées aux anciennes décharges et à l'activité agricole notamment) qu'il serait intéressant de mieux qualifier.		
Objectifs	L'objectif de l'action est d'identifier les sources potentielles de pollution susceptibles d'altérer l'état de conservation des espèces inféodées aux milieux aquatiques.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	Réculte et analyse des données de suivi de qualité des anciennes décharges. Enquête sur les pratiques agricoles du Vallon (présence de drains, traitements phytosanitaires, traitements antiparasitaires, chaulage, ...) pour mettre à jour et préciser celle réalisée en 2016 (Diagnostic agro-pastoral, RUBAN L., DDTM). Cette mesure est rattachée à la mesure générale d'animation du DOCOB et au budget animation. Elle pourra être complétée si nécessaire par une mesure de suivi physico-chimique du ruisseau et de ses affluents (S2).		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataire
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes, CDA, DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	S2, A4
Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif	
Surface concernée	Tout le site		Renvoi à la fiche animation A4
		Outils financiers	Budget animation
		Financeurs potentiels	FEADER / Etat
Indicateurs de suivi			
Efficacité de la mesure	Identification des pollutions potentielles et recherche de solutions		
Mise en œuvre de la mesure	Nombre de données récoltées Nombre d'exploitants agricoles enquêtés		
Informations complémentaires			

Code action	A4	Libellé action	Animation du DOCOB
Priorité	***	Objectifs opérationnels	OO11. Favoriser l'engagement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du DOCOB et concilier les différents usages OO12. Favoriser la coordination avec les autres programmes ou autres sites OO16. Suivre la mise en œuvre du DOCOB OO17. Actualiser ou réviser le DOCOB

Habitats d'intérêt communautaire visés	Tous	Espèces d'intérêt communautaire visées	Toutes
---	-------------	---	---------------

Description de l'action	
Contexte	Les différentes mesures définies, qu'il s'agisse de mesures de gestion, de suivi ou de sensibilisation, nécessitent une animation adaptée pour les mettre en œuvre.
Objectifs	L'objectif de l'action est d'assurer une dynamique sur le Vallon, pour la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables, via la mise en œuvre du DOCOB.
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>1. Mise en œuvre des mesures contractuelles (Contrats Natura 2000 et MAEC)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance des mesures auprès des acteurs concernés pour favoriser l'engagement contractuel - Assurer un soutien technique (diagnostics écologiques) et administratif aux bénéficiaires pour le montage des contrats, en partenariat avec les autres structures concernées - Définir un projet de territoire pour la mise en œuvre des MAEC, en lien avec les PAEC existants et participer aux diagnostics préalables à la contractualisation des MAEC - Sollicitation des animateurs des PNA / PRA des espèces concernées pour leur prise en compte dans les opérations de gestion - Assurer un suivi de la mise en œuvre des contrats et MAEC (soutien aux bénéficiaires, contrôle du respect du cahier des charges) <p>2. Mise en œuvre de la Charte Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la Charte Natura 2000 pour favoriser l'adhésion des propriétaires et usagers - Assurer un accompagnement administratif au montage du dossier <p>3. Mise en œuvre des mesures non contractuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les maîtres d'ouvrage potentiels - Rechercher les financements et assister au montage des dossiers - Suivre la mise en œuvre des mesures - Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage des habitats d'intérêt communautaire par les structures collectives compétentes

Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>4. Mise en oeuvre et coordination des suivis scientifiques, veille et enquête des pratiques agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification des suivis et renseignement des indicateurs - Définition et mise en oeuvre de protocoles de suivi - Définition et suivi d'études sous prestation - Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces - Collecte et centralisation des différentes données produites sur le site par les différentes structures concernées (et notamment données qualité anciennes décharges) - Enquête sur les pratiques agricoles auprès des exploitants agricoles du Vallon, valorisation des résultats' <p>5. Communication et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la coordination avec les autres programmes et autres sites (et notamment le site Natura 2000 du Gave de Pau) - Concilier les différents usages, en assurant une concertation entre les différents acteurs - Assurer l'information et la sensibilisation du public via différents supports ou animations, afin de favoriser la non-destruction des habitats - Organisation de chantiers bénévoles - Organisation d'un concours prairies fleuries - Alimenter et faire vivre le site internet du site <p>6. Suivi des politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du site dans les documents d'urbanisme (notamment au moment de leurs révisions) - Accompagnement des procédures d'évaluation d'incidence - Suivi des démarches de développement territorial <p>7. Missions administratives générales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un tableau de bord du suivi de la mise en oeuvre des mesures - Etablir les rapports annuels des activités (bilans financiers, analyses qualitatives et quantitatives) - Mettre en oeuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice - Mobiliser les financements pour la structure animatrice - Organiser et animer les réunions de travail et les comité de pilotage - En cas de prestation extérieure nécessaire, lancer et suivre les procédures d'appels d'offres pour le choix du prestataire - Renseignement des données administratives et techniques du site sur la base nationale SIN2 - Proposer une actualisation ou une révision du DOCOB au regard de nouveaux enjeux définis (aquatiques, chiroptères ...). 		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataires
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes, CBNSA, CDA DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	Toutes
Périmètre de la mesure		Surface concernée	Tout le site

Calendrier et budget estimatif						
Phases de réalisation		N	N+1	N+2	N+3	N+4
1. Mise en œuvre des mesures contractuelles	Nombre de jours / an	10	6	6	6	6
	Montant estimatif / an	4 500,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
2. Mise en œuvre de la Charte Natura 2000	Nombre de jours / an	3	2	2	2	2
	Montant estimatif / an	1 350,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
3. Mise en œuvre des mesures non contractuelles	Nombre de jours / an	2	2	2	2	2
	Montant estimatif / an	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
4. Mise en œuvre et coordination des suivis scientifiques	Nombre de jours / an	10	6	6	5	5
	Montant estimatif / an	4 500,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
5. Communication et sensibilisation	Nombre de jours / an	3	5	5	3	3
	Montant estimatif / an	1 350,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
6. Suivi des politiques publiques	Nombre de jours / an	3	3	3	3	3
	Montant estimatif / an	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
7. Missions administratives générales	Nombre de jours / an	8	8	8	8	8
	Montant estimatif / an	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
Nombre total de jours / an		39	32	32	29	29
Montant total / an		17 550,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €	13 050,00 €	13 050,00 €
Montant total 5 ans		72 450,00 €				

Outils financiers	Budget animation	Financeurs potentiels	FEADER / Etat
--------------------------	------------------	------------------------------	---------------

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Nombre de contrats et de Chartes signés
Mise en œuvre de la mesure	Nombre de jours d'animation Budget consommé
Informations complémentaires	
Coût jour estimatif : 450 € en moyenne pour un chargé de mission (externe ou interne)	

Code action	S1	Libellé action	Actualisation de la cartographie des habitats et de l'évaluation de leur état de conservation
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO8. Mieux évaluer l'état de conservation des habitats

Habitats d'intérêt communautaire visés	Tous	Espèces d'intérêt communautaire visées	
---	-------------	---	--

Description de l'action	
--------------------------------	--

Contexte	Le diagnostic écologique à l'origine de la cartographie des habitats et de la définition de l'état de conservation des habitats date de 2014. Les milieux ont pu subir des évolutions depuis, notamment les habitats de prairies de fauche, avec par exemple une modification des pratiques agricoles (mise en évidence via les types de surfaces déclarées par les agriculteurs en 2019). Cet habitat de prairie de fauche revêt un intérêt particulier, de par la surface qu'il occupe sur le vallon et de par sa relative rareté dans le paysage local. Cependant, il semble nécessaire de mieux qualifier cet habitat sur le vallon, pour définir précisément son rattachement phytosociologique à une association végétale, et à un type d'habitat. Les autres habitats méritent également une mise à jour de leur répartition sur le site, et de leur état de conservation.
Objectifs	L'objectif de l'action est de mettre à jour la cartographie des habitats sur le vallon et d'évaluer leur état de conservation.
Nature de l'action et prescriptions techniques	Parcours du site, relevés phytosociologiques, caractérisation des habitats et cartographie. Evaluation de l'état de conservation des habitats : évolution des surfaces au sein du site, structure et fonctionnalités, altérations subies. Se référer aux méthodologies du MNHN en fonction des milieux. Il s'agit en premier lieu de requalifier l'habitat de prairie de fauche, puis dans un deuxième temps ceux du complexe de milieux humides. Pour les habitats de prairie de fauche, il est nécessaire de pouvoir faire les relevés avant la première fauche de l'année.

Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataires
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes, CBNSA DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	A4, S4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Tout le site	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	6 jours				3 jours
		Montant estimatif / an	3 000,00 €				1 500,00 €
		Total sur 5 ans	4 500,00 €				
		Outils financiers	Hors contrats				
		Financeurs potentiels	DREAL				

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Actualisation de la cartographie des habitats et de leur état de conservation
Mise en œuvre de la mesure	Réalisation des inventaires, relevés Cartographie des habitats

Informations complémentaires

Code action	S2	Libellé action	Réalisation d'une étude hydro-morphologique du ruisseau du Clamondé
Priorité	**	Objectif opérationnel	OO8. Mieux évaluer l'état de conservation des habitats

Habitats d'intérêt communautaire visés	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (4020*) Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) Tourbières hautes actives (7110*) Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (7150)	Espèces d'intérêt communautaire visées	Cordulie à corps fin, Lamproie de Planer, Vison d'Europe <i>Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Fadet des Laïches</i>
---	--	---	---

Description de l'action	
Contexte	Lors du diagnostic écologique de 2014, le ruisseau du Clamondé n'a pas fait l'objet d'investigations spécifiques. La prise en compte des enjeux aquatiques du site (initialement intégrés dans le site Natura 2000 du Gave de Pau) mérite une attention particulière, en tant que milieu spécifique abritant des espèces d'intérêt communautaire, et en tant qu'élément participant à la fonctionnalité des milieux humides. Par ailleurs, certains secteurs de ruisseau présentent une morphologie semblable à des tronçons ayant subi des recalibrages (profil en long rectiligne, incision du lit, berges abruptes). Il existe des cartes napoléoniennes montrant un profil en long initial du ruisseau plus sinueux, notamment sur la tourbière la plus amont du site. Cet aspect mérite d'être étudié précisément via une étude hydro-morphologique et topographique, afin de mettre en évidence les dysfonctionnements de connexion entre le ruisseau et la zone humide, et évaluer l'impact de celui-ci sur la fonctionnalité de la zone humide, et donc sur son état de conservation.
Objectifs	L'objectif est de dresser un état des lieux de la qualité hydromorphologique du ruisseau, afin de mieux comprendre les processus dynamiques en jeu sur le site.
Nature de l'action et prescriptions techniques	Réalisation d'une étude hydromorphologique du ruisseau. Collecte et analyse de données anciennes et récentes (notamment celles issues de l'étude pour l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion du Clamondé lancé par le Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau en 2020). Prospection de l'ensemble du linéaire principal et des principaux affluents pour l'évaluation des caractéristiques hydromorphologiques du réseau hydrographique : faciès d'écoulement, granulométrie du substrat, état des berges et du lit, profils en long, habitats potentiels pour certaines espèces, relevés des éléments hydrauliques et hydrographiques provenant des zones riveraines (drains, ruisselets, sources ...), etc. Sur les secteurs soupçonnés recalibrés, relevés topographiques de profils en travers des zones humides riveraines jusqu'au lit du ruisseau. Mise en évidence d'éventuels anciens tracés de cours d'eau. Proposition de pistes d'actions pour améliorer sa fonctionnalité.

Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataires
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes, CBNSA, Fédération de Pêche DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	A3, A4, S3

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Tout le site	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	12 jours				
		Montant estimatif / an	6 000,00 €				
		Total sur 5 ans	6 000,00 €				
		Outils financiers	Hors contrats				
		Financeurs potentiels	DREAL, Agence de l'Eau				

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Amélioration des connaissances du milieu aquatique et de sa fonctionnalité pour les espèces et pour les milieux humides riverains
Mise en œuvre de la mesure	Nombre d'inventaires et de suivis réalisés

Informations complémentaires

Code action	S3	Libellé action	Réalisation d'inventaires et de suivis ciblés sur les espèces
Priorité	***	Objectif opérationnel	OO9. Mieux connaître les populations d'espèces à forte valeur patrimoniale et évaluer leur état de conservation
Habitats d'intérêt communautaire visés		Espèces d'intérêt communautaire visées Toutes	
Description de l'action			
Contexte	<p>Le diagnostic écologique à l'origine de l'évaluation de l'état de conservation date de 2014. Une partie du site étant suivi dans le cadre de la mise en œuvre de plans de gestion par le Conservatoire d'espaces naturels, de nouvelles données ont pu être acquises depuis. Cependant, pour la majorité des espèces d'intérêt communautaire visées, un manque de connaissance est relevé pour définir le statut des populations, les tendances évolutives, et l'état de conservation. C'est notamment le cas pour le Fadet des Laïches, dont la dernière observation remonte à 2016.</p> <p>Par ailleurs, certaines espèces n'ont pas fait l'objet d'inventaires, alors qu'elles sont susceptibles d'être présentes sur le Vallon : il s'agit notamment des chiroptères, de l'Ecrevisse à pattes blanches et du Chabot. Il paraît également important d'améliorer les connaissances d'autres espèces patrimoniales (telles que l'Azuré des mouillères, espèce protégée et présente sur le site), afin d'adapter les opérations de gestion à leur cycle de vie particulier.</p> <p>Enfin, pour le Vison d'Europe, l'espèce est mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (version de 1995), mais aucune donnée n'est associée. La campagne d'actualisation des connaissances actuellement en cours via le Plan National d'Actions (PNA) de l'espèce, devrait permettre de mettre à jour les cartes de répartition de l'espèce. Au regard des résultats de ces prospections, il pourra être nécessaire d'intégrer de nouvelles investigations pour évaluer précisément la population sur le Clamondé.</p>		
Objectifs	L'objectif de l'action est de mieux connaître les populations d'espèces et leur état de conservation sur le site.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>Adapter les méthodologies d'inventaires et de suivis aux niveaux de connaissance et aux enjeux que représentent les espèces, selon les indications suivantes (à préciser avec les animateurs des PRA/PNA le cas échéant ou des écologues spécialistes) :</p> <p>1. Pour les espèces d'intérêt communautaire du FSD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fadet des Laïches (3 j les 2 premières années, puis 2j/an) : inventaire pour confirmer sa présence et estimer la population. 3 passages / semaine pendant la période de vol (fin juin - mi juillet) sur toutes les surfaces de landes humides du site. Densité de la population à estimer sur la base du nombre d'individus observés lors de l'un des passages. Renouveler la recherche l'année suivante si pas d'observation la première année. Mettre en place ensuite un suivi annuel par transect, avec 3 passages pendant la période de vol. - Damier de la Succise (3j la première année puis 2j/an) : inventaire et géolocalisation des stations de Succises des prés (plante-hôte), et recherche et décompte des nids de Damier (fin été - début automne). Recherche d'imagos par points d'observation de 15-20 minutes sur secteurs favorables. Suivi annuel ou bisannuel des nids de Damier, et des points d'observation des imagos sur la période de vol (fin avril à mi-juin). Analyse de la métapopulation avec recherche des ressources nectarifères disponibles sur le site. Prospection d'habitats favorables hors site Natura 2000 (notamment sur population connue à l'est d'Arthez) et points d'observation sur la période de vol, afin d'évaluer les potentialités de connexion entre populations. - Cuivré des marais (4 j la première année puis 3j/an) : inventaire des imagos sur les habitats favorables (prairies humides à Rumex), points d'observation de 15-20 minutes et décompte ; renouveler pour échantillonner les différentes générations successives (3 ou 4 selon les secteurs). Recherche et comptage des pontes sur la plante-hôte (Rumex), notamment pour les pontes de la première génération (souvent en faibles effectifs et plus difficile à contacter en vol). Mise en place d'un suivi annuel : en fonction de la quantité de plantes-hôtes, décompte des pontes par pieds ou par quadrat. Points d'observation de 15-20 min et décompte des imagos pour chaque génération. 		

<p>Nature de l'action et prescriptions techniques</p>	<p>- Agrion de Mercure (2j/an) : réalisation d'un état des lieux avec prospection d'imagos en juin sur les tous les secteurs propices (ruisseaux, ruisselets, fossés bien ensoleillés).</p> <p>Pour le suivi annuel, appliquer le protocole STELI (Suivi Temporel des Libellules) avec 3 passages entre mi-juin et fin juillet.</p> <p>- Cordulie à corps fin (2 j les 2 premières années puis 1j/an) : recherche d'exuvies dans les zones propices (secteurs du Clamondé présentant des zones profondes et calmes, plutôt sur la partie aval) début juillet ; à renouveler les 2 premières années.</p> <p>Suivi annuel à mettre en place sur des tronçons représentatifs avec une recherche d'exuvies.</p> <p>- Pique-Prune (2j la première année puis 1 j/an) : inventaire des arbres favorables, description des traces de sénescence et recherche de cavités à terreau. Si possible, sur un échantillon de cavités à définir, tamisage de terreau pour collecter les indices de présence. Suivi annuel des arbres et des cavités pour voir leur évolution.</p> <p>- Grand Capricorne et Lucane Cerf-Volant (2 j la première année puis 1 j/an) : inventaire des arbres favorables, détection des trous d'émergence, prospection autour des arbres favorables pour repérer les indices de présence. Suivi annuel des arbres concernés.</p> <p>- Lamproie de Planer (1000 € par pêche, 1000 € pour l'échantillonnage des ammocètes) : inventaire des secteurs propices et de leur état de conservation, pêches d'inventaire (données présence / absence), échantillonnage des ammocètes (larves de Lamproies) sur des stations représentatives (données de densité de population).</p> <p>Suivi par échantillonnage des ammocètes. Pêche d'inventaire de suivi pour voir l'évolution du peuplement piscicole 5 ans après.</p> <p>- Vison d'Europe : en attente des résultats de la campagne de prospections menée dans le cadre du PNA.</p>
	<p><u>2. Pour les espèces d'intérêt communautaire non mentionnées au FSD mais susceptibles d'être présentes</u></p> <p>- Chiroptères (8 j année N+2) : inventaire initial pour évaluer la présence des espèces sur l'ensemble des bâtiments du site et les secteurs boisés. Expertise visuelle sur les bâtiments, et méthode acoustique sur les boisements (2 passages début et fin d'été).</p> <p>- Ecrevisse à pattes blanches (2j année N+ 3) : inventaires nocturnes, éventuellement complétés de piégeages à la nasse.</p> <p>- Chabot : pêche d'inventaire (réalisée pour confirmer la présence de la Lamproie de Planer) pour vérifier sa présence ou non. Le cas échéant, prévoir un inventaire des habitats propices et un suivi des populations par pêche électrique d'inventaire.</p> <p><u>3. Pour les espèces à forte valeur patrimoniale : Azuré des mouillères (2 j/an)</u></p> <p>Hors EIC, certaines espèces méritent d'être mieux connues afin de mieux les prendre en compte dans la gestion des habitats, c'est le cas de l'Azuré des mouillères : un inventaire exhaustif des Gentianes pneumonanthe (plante-hôte) porteuses de pontes d'Azuré des mouillères a été réalisé en 2020 sur les landes humides du site (CEN NA). Poursuite de cet inventaire (relevé GPS des gentianes, décompte du nombre d'œufs par gentiane) chaque année fin août-début septembre.</p> <p>Pour toutes les espèces, évaluation de l'état de conservation et analyses des tendances évolutives lors des suivis.</p>

Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataires
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes, CBNSA, Fédération de Pêche DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	A4, S1, S4

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Tout le site	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	20 jours + pêche et échantillonnage des ammocètes	16 jours	22 jours	16 jours	14 jours + pêche et échantillonnage des ammocètes
		Montant estimatif / an	12 000,00 €	8 000,00 €	11 000,00 €	8 000,00 €	9 000,00 €
		Total sur 5 ans	48 000,00 €				
		Outils financiers	Hors contrats				
		Financeurs potentiels	DREAL				

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Amélioration des connaissances des espèces et de leur état de conservation Intégration de nouvelles espèces d'intérêt communautaire.
Mise en œuvre de la mesure	Nombre d'inventaires et de suivis réalisés

Informations complémentaires

Code action	S4	Libellé action	Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation
Priorité	***	Objectifs opérationnels	OO10. Poursuivre la veille écologique OO15. Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion sur les habitats et les espèces

Habitats d'intérêt communautaire visés	Tous	Espèces d'intérêt communautaire visées	Toutes
---	-------------	---	---------------

Description de l'action	
Contexte	Les mesures de gestion développées sur le site doivent être évaluées pour mesurer leur efficacité sur les espèces et les habitats. L'état de conservation de ces derniers dépend des opérations de gestion qui y sont pratiquées, mais également du maintien des conditions physiques et climatiques régnant sur le Vallon. Un suivi général de l'évolution de ces paramètres (niveau de la nappe, pluviométrie, hydrologie et qualité physico-chimique du ruisseau...) doit permettre de mieux comprendre les éventuelles évolutions de structure et de fonctionnalité des habitats, et des espèces qui y sont inféodées.
Objectifs	L'objectif de l'action est d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion sur les milieux, et de mieux comprendre les éventuelles évolutions des habitats et les tendances évolutives des espèces.
Nature de l'action et prescriptions techniques	<p>1. Définition et mise en œuvre de suivi de l'efficacité des mesures sur les habitats et les espèces. Mise en place de protocoles de suivi : définition de critères, méthodologie. Mise en œuvre d'un suivi pluriannuel. Suivi des surfaces contractualisées : suivi de la végétation (transects, quadrats), suivis photographiques. Suivi des pratiques sur les surfaces contractualisées. Evaluation des effets des mesures de gestion sur les milieux.</p> <p>2. Définition et mise en œuvre d'autres suivis utiles à la compréhension de l'évolution des milieux : suivis piézométriques (2 piézomètres déjà suivis par le CEN NA depuis 2007), suivis pluviométriques, hydrologiques, hydrobiologiques, physico-chimiques (en lien avec la mesure A3 notamment)... Il peut s'agir d'achats de matériel spécialisé, de son entretien et du temps d'analyse des données recueillies, ou bien de prestations extérieures (par exemple pour un suivi physico-chimique). Pour l'analyse physico-chimique du réseau hydrographique, définir un protocole de mesures échelonnées sur l'année (6 prélèvements par an), et sur un minimum de 2 stations (amont - aval), voire sur des tributaires en aval d'activités potentiellement polluantes (ancienne décharge, zones de cultures). Cibler les paramètres à étudier au regard des exigences écologiques des espèces (notamment la Lamproie de Planer, sensibles aux pollutions sédimentaires). A renouveler plusieurs années de suite pour limiter les biais d'interprétations liés aux conditions hydrologiques et météorologiques. Une estimation des débits (par mesure in situ ou évaluation par extrapolation) permettra d'analyser les résultats physico-chimiques en termes de flux, et aidera à la compréhension du régime hydrologique du réseau hydrographique, et de son lien avec les zones humides. Il peut être également intéressant de compléter ces éléments grâce à une évaluation de la qualité hydrobiologique du ruisseau, via des prélèvements des macro-invertébrés benthiques (méthode IBGN Indice Biologique Normal Globalisé ou assimilées), en tant qu'intégrateurs de la qualité globale du milieu aquatique. Analyse croisée des données des différents indicateurs.</p>

Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataires
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes, CBNSA DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau	Opérations associées	A3, A4, S1, S2, S3

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Tout le site	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Quantité estimative / an	Achat et pose de matériel (piézomètre, sonde, pluviomètre)	Analyses physico-chimiques du réseau + IBGN	Analyses physico-chimiques + IBGN	Analyses physico-chimiques	Analyses physico-chimiques
		Montant estimatif / an	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
		Total sur 5 ans	13 000,00 €				
		Outils financiers	Hors contrats				
		Financeurs potentiels	DREAL, Agence de l'Eau				

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Connaissance fine de la qualité du réseau hydrographique Meilleure compréhension des évolutions des états de conservation des habitats et des espèces.
Mise en œuvre de la mesure	Nombre d'indicateurs renseignés Nombre de suivis réalisés

Informations complémentaires
Le temps nécessaire à la mise en œuvre des opérations de suivi est compris dans la mesure générale d'animation du DOCOB.

Code action	V1	Libellé action	Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs
Priorité	**	Objectif opérationnel	OO13. Sensibiliser le public à la préservation des habitats et des espèces

Habitats d'intérêt communautaire visés	Tous	Espèces d'intérêt communautaire visées	Toutes
---	-------------	---	---------------

Description de l'action	
Contexte	La préservation des habitats et des espèces passe nécessairement par une meilleure connaissance des richesses naturelles. La prise de conscience de l'existence d'écosystèmes particuliers évoluant dans un territoire proche amène chacun à porter une attention particulière et à adapter ses pratiques et ses gestes quotidiens, et ce dès le plus jeune âge. Le Vallon du Clamondé offre une mosaïque de milieux sur une petit espace proche des villages alentours, et peut servir de support d'animations thématiques, pour du partage de connaissances ou de techniques de gestion, ou d'animations pour le grand public afin de faire connaître des richesses parfois menacées.
Objectifs	L'objectif est de faire connaître les habitats et les espèces pour susciter l'appropriation du vallon et donc sa préservation par différents publics.
Nature de l'action et prescriptions techniques	Visites du site à destination de différents publics (grand public, agriculteurs, réseau Natura 2000, naturalistes ...). Sorties thématiques, conférences, réunions publiques, expositions. Animations avec les établissements scolaires, centres de loisirs, lycées agricoles. Organisation de chantiers bénévoles. Organisation d'un concours prairies fleuries à destination des agriculteurs du Vallon.

Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataires
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes, CBNSA DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau Etablissements scolaires, lycées agricoles, centres de loisirs	Opérations associées	A4, V2

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif	
Surface concernée	Tout le site		Renvoi à la fiche animation A4
		Outils financiers	Budget animation
		Financeurs potentiels	FEADER / Etat
Indicateurs de suivi			
Efficacité de la mesure	Intérêt pour le site Connaissance des richesses naturelles		
Mise en œuvre de la mesure	Nombre d'animations organisées Nombre de personnes sensibilisées		
Informations complémentaires			

Code action	V2	Libellé action	Valorisation du site via différents supports
Priorité	**	Objectif opérationnel	OO14. Valoriser les richesses du site
Habitats d'intérêt communautaire visés	Tous	Espèces d'intérêt communautaire visées	Toutes
Description de l'action			
Contexte	La valorisation des richesses du site nécessite un porter-à-connaissance à destination de différents publics, via notamment la conception et la diffusion de supports pédagogiques adaptés. L'intégration des spécificités du site dans un contexte plus global de développement de territoire est également à privilégier.		
Objectifs	L'objectif est de valoriser les richesses naturelles du site, afin de favoriser l'appropriation du vallon et donc sa préservation.		
Nature de l'action et prescriptions techniques	Conception et diffusion de supports pédagogiques. Réflexions pour la création d'un sentier pédagogique et/ou d'interprétation. Intégration d'informations relatives aux richesses du site dans les documents touristiques. Prise en compte du site dans le Plan Local de Randonnée. Création d'un site internet dédié.		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Structure animatrice	Intervenants potentiels	Structure animatrice Prestataires
Partenaires à associer	Propriétaires et usagers Communes et communauté de communes, SMBGP Structures naturalistes, CBNSA DREAL / DDTM Structure animatrice du site Natura 2000 du Gave de Pau Structures d'éducation à l'environnement	Opérations associées	A4, V1

Périmètre de la mesure		Calendrier et budget estimatif					
Surface concernée	Tout le site	Phases de réalisation	N	N+1	N+2	N+3	N+4
		Total sur 5 ans	2 000,00 €				
		Outils financiers	Hors contrats				
		Financeurs potentiels	DREAL				

Indicateurs de suivi	
Efficacité de la mesure	Intérêt pour le site
Mise en œuvre de la mesure	Nombre de supports créés et diffusés. Fréquentation du site internet.

Informations complémentaires
Le temps nécessaire à la mise en œuvre des actions de sensibilisation est compris dans la mesure générale d'animation du DOCOB.

3. Les outils opérationnels

Trois types d'outils sont présentés ci-dessous pour la mise en œuvre des actions du DOCOB :

- Les contrats Natura 2000
- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- La Charte Natura 2000.

a) Les contrats Natura 2000

Un contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'État (Préfet) et le propriétaire, volontaire, d'une parcelle à la fois incluse dans un site Natura 2000 et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion proposées par le document d'objectifs du site (DOCOB).

Conformément aux orientations inscrites dans le DOCOB, le contrat définit les engagements en faveur de la conservation ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire que doit respecter la personne signataire. Il précise également la nature et les modalités des aides financières ou matérielles que le bénéficiaire touche en contrepartie.

S'il est intéressé pour s'engager dans la démarche, le propriétaire ou l'ayant-droit doit prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000 pour en faire la demande. Le contrat peut donner droit à une rémunération compensatoire (aides à l'investissement ou pluriannuelles) en contrepartie de modes de gestion respectueux de l'environnement allant au-delà de la réglementation (engagements du contractant décrits dans le contrat). Il a une durée minimale de 5 ans, à adapter selon les milieux naturels concernés.

Il existe des contrats dits « forestiers » et des contrats « non agricoles non forestiers », chacun dépendant de financements spécifiques du FEADER.

Les mesures décrites dans les fiches actions sous forme de codes (ex : N05R, F12i...) font référence à des mesures types, définies au niveau national. Les cahiers des charges correspondants devront être précisés pour chaque projet en s'appuyant sur les prescriptions techniques de chaque fiche action.

La liste des mesures types nationales mobilisables dans le cadre des actions du DOCOB est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°15 : Liste des mesures types nationales visées dans les fiches actions du DOCOB du Vallon du Clamondé

Types	Code	Intitulé	Actions concernées
Contrats ni agricoles ni forestiers	N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	G1, G3, G9
	N03Pi	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	G7
	N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	G7
	N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	G6
	N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	G1, G3, G4, G6, G9
	N06Pi	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	G15
	N06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	G15
	N07P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides	G2
	N11Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	G10, G12
	N11R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	G10, G12
	N20P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	G5
	N24Pi	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès	G8
	N26Pi	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	V1
	N27Pi	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	A définir
Contrats forestiers	F05	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	G14
	F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – contexte productif ou non	G12
	F12i	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	G13
	F13i	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	A définir
	F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	G13

D'autres mesures types nationales pourront le cas échéant être mises en œuvre dès lors qu'elles concourent à la mise en œuvre du plan d'actions.

b) Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) constituent l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Cofinancés par le FEADER et les crédits de l'État, ces contrats répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif. Les contrats proposés en milieu agricole sont construits à partir de Types d'Opération (TO) unitaires (qui peuvent être combinées) auxquels correspond une rémunération (sur 5 ans en général).

Les mesures indiquées dans les fiches actions du présent DOCOB font référence au Plan de Développement Rural Aquitain 2014-2020, qui fixe la liste d'un certain nombre de mesures applicables. Elles seront à actualiser sur la base du nouveau PDR (Plan de Développement Rural) et de la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune).

La mobilisation de MAEC sur un territoire donné doit faire l'objet d'un projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour ouvrir les droits aux exploitants agricoles. Dans ce PAEC, les enjeux doivent être explicités et des mesures ou combinaisons de mesures sont proposées pour répondre aux objectifs. Les mesures sont définies dans des cahiers des charges qui précisent les engagements à respecter. Le PAEC est établi par la structure animatrice du site.

Sur le territoire béarnais, un PAEC est porté par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et concerne les éleveurs des coteaux du Gave de Pau et de Ger. Le site Natura 2000 du Clamondé étant compris dans le territoire du PAEC, les MAEC à mobiliser pour la préservation et la restauration des habitats d'intérêt communautaire du Vallon pourront intégrer ce PAEC pour la campagne 2022 (en phase transitoire dans l'attente de la nouvelle programmation), avec un enjeu biodiversité appliqué au site.

Au préalable, il sera intéressant de se rapprocher des agriculteurs du site pour bien dimensionner les mesures, et les adapter aux caractéristiques des exploitations du vallon.

La liste des TO (Types d'Opérations) mobilisables sur le site du Vallon du Clamondé est présentée ci-dessous :

Tableau n°16 : Liste des TO visés dans les fiches action du DOCOB du Vallon du Clamondé

TO	Intitulé	Actions concernées
COUVER06	Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)	G4
OUIVERT01	Ouverture d'un milieu en déprise	G1, G3, G9
OUIVERT02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	G6
OUIVERT04	Entretien des landes atlantiques par l'adaptation des fréquences de fauche	G6
LINEA_01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	G15
LINEA_02	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	G15
LINEA_03	Entretien des ripisylves	G12
MILIEU01	Mise en défens temporaire de milieux remarquables	G8
HERBE_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	G6, G7
HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)	G7
HERBE_06	Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables	G6, G7
HERBE_07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	G6, G7
HERBE_09	Gestion pastorale	G7
PHYTO_02	Absence de traitement herbicide de synthèse	G11
PHYTO_03	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse	G11

c) La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Elle vise à valoriser les bonnes pratiques n'induisant pas de coût de gestion supplémentaire. Les propriétaires (ou mandataires) peuvent signer s'ils le souhaitent la charte Natura 2000 et bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à cette charte :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).
- Exonération de ¾ des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (conditions particulières à voir avec la DDTM).
- Certificat de gestion durable des forêts. L'adhésion à la charte en complément d'un document de gestion approuvé ou de l'engagement aux bonnes pratiques sylvicoles permet de justifier de garanties ou de présomptions de gestion durable des forêts sur les sites Natura 2000 qui permettent aux propriétaires forestiers d'accéder aux aides forestières publiques ainsi qu'à certaines exonérations fiscales (ISF, mutations à titre gratuit, ...)

La Charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements (non rémunérés et contrôlables par l'Etat) mais également de recommandations destinées à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation du site, sans lui demander d'en respecter strictement le contenu. L'adhésion a une durée de 5 ans minimum, à compter de la signature du formulaire d'adhésion à la Charte.

Les engagements de la Charte sont de plusieurs nature : des engagements de portée générale et des engagements propres à chaque milieu :

- prairies et landes,
- terres arables,
- milieux humides,
- cours d'eau, berges et boisements rivulaires,
- milieux forestiers,
- haies et arbres isolés.

La Charte est présentée ci-dessous.

Charte du site Natura 2000 du Vallon du Clamondé

A. Présentation de la Charte Natura 2000

A.1. Définition

La charte d'un site Natura 2000 est constituée d'une **liste d'engagements** (non rémunérés et contrôlables par l'État) contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Ces engagements portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces (article R 414-12 du code de l'Environnement).

Outre ces engagements, la charte peut contenir des **recommandations** propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. L'adhérent n'est pas tenu de respecter ces recommandations de gestion qui font office de conseils de gestion durable des milieux.

A.2. Modalités et durée d'adhésion

Les titulaires de droits réels et personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 peuvent adhérer à la charte.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000 pour lesquelles il adhère à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.

- **Adhésion d'un propriétaire**

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux types de milieux présents sur les parcelles sur lesquelles il a choisi d'adhérer.

- **Adhésion d'un mandataire**

Le mandataire souscrit aux engagements de la charte qui correspondent aux droits réels ou personnels suffisants dont il dispose et pour les engagements qui correspondent aux types de milieux présents sur les parcelles sur lesquelles il a choisi d'adhérer.

- **Pièces à fournir**

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion, sur laquelle l'adhérent indique :

- son identité,
- les références cadastrales des parcelles engagées,
- les types de « mandats » dont fait l'objet chaque parcelle,
- les grands types de milieux présents sur les terrains concernés.

L'adhérent sélectionne les engagements qui le concerne sur le formulaire de charte.

L'adhérent transmet à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques (DDTM) :

- une copie de la déclaration d'adhésion et une copie du formulaire de charte datés et signés,

- un plan de situation des parcelles engagées (échelle 1/25000 ou plus précise),
- une copie des documents d'identité.

L'adhérent doit être en mesure de fournir les pièces suivantes sur demande de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques :

- lorsque l'adhérent est un mandataire, une copie des mandats lui conférant des droits réels ou personnels suffisants,
- le cas échéant une attestation de pouvoir du signataire,
- le cas échéant une délibération de l'organe compétent,
- un extrait de matrice cadastrale récent,
- un plan cadastral des parcelles engagées.

La date de réception du dossier complet par la DDTM est la date de début d'adhésion.

L'adhérent doit également transmettre un autre exemplaire de ce dossier aux services fiscaux du département pour une exonération de la taxe foncière sur le non bâti.

Les originaux de la déclaration d'adhésion et du formulaire de la charte remplis et signés ainsi que l'accusé de réception de la DDTM permettent à l'adhérent de prouver aux services déconcentrés de l'État qu'il a bien adhéré à la charte.

La durée d'adhésion à la charte est de **5 ans**. Elle court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDTM. Lorsque l'adhésion à la charte arrive à échéance, l'adhérent peut la renouveler.

A.3. Contreparties de la Charte

L'adhésion à la charte peut donner accès à certains avantages fiscaux.

- **Exonération de la taxe foncière sur le non bâti**

L'article 1395 E du code des impôts prévoit que les propriétés non bâties classées dans les première (terres), deuxième (prés et prairies naturels, herbages et pâturages), troisième (vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes, etc...), cinquième (bois, aulnaies, saulaies, etc.), sixième (landes, bruyères, marais, etc.) et huitième (lacs, étangs, mares, etc.) catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 soient exonérées de la taxe foncière sur les propriétés non bâties lorsqu'elles figurent sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du document d'objectif du site Natura 2000 et qu'elles font l'objet d'un engagement de gestion (contrat ou charte Natura 2000) conformément au document d'objectifs en vigueur.

Cette exonération est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de l'adhésion à la charte et est renouvelable.

- **Garantie de gestion durable des forêts**

L'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé.

La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (régime Monichon et impôt de solidarité sur la fortune).

- **Exonération de ¾ des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations** (conditions particulières à voir avec la DDTM).

A.4. Contrôle des engagements

Le contrôle du respect de la charte relève de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Celui-ci intervient après que l'adhérent en a été avisé au préalable.

Si le signataire s'oppose à un contrôle, souscrit une fausse déclaration ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le Préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an (article R. 414-12-1 du code de l'Environnement). Le Préfet en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donne droit l'adhésion à la charte.

B. Présentation du site Natura 2000 du Vallon du Clamondé

B.1. Le Vallon du Clamondé, ses habitats et ses espèces

Le site Natura 2000 du Vallon du Clamondé s'étend sur 267 ha sur les communes d'Arthez-de-Béarn et Mesplède dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

La richesse du site repose sur la présence d'une mosaïque d'habitats à forte valeur patrimoniale, en particulier les landes humides et tourbières, habitats devenus rares dans les contextes de plaines des Pyrénées-Atlantiques.

Le site comprend 7 habitats d'intérêt communautaire (HIC), dont 2 prioritaires (marqués d'un*) relevant de la Directive Européenne 92/43/CEE « Habitats Faune Flore » (*code Natura 2000 en italique*) :

- Prairies maigres de fauche - *6510*,
- Landes sèches - *4030*,
- Prairies humides - *6410*,
- Landes humides - *4020** imbriquées avec Tourbière haute active - *7110**,
- Dépressions tourbeuses - *7150*,
- Vieilles chênaies acidophiles - *9190*.

Le Vallon abrite également 10 espèces faunistiques d'intérêt communautaire (EIC) relevant de cette même Directive :

- | | |
|---|--|
| - Le Grand Capricorne – <i>Cerambyx cerdo</i> , | - L'Œdipe ou Fadet des Laiches – <i>Coenonympha oedippus</i> , |
| - Le Lucane Cerf-volant - <i>Lucanus cervus</i> , | - L'Agrion de Mercure – <i>Coenagrion mercuriale</i> , |
| - Le Pique prune – <i>Osmoderma eremita</i> , | - La Cordulie à corps fin – <i>Oxygastra curtisii</i> , |
| - Le Damier de la Succise - <i>Euphydryas aurinia</i> , | - La Lamproie de Planer – <i>Lampetra planeri</i> , |
| - Le Cuivré des Marais – <i>Lycane dispar</i> , | - Le Vison d'Europe – <i>Mustela lutreola</i> . |

B.2. Les enjeux du site

Prairies de fauche sur les plateaux, landes sur les pentes, habitats humides et tourbeux en fond de vallon, offrent une mosaïque remarquable d'habitats ouverts. Ces milieux ont subi une déprise agricole d'une part et une intensification des pratiques d'autre part, remettant en cause aujourd'hui le maintien de ces habitats ouverts, et la préservation des espèces qui y vivent. **L'enjeu principal du site est de préserver et restaurer les milieux ouverts** (landes, prairies, milieux humides) grâce à des opérations de gestion spécifiques aux différents habitats, ainsi qu'au développement d'une activité à vocation agro-pastorale adaptée.

La spécificité du site relève par ailleurs de la présence de milieux humides remarquables, dont les surfaces à l'échelle locale voire régionale, ne cessent de se réduire. Ces espaces fragiles remplissent une multitude de fonctions et de service pour la société (ressource en eau, stockage du carbone, épuration ...) et abritent des cortèges faunistiques et floristiques rares. Des espèces telles que le Cuivré des marais, le Damier de la Succise et le Fadet des Laïches ne se retrouvent que sur ces milieux particuliers, allouant au site une forte responsabilité quant à leur préservation, notamment pour le Fadet des Laïches dont les populations à l'échelle européenne sont en déclin important. **Le second enjeu du site est donc la préservation et la restauration des habitats d'espèces des zones humides et des ruisseaux.**

Enfin, le vallon est couvert par une grande surface de boisements, et même si ceux-ci sont relativement jeunes (et liés en partie à la déprise agricole), des espèces liées aux vieux arbres et au bois morts y ont trouvé refuge. C'est le cas du Lucane Cerf-volant, du Grand Capricorne et surtout du Pique-Prune, pour lequel le site a une forte responsabilité quant à sa conservation. **Le dernier enjeu est donc l'amélioration des habitats liées aux espèces forestières**, pour préserver et accroître les capacités d'accueil des insectes vivant dans les vieux arbres et le bois mort.

C. Engagements et recommandations

Les engagements et recommandations de la Charte comprennent sont des engagements et recommandations de portée générale, ainsi que des engagements et recommandations propres à chaque milieu. L'adhérent signera les engagements et recommandations de portée générale et ceux correspondants aux parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer.

C.1. Engagements et recommandations de portée générale

Engagements

L'adhérent doit signer pour le respect des engagements suivants, cela concerne les parcelles pour lesquelles il adhère au sein du territoire du site du Vallon du Clamondé.

☐ Engagements de portée générale	Point de contrôle
<p>➤ Autoriser l'accès à la structure animatrice et aux experts scientifiques pour la réalisation des travaux d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ainsi qu'au personnel chargé des opérations de lutte contre les plantes invasives dans le cadre d'opérations organisées.</p> <p><i>L'adhérent recevra au moins deux semaines avant l'intervention, une information préalable par la structure animatrice ou les services de l'Etat qui indiquera le nom des personnes et organismes ainsi que les objectifs de leur intervention. Il sera destinataire des résultats des travaux réalisés sur sa propriété.</i></p>	<p>➤ Courrier de la structure animatrice ou des services de l'Etat et constat de l'absence de refus d'accès aux experts.</p>
<p>➤ Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment et modifient les mandats lors de leur renouvellement.</p>	<p>➤ Document signé par le(s) mandataire(s) ou prestataire(s) attestant que l'adhérent les a informés des engagements souscrits.</p> <p>➤ Modification des mandats.</p>
<p>➤ Communiquer ses interventions éventuelles de gestion ou de travaux sur les terrains sur lesquels la structure animatrice du site signale la présence d'habitats et/ou d'espèce(s) d'intérêt communautaire.</p> <p><i>En retour, la structure animatrice pourra lui proposer des alternatives de gestion, compatibles avec la préservation de l'habitat et/ou de l'espèce concernés.</i></p>	<p>➤ Courrier ou courriel notifiant les interventions à la structure animatrice.</p>
<p>➤ Ne pas introduire de façon volontaire d'espèces végétales et animales exotiques envahissantes (se référer aux listes produites par le CBNSA pour les espèces végétales et par Fauna pour les espèces animales)</p>	<p>➤ Contrôle sur place.</p>
<p>➤ Ne pas entreposer de déchets.</p>	<p>➤ Absence de déchets.</p>

Recommandations

L'adhérent n'est pas tenu de respecter ces mesures de gestion favorables aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire, mais ces conseils ont pour objectifs de permettre une gestion durable.

Recommandations de portée générale

- Limiter au maximum l'apport direct d'amendements organiques et minéraux, et de pesticides (dans certains cas, cette recommandation peut devenir une mesure finançable dans le cadre d'une MAEC).
- Eviter de réaliser des travaux mécaniques d'entretien lourds à certaines périodes perturbantes pour la faune et la flore.
- Utiliser de préférence des huiles biodégradables pour toute intervention sur les parcelles.
- En cas de doute sur l'impact éventuel des techniques d'exploitation des terrains, le propriétaire ou le gestionnaire peut se rapprocher de la structure animatrice qui pourra ainsi lui apporter des conseils.
- Prévenir la structure animatrice de toute observation d'espèce animale d'intérêt communautaire vivante ou morte (notamment pour le vison d'Europe) afin de contribuer à la connaissance de leur état de conservation à l'échelle du site.
- De la même manière, informer pour toute observation d'espèces animales invasives (vivantes ou mortes) (se référer aux listes produites par Fauna).
- Informer la structure animatrice de toute dégradation d'origine humaine ou naturelle sur le site.
- Participer dans la mesure du possible aux réunions de concertation et aux animations organisées par la structure animatrice.
- Signaler à la structure animatrice du site lorsque l'adhérent envisage sur une parcelle la réalisation de travaux ne nécessitant pas de déclaration ou d'autorisation réglementaire, ou bien impliquant un changement de destination (culture, élevage, boisement), afin que celle-ci puisse lui fournir des informations sur les enjeux écologiques connus et puisse suivre l'évolution de l'occupation du sol du site Natura 2000.

J'ai bien lu et compris la teneur de chaque engagement et je m'engage à les respecter pour une durée de 5 ans sur l'ensemble des parcelles engagées dans le formulaire de déclaration d'adhésion.

Fait à Le

Signature

C.2. Engagements et recommandations propres à chaque milieu

Prairies et landes

☐ Engagements	Point de contrôle
➤ Ne pas détruire les habitats (pas de retournement, de boisement volontaire, de mise en culture par sur semis ou réensemencement, de nivellement, d'irrigation...).	➤ Référence à l'état des lieux avant signature, contrôle sur place de l'absence de conversion/dégradation des habitats.
➤ Ne pas utiliser de traitement phytosanitaire.	➤ Contrôle sur place
➤ Ne pas laisser de déchets de quelque nature que ce soit liés à ces opérations d'entretien.	➤ Contrôle sur place

Recommandations
➤ Privilégier les interventions tardives (juillet pour les prairies et septembre pour les landes). ➤ Privilégier une fauche centrifuge favorable à la survie des espèces animales présentes. ➤ En cas d'entretien par pâture, privilégier une charge moyenne de pâture inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an.

Terres arables

<input type="checkbox"/> Engagements	Point de contrôle
➤ Ne pas créer de nouveaux drains	➤ Contrôle sur place
➤ Conserver les éléments paysagers structurants (infrastructures agro-écologiques) : haies, arbres isolés, murets, talus	➤ Contrôle sur place

Recommandations
➤ Privilégier les alternatives à l'utilisation de traitements phytosanitaires (rotation de cultures, désherbage mécanique, techniques de faux-semis, travail du sol, bandes fleuries pour favoriser les auxiliaires, etc.) ➤ Eviter de restaurer des drains existants

Milieus humides

<input type="checkbox"/> Engagements	Point de contrôle
➤ Ne pas modifier la nature des zones humides par drainage	➤ Absence de trace visuelle de travaux de drainage
➤ Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique du couvert végétal (désherbage chimique, labour...), ni à une mise en culture, avec ou sans labour, y compris par sur semis et réensemencement.	➤ Contrôle sur place
➤ Ne pas utiliser de traitement phytosanitaire.	➤ Contrôle sur place
➤ Ne pas réaliser de boisements volontaires sur les milieux humides ouverts	➤ Contrôle sur place

Recommandations
➤ En cas d'entretien ou de restauration, intervenir au maximum une fois par an pendant les périodes les moins perturbantes pour la faune et la flore. Solliciter la structure animatrice pour définir les modalités d'intervention.
➤ En cas de fauche ou de gyrobroyage, favoriser une fauche centrifuge.
➤ Limiter au maximum la pénétration d'engins et de véhicules, ainsi que le stockage de matériel.
➤ En cas d'entretien par pâturage, respecter une charge moyenne inférieure ou égale à 0,8 UGB/ha/an et évacuer le bétail lorsque les terrains sont engorgés ou inondés.

Cours d'eau, berges et boisements rivulaires

☐ Engagements	Point de contrôle
➤ Sauf opération indispensable ou planifiée par un organisme gestionnaire, ne pas assécher (temporairement ou en permanence), ni modifier artificiellement le régime hydraulique (par recalibrage, comblement, déblaiement, terrassement, piétinement, décapage, modification du lit des cours d'eau, obstruction ou modification de l'écoulement...).	➤ Contrôle sur place de la non destruction des habitats et de l'absence de traces visuelles de travaux
➤ Ne pas détruire les ripisylves (ni arrachage, ni destruction chimique ou mécanique) - sauf opération de restauration au profit d'une espèce patrimoniale validée par la structure animatrice.	➤ Contrôle sur place
➤ Ne pas procéder à l'entretien chimique des berges des fossés et ruisseaux. Dans le cas d'un entretien mécanique au moyen d'épareuse, restreindre cette pratique à la végétation herbacée (non ligneuse).	➤ Contrôle sur place
➤ Pratiquer les opérations d'entretien des ripisylves de manière douce et non systématique. Ces opérations consistent à un entretien léger et ne doivent pas aboutir à une mise à blanc des berges. Solliciter la structure animatrice pour définir les modalités d'intervention.	➤ Contrôle sur place

Recommandations
➤ Privilégier le cas échéant l'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur des cours d'eau ou des fossés. ➤ Eviter de stocker les déchets végétaux ou les produits de curages sur les berges

Milieux forestiers

☐ Engagements	Point de contrôle
➤ Ne pas défricher les boisements d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB	➤ Contrôle sur place
➤ Ne pas réaliser les travaux lourds du sol suivants : labour profond, sous-solage, assainissement (drainage par creusement de fossés et éventuellement pose de drains).	➤ Contrôle sur place et courriers éventuels de la structure animatrice.
➤ Ne pas modifier la nature du boisement par la mise en place de monoculture.	➤ Contrôle sur place ➤ Certificats de provenances pour chaque lot de semences utilisées en cas de semis
➤ Utiliser des huiles biodégradables pour toute intervention sur les parcelles.	➤ Contrôle sur place

Recommandations
➤ Réaliser les travaux forestiers respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore et adapter les modes de pratique et les types de matériel. Solliciter la structure animatrice pour définir les modalités d'intervention.
➤ Lors de travaux d'exploitation forestière ou d'entretien, utiliser des matériels adaptés aux milieux sensibles forestiers. Utiliser notamment un matériel dont le poids et la taille sont adaptés au degré d'hydromorphie du sol.
➤ Lors de travaux de coupe, procéder ou faire procéder (dans le cas de travaux exécutés par une entreprise) à un arasement propre des arbres (coupe nette) en particulier lorsque sont concernées des aulnaies frênaies afin d'optimiser les conditions de rejets de ces souches.
➤ Conserver des arbres morts, dépérissant et/ou à cavités dans la mesure où ceux-ci ne posent pas de problèmes de sécurité pour le public, de problèmes sanitaires pour le boisement et le cas échéant de risque de chute dans le cours d'eau.
➤ Conserver, lorsqu'il existe, un sous-étage abondant et diversifié.

Formations arborées hors forêt : Haies, Arbre isolés

☐ Engagements	Point de contrôle
➤ Maintenir les éléments fixes (haies, arbres isolés...) en l'état sauf en cas de risques pour la sécurité publique ou pour des questions sanitaires	➤ Contrôle sur place
➤ Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissants sauf s'ils présentent un risque pour la sécurité des personnes	➤ Contrôle sur place de l'absence de souche ou de dessouchage
➤ Ne pas utiliser de produits chimiques et ne pas intervenir sur le sol dans un rayon de 5 mètres de la formation arborée.	➤ Contrôle sur place et sur photo aérienne.

Recommandations
➤ Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées

4. Le budget prévisionnel

Le budget global estimatif pour la mise en œuvre du DOCOB a été établi pour 5 ans. Des objectifs de réalisation (en terme de surfaces ou de linéaires) ont été définis, et les montants ont été évalués au regard de retours d'expérience ou de références bibliographiques. Le détail est précisé dans chaque fiche action.

Tableau n°17 : Budget prévisionnel DOCOB pour 5 ans

MESURE	INTITULÉ	BUDGET PREVISIONNEL				
		N	N+1	N+2	N+3	N+4
G1	Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées sociales	6 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €
G2	Création de micro-habitats favorables à un rajeunissement des milieux humides	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
G3	Restauration de landes atlantiques	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	- €	- €
G4	Restauration et amélioration du cortège floristique des prairies de fauche	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
G5	Limitation de l'expansion des plantes exotiques envahissantes	2 000,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
G6	Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou broyage	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
G7	Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
G8	Mise en défens de zones sensibles	1 600,00 €	- €	1 600,00 €	- €	- €
G9	Réouverture de zones humides et de corridors pour favoriser les déplacements du Fadet des Laïches	- €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
G10	Mise en lumière de linéaires favorables à l'Agrion de Mercure	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €
G11	Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires	Renvoi aux MAEC				
G12	Gestion de la ripisylve et des embâcles	- €	7 500,00 €	- €	7 500,00 €	- €
G13	Développement de bois sénescents	A définir selon barème				
G14	Travaux de taille favorables aux insectes saproxyliques	- €	1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €
G15	Restauration et entretien de haies et d'arbres isolés	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
S1	Actualisation de la cartographie des habitats et évaluation de leur état de conservation	3 000,00 €	- €	- €	- €	1 500,00 €
S2	Réalisation d'une étude hydro-morphologique du ruisseau du Clamondé	6 000,00 €	- €	- €	- €	- €
S3	Réalisation d'inventaires et de suivis ciblés sur les espèces	12 000,00 €	8 000,00 €	11 000,00 €	8 000,00 €	9 000,00 €
S4	Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
V1	Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs	Budget animation				
V2	Valorisation du site via différents supports	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
A1	Assurer la non-destruction des habitats	Budget animation				
A2	Adaptation des modes de gestion aux cycles des espèces à forte valeur patrimoniale	Budget animation				
A3	Identification des sources potentielles de pollution du ruisseau du Clamondé et de ses affluents	Budget animation				
A4	Animation du DOCOB	17 550,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €	13 050,00 €	13 050,00 €
TOTAL / AN		64 150,00 €	58 150,00 €	51 750,00 €	47 800,00 €	41 800,00 €
TOTAL 5 ANS		263 650,00 €				

Ce tableau intègre les coûts des opérations de gestion (hors MAEC) et des études définies dans le plan d'action du DOCOB en considérant que l'ensemble de ces actions seront réalisées au cours des 5 premières années de sa mise en œuvre. Le coût réel dépendra de l'adhésion des propriétaires concernées, des contraintes techniques, de la disponibilité de la structure animatrice et des montants financiers alloués par les financeurs (Etat, FEADER). Il s'agit donc d'un budget théorique maximal.

VI - CONCLUSION

Sur les communes d'Arthez-de-Béarn et de Mesplède, le site Natura 2000 du Vallon du Clamondé offre une mosaïque de milieux naturels sur un espace de 267 ha. La richesse du site relève notamment de la présence de milieux humides remarquables, présents en fond de vallon. Des habitats de landes sur les versants et de prairies de fauche sur les plateaux complètent un panel riche de milieux ouverts. Des boisements couvrent le reste de la surface du site, lui conférant un rôle d'écrin d'espaces naturels et de refuge pour les espèces. Au total, 7 habitats et 10 espèces d'intérêt communautaire ont été dénombrés, la majorité étant liés aux milieux humides, entraînant une forte responsabilité du site pour leur conservation dans un contexte de déclin global des zones humides. Le Fadet des Laïches, petit papillon diurne lié aux landes humides à molinie, en est l'exemple le plus probant, du fait de sa rareté à l'échelle nationale voire européenne.

Les activités sur le Vallon sont peu nombreuses, permettant ainsi de conserver une forte naturalité au site. L'agriculture joue un rôle majeur dans la préservation des habitats, et notamment pour le maintien des milieux ouverts. Cependant, certains espaces subissent une déprise agricole, du fait des conditions d'accès difficile, de faible valeur fourragère des milieux, ou de mutations profondes de l'agriculture ayant entraîné des conversions des exploitations vers d'autres systèmes (abandon de l'élevage au pré au profit d'élevages hors sol et de grandes cultures).

Le Document d'objectifs s'est attaché à synthétiser les connaissances naturalistes du site et les données socio-économiques, pour élaborer un plan d'actions répondant aux enjeux du site. Les grands objectifs retenus sont le maintien des milieux ouverts, la préservation des habitats d'espèces des milieux humides, et l'accroissement de la biodiversité des boisements. Cela passe nécessairement par des phases d'amélioration des connaissances et par un suivi au plus près de l'évolution des milieux et des espèces. L'ensemble du plan d'actions a été dimensionné pour qu'un nombre maximal d'acteurs puisse se l'approprier.

L'engagement des propriétaires, exploitants, associations ou collectivités en faveur de la conservation des habitats et espèces du site se concrétisera par l'utilisation de différents outils : Contrats Natura 2000 ou Charte Natura 2000. La mobilisation des habitants et des élus locaux reste un enjeu fort, pour valoriser les richesses du site et les intégrer dans un réseau plus large d'espaces naturels favorables à la préservation de la biodiversité.

En partie classé Espace Naturel Sensible, le Vallon du Clamondé est reconnu d'importance depuis de nombreuses années. Les différents plans de gestion successifs mis en œuvre par le CEN Nouvelle-Aquitaine depuis 2006 en témoignent. L'élaboration du Document d'objectifs et bientôt une animation dédiée à sa mise en œuvre permettront d'impulser une nouvelle dynamique et la mobilisation de différents acteurs autour de la gestion de cet espace naturel remarquable.

VII - BIBLIOGRAPHIE

AFAC Agroforesteries (2015). *Référentiel sur les coûts d'entretien manuel des haies bocagères*. Septembre 2015, 28 pages.

AGENCE AVEC & GERA (1999). *Etude de protection et de mise en valeur du Val de Leire et du Clamondé, Phase 1 : Bilan sur l'état initial et les opportunités de développement*. District d'Arthez-de-Béarn, août 1999, 76 pages.

AGENCE AVEC & GERA (1999). *Etude de protection et de mise en valeur du Val de Leire et du Clamondé, Phase 2 : Proposition de stratégies pour la protection et la mise en valeur du site*. District d'Arthez-de-Béarn, novembre 1999, 20 pages.

AGENCE AVEC & GERA (2000). *Etude de protection et de mise en valeur du Val de Leire et du Clamondé, Phase 2 suite : Enquête auprès des agriculteurs*. District d'Arthez-de-Béarn, mai 2000, 20 pages.

AGENCE AVEC & GERA (2000). *Etude de protection et de mise en valeur du Val de Leire et du Clamondé, Phase 3 : Propositions d'action, faisabilité technique et financière*. District d'Arthez-de-Béarn, mai 2000, 93 pages.

BAUDOUIIN T. (2012). *Mise en place d'une méthode d'échantillonnage visant à relever la présence de larves de lamproie de Planer Lampetra planeri (Bloch, 1784) dans le substrat ; description sommaire de l'habitat sur le bassin versant du Gave d'Oloron - Application sur des sites Natura 2000 Cours d'eau*. Rapport de stage de Master 2 BGAE. Université de Montpellier, septembre 2012, 52 pages.

BONHOMME M. (2011). *Guide de gestion des landes, retour d'expériences en Limousin*. Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin, 2011, 124 pages.

CONSERVATOIRE DES SITES D'AQUITAINE (1995). *Inventaire du Val de Leire et du Clamondé*. Association de sauvegarde du Vallon de Leire et du Clamondé, février 1995, 21 pages.

BAILLEUX G. (2016). *Vallon du Clamondé, Bilan 2011 – 2015 et Plan de gestion quinquennal 2016 – 2020*. Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, 2016, 88 pages + annexes.

BAILLEUX G. (2019). *Vallon du Clamondé, Rapport d'activités 2018. Plan quinquennal 2016-2020, tranche 3*. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, 2019, 10 pages.

BAILLEUX G. & SOULET D. (2013). *Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Odonates : Aquitaine*. Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine, 2013, 167 pages. + Annexes.

BARNEIX M. (coord) (2016). *Etat des lieux sur la Faune exotique présente en Aquitaine : Vertébrés continentaux et invertébrés cibles*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage, Mai 2016, 32 pages.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALIER H. (coord) (2001). *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Tome 1 Les habitats forestiers Volume 1 & 2*. Documentation française, janvier 2001, 399 pages.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. et HAURY J. (coord) (2002). *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Tome 3 Les habitats humides*. Documentation française, janvier 2002, 457 pages.

BENSETTITI F., BOULET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord) (2005). *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Tome 4 Les habitats agropastoraux Volume 1 & 2*. Documentation française, janvier 2005, 487 pages.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord) (2005). *Cahiers d'habitats Natura 2000, Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Tome 7 Les espèces animales*. Documentation française, janvier 2002, 353 pages.

BRIAND M. & CHOUINARD S. (2011). *Vallon du Clamondé, Bilan de gestion 2006 -2010 et plan quinquennal 2011 – 2015*. Conservatoire régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine, 2011, 80 pages + annexes.

BRIAND M. & CHOUINARD S. (2005). *Plan de gestion du Val de Clamondé*. Conservatoire régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine, 2005, 80 pages.

BRIAND M. (2006). *Diaporama du 16 juin 2006. Compte-rendu de réunion de présentation du plan de gestion du vallon du Clamondé du 16 juin 2006, Arthez-de-Béarn*. Conservatoire régional d'espaces naturels d'Aquitaine, juin 2006, 3 pages.

BRIAND M. (2010). *Compte-rendu de réunion du 16 février 2010 : cohabitation activités pastorale et cynégétique*. Conservatoire régional d'espaces naturels d'Aquitaine, février 2010, 3 pages.

CAILLON A. & LAVOUÉ M. (2016). *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 2016, 33 pages + annexes.

CAUBET S., GOURVIL P.-Y., SOULET D. (2019). *Coenonympha oedippus (Fabricius, 1787) – Fadet des Laiches, Oedippe. Référentiel technique du Plan Régional d'Actions en faveur des Lépidoptères d'Aquitaine*. CEN Aquitaine, 2019, 38 pages.

Chambre d'agriculture du Tarn (2019). *Méthodes de récolte et d'implantation de semences issues de prairies « naturelles »*. Chambre agriculture Tarn, 22 pages.

CHAULIAC, C. (2014). *Rapport d'étude : Diagnostic écologique du site FR7200766, Vallon du Clamondé*. ONF, décembre 2014, 200 pages.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS (CAB) (2015). *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »*. CAB, 2015, 127 pages hors annexes et atlas cartographique.

COORDONNIER S., ROUBINET C. (2012). *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8301035 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes »*. CEN Auvergne, 2012, 102 pages hors annexes.

CPIE Corrèze. *Fiches de renseignements Herbe de la Pampa, Renouées asiatiques et Raisin d'Amérique*. Conception CPIE des Pays Creusois.

CRPF Aquitaine (2005). *Schéma Régional de Gestion Sylvicole*. CRPF, 2005, 134 pages.

DREAL Aquitaine (2017). *Etat des lieux des continuités écologiques régionales en Aquitaine : diagnostic, identification, enjeux – partie 2 : identification : atlas cartographique – document 2/3*. DREAL, septembre 2017, 149 pages.

DREAL Nouvelle-Aquitaine, Cistude Nature, ONF. *Plan National d'actions intermédiaire en faveur du Vison d'Europe – Bilan*. DREAL, juin 2018, 21 pages.

DUPERE R. (2009). *Etude hydro-géomorphologique et pédologique du Vallon du Clamondé*, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, 2009, 50 pages.

GARNIER G., GREFF N. (2010). *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR201641 Milieux remarquables du Bas-Bugey*. DDT – CREN, 2010, 119 pages.

GOURVIL P-Y., SOULET D. et DUHAZE B. (2017). *Plan régional d'actions en faveur des lépidoptères patrimoniaux – Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des Maculinea – Aquitaine – 2017-2021*. CEN Aquitaine /DREAL Nouvelle Aquitaine, 2017, 76 pages.

HOUARD X. & JAULIN S. (coord.) (2018). *Plan National d'Actions 2018 – 2028 en faveur des papillons de jour. Agir pour la préservation de nos lépidoptères diurnes patrimoniaux*. Office pour les Insectes et leur Environnement – DREAL Auvergne – Rhône - Alpes – Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018, 64 pages.

LASNE E., SABATIE R. (2009). *Méthodologie d'échantillonnage des ammocètes – Extrait du rapport « Flux migratoires et indices d'abondances des Lamproies du Scorff, de l'Oir et de la Bresle*. UMR ESE Rennes, décembre 2009, 16 pages.

LE BLEVEC M., DALLEMAGNE H., PORCHER-DECHAR C. (2018). *Guide technique pour l'aménagement et la gestion des zones humides du Finistère*. CERESA, Conseil Départemental du Finistère, avril 2018, 254 pages.

LPO Aquitaine & Collectif faune-aquitaine.org (2015). *Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine*. Delachaux et Niestlé, 2015, 512 pages.

LUZZATO T. (2020). *Document d'objectifs du site Natura 2000 Château d'Orthez et bords du Gave FR7200784 – Volet 2*. Biotope, 2020, 78 pages.

OAFS (coord) (2019). *La Liste rouge des Papillons de jour d'Aquitaine*. Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage, Talence, 16 pages.

MACIEJEWSKI L., SEYTRE L., VAN ES J. & DUPONT P. (2015). *État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Guide d'application. Version 3*. Rapport SPN 2015 - 43, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, avril 2015, 194 pages.

MARTINEAU T. (2017), *Diagnostic écologique du site Natura 2000 du Gave de Pau (FR7200781)*. BIOTOPE, janvier 2017, 361 pages.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (2017). *Instruction technique DGPE / SDPAC / 2017-654 relative aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et aux aides à l'agriculture biologique – période 2015 - 2020*. Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, juillet 2017, 154 pages.

Ministère de la Transition écologique et solidaire (2019). *Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres*. Direction de l'eau et de la biodiversité, juin 2019, 223 pages.

MISTARZ M. & GRIVEL L. (2020). *Évaluation de l'état de conservation des landes humides d'intérêt communautaire. Cahiers d'évaluation à l'échelle des sites Natura 2000. Version 1*. UMS Patrinat – OFB/CNRS/MNHN, 2020, 88 pages.

POUVREAU M., LE HENAFF P-M. (2016). *Plantes indicatrices des prairies à flore diversifiée d'Auvergne – Guide technique MAEC*. CBNMC, mars 2016, 39 pages.

Préfecture de la Région Aquitaine (2012). *Arrêté préfectoral du 25 juin 2012 relatif aux financements des investissements forestiers ou des actions forestières destinées à la protection ou à la restauration de la biodiversité en site Natura 2000*. Préfecture Région, juin 2012, 16 pages.

PRIOL P. (2009). *Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine*. Cistude Nature, Le Haillan, 166 pages.

ROBINEAU R. & Collectif (2011). *Guide des papillons nocturnes de France*. Delachaux et Niestlé, 2011, 288 pages.

ROUYEYROL P., HERARD K., LEPAREUR F. (2015). *Guide méthodologique de saisie des Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000*. MNHN SPN, septembre 2015, 106 pages.

RUBAN, L. (2016). *Elaboration du diagnostic socio-économique du DOCOB du Vallon du Clamondé, site Natura 2000 des Pyrénées-Atlantiques*. DDTM64, août 2016, 33 pages.

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ (2020). *Restaurer des prairies naturelles – Recueil de savoirs pour produire et récolter des semences prairiales*. Juillet 2020, 116 pages.

SOURIAT M. (2019). *Vallon du Clamondé, Rapport d'activités et Plan quinquennal 2016-2020, tranche 4*. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, 2019, 6 pages.

SOURIAT M., TARTARY P. (2012). *Site Natura 2000 FR7200801 Réseau hydrographique du Brion – Document d'objectifs – Tome 2*. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, 2012, 99 pages.

SOURIAT M., TARTARY P. (2012). *Site Natura 2000 FR7200691 Vallée de l'Euille – Document d'objectifs – Tome 3 : Charte Natura 2000*. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, 2012, 39 pages.

Syndicat intercommunal à vocation unique Mondarrain-Artzamendi (2013). *Document d'Objectifs du site Natura 2000 Massifs du Mondarrain et de l'Artzamendi FR7200759, Document de synthèse*. SIVUMA, avril 2013, 409 pages.

TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

UMS Patrinat (2019). *Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2013-2018*. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, avril 2019.

Sites internet consultés :

<https://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/>

<http://si-faune.oafs.fr/>

<https://pa.chambre-agriculture.fr/>

<http://lepinet.fr/>

<https://infoterre.brgm.fr/>

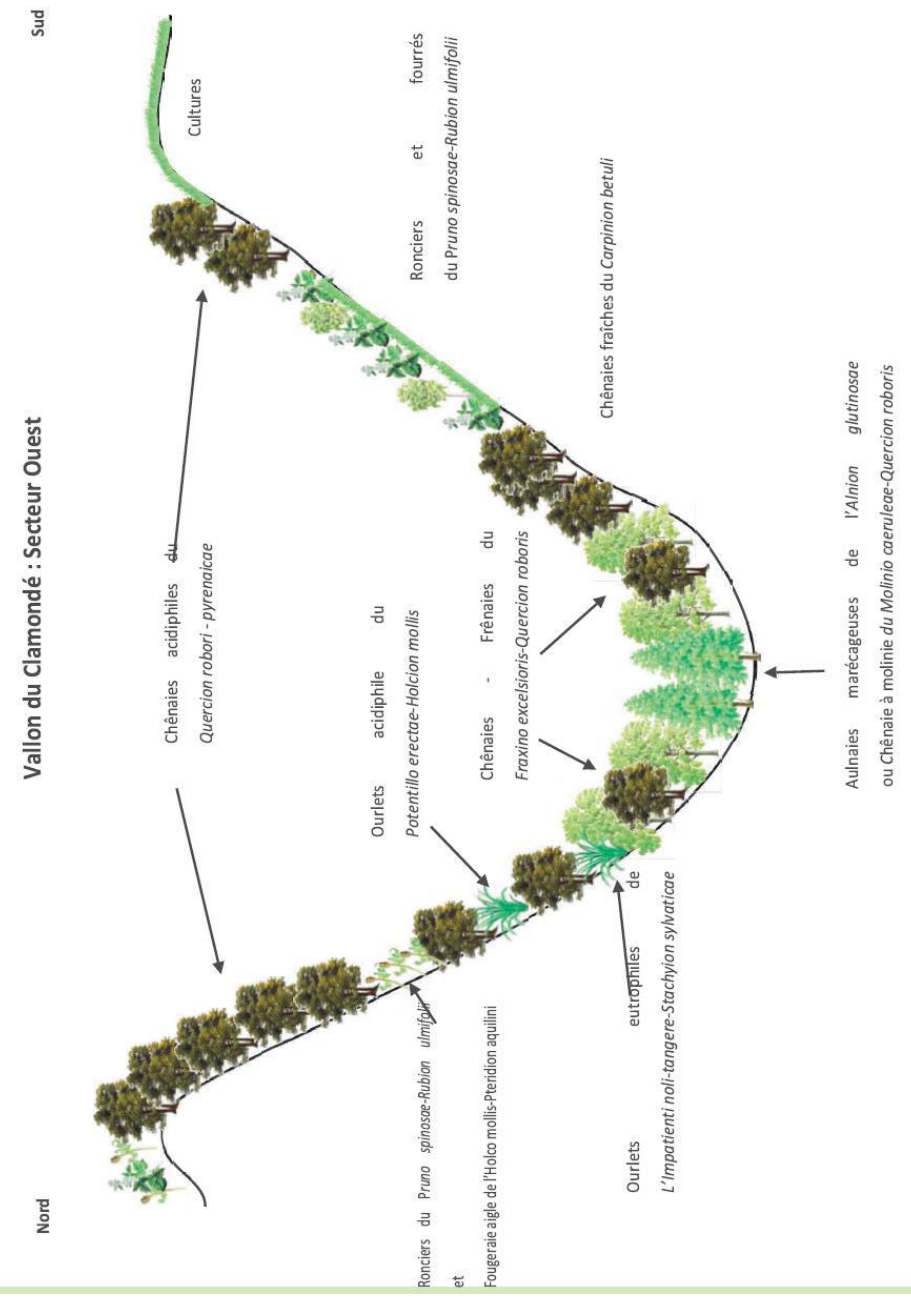
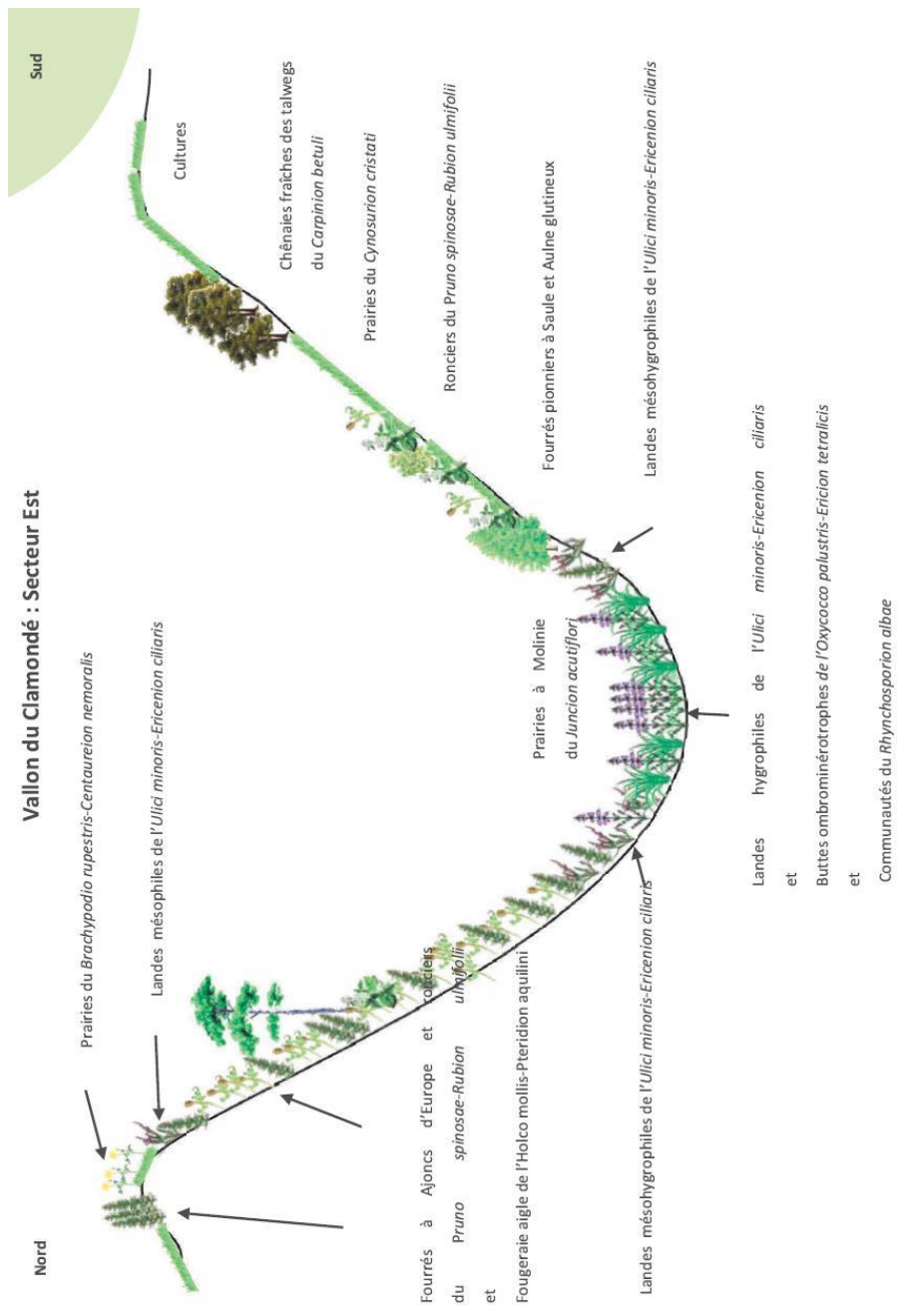
<http://faune-aquitaine.org/>

<https://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

VIII- ANNEXES

ANNEXE 1 : Représentation schématique des formations végétales sur 2 secteurs du Vallon du Clamondé



ANNEXE 2 : Fiches habitats et espèces

LANDES HUMIDES ATLANTIQUES TEMPÉRÉES À *ERICA CILIARIS* ET *ERICA TETRALIX* – 4020*-1 – Intérêt communautaire prioritaire

Alliance : *Ulici minoris*-*Ericenion ciliaris* Géhu & Botineau 2004

Physionomie de l'habitat

Lande rase proche des physionomies herbeuses, structurée par les bruyères et les ajoncs. La bruyère à quatre angle est l'espèce constante et caractéristique.

Conditions stationnelles

Lande sous influence océanique présente de l'étage planitaire à collinéen. Elle occupe des positions topographiques variées sur substrats oligotrophes très acides. Les sols se caractérisent par une hydromorphie peu profonde. L'alimentation hydrique est constante ou très importante au cours d'une année.

Dynamique de l'habitat

En contexte d'hydromorphie et d'oligotrophie très marquée ces landes peuvent être considérées comme stables. Le plus souvent elles subissent une colonisation par les ligneux (bourdaine et saule) évoluant vers les fourrés et les bois fangeux. L'activité pastorale peut constituer un blocage stationnel favorable au maintien des landes hygrophiles.

Valeur patrimoniale

Habitat peu commun à l'échelle de la France et de l'Europe, les landes hygrophiles sont en déclin dans l'ensemble de leur aire de répartition. Abritant des communautés végétales et animales rares et menacées, les landes hygrophiles jouent un rôle important en relation étroite avec les tourbières. Sur le site la forte imbrication des landes tourbeuses avec les buttes à sphaigne témoigne du lien entre ces différentes communautés.



Espèces végétales caractéristiques

Erica tetralix
Erica ciliaris
Ulex minor
Ulex gallii

Diagnostic écologique



Diagnostic spatial

Surface cumulée sur le site	0,76 ha
Nombre d'unités sur le site	6
Surface moyenne	0,13 ha
Surface relative sur le site	0,3 %

Degré de conservation

	Occurrence	Surface (ha)
Dégradé	0	0
Altéré	0	0
Bon correct	6	0,76
Bon optimum	0	0

Objectifs de conservation

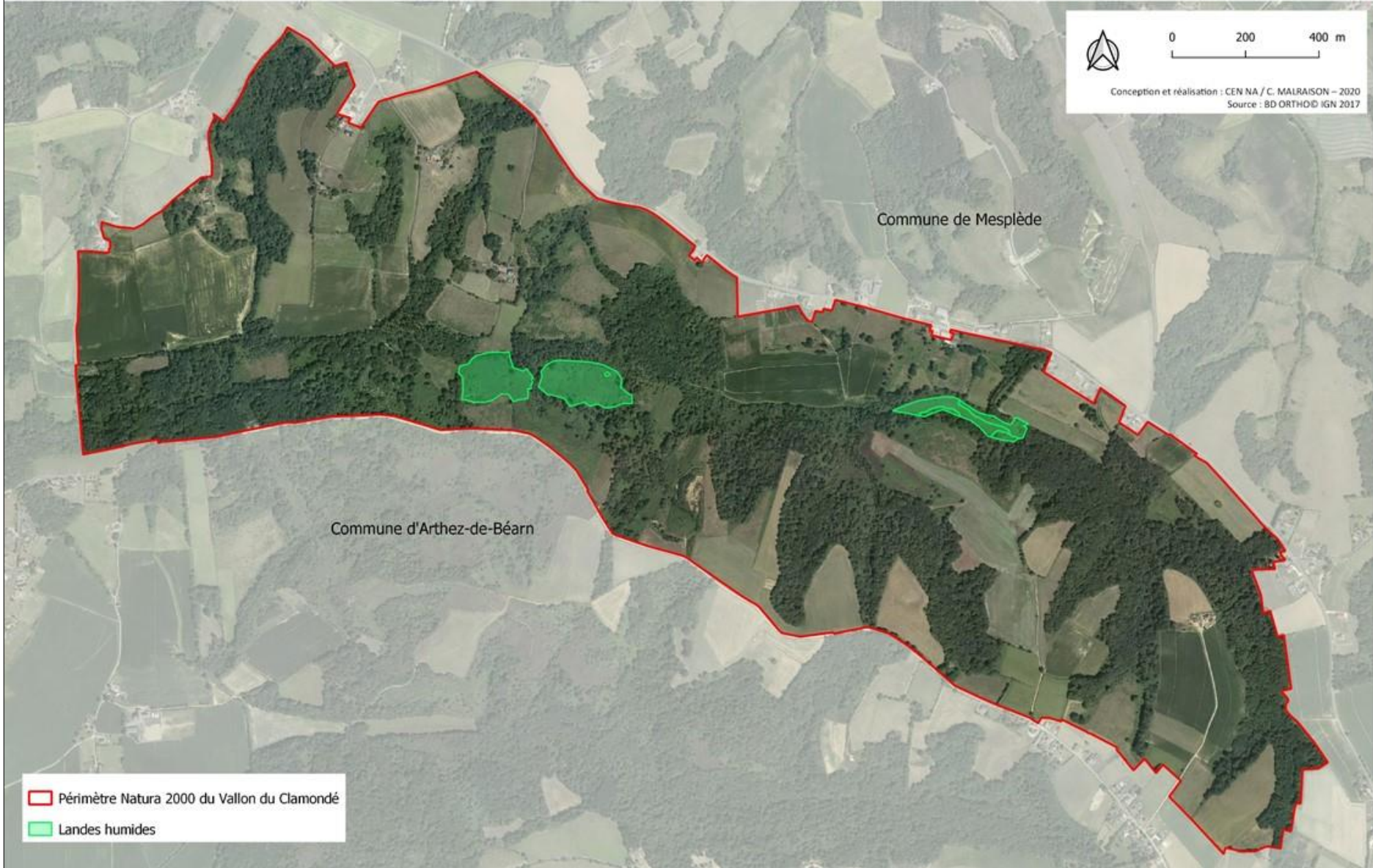
Maintien des landes dominées par les chaméphytes en conservant des stades dynamiques variés favorables aux espèces protégées. Lutter contre l'envahissement de la Molinaie au sein de ces écosystèmes.

La gestion de ces landes passe par le maintien de l'activité pastorale.



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

LANDES HUMIDES ATLANTIQUES TEMPÉRÉES À ERICA CILIARIS ET ERICA TETRALIX - 4020*-1



LANDES ATLANTIQUES FRAICHES MÉRIDIONALES 4030-8 – Intérêt communautaire

Physionomie de l'habitat

Végétation chaméphyte structurée par les bruyères et les ajoncs. La bruyère ciliée est l'espèce constante.

Conditions stationnelles

Lande sous influence océanique présente de l'étage planitaire à collinéen. Elle occupe des positions topographiques variées sur substrat acidophile.

Les sols sont de tendance podzoliques à pseudogleys en fonction du niveau d'humidité.

Dynamique de l'habitat

Sur sol maigre et acide, la lande constitue l'habitat climacique. Dans d'autres situations, elle est colonisée par les essences forestières pionnières (saules et bouleaux).

Les pratiques agricoles sont susceptibles de maintenir le stade landicole. Cependant, certaines pratiques comme les feux d'humus peuvent faire régresser ce type de lande vers des habitats de faible valeur écologique (fougeraies et molinaies notamment).

Valeur patrimoniale

Ces communautés bien que relativement fréquentes dans l'ouest de la France, sont en voie de régression sur l'ensemble du territoire. Elles abritent cependant des espèces thermo-atlantiques de grande valeur patrimoniale et joue un rôle important pour l'avifaune (les busards notamment).

Le site offre un intérêt particulier par la présence d'espèces relevant des *Ulicion minoris* et du *Daboecion cantabricae*, contribuant à une grande diversité des chaméphytes.

Diagnostic spatial

Surface cumulée sur le site	5,68 ha
Nombre d'unités sur le site	11
Surface moyenne	0,52 ha
Surface relative sur le site	1,9 %

Degré de conservation

	Occurrence	Surface (ha)
Dégradé	2	2,85
Altéré	4	1,10
Bon correct	5	1,73
Bon optimum	0	0

Alliance : *Ulici minoris-Ericenion ciliaris* Géhu & Botineau 2004

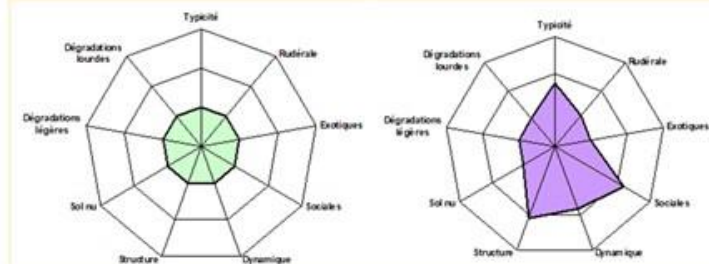


Espèces végétales caractéristiques

Erica ciliaris
Erica cinerea

Calluna vulgaris
Erica vagans
Ulex minor
Ulex gallii

Diagnostic écologique



Objectifs de conservation

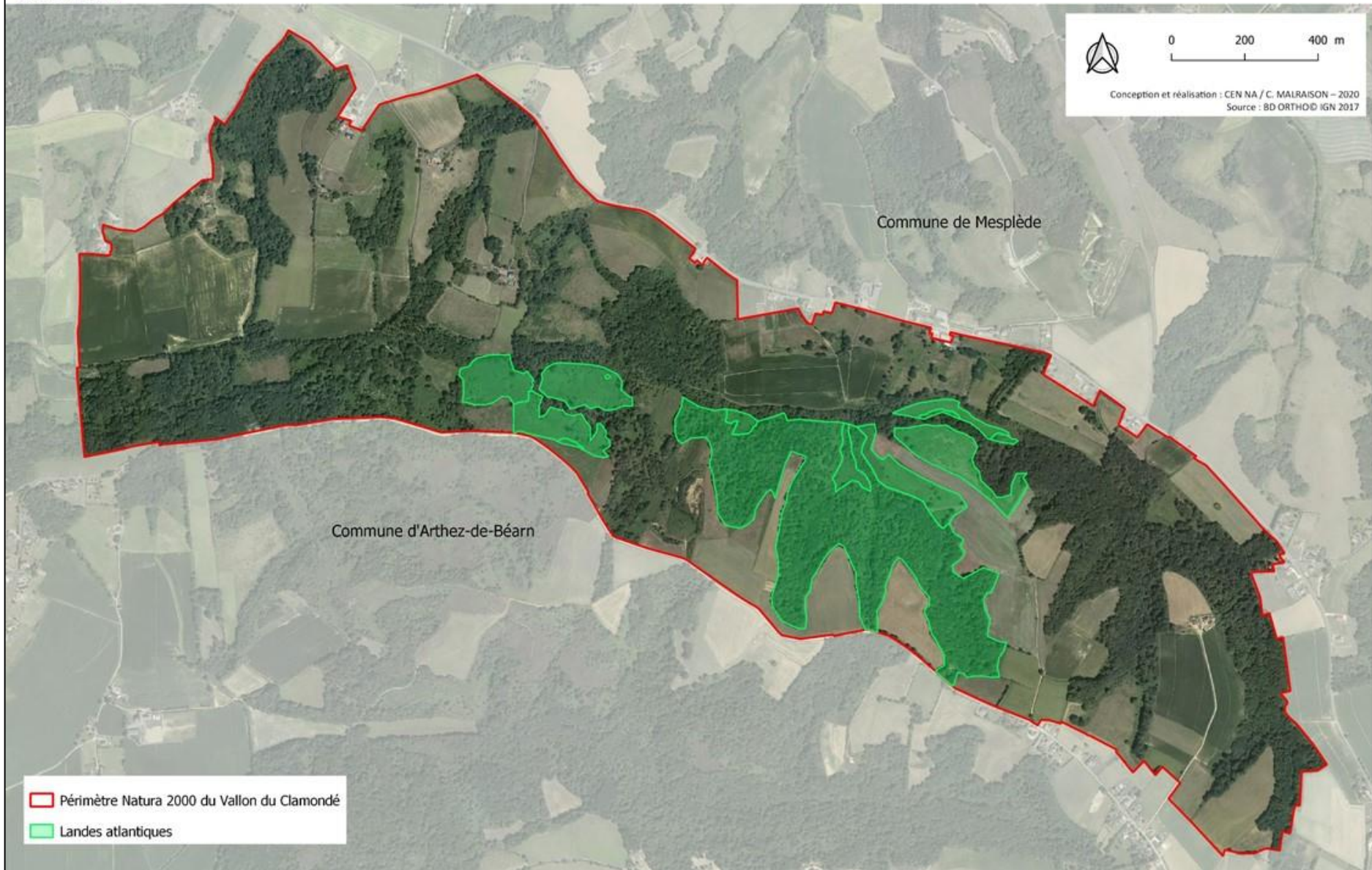
Maintien des landes dominées par les chaméphytes en conservant des stades dynamiques variés.

Lutter contre l'hégémonie de la Fougère aigle ou de la Molinie au coeur des secteurs landicoles les plus intéressants du site.

La gestion de ces landes passe par le maintien de l'activité pastorale.



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ
LANDES ATLANTIQUES FRAICHES MERIDIONALES - 4030-8



PRÉHUMIDES ET BAS-MARAIS ACIDIPHILES ATLANTIQUES
6410-6 – Intérêt communautaire

Alliance : *Juncion acutiflori* Br.-Bl. in Br.-Bl. & Tüxen 1952
 Association : *Anagallido tenellae - Pinguiculetum lusitanicae* de Foucault 1984

Physionomie de l'habitat

Végétation pionnière constituant des prairies ouvertes de taille très basse principalement colonisées par le Mouron délicat.

Conditions stationnelles

Communauté pionnière se rencontre au sein des prairies à Molinie en situation hygrophile à méso-hygrophile. La communauté occupe les dépressions mises à nu le plus souvent par des actions anthropozoogènes.

Le substrat est acide.

Dynamique de l'habitat

Communauté pionnière colonisant les sols mis à nu.

Supportant difficilement la concurrence, les communautés à mouron délicat évolue rapidement vers la prairie à molinie ou les landes tourbeuses.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale de l'habitat réside dans le fait qu'elle constitue une diversité floristique des Molinaies et qu'elle accueille des espèces protégées comme les Rossolis et la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), espèce ibero-atlantique rare dans le département (espèce non observée sur le site).

Les dépressions favorables à ce type de milieu présente un degré hydrique généralement supérieur par rapport au reste de la prairie, formant des trous d'eau susceptibles d'accueillir différentes espèces animales comme les arachnides ou les amphibiens.

Diagnostic spatial

Surface cumulée sur le site	0,12 ha
Nombre d'unités sur le site	1
Surface moyenne	0,12 ha
Surface relative sur le site	0,04 %

Degré de conservation

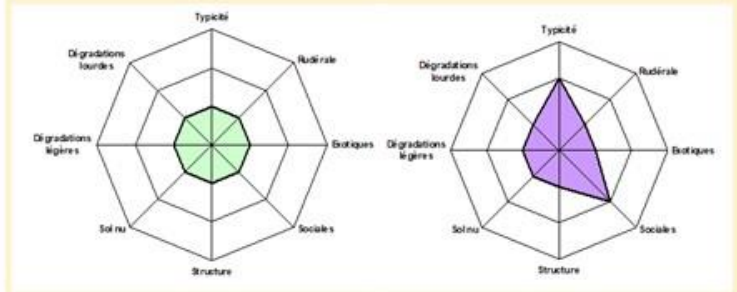
	Occurrence	Surface (ha)
Dégradé	0	0
Altéré	0	0
Bon correct	1	0,12
Bon optimum	0	0



Espèces végétales caractéristiques

Drosera rotundifolia
Lysimachia tenella
Eleocharis multicaulis

Diagnostic écologique



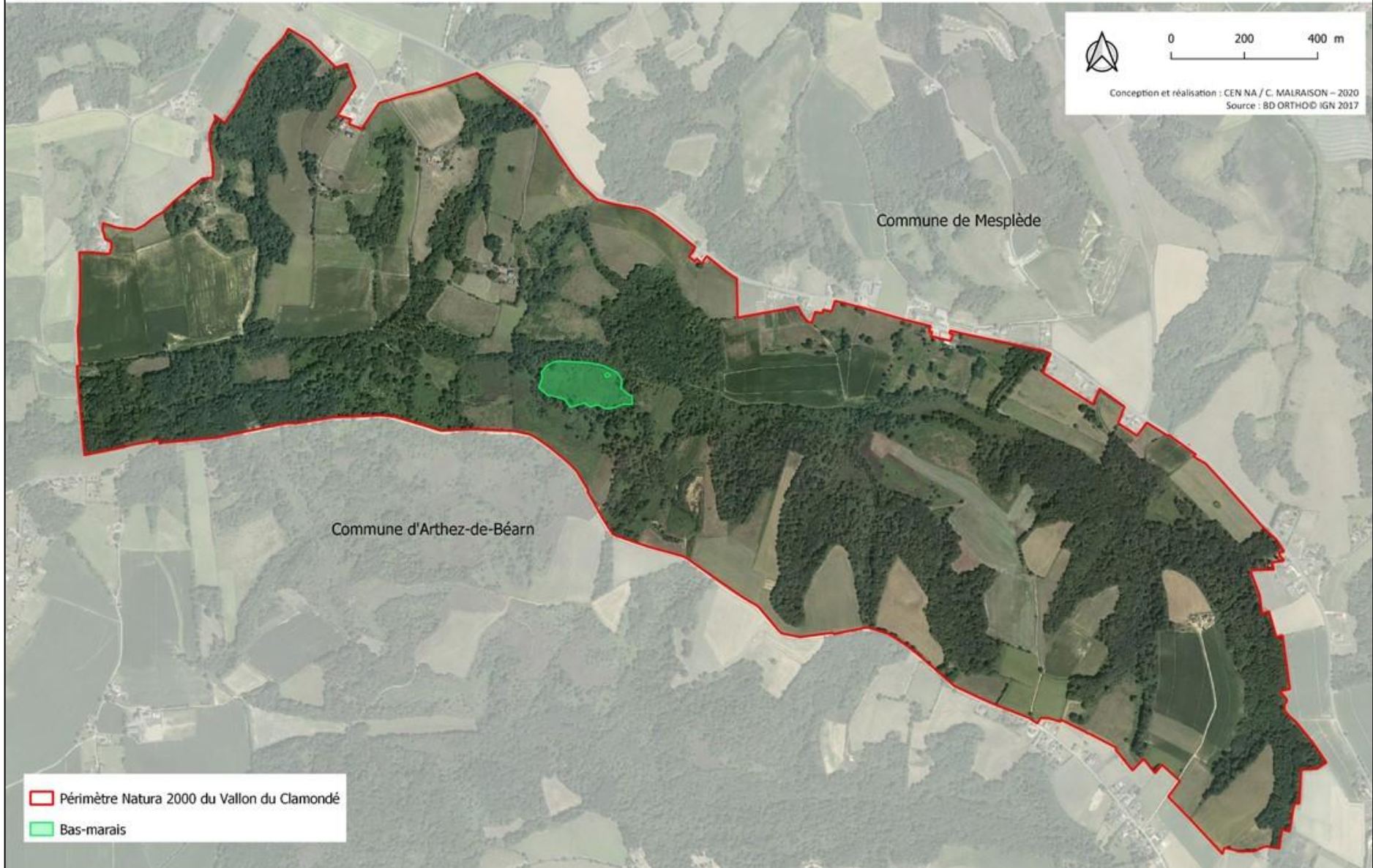
Objectifs de conservation

Maintien des pratiques pastorales favorables à l'ouverture de zones permettant l'expression de ces communautés végétales.

Conservier la diversité d'habitat présent au cœur des molinaies.



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ
PRÉS HUMIDES ET BAS-MARAIS ACIDIPHILES ATLANTIQUES - 6410-6



MOLINAIES HYGROPHILES ACIDIPHILES ATLANTIQUES 6410-9 – Intérêt communautaire

Physionomie de l'habitat

Prairie structurée par la Molinie bleue qui peut former des touradons. À un stade moins évolué, la molinaie s'imbrique avec les végétations de landes tourbeuses.

Conditions stationnelles

Communauté thermo-atlantique, la prairie à Molinie évolue en situation hygrophile à méso-hygrophile. Le substrat est acide. Les sols sont en général des pseudo-gleys ou des sols para-tourbeux à tourbeux.

Dynamique de l'habitat

Les prairies humides sont la résultante naturelle d'une dynamique régressive et progressive des forêts.

Habitat traditionnellement stabilisé par des pratiques extensives aboutissant à son maintien et sa pérennisation.

Valeur patrimoniale

La valeur patrimoniale de l'habitat reste modérée sur le plan de l'habitat en lui-même. Le cortège floristique est généralement pauvre.

Cependant le Molinaie joue un rôle important dans le complexe des zones humides. Certaines espèces comme la Gentiane des marais et la Narthécie se retrouvent en son sein. De plus elle constitue un habitat de prédilection pour de nombreuses espèces animales patrimoniales comme les Odonates et certains Lépidoptères. Sur le site sa valeur en tant qu'habitat d'espèce atteint un niveau d'enjeu maximum.

Diagnostic spatial

Surface cumulée sur le site	3,05 ha
Nombre d'unités sur le site	6
Surface moyenne	0,51 ha
Surface relative sur le site	1,1 %

Degré de conservation

	Occurrence	Surface (ha)
Dégradé	0	0
Altéré	3	0,93
Bon correct	3	2,13
Bon optimum	0	0

Alliance : *Juncion acutiflori* Br.-Bl. in Br.-Bl. & Tüxen 1952
Association : *Caro verticillati* - *Molinietum caeruleae* Géhu apud Clément 1978

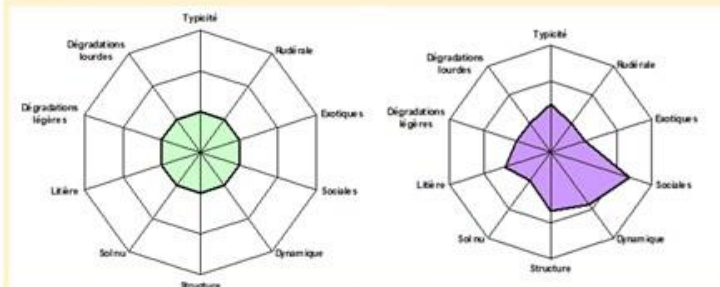


Espèces végétales caractéristiques

Molinia caerulea
Cirsium dissectum

Juncus acutiflorus
Gentiana pneumonanthe
Narthecium ossifragum
Eriophorum angustifolium

Diagnostic écologique



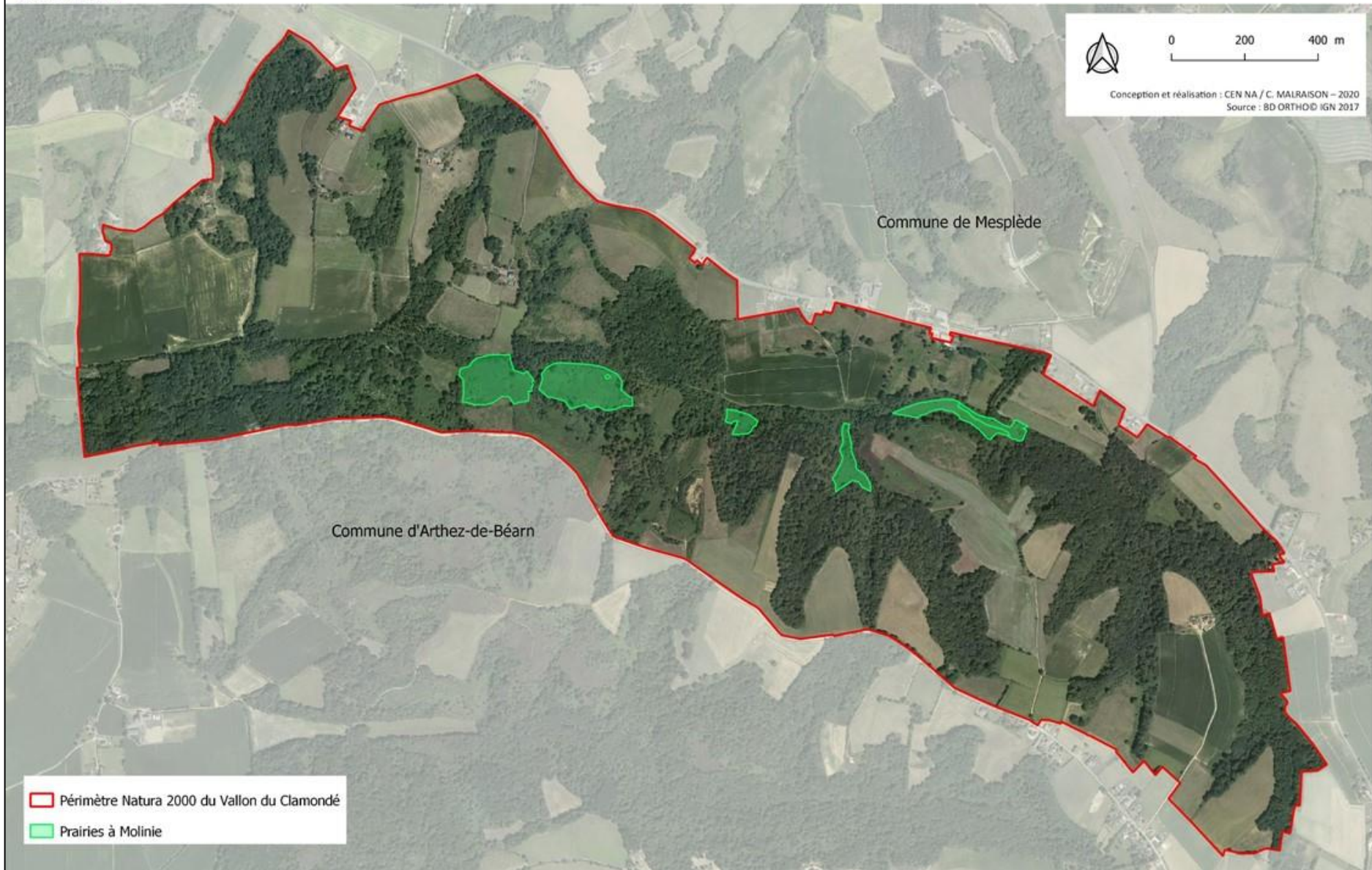
Objectifs de conservation

Maintien de l'alimentation hydrique et des niveaux de nappes au cœur et à l'amont des zones tourbeuses

Limiter l'expansion de la Molinie et la formation des touradons par la mise en œuvre d'une gestion pastorale extensive.



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ
MOLINAIES HYGROPHILES ACIDIPHILES ATLANTIQUES - 6410-9



PRAIRIES FAUCHÉES MÉSOPHILES À MÉSO-XÉROPHILES THERMO-ATLANTIQUES 6510-3 – Intérêt communautaire

Physionomie de l'habitat

Végétation à structure typique de prairie, riche en hémicryptophytes et géophytes. Une structuration nette sépare les hautes herbes caractéristiques de ce type de milieu.

Conditions stationnelles

Communauté se rencontrant sur des sols moyennement à fortement amendés (prairie de type mésotrophe à eutrophe). Le substrat est neutre à acide. Il s'agit de prairies sous-pâturées ou traitées en fauche.

Dynamique de l'habitat

En situation naturelle, la prairie de fauche évolue vers des formations oligotrophes (landes et pelouses) pour aboutir à une chênaie acidiphile, stade terminal d'évolution. En fonction des pratiques agricoles et de l'intensité des fertilisations, la prairie évolue vers une prairie mésophile de faible valeur écologique.

Valeur patrimoniale

Ces communautés constituent parmi les prairies de fauches atlantiques et pyrénéennes, les moins diversifiées sur le plan floristique. La valeur patrimoniale de cet habitat réside davantage dans sa valeur régionale et son niveau de rareté dans le département. Les prairies de fauches et les pâtures abritent la majorité des espèces du genre *Rumex* du site. Cette plante est l'hôte de reproduction du Cuivré des marais.

Evolution récente

Une réduction de la surface de cet habitat a été constatée entre 2014 et 2020 au regard des déclarations PAC. Les chiffres ci-dessous et la cartographie prennent en compte cette évolution. Une expertise complémentaire devra être menée pour préciser la répartition nouvelle de cet habitat.

Diagnostic spatial

Surface cumulée sur le site	25,9 ha
Nombre d'unités sur le site	15
Surface moyenne	1,72 ha
Surface relative sur le site	9 %

Degré de conservation

	Occurrence	Surface (ha)
Dégradé	2	4,49
Altéré	3	4,01
Bon correct	10	17,36
Bon optimum	0	0

Alliance : *Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis* Br. - Bl. 1967
Association : *Lino biennis - Brometum mollis* B. Foucault 1986 nom. inval.

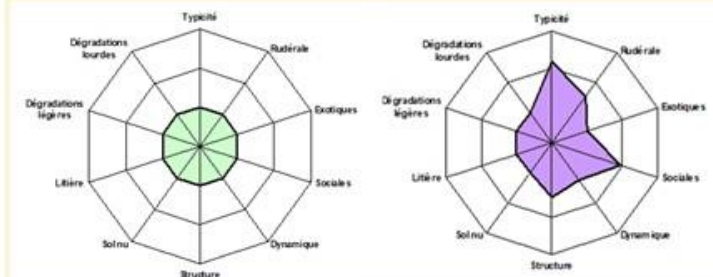


Espèces végétales caractéristiques

Ranunculus acris subsp.
Friesianus
Poa trivialis

Rumex acetosella L. subsp.
angiocarpus
Dactylis glomerata
Stellaria graminea

Diagnostic écologique



Objectifs de conservation

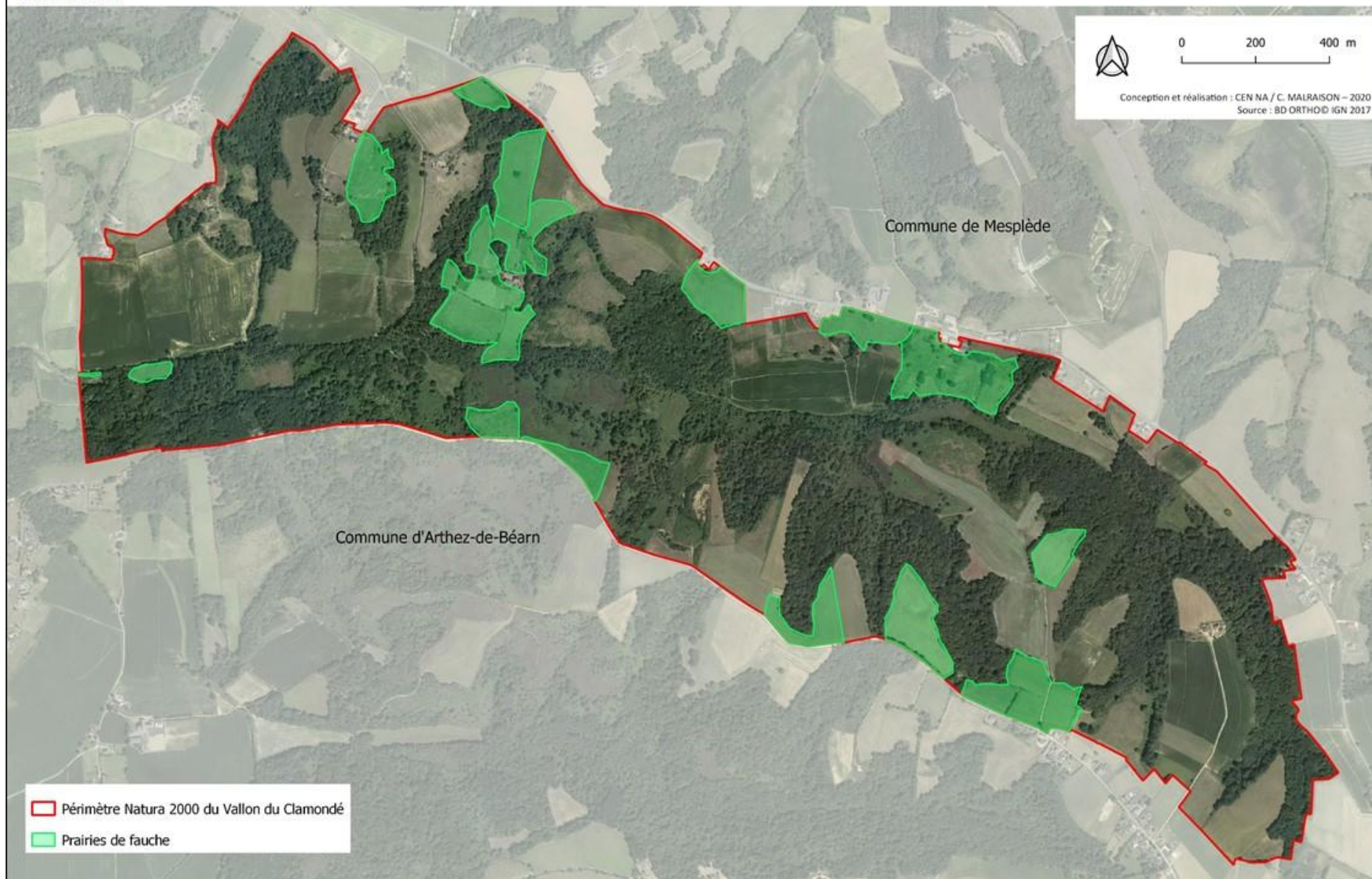
Maintien de l'activité de fauche sur l'ensemble des prairies relevant de cet habitat.

Limiter les apports de fertilisants.



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

PRAIRIES FAUCHÉES MÉSOPHILES À MÉSO-XÉROPHILES THERMO-ATLANTIQUES - 6510-3



TOURBIÈRES HAUTES ACTIVES- 7110*-1 – Intérêt communautaire prioritaire

Physionomie de l'habitat

Végétation constituée d'une alternance de buttes à sphaignes et d'éricacées. Les buttes ont une dimension variable en fonction de la hauteur de tourbe.

Conditions stationnelles

Végétation acidophile qui occupe les dépressions inondées en permanence dans les tourbières de pente et prend place sur une épaisseur de tourbe faible ou sur sol organo-minéral.

Ce type de communauté caractérise les tourbières à faible activité turfigène en voie d'ombrotrophisation

Dynamique de l'habitat

En situation naturelle, sans perturbations extérieures, ces communautés constituent l'étape préalable vers une ombrotrophisation prononcée qui représente le stade optimum de développement d'une tourbière.

Valeur patrimoniale

Habitat d'une très grande valeur patrimoniale lorsqu'il se rencontre sous sa forme la plus mûre.

Véritables reliques postglacières, les tourbières hautes se rencontrent qu'en de rares endroits aux conditions microclimatiques très particulières permettant l'accumulation de tourbe.

Ces végétations se composent d'espèces très spécialisées (tyrphobiontes) dont bon nombre sont sous protections réglementaires.

Diagnostic spatial

Surface cumulée sur le site	0,76 ha
Nombre d'unités sur le site	6
Surface moyenne	0,13 ha
Surface relative sur le site	0,3 %

Degré de conservation

	Occurrence	Surface (ha)
Dégradé	0	0
Altéré	0	0
Bon correct	6	0,76
Bon optimum	0	0

Alliance : *Oxycocco palustris-Ericion tetralicis* Nordhagen ex Tüxen 1937
Association : *Narthecio ossifragi-Sphagnetum auriculati* Thébaud 2012



Espèces végétales caractéristiques

Sphagnum auriculatum
Sphagnum palustre

Sphagnum rubellum
Narthecium ossifragum
Erica tetralix

Diagnostic écologique



Objectifs de conservation

Proscrire toute atteinte portée à l'écosystème.

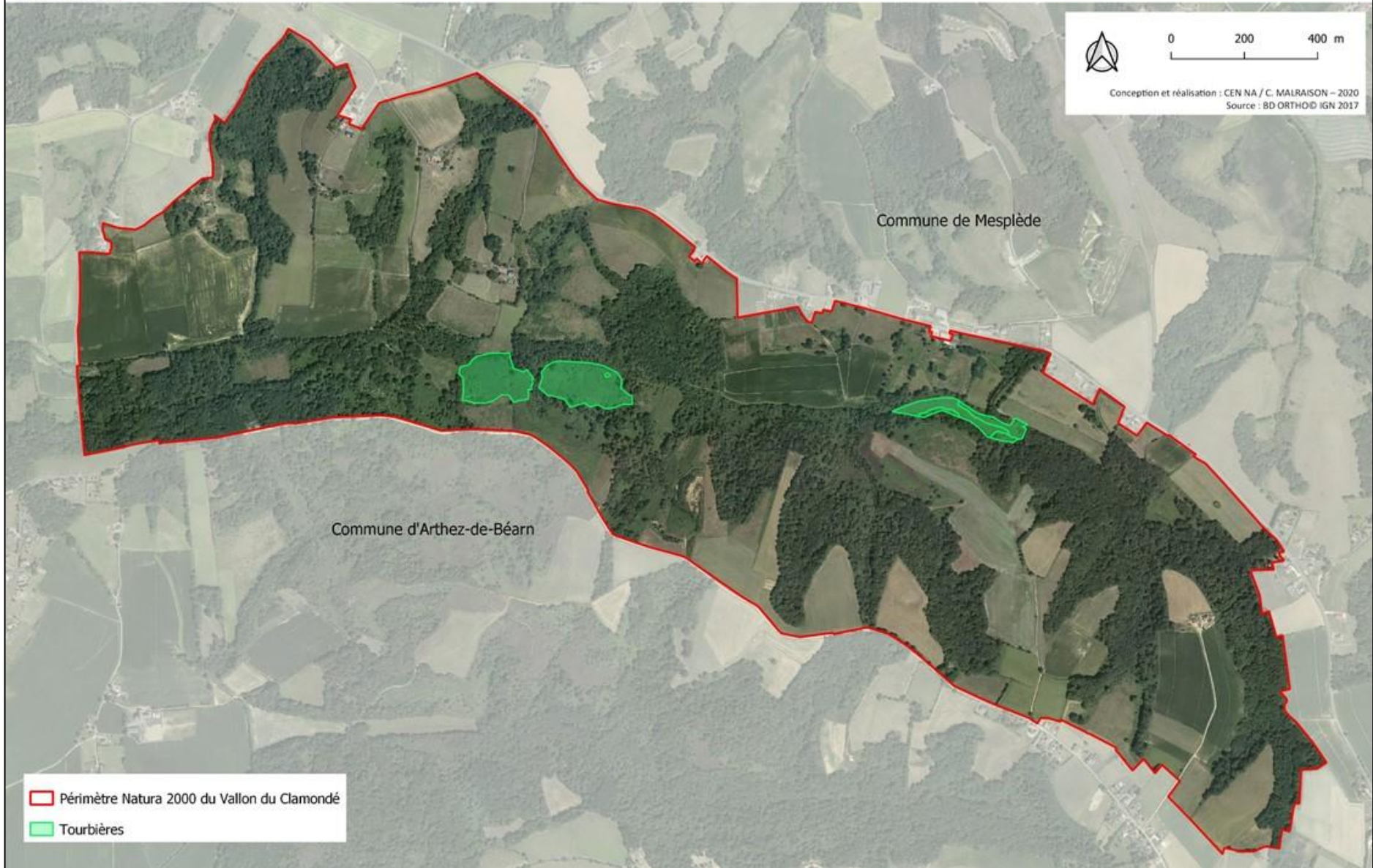
Maintien de l'alimentation hydrique existante.

Limitier l'envahissement de la Molinie bleue sur l'ensemble de la zone humide accueillant les buttes de sphaigne.



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

TOURBIÈRES HAUTES ACTIVES - 7110*-1



DÉPRESSIONS SUR SUBSTRAT TOURBEUX DU RHYNCHOSPORION 7150 – Intérêt communautaire

Physionomie de l'habitat

Végétation pionnière constituée principalement d'hémicryptophytes. La strate herbacée est peu développée et discontinue.

Conditions stationnelles

Végétation hygrophile se développant de l'étage planitaire à montagnard, sur des substrats oligo-mésotrophes acidophiles. Le substrat est constamment humide, soumis à des phases d'inondation et d'exondation annuelles.

L'alimentation hydrique est assurée par le biais d'une eau fluente (sources et suintements essentiellement).

Dynamique de l'habitat

Communauté pionnière colonisant les sols mis à nu. Supportant difficilement la concurrence, le *Rhynchosporion* est rapidement supplanté par des groupements de prairies et landes tourbeuses.

Valeur patrimoniale

Malgré une aire de distribution assez étendue en France, cet habitat connaît une forte régression à l'échelle de l'Europe.

Très localisé, ce groupement hautement spécialisé abrite beaucoup d'espèces exigeantes dont beaucoup sont exclusive à cet habitat et bénéficie d'un statut de protection réglementaire.

Diagnostic spatial

Surface cumulée sur le site	0,76 ha
Nombre d'unités sur le site	4
Surface moyenne	0,19 ha
Surface relative sur le site	0,3 %

Degré de conservation

	Occurrence	Surface (ha)
Dégradé	0	0
Altéré	0	0
Bon correct	4	0,76
Bon optimum	0	0

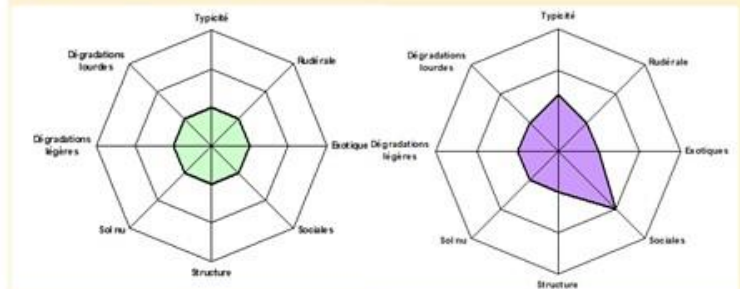
Alliance : *Rhynchosporion albae* Koch 1926
Association : *Drosero intermediae* – *Rhynchosporietum albae* Allorge 1926



Espèces végétales caractéristiques

Rhynchospora alba
Drosera intermedia
Lysimachia tenella
Eleocharis multicaulis

Diagnostic écologique



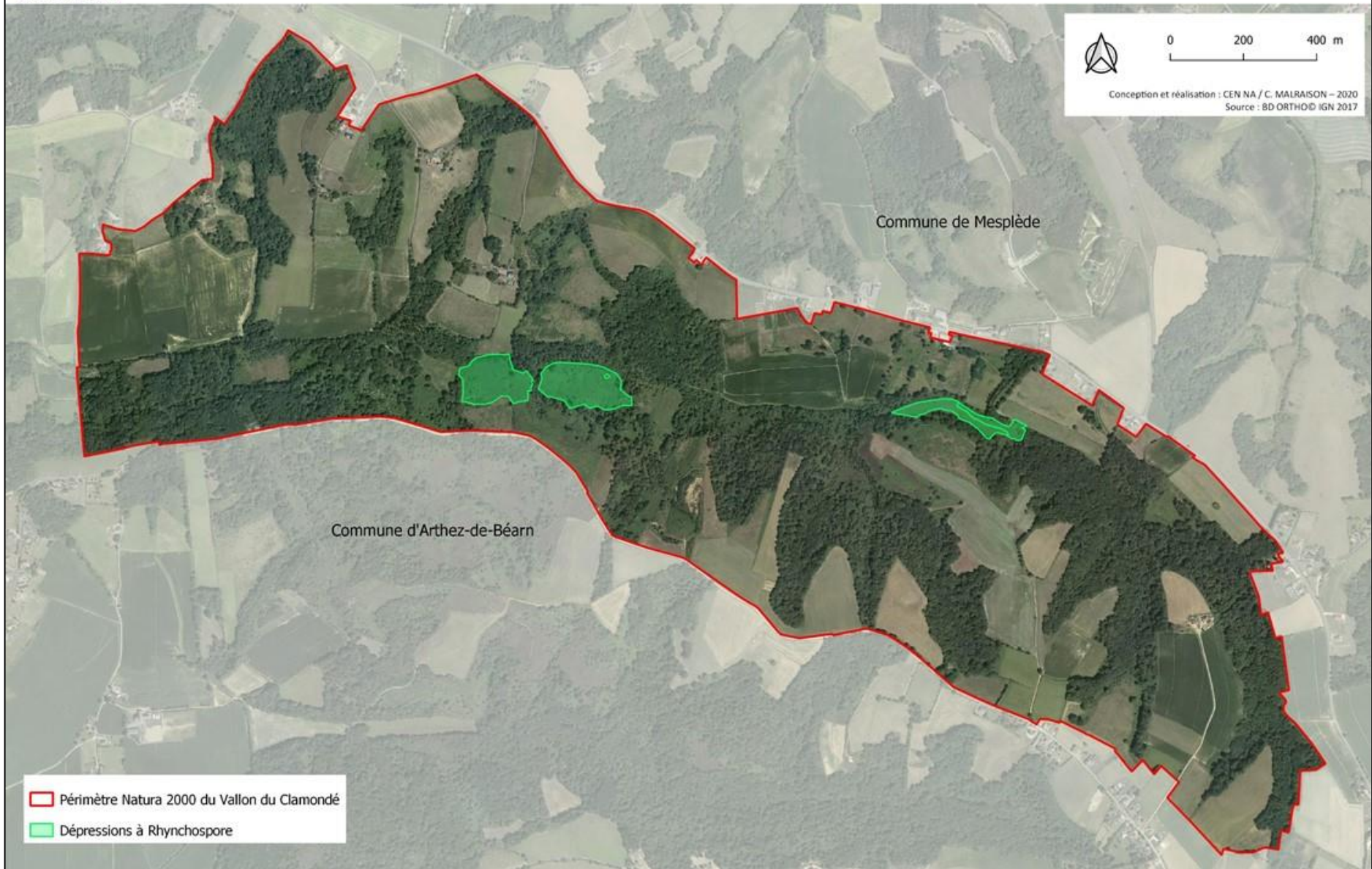
Objectifs de conservation

Maintien de l'habitat au sein des complexes humides par intervention anthropozoogène.



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

DÉPRESSIONS SUR SUBSTRATS TOURBEUX DU RHYNCHOSPORION - 7150



CHÊNAIES PÉDONCULÉES À MOLINIE BLEUE 9190-1 – Intérêt communautaire

Physionomie de l'habitat

Peuplement relativement ouvert de chêne pédonculé installé sur un tapis herbacée structurée par la Molinie bleue.

Conditions stationnelles

Habitat répandu à l'étage collinéen mais occupant dans la grande majorité des cas de très faibles surfaces.

Cet habitat se rencontre dans les zones de dépressions et cuvettes concentrant les eaux de ruissellements. Le substrat est acidophile. La forte hydromorphie bloque la pédogénèse.

Dynamique de l'habitat

Sans perturbations extérieures ou modification de l'alimentation hydrique, cet habitat est climacique.

Il s'installe après la reconquête forestière des bois fangeux.

Valeur patrimoniale

Habitat fréquent sur le territoire mais cantonné à de très faible surface.

La flore est relativement banale, mais constitue des zones intéressantes pour les amphibiens.

Sur le site du Clamondé un seul boisement de faible surface se rattache à cet habitat. Il constitue en lien avec les aulnaies marécageuses et les chênaies frênaies, un ensemble forestier jouant un rôle important vis à vis de la ressource en eau et des espèces d'intérêt communautaire inventoriées.

Diagnostic spatial

Surface cumulée sur le site	0,17 ha
Nombre d'unités sur le site	1
Surface moyenne	0,17 ha
Surface relative sur le site	0,06 %

Degré de conservation

	Occurrence	Surface (ha)
Dégradé	0	0
Altéré	1	0,17
Bon correct	0	0
Bon optimum	0	0

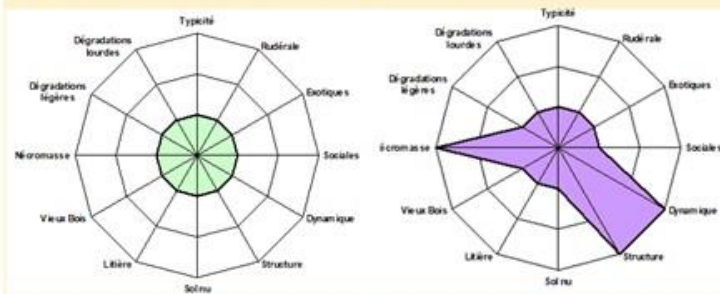
Alliance : *Molinia caeruleae-Quercion roboris* Scamoni & Passarge 1959
Association : *Molinio-Quercetum roboris* Scamoni et Passarge 1959



Espèces végétales caractéristiques

Sphagnum sp.
Quercus robur
Molinia caerulea

Diagnostic écologique



Objectifs de conservation

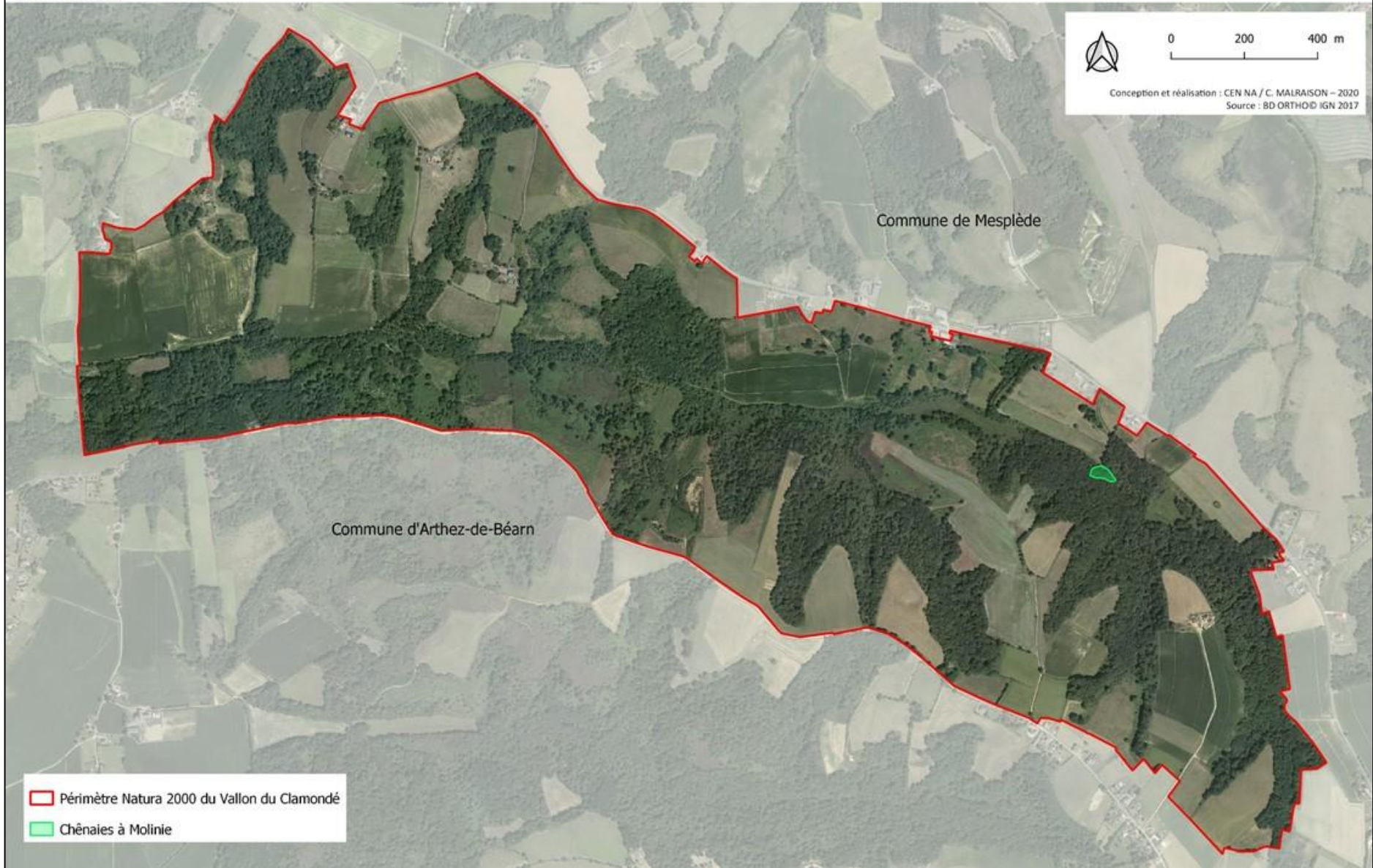
Favoriser la libre évolution du peuplement

D'une manière artificielle, il peut être envisagé d'ouvrir le couvert (sous forme de micro trouée) afin de favoriser l'installation d'une strate arbustive plus complexe.



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

CHÊNAIES PÉDONCULÉES À MOLINIE BLEUE - 9190-1



AGRION DE MERCURE *Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840) – 1044
Intérêt communautaire

Classe : Insecta
Famille : Coenagrionidae

Biologie de l'espèce

L'Agrion de Mercure est une espèce qui colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable, situées dans les zones bien ensoleillées généralement en terrains calcaires.

Il réalise son cycle de développement sur une période de deux ans.

L'Agrion fonctionne en métapopulation. La distance maximale parcourue par une espèce est de 3 km. Cependant les adultes s'éloignent rarement des micro habitats larvaires (déplacement inférieur à 100m) ce qui limite les capacités d'extension et d'adaptation de l'espèce à toutes modifications de leurs habitats naturels. Les larves comme les adultes sont carnassiers (zooplanctons et insectes).

Habitat de l'espèce

L'Agrion de Mercure utilise des eaux courantes alcalines, à débit faible à modéré, oligo à mésotrophes bien exposées de faible profondeur (0.2 à 1.6 m) et riches en *Helosciadium nodiflorum* et *Berula erecta*, espèces préférentielles pour la ponte.

Le micro habitat larvaire optimal se situe au niveau de la végétation aquatique. La présence de prairies et/ou d'une végétation herbacée aquatique et de berges semble être les conditions impératives pour l'espèce. De même que la continuité permanente de l'eau nécessaire au développement larvaire.

Tendance dynamique des populations

En France l'Agrion de Mercure est bien répandu particulièrement dans la moitié Sud du Pays où elle peut être localement abondante.

Dans le nord et l'est de son aire de répartition, les populations sont très localisées et/ou en régression. Les populations isolées de Slovaquie et de Slovénie sont considérées comme éteintes.

Sur le site l'espèce a été régulièrement observée entre 2005 et 2012. Les effectifs importants permettent d'émettre l'hypothèse que l'espèce se reproduit dans le vallon du Clamondé.

Menaces sur le site

Pour cette espèce très peu mobile, la fragmentation est un des impacts les plus importants avec la destruction directe ou la dégradation de l'habitat (modification des berges, gestion des parcelles riveraines, pollution).

Objectifs de conservation

Maintien des conditions hydro-biologiques favorables à l'espèce.

Conservation des berges végétalisées.

Préservation des zones humides.



Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexes 2 et 4
Protection nationale	Article 3
Liste rouge internationale	NT
Liste rouge européenne	NT
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC
Convention de Bonn	Non
Convention de Berne	Annexe 2

Degré de conservation de l'espèce sur le site

État des connectivités	Contraintes	Orange
Tendance des populations	Stable	Vert
Disponibilité des habitats	Localisée	Orange
État général		Altéré



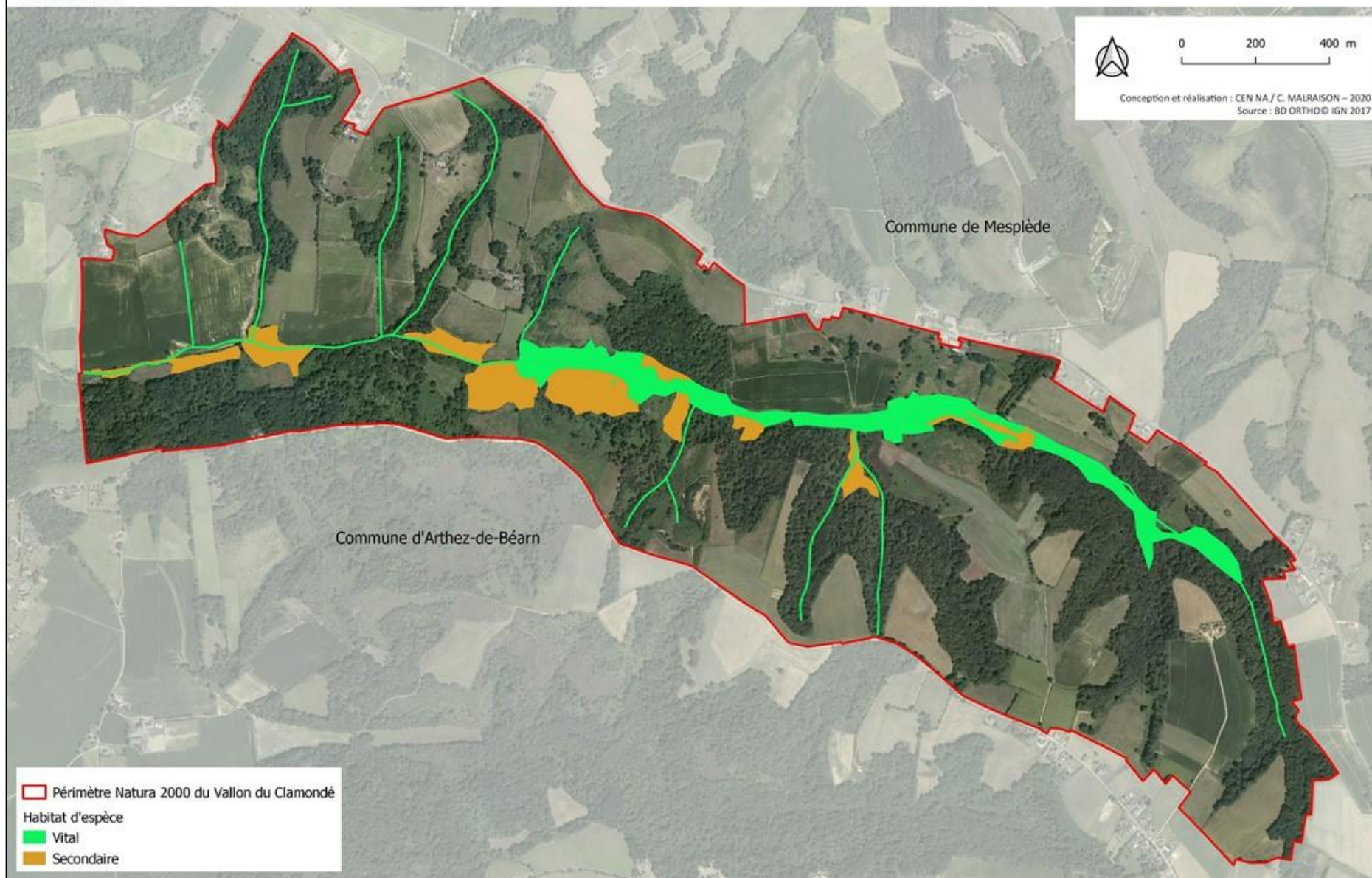
DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS DE L'AGRION DE MERCURE



0 200 400 m

Conception et réalisation : CEN NA / C. MALRAISON – 2020
Source : BD ORTHO IGN 2017



CORDULIE A CORPS FIN *Oxygastra curtisii* (Dale, 1834) – 1041

Intérêt communautaire

Classe : *Insecta*
 Famille : *Corduliidae*

Biologie de l'espèce

Les habitats utilisés pour la reproduction et le développement larvaire sont les parties calmes des eaux. Après l'émergence, les subadultes quittent le milieu aquatique durant une dizaine de jours nécessaires à la maturation sexuelle. Ils se tiennent parfois très éloignés du cours d'eau. Pendant la phase de maturation et de reproduction, les adultes se nourrissent d'insectes qu'ils chassent en vol, à proximité des haies et prairies riveraines, ou encore au-dessus de l'eau. Les larves se tiennent dans la vase ou le limon à proximité des berges.

Les adultes possèdent une forte capacité de dispersion dans les milieux ouverts à proximité du site d'émergence, présentant toutefois une végétation arbustive ou arborée (effets de lisière importants). Leurs déplacements s'effectuent principalement au-dessus de l'eau. Les mâles sont susceptibles de s'éloigner du site d'émergence de plusieurs kilomètres.

Habitat de l'espèce

Espèce inféodée aux habitats lotiques et lentiques bordés d'une importante végétation aquatique et riveraine. La présence d'une ripisylve et des structures dynamiques associées (lisières forestières notamment) est un paramètre important. Les larves vivent sur le substrat sablo-limoneux, dans le système racinaire des arbres riverains, et tout particulièrement des aulnes et des saules, ainsi que dans la litière de feuilles accumulée dans les zones calmes des rivières.

Les berges verticales semblent offrir dans certains biotopes un habitat favorable au développement larvaire et à l'émergence de l'espèce.

Degré de conservation de l'espèce sur le site

État des connectivités	<i>Importantes</i>	
Tendance des populations	<i>Inconnue</i>	
Disponibilité des habitats	<i>Forte</i>	
État général		A priori favorable

Tendance dynamique des populations

La Cordulie apparaît peu menacée dans le Sud et l'Ouest du Pays, alors que les populations sont peu abondantes dans le Nord et l'Est.

L'espèce souffre aujourd'hui de la dégradation des zones humides et habitats lotiques, principalement dans les secteurs de plaine et à proximité des zones urbanisées. La Cordulie semble néanmoins disposer d'une bonne capacité d'adaptation lui permettant de coloniser des milieux artificiels, qui constituent des habitats de substitution.

L'espèce a été contactée sur la commune en 2007 (non revue depuis). Elle est considérée comme très occasionnelle sur le site.

Menaces sur le site

La fragmentation et la destruction des lisières de berges est un des impacts les plus importants avec la destruction directe ou la dégradation de l'habitat (gestion des parcelles riveraines, pollution).

Objectifs de conservation

Maintien des conditions hydro-biologiques favorables à l'espèce.

Conservation des berges végétalisées et préservation des zones humides.



Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexes 2 et 4
Protection nationale	Article 2
Liste rouge internationale	NT
Liste rouge européenne	NT
Liste rouge nationale	VU
Liste rouge régionale	LC
Convention de Bonn	Non
Convention de Berne	Annexe 2



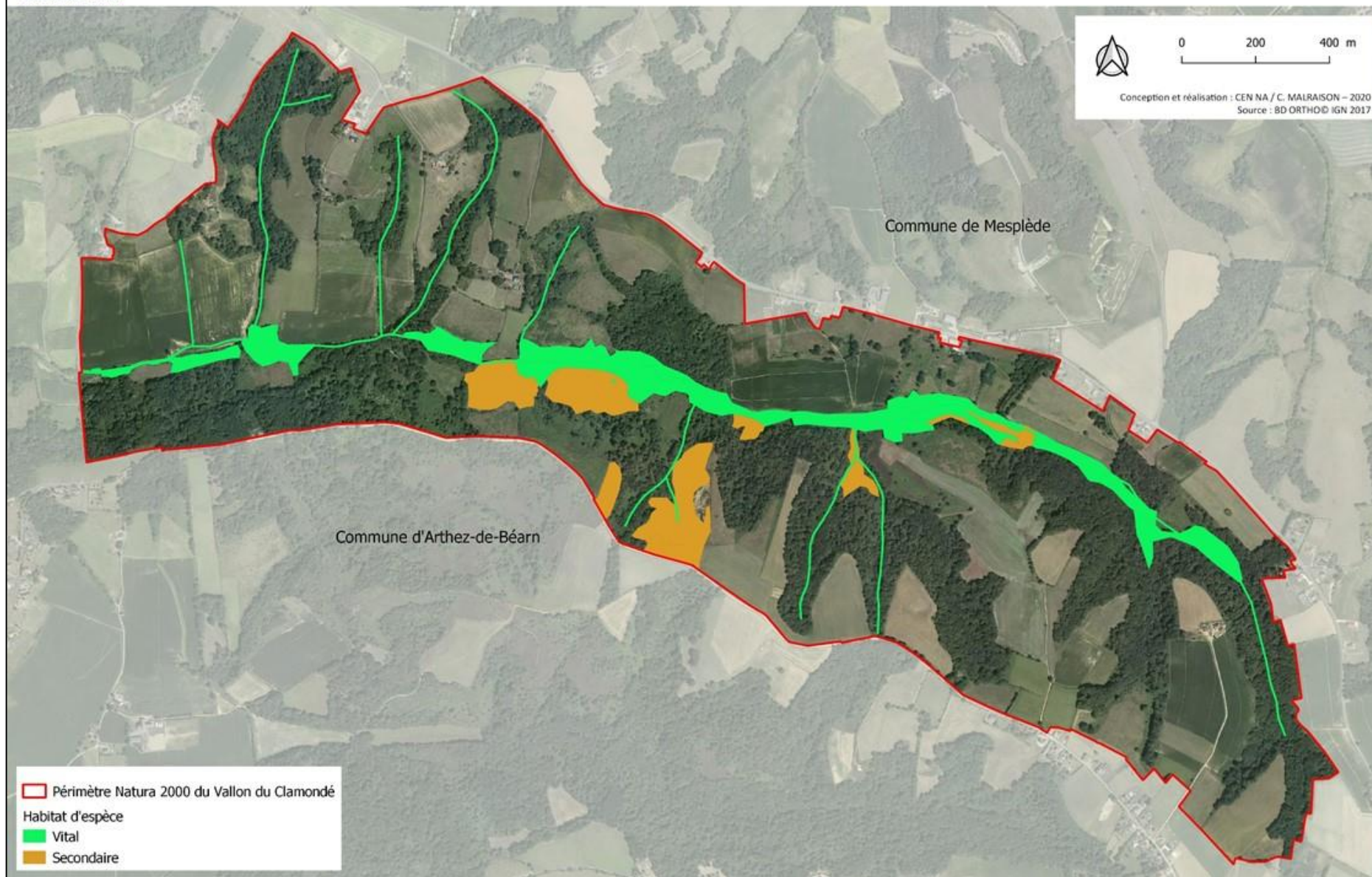
DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS DE LA CORDULIE À CORPS FIN



0 200 400 m

Conception et réalisation : CEN NA / C. MALRAISON – 2020
Source : BD ORTHO IGN 2017



DAMIER DE LA SUCCISE *Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775) – 1065

Intérêt communautaire

Classe : *Insecta*
 Famille : *Nymphalidae*

Biologie de l'espèce

Le Damier de la Succise, espèce monovoltine, se rencontre dans des milieux de vie très variés. L'espèce butine principalement les fleurs des Scabieuses. Ces plantes constituent les plantes hôtes des chenilles de l'espèce.

Les adultes s'éloignent peu des zones favorables qui peuvent être réduites à des espaces de quelques centaines de mètres carrés. L'espèce utilise un domaine vital réduit et réalise de faible déplacement pour leur dispersion (généralement < 750 m).

Les chenilles du Damier se nourrissent des feuilles de chèvrefeuilles alors que les adultes utilisent préférentiellement *Cirsium palustre*, *Ranunculus repens*, *Ranunculus acris*, *Polygonum bistorta*.

Habitat de l'espèce

Le Damier de la Succise est spécialisé dans les formations herbacées hygrophiles à mésophiles où se développent ses plantes hôtes, en milieu ouvert, mais également en contexte d'écotone (lisières, bordures de haie bocagère...).

Les milieux peuvent être divers (prairies humides, tourbières, pelouses calcicoles sèches, clairières forestières...) mais la proximité d'une bordure plus ou moins boisées semble un facteur important.

La densité de la plante hôte semble être un critère essentiel dans l'installation d'une colonie.

Tendance dynamique des populations

Le Damier de la Succise est largement distribué en France. La sous-espèce *aurinia* est la plus fréquente dans le domaine Atlantique et Continentale et tend à se raréfier en zone de montagne. Bien que les populations soient localisées, elles semblent stables dans le sud de la France alors qu'elles sont en régression dans le Nord (disparition de la région Parisienne).

Sur le site l'espèce a été contactée en 2006 puis en 2019. Aussi elle est considérée comme occasionnelle dans le vallon du Clamondé et ce malgré la présence de la Succise des prés (*Succisa pratensis*), sa plante hôte.

Menaces sur le site

Dégradations des zones humides par évolution dynamique favorisant la molinaie ou la fermeture des milieux par les ligneux. Isolement des populations ne permettant plus un fonctionnement de type métapopulation (disparition des échanges d'individus indispensable au recolonisation ponctuelle).

Objectifs de conservation

Maintien des zones humides et des habitats favorables à l'expression des scabieuses.
 Conservation des continuités boisées le long du cours d'eau du Clamondé.

Degré de conservation de l'espèce sur le site

État des connectivités	Limitées	
Tendance des populations	Inconnue	
Disponibilité des habitats	Localisée	
État général		A priori défavorable



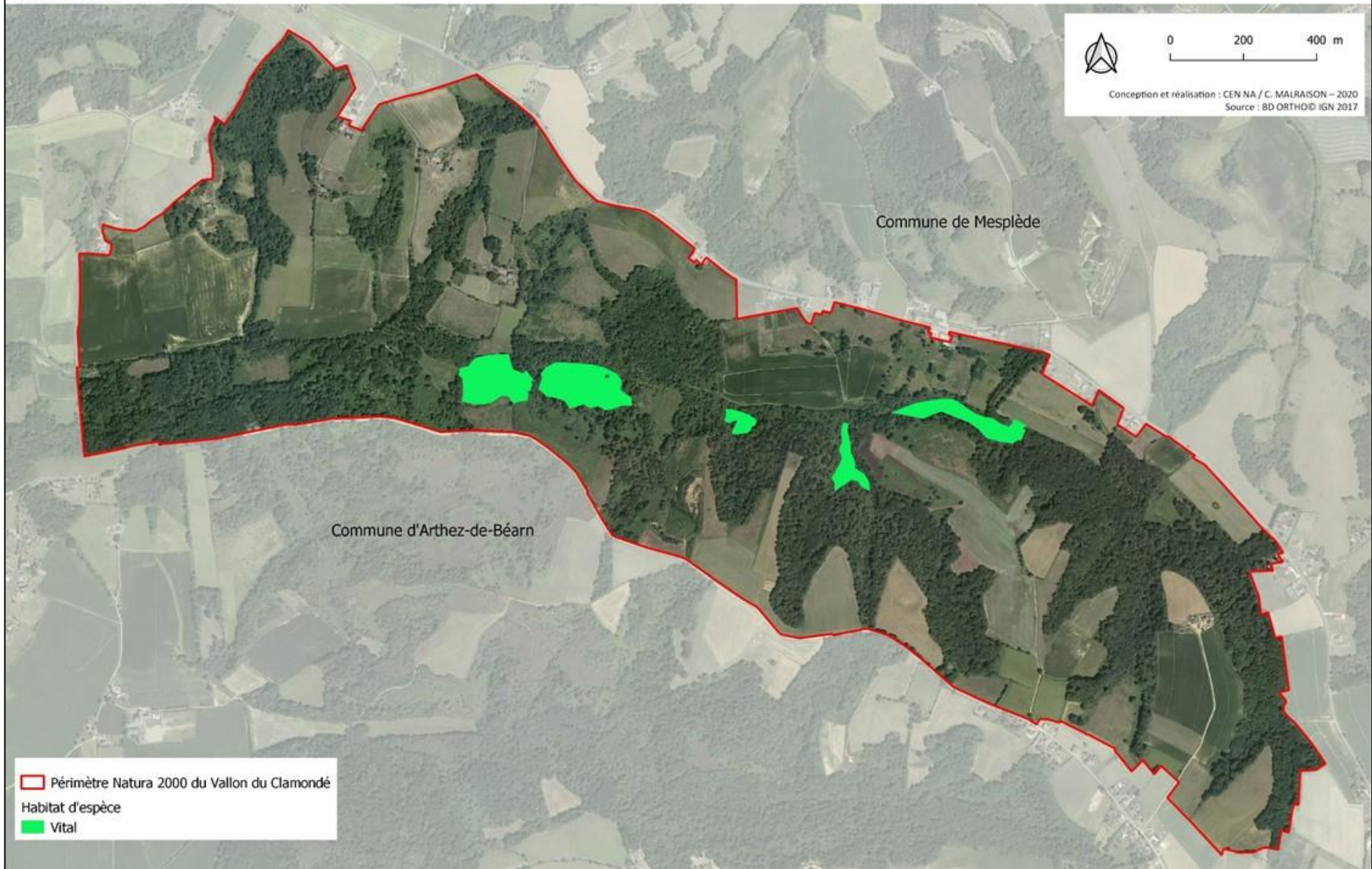
Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexe 2
Protection nationale	Article 3
Liste rouge internationale	-
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	LC
Convention de Bonn	Non
Convention de Berne	Annexe 2



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS DU DAMIER DE LA SUCCISE



CUIVRE DES MARAIS *Lycaena dispar* (Haworth, 1802) – 1060

Intérêt communautaire

Classe : *Insecta*
Famille : *Lycaenidae*

Biologie de l'espèce

Le Cuivré des marais est un papillon de plaine observé jusqu'à 500 mètres d'altitude. Les prairies humides constituent son milieu de prédilection.

Les adultes recherchent avec avidité le nectar des plantes des lieux humides (menthes, pulicaires, eupatoires, salicaires...), souvent à proximité de leurs sites de ponte. Ils peuvent toutefois s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu d'émergence, ce qui leur permet de coloniser de nouveaux secteurs. Deux générations d'adultes se succèdent : une génération printanière de la mi-mai à la fin juin et une génération estivale de la fin juillet à mi-septembre.

Les œufs sont pondus sur des oseilles sauvages (*Rumex*) dont les chenilles se nourrissent. Les imagos sont capables de se déplacer sur de longues distances (plusieurs kilomètres).

Habitat de l'espèce

Le Cuivré des marais fréquente très préférentiellement les milieux humides et les prairies inondables ou fraîches pacagées, ou encore, mais plus rarement, les bordures de ruisseau ou de fossé humide non fauché.

Il semble que l'espèce reconquiert depuis les années 1970 des milieux plus secs que son biotope d'origine.

Sur le site, les espèces du genre *Rumex* sont peu abondantes, particulièrement dans les zones de fonds de vallon laissant penser que l'espèce utilise les bandes herbeuses des cultures et les prairies mésophiles comme habitat de reproduction.

Degré de conservation de l'espèce sur le site

État des connectivités	<i>Importantes</i>	Favorable
Tendance des populations	<i>Stable</i>	
Disponibilité des habitats	<i>Localisée</i>	
État général		Favorable

Tendance dynamique des populations

Le Cuivré des marais est globalement moins menacé que d'autres espèces de lépidoptères liées aux zones humides, pour lesquelles on observe un isolement des populations très important. Ceci est en partie lié à la mobilité plus importante de cette espèce qui lui permet de coloniser des habitats potentiels ou de recoloniser des habitats redevenus favorables. Les populations françaises de Cuivré des marais sont toutefois en régression, notamment en raison de l'intensification de l'agriculture et de l'aménagement du territoire. La disparition des corridors écologiques permettant les relations entre les sous-populations à l'échelle régionale est également une cause importante de régression de l'espèce. Sur le site l'espèce est régulièrement observée.

Menaces sur le site

Dégradations des zones humides par évolution dynamique favorisant la moliniaie ou la fermeture des milieux par les ligneux.
Perte des activités pastorales permettant le développement des plantes du Genre *Rumex*.

Objectifs de conservation

Maintien des zones humides et des habitats favorables à l'expression des Oseilles.



Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexes 2 et 4
Protection nationale	Article 2
Liste rouge internationale	LC
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	NT
Convention de Bonn	Non
Convention de Berne	Annexe 2



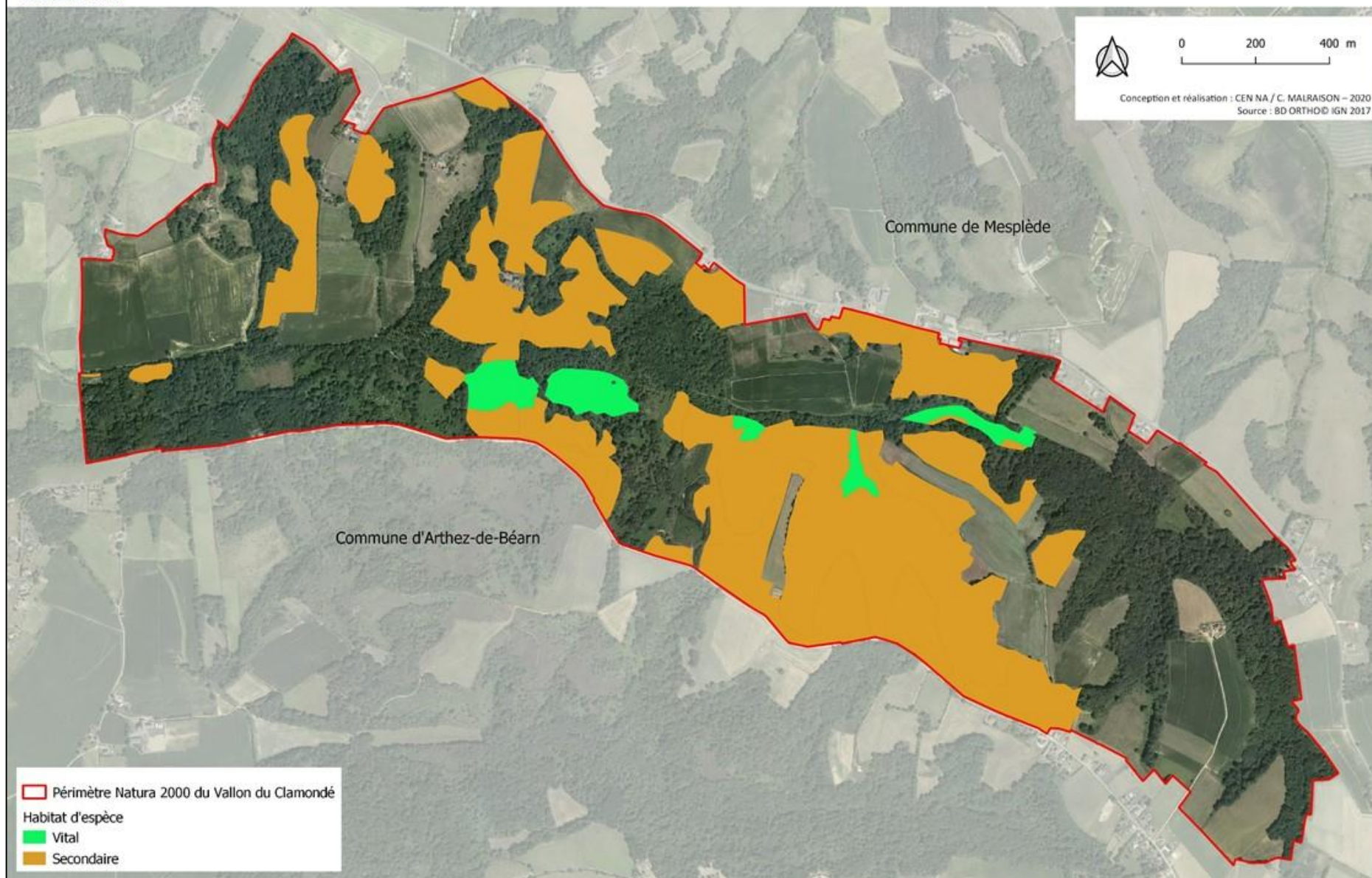
DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS DU CUIVRÉ DES MARAIS



0 200 400 m

Conception et réalisation : CEN NA / C. MALRAISON – 2020
Source : BD ORTHO® IGN 2017



CEDIPE - FADET DES LAICHES *Coenonympha oedippus* (Fabricius, 1787) – 1071
Intérêt communautaire

Classe : *Insecta*
 Famille : *Nymphalidae*

Biologie de l'espèce

Le Fadet des laïches est généralement un papillon de plaine. Les zones humides à molinie sont ces habitats de prédilection. Les adultes se nourrissent du nectar des plantes des lieux humides (menthes, chardons, centaurées, salicaires, bourdaines, diverses cypéracées...). Ils sont très sédentaires et se déplacent peu, ce qui les rend très vulnérables à la fragmentation des habitats.

Il y a une seule génération d'adultes par an entre fin mai et mi-juillet. Les adultes vivent en moyenne une semaine.

Les œufs sont pondus sur les feuilles des plantes dont les chenilles se nourrissent. Les principales sont la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*). Le Pâturin des marais (*Poa palustris*), le Pâturin annuel (*Poa annua*) et diverses laïches (*Carex sp.*) sont également consommés, au moins en élevage.

Habitat de l'espèce

Le Fadet des laïches est en France, un hôte des zones humides.

Il fréquente les bas-marais, les prairies marécageuses, les landes tourbeuses, les bords des lacs et des étangs.

On le rencontre également dans les bois clairs et les forêts bordant ces différents biotopes.

La présence de plantes hôte indispensable à son écologie conditionne la présence de l'espèce au sein de ces différents biotopes.

Tendance dynamique des populations

L'espèce est menacée à l'échelle nationale sur l'ensemble de son aire de répartition. La priorité de sa conservation est très forte. La région Aquitaine renferme les plus importantes populations de l'Ouest de l'Europe. La localisation du Fadet des laïches aux marécages de plaine, milieux particulièrement sensibles aux diverses pressions de l'activité humaine, en fait une des espèces les plus menacées en France et en Europe. Dans le département des Pyrénées Atlantiques, le Fadet est encore présent sur forme de petites populations relictuelles. Sur le site, les dernières observations de l'espèce remontent à 2016 (5 imagos). La population semble isolée et en limite de son aire de répartition.

Degré de conservation de l'espèce sur le site

État des connectivités	Limitées	DÉFAVORABLE
Tendance des populations	Décroissante	
Disponibilité des habitats	Localisée	
État général		Défavorable

Menaces sur le site

L'isolement de la population semble être la menace principale observée. Les autres populations connues les plus proches se situent au nord d'Orthez.

Objectifs de conservation

La recherche de l'espèce sur le site et à proximité est une action fondamentale pour déterminer des opérations de conservation. Le maintien des biotopes optimaux (milieux humides et tourbeux) est aussi un impératif de gestion.



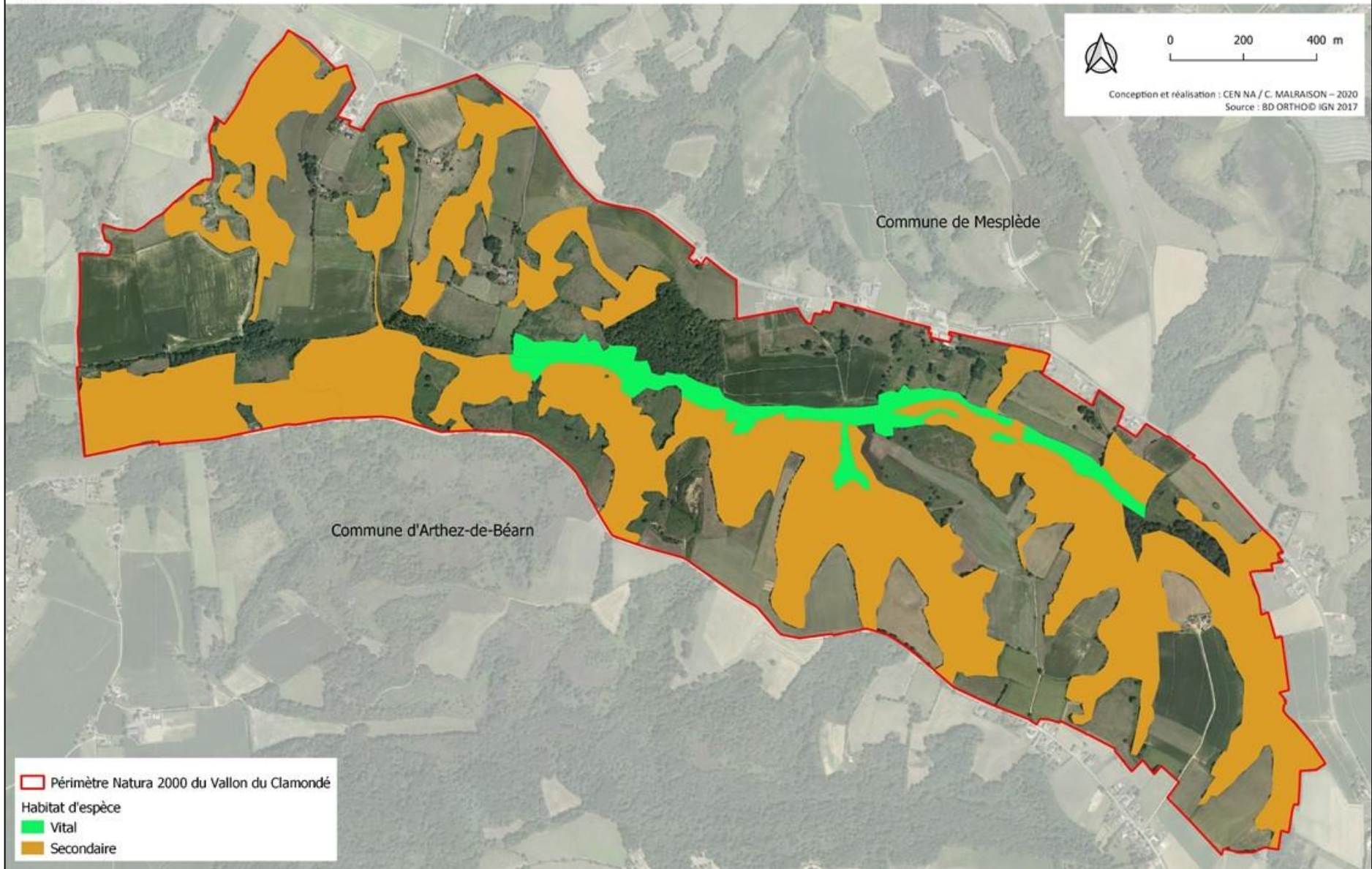
Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexes 2 et 4
Protection nationale	Article 2
Liste rouge internationale	EN
Liste rouge européenne	EN
Liste rouge nationale	NT
Liste rouge régionale	VU
Convention de Bonn	Non
Convention de Berne	Annexe 2



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS DU FADET DES LAICHES



GRAND CAPRICORNE *Cerambyx cerdo* (Linnaeus, 1758) – 1088

Intérêt communautaire

Classe : *Insecta*
 Famille : *Cerambycidae*

Biologie de l'espèce

Le Grand Capricorne est une espèce xylophage inféodée aux différentes espèces de chênes.

Les larves se nourrissent de bois mort ou dépérissant dans lequel elles creusent de larges galeries sur une durée de développement de 2 ans et demi. Les adultes restent à l'abri de la loge nymphale durant l'hiver. Leur période de vol est de juin à septembre.

Les adultes se nourrissent peu de sève coulant de blessures des arbres ou de fruits mûrs.

Les données concernant le domaine vital de l'espèce et les distances de dispersion de l'espèce n'ont pas fait l'objet d'études précises, mais restent cependant limités.

Habitat de l'espèce

C'est une espèce qui se développe sur les chênes vivants, mais affaiblis ou dépérissants. Il s'agit d'une espèce principalement de plaine qui peut se rencontrer en altitude en Corse et dans les Pyrénées.

Ce cérambycide peut être observé dans tous types de milieux avec des chênes relativement âgés, des milieux forestiers, mais aussi des arbres isolés en milieux parfois très anthropisés (parcs urbains, alignement de bord de route).

Tendance dynamique des populations

L'espèce a nettement régressée en Europe au nord de son aire de répartition.

En France les populations semblent très localisées dans le nord, alors qu'elles sont communes dans le sud. La régression des populations dans le nord de l'Europe semble liée à la disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels et à sa mauvaise adaptation aux climats froids.

Sur le site l'espèce a été observée en 2016.

Menaces sur le site

Aucune menace n'est aujourd'hui recensée sur le site.

Historiquement, la dominance de l'activité pastorale et le besoin en bois de feu ont très probablement eu des conséquences néfastes sur les espèces saproxylophages. La reconquête forestière et la maturation des peuplements actuellement observée est favorable à ces dernières.

Objectifs de conservation

Favoriser la maturation des forêts du site.



Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexes 2 et 4
Protection nationale	Article 2
Liste rouge internationale	VU
Liste rouge européenne	NT
Liste rouge nationale	-
Liste rouge régionale	-
Convention de Bonn	Non
Convention de Berne	Annexe 2

Degré de conservation de l'espèce sur le site

État des connectivités	Contraintes	
Tendance des populations	Inconnu	
Disponibilité des habitats	Forte	
État général		A priori altéré



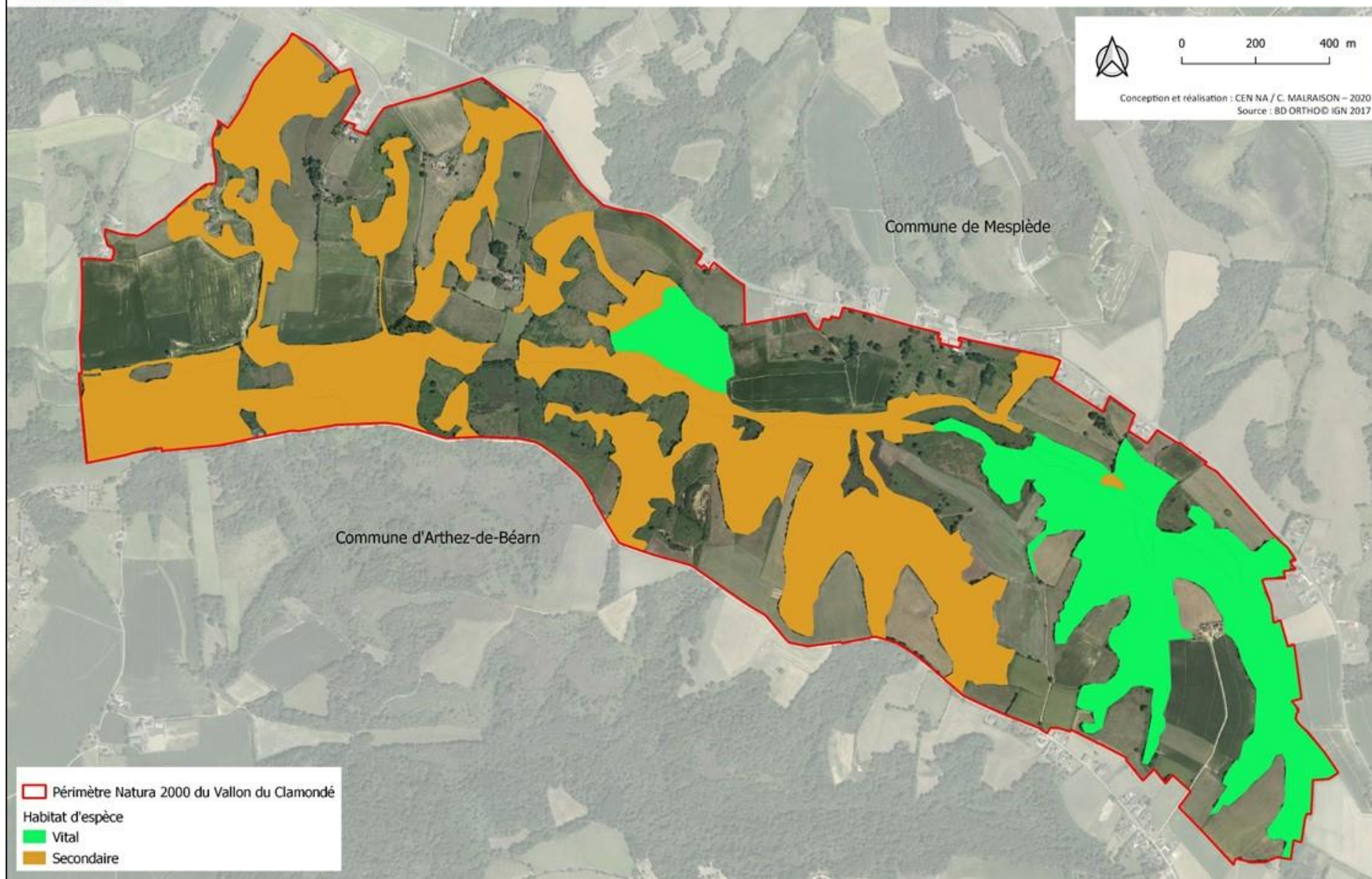
DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS DU GRAND CAPRICORNE



0 200 400 m

Conception et réalisation : CEN NA / C. MALRAISON – 2020
Source : BD ORTHO IGN 2017



LUCANE CERF-VOLANT *Lucanus cervus* (Linnaeus, 1758) – 1083

Intérêt communautaire

Classe : *Insecta*
 Famille : *Lucanidae*

Biologie de l'espèce

Le lucane appartient au cortège des saproxyliques. C'est le plus grand coléoptère d'Europe.

La larve vit au dépend de bois morts ou dépérissant de grosses sections de différentes essences feuillues (chênes, peupliers, saules, frênes, etc.) notamment au niveau des souches, du collet ou des grosses racines. Sa croissance peut durer plus de cinq ans. La larve va se nourrir de bois pourris en cours de décomposition par des champignons. Les mâles sont visibles pendant environ 1 mois au début de l'été, les femelles recherchent les lieux de ponte jusqu'en août.

Le domaine vital et les capacités de dispersion de l'espèce sont probablement limités mais aucunes données bibliographiques ne mentionnent ces éléments.

Habitat de l'espèce

Les larves de *Lucanus cervus* sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort, se développant dans le système racinaire des arbres, et particulièrement les souches rémanentes.

Elle participe à la décomposition de la partie hypogée (souterraine) des arbres feuillus.

L'espèce est essentiellement liée aux chênes, mais on peut la rencontrer sur un grand nombre d'autres feuillus.

Sur le site, l'espèce a principalement été observée au cœur des chênaies acidiphiles relativement ouvertes et comptant des arbres âgés de diamètres importants.

Tendance dynamique des populations

Le Lucane cerf-volant est une espèce dont les populations sont en régression dans les pays d'Europe du nord.

En France l'espèce est commune et se trouve sur l'ensemble du territoire métropolitain exception faite au niveau de la zone biogéographique du pin d'Alep peu propice à l'espèce.

L'espèce a été contactée en 2018 sur le site.

Menaces sur le site

Aucune menace n'est aujourd'hui recensée sur le site.

Historiquement, la dominance de l'activité pastorale et le besoin en bois de feu ont très probablement eu des conséquences néfastes sur les espèces saproxylophages. La reconquête forestière et la maturation des peuplements actuellement observée est favorable à ces dernières.

Objectifs de conservation

Favoriser la maturation des forêts du site.



Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexe 2
Protection nationale	-
Liste rouge internationale	-
Liste rouge européenne	NT
Liste rouge nationale	-
Liste rouge régionale	-
Convention de Bonn	-
Convention de Berne	Annexe 3

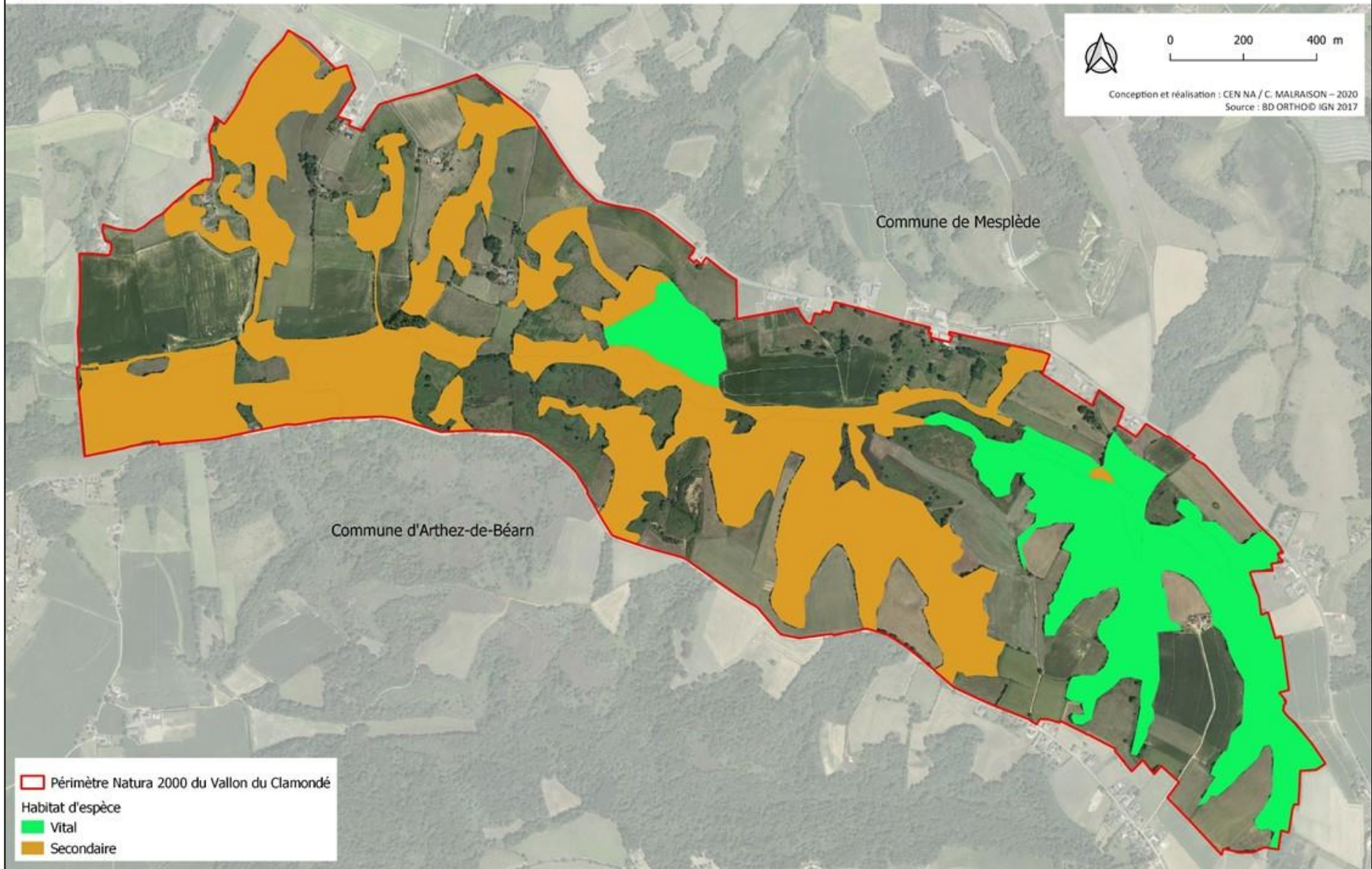
Degré de conservation de l'espèce sur le site

État des connectivités	Importantes	Favorable
Tendance des populations	Stable	
Disponibilité des habitats	Forte	
État général		Favorable



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS DU LUCANE CERF-VOLANT



OSMODERME - PIQUE PRUNE *Osmoderma eremita* (Scopoli, 1763) – 1084

Intérêt communautaire prioritaire

Classe : *Insecta*
 Famille : *Cetoniidae*

Biologie de l'espèce

Le pique-prune est un insecte de la famille des Cétoniidés (le plus grand de France). La larve se développe en 2 ou 3 ans dans le terreau présent dans de gros arbres creux de différentes essences essentiellement feuillues de chênes et hêtres.

Plusieurs générations peuvent ainsi se succéder dans une même cavité sans que les reproducteurs n'en sortent forcément. Les adultes sont peu visibles car ils se déplacent peu, au maximum de quelques centaines de mètres (200 m maximum) et pendant une période très courte. La pérennité de l'espèce nécessite donc non seulement le maintien des arbres susceptibles de l'accueillir actuellement, mais aussi qu'existent au moment voulu des arbres permettant la dispersion de l'espèce dans un périmètre suffisamment proche.

Habitat de l'espèce

L'habitat de l'espèce correspond à des arbres d'essences quelconques présentant de grandes cavités avec un fort volume de carie (supérieur à 10 litres) préférentiellement orientées vers le sud. Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes).

Les plus fortes populations se rencontrent en milieu bocager, où les arbres ont été travaillés par l'homme pendant des siècles (pommiers dans l'Orne, châtaigniers dans la Sarthe, saules en Anjou...).

Les populations réellement forestières sont aujourd'hui très rares (chênes).

Degré de conservation de l'espèce sur le site

État des connectivités	Limitées	
Tendance des populations	Inconnue	
Disponibilité des habitats	Faible	
État général		A priori défavorable

Tendance dynamique des populations

Bien que l'espèce soit difficilement observable il semble que les effectifs subissent une importante régression sur l'ensemble de leur aire de répartition du fait de la destruction des biotopes favorables et par l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles qui ont générées ces mêmes biotopes.

Sur le site une observation (2008), atteste de la présence de l'espèce, dans les chênaies les plus anciennes du vallon. La faible fréquence d'arbre de gros diamètre et la relative jeunesse des peuplements forestiers ne permet pas d'envisager une forte occupation de l'espèce sur le site. Ces conclusions restent des suppositions qui devront être vérifiées sur la base d'inventaire spécifique.

Menaces sur le site

Aucune menace n'est aujourd'hui recensée sur le site. Historiquement, la dominance de l'activité pastorale et le besoin en bois de feu ont très probablement eu des conséquences néfastes sur les espèces saproxylophages. La reconquête forestière et la maturation des peuplements actuellement observée est favorable à ces dernières.

Objectifs de conservation

Favoriser la maturation des forêts du site. Conserver les arbres présentant les caractéristiques écologiques favorables à l'Osmoderme.



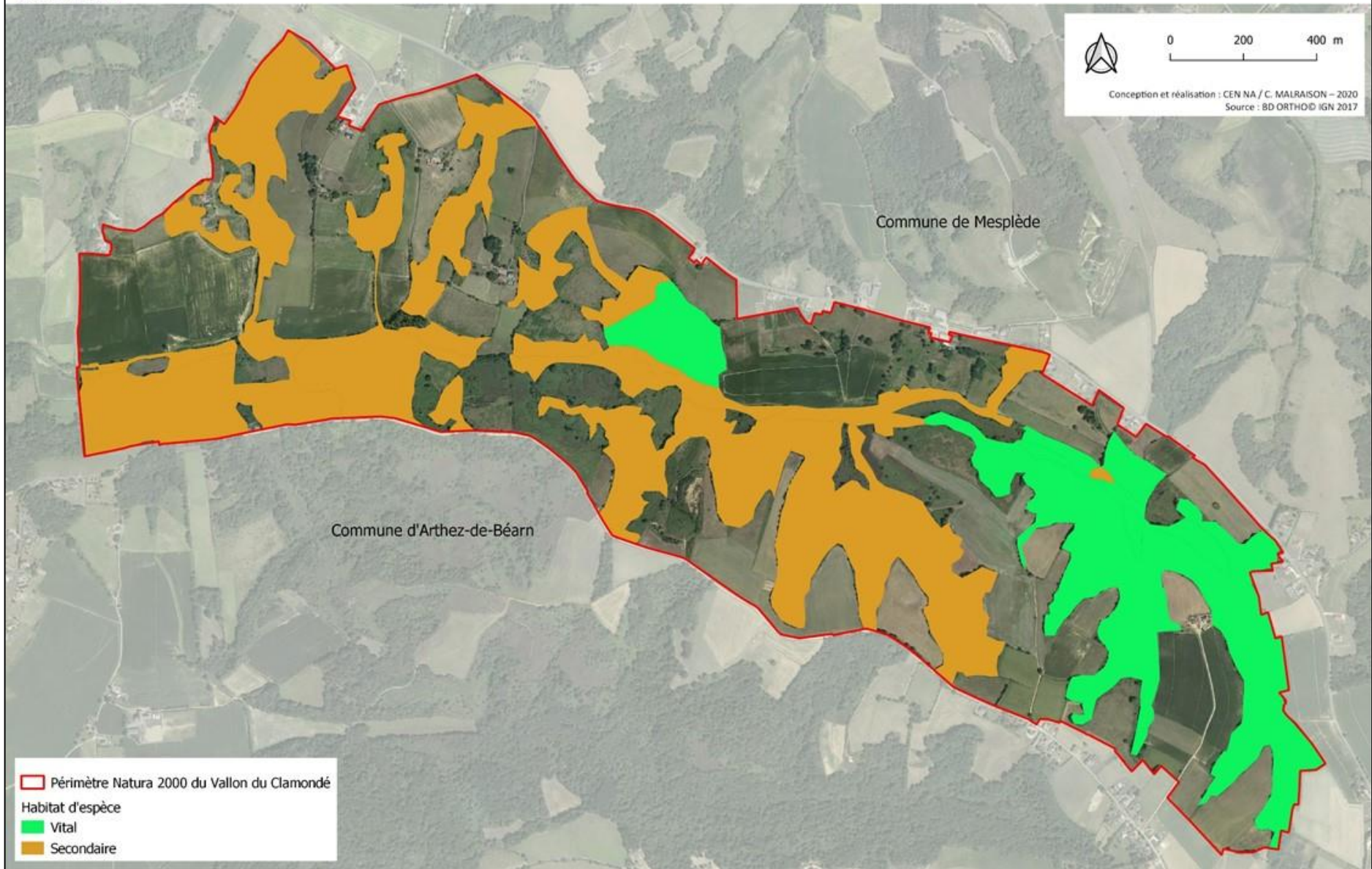
Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexes 2 et 4
Protection nationale	Article 2
Liste rouge internationale	NT
Liste rouge européenne	NT
Liste rouge nationale	-
Liste rouge régionale	-
Convention de Bonn	-
Convention de Berne	Annexe 2



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS DU PIQUE-PRUNE



LAMPROIE DE PLANER *Lampetra planeri* (Bloch, 1784) – 1096

Intérêt communautaire

Classe : *Petromyzonti*
 Famille : *Petromyzontidae*

Biologie de l'espèce

La Lamproie de Planer est une espèce au corps serpentiforme et à la peau dépourvue d'écaillies. Elle atteint une taille adulte comprise entre 9 et 15 cm. Elle est dotée d'une tête peu distincte, avec des yeux bien développés. Sa bouche est circulaire formant une ventouse munie de dents cornées. Les nageoires sont de taille réduite. Le dos est bleuâtre ou verdâtre avec le flanc blanc-jaunâtre et la face ventrale blanche.

Des migrations de quelques centaines de mètres sont observées avant la reproduction pour rechercher des zones favorables. Les larves vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Les larves filtrent dans la vase les micro-organismes ; après la métamorphose, l'adulte ne se nourrit plus. Contrairement aux autres espèces de lamproies (fluviale et marine), la Lamproie de Planer n'est pas une espèce parasite.

Habitat de l'espèce

La Lamproie de Planer vit exclusivement en eaux douces, dans les têtes de bassin et les ruisseaux à courant lent.

Elle affectionne les secteurs sableux et vaseux, mais aussi les graviers qui lui servent de support de reproduction.

Tendance dynamique des populations

En France, l'espèce est présente dans les rivières du nord et de l'est de la France, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône.

L'espèce a été vu dans le ruisseau du Clamondé en 2014. L'état de la population n'est pas connu.

Menaces sur l'espèce

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont la pollution et les atteintes à la qualité du milieu. La prolifération des ouvrages sur le réseau hydrographique rend difficile voire impossible l'accès aux zones de frayères.

Objectifs de conservation

Proscrire les interventions lourdes de recalibrage ou curage des cours d'eau.

Lutter contre la pollution de l'eau.

Assurer la libre circulation sur les ruisseaux de têtes de bassin.

Degré de conservation de l'espèce sur le site

État des connectivités	Contraintes	
Tendance des populations	Inconnue	
Disponibilité des habitats	Localisée	
État général		A priori altéré



© Fédération de pêche 55

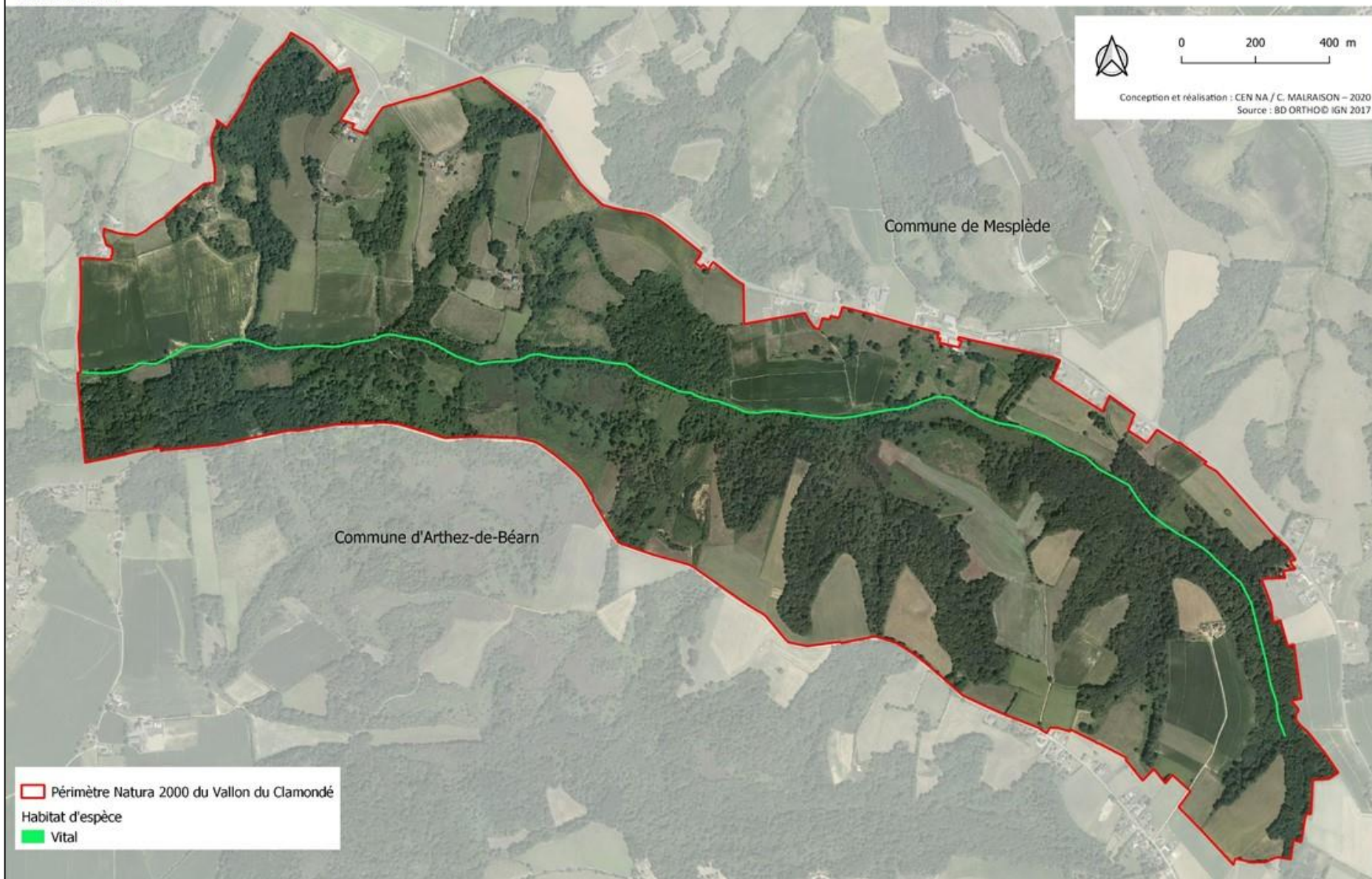
Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexe 2
Protection nationale	Article 1
Liste rouge internationale	LC
Liste rouge européenne	LC
Liste rouge nationale	LC
Liste rouge régionale	-
Convention de Bonn	-
Convention de Berne	Annexe 3



DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS DE LA LAMPROIE DE PLANER



VISON D'EUROPE *Mustela lutreola* (Linnaeus, 1760) – 1356
Intérêt communautaire prioritaire

Classe : *Mammalia*
 Famille : *Mustelidae*

Biologie de l'espèce

Le Vison d'Europe est un petit carnivore au pelage brun foncé avec les pattes et la queue plus sombres. Il est caractérisé par une tache blanche sur les lèvres supérieure et inférieure. Les individus sauvages pèsent rarement plus d'un kilo et mesurent moins de 50 cm de long. Les mâles sont légèrement plus gros que les femelles.

Opportuniste et très discret, ce petit carnivore se nourrit principalement d'amphibiens, de petits mammifères, de poissons, de crustacés (écrevisses) et d'oiseaux, plutôt au crépuscule ou pendant la nuit.

La durée de vie en nature du Vison d'Europe serait d'environ 5 ans. Il atteint sa maturité sexuelle vers l'âge d'un an et pourrait avoir une portée par an (en moyenne de 3 à 4 petits).



Habitat de l'espèce

Le vison d'Europe est une espèce semi-aquatique inféodée aux zones humides (étangs, marais, prairies humides) et aux bordures des cours d'eau. Il a besoin d'une végétation terrestre dense à proximité de la zone humide pour s'abriter ou se déplacer entre deux zones favorables.

Les gîtes sont établis dans des terriers (qu'il empreinte parfois à d'autres animaux), des arbres morts, des tas de bois.

Tendance dynamique des populations

En Europe, l'aire de répartition du Vison d'Europe a diminué de 90% au cours du siècle dernier. Les populations sauvages résiduelles sont réparties localement en Russie, dans le Delta du Danube à la frontière de la Roumanie et de l'Ukraine, dans le nord de l'Espagne et en France.

L'aire de répartition française de l'espèce s'étend sur 11 départements du Sud-Ouest soit un territoire deux fois moins vaste que celui occupé il y a encore vingt ans. À dire d'expert, la population française sauvage est estimée à moins de 250 individus (ONCFS).

Une nouvelle aire de répartition est en cours de mise à jour dans le cadre du Plan National d'Actions, avec notamment des campagnes de prospections pour mieux définir le statut de l'espèce.

Degré de conservation de l'espèce sur le site

Le Vison d'Europe est cité dans le Formulaire Standard de Données du site depuis sa création, mais aucune donnée connue atteste de sa présence dans le Vallon du Clamondé.

État des connectivités	Inconnues	
Tendance des populations	Inconnue	
Disponibilité des habitats	Inconnue	
État général		Inconnu

Menaces sur l'espèce

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont la destruction de son habitat, la concurrence du Vison d'Amérique, les collisions routières et les maladies.

Objectifs de conservation

Préservation des zones humides et restauration de la continuité écologique.

Statuts de protection

Annexes Directive Habitats	Annexes 2 et 4
Protection nationale	Articles 1 et 2
Liste rouge internationale	CR
Liste rouge européenne	CR
Liste rouge nationale	CR
Liste rouge régionale	-
Convention de Bonn	-
Convention de Berne	Annexe 2

ANNEXE 3 : Comparatif entre habitats d'intérêt communautaire observés en 2014 et FSD compilé en 1995

Type de milieu	Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Surface (ha)	Surface (%)	Surface (ha)	Surface (%)
			2014		FSD	
Forêts	9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	0,17	0,05%	-	-%
	91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	-	-%	40,05	15,00%
	9230	Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	-	-%	53,40	20,00%
	9260	Forêts de Castanea sativa	-	-%	13,35	5,00%
Total forêt			0,17	0%	106,80	40%
Landes et fourrés	4030	Landes sèches européennes	5,68	1,77%	40,05	15,00%
	4020*	Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	0,76	0,24%	26,70	10,00%
	5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	-	-%	13,35	5,00%
Total landes et fourrés			6,44	2%	80,10	30%
Prairies	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	36,80	11,46%	-	-%
Total prairies			36,80	11%	0,00	0,00
Zones humides	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	3,18	0,99%	-	-%
	7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	0,76	0,24%	13,35	5,00%
Total zones humides			3,94	1%	13,35	5%
Total			47,36	15%	200,25	75%

ANNEXE 4 : Abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne
AFB : Agence Française pour la Biodiversité
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA : Chambre d'agriculture
CBNSA : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique
CdC : Communauté de communes
CD64 : Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
CDA : Chambre départementale d'Agriculture
CEN NA : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPFS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
IGN : Institut Géographique National
INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel
INRA : Institut national de la recherche agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAEC : Mesures agro-environnementales et Climatiques
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
OAFS : Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage
OFB : Office Français de la Biodiversité
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLR : Plan Local de Randonnée

PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNA : Plan Régional d'Actions (en faveur d'espèces)
PPG : Plan Pluriannuel de Gestion
PRA : Plan Régional d'Actions (en faveur d'espèces)
PSG : Plan simple de gestion
RPG : Registre Parcellaire Graphique
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIE : Système d'Information sur l'Eau
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
SMBGP : Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau
SRCE : Schéma de Régional de Cohérence Ecologique
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 5 : Glossaire

Acidiphile

Une plante acidiphile est une espèce qui se développe sur les sols acides et, souvent, riches en silice.

Aire de répartition

L'aire de répartition, appelée aussi aire de distribution, est la zone délimitant la répartition géographique d'une espèce qui inclut la totalité de ses populations.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Ecotype

Variété d'une espèce donnée qui présente des caractéristiques adaptées à des habitats différents.

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Eutrophile

Une plante eutrophile est une espèce qui se développe sur des milieux riches en nutriments.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Faciès lenticues

Partie de cours d'eau présentant une faible vitesse de courant.

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Flore vasculaire

La flore vasculaire concerne l'ensemble des plantes à fleurs et des fougères.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formation rivulaire

Végétation typique des bords de cours d'eau (appelée aussi ripisylve).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Géophyte

Une plante géophyte (ou cryptophyte) est un type de plante vivace, possédant des organes lui permettant de passer la mauvaise saison enfouie dans le sol.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Hémicryptophyte

Une plante hémicryptophyte est un type de plante vivace dont les bourgeons persistant durant la mauvaise saison sont situés au niveau du sol.

Hydromorphie

Qualité d'un sol qui montre des marques physiques de saturation en eau.

Hygrophile

Une plante hygrophile est une espèce qui se développe dans des milieux humides.

Imago

Forme définitive de l'insecte adulte sexué.

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mégaphorbiaie

Formation végétale constituée de hautes herbes se développant sur des sols riches et humides.

Mésophile

Relatif à une plante qui a besoin d'un milieu moyennement humide pour se développer.

Mesures agro-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Oligotrophe

Relatif à un milieu pauvre en nutriments.

Ourlet

Végétation composée de plantes herbacées vivaces constituant le premier étage d'une lisière ou d'une haie.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littorales de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Ripisylve

Végétation (arbustive et arborescente) des bords de cours d'eau.

Saproxylique

Une espèce saproxylique réalise tout ou partie de son cycle de vie dans le bois en décomposition, ou des produits de cette décomposition. Elle est associée à des arbres tant vivants que morts.

Substrat sablo-limoneux

Le substrat est le fond du lit du cours d'eau. On le qualifie au regard de la taille des éléments qui le composent (graviers, sable, cailloux, ...). Un substrat sablo-limoneux est principalement constitué de sable et de limons.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Thermophile

Se dit d'une plante qui croît de préférence dans des sites chauds et ensoleillés.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE 6 : Codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau

311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex : goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		